

L'Essentiel français

Jean Pruvost

Les dictionnaires français
outils d'une langue
et d'une culture



Collection **L'ESSENTIEL FRANÇAIS**
dirigée par Catherine Fuchs

- La conséquence en français*, par Charlotte Hybertie
La concession en français, par Mary-Annick Morel
Les ambiguïtés du français, par Catherine Fuchs
Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions, par Gaston Gross
Les adverbes du français, le cas des adverbes en -ment, par Claude Guimier
Approches de la langue parlée en français, par Claire Blanche-Benveniste
Les formes conjuguées du verbe français, oral et écrit, par Pierre Le Goffic
L'espace et son expression en français, par Andrée Borillo
Les constructions détachées en français, par Bernard Combettes
L'adjectif en français, par Michèle Noailly
Les stéréotypes en français, par Charlotte Schapira
L'intonation, le système du français, par Mario Rossi
Le français en diachronie, par Christiane Marchello-Nizia
La cause et son expression en français, par Adeline Nazarenko
Les noms en français, par Nelly Flaux et Danielle Van de Velde
Le subjonctif en français, par Olivier Soutet
La construction du lexique français, par Denis Apothéloz
La référence et les expressions référentielles, par Michel Charolles
Le conditionnel en français, par Pierre Haillet
Dictionnaire pratique de didactique du FLE, par Jean-Pierre Robert
La variation sociale en français, par Françoise Gadet
La préposition en français, par Ludo Melis
Le gérondif en français, par Odile Halmøy
Le nom propre en français, par Sarah Leroy
Outils et ressources électroniques pour le français, par Benoît Habert

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Toute représentation, reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Par ailleurs, la loi du 11 mars 1957 interdit formellement les copies ou les reproductions destinées à une utilisation collective.

© Editions Ophrys, Paris, 2006

Imprimé en France

ISBN (10) 2-7080-1143-X

ISBN (13) 978-2-7080-1143-4

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	11
--------------------------	-----------

PREMIÈRE PARTIE : L'HISTOIRE DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS ENTRE LANGUE ET MOUVEMENTS DE PENSÉE

Chapitre I : Des premiers recueils aux premiers dictionnaires témoins de la langue française (XVI^e siècle)

1. Avant le « dictionnaire », l'omniprésente symbolique	15
1.1. Les premiers recueils de mots	16
1.2. Les <i>Étymologies</i> d'Isidore de Séville	16
1.3. Les <i>Sommes</i> et <i>Miroirs</i>	17
1.4. Les <i>Gloses</i> et <i>Glossaires</i>	18
2. Une langue d'État imprimée, lexicographiée (XVI^e siècle)	19
2.1. 1539 : un édit et le premier dictionnaire français (français-latin) ...	19
2.2. 1549 : une langue française confirmée, mais encore fluente.....	20
2.3. Entre deux siècles, le <i>Thrésor</i> de Nicot, un faux bilingue.....	22
2.4. Du <i>Calepino</i> au dictionnaire bilingue français-langue étrangère	23

Chapitre II : Le XVII^e siècle : la naissance des dictionnaires monolingues

1. De la langue littéraire régulée à la création de l'Académie française.....	27
1.1. Malherbe à l'origine d'une langue normalisable.....	27

1.2. L'utile préciosité et l'essor de Vaugelas, lexicographe.....	29
1.3. De l'Accademia della Crusca à l'Académie française.....	31
1.4. Du substrat philosophique de la lexicographie du XVII ^e siècle.....	33
2. Les fondements de la lexicographie française.....	36
2.1. Le triptyque fondateur : Richelet, Furetière et l'Académie française.....	36
2.2. Un même mot traité à l'aune de chacun des trois genres fondés.....	40
2.3. Le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> : débats et Compléments.....	41
2.4. Des dictionnaires bilingues riches de leur hétérogénéité.....	47

Chapitre III : Des dictionnaires du Siècle des lumières aux dictionnaires de la République en marche

1. Le XVIII^e siècle et l'enrichissement des genres.....	52
1.1 La confirmation du dictionnaire encyclopédique : le « <i>Trévoux</i> »...	52
1.2. La filiation du dictionnaire général de langue : Richelet, l'Académie et le dictionnaire de Féraud.....	53
1.3. L'essor des dictionnaires spécialisés de la langue et de spécialité..	58
1.4. Un genre nouveau : l' <i>Encyclopédie</i>	61
2. Le XIX^e siècle : la démocratisation et un nouvel élan.....	65
2.1. Un réflexe d'accumulation et de réduction.....	65
2.2. Le nouvel élan magistral : des précurseurs et Larousse et Littré.....	66

Chapitre IV : Des dictionnaires imprimés du XX^e siècle aux dictionnaires informatisés

1. L'héritage du XIX^e siècle.....	77
2. La conquête éditoriale de la première moitié du XX^e siècle.....	78
2.1. La conquête laroussienne de tous les marchés (1898-1949).....	79
2.2. Un bilan impressionnant et une nécessaire relance.....	82
3. Le « demi-siècle d'or » (1950-1994).....	83
3.1. Trois grands dictionnaires de langue : le <i>Robert</i> , le <i>Grand Larousse</i> et le <i>TLF</i>	83
3.2. Des petits dictionnaires révolutionnaires.....	89
4. Le souffle informatique : une nouvelle ère.....	92
4.1. La résurrection des dictionnaires patrimoniaux.....	92
4.2. La naissance de produits novateurs.....	93

SECONDE PARTIE :
LES DICTIONNAIRES :
CRITÈRES DE DISTINCTION ET D'APPRÉCIATION

Chapitre V : Distinctions méthodologiques et types de classement

1. Trois repères méthodologiques indispensables.....	100
1.1. La <i>lexicographie</i> complémentaire de la <i>dictionnairique</i>	100
1.2. La <i>métalexicographie</i>	105
2. Deux classements : sémantique ou formel.....	109
2.1. Les classements sémantiques	110
2.2. Les classements formels.....	115

Chapitre VI : Un ensemble d'oppositions modulables

1. Dictionnaire bilingue ou monolingue	119
1.1. Dictionnaires bilingues de langues mortes, vivantes ou dialectales	120
1.2. Le dictionnaire monolingue et le bilinguisme.....	121
1.3. Du dictionnaire monolingue consensuel au dictionnaire bilingue.....	122
2. Dictionnaire ou encyclopédie	122
2.1. Définitions respectives	123
2.2. Trois types d'encyclopédies	123
3. Dictionnaire de langue ou dictionnaire encyclopédique	125
3.1. Définitions respectives et concurrence initiale.....	125
3.2. De la comparaison à la complémentarité.....	126
4. Dictionnaire extensif ou sélectif	127
4.1. Deux choix préalables de nomenclature.....	127
4.2. Différents types de dictionnaires sélectifs.....	128
4.3. Des tendances plus ou moins marquées en fonction de la période.....	129
4.4. Surenchère et relativisation	129
5. Dictionnaire descriptif ou normatif, prescriptif.....	130
5.1. Deux attitudes explicables et utiles	130
5.2. Une orientation explicite, implicite ou à déceler.....	132
6. Dictionnaire en diachronie ou en synchronie.....	132
6.1. Deux attitudes distinctes, liées aux mouvements de pensée.....	132
6.2. Un regard diachronique ou synchronique en synchronie	135
7. Dictionnaire général ou spécialisé de la langue.....	136
7.1. Le dictionnaire général.....	137

7.2. Les dictionnaires spécialisés	137
8. Dictionnaire général ou de spécialité.....	138
8.1. Dictionnaire de spécialité et choix du lexique.....	138
8.2. Des publics distincts et des intitulés variables	139
8.3. Une œuvre temporelle par essence.....	140
8.4. Des dictionnaires de spécialité, de langue et multilingues.....	141
9. Dictionnaire général ou d'apprentissage.....	142
9.1. D'abord, un réflexe de réduction.....	142
9.2. Puis une lexicographie d'apprentissage, heuristique.....	143
10. Dictionnaire de décodage ou d'encodage	144
10.1. Du côté de la sémasiologie ou de l'onomasiologie	144
10.2. Quelques exemples comparatifs de cette dichotomie.....	145
11. Dictionnaire de l'entreprise ou de l'institution	147
11.1. Une distinction historique et durable.....	147
11.2. Les dictionnaires de l'institution : grandeurs et difficultés	148
11.3. Les dictionnaires de l'entreprise privée : performances et limites.....	149
12. Dictionnaire en un volume ou en plusieurs.....	150
12.1. Des effets de datation à prendre en compte.....	150
12.2. De la différence dans l'homogénéité du dictionnaire.....	152
12.3. Le « petit » : avant ou après le « grand » ?	152
13. Dictionnaire sur papier ou sur support informatique	153
13.1. L'ampleur de la révolution électronique	153
13.2. Les limites d'un outil exceptionnel et somme toute naturel.....	155

Chapitre VII : Au cœur d'un dictionnaire

1. Une double structure.....	159
1.1. La macrostructure et la microstructure.....	159
1.2. La double intrication	160
2. Nomenclature et macrostructure : choix lexicographiques.....	161
2.1. L'extension de la nomenclature : du plus au moins fréquent.....	161
2.2. L'extension dans le temps : des archaïsmes aux néologismes	162
2.3. L'extension dans l'espace : de l'hexagone à la francophonie	163
2.4. L'extension dans le registre : de l'argot aux technolectes.....	163
2.5. La nature de l'unité retenue : du morphème au syntagme figé	164
2.6. Le traitement sémantique des unités retenues	165
2.7. Le regroupement morphologique d'unités de la nomenclature.....	166

2.8. Le traitement onomasiologique des unités retenues 167
2.9. Le traitement formel, orthographique 167
2.10. Du traitement systématique et facultatif du bloc-entrée..... 168
3. La macrostructure : quelques choix dictionnaires 169
3.1. En amont : la configuration des pages..... 169
3.2. Le traitement typographique de la vedette 170
3.3. Le traitement typographique des attributions de la vedette..... 171
4. La microstructure : les choix lexicographiques 171
4.1. Les éléments constitutants et leur place dans l'article..... 171
4.2. De la hiérarchie des sens à l'arborescence des définitions..... 179
5. La microstructure : les choix dictionnaires..... 180
6. L'illustration 182

Conclusion 185

Repères bibliographiques..... 187

Glossaire 191

Index des notions..... 195

Index des principaux dictionnaires cités..... 197

INTRODUCTION

« [Une libraire] m'a emmené dans une pièce au fond, où il n'y avait que ça sur les murs. Des dictionnaires, du commencement à la fin. » R. Gary, *L'Angoisse du roi Salomon*, 1979.

« Pluie de dictionnaires, ...la rentrée du savoir bat sont plein », tel est le titre d'un article du *Monde* daté du 21 octobre 2005. En vérité, le fait n'est pas nouveau, depuis plus d'un demi-siècle, la presse se fait utilement l'écho fidèle et critique de leur abondante publication. De manière symbolique, ces outils du quotidien, lieux privilégiés des savoirs sur la langue et sur le monde, savoirs classés et offerts à notre insatiable curiosité, font effectivement leur rentrée en même temps que les élèves et les étudiants. D'où des dictionnaires à profusion, petits ou grands, mis sur le marché dans le cadre d'une publication millésimée ou ponctuelle.

Qu'il s'agisse de celles et ceux qui étudient, des professionnels de l'écriture ou des personnes simplement soucieuses d'un savoir authentifié, le réflexe reste en réalité le même : consulter les dictionnaires les plus récents, ou ceux d'hier en guise de témoignage, pour vérifier, apprendre ou se rassurer. Ce réflexe a sans aucun doute été récemment accru avec la démocratisation de l'accès aux dictionnaires. Il existait cependant déjà au XVII^e siècle. Ainsi, Pierre Bayle, préfaçant le *Dictionnaire universel* de Furetière en 1690, en fait déjà état : « Que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services, [...] à peine pourroit-on compter tous les Dictionnaires ou reimprimez ou composez depuis quinze ou vingt ans. »

Œuvres marquées par la profusion, les dictionnaires sont aussi œuvres temporelles. Centrés sur la description de la langue et de l'univers dans leur évolution, ils dépendent de la période qui les fait naître. Alors même qu'ils semblent destinés à fixer les savoirs, ils ne sont en vérité, à l'échelle du temps, que des instantanés. Au reste, si consulter deux dictionnaires contemporains laisse déjà découvrir des variables, suivre un même mot à travers des définitions d'époques différentes est éloquent, comme en témoigne l'exemple ci-dessous :

1690 : ENERVER v. act. Faire perdre aux nerfs leur force, leur usage, leur fonction, soit en les coupant, ou en les affoiblissant par les débauches, ou par quelque autre violence. Quand on veut rendre des chevaux inutiles, on les *énervé*, on leur coupe les nerfs. La jeunesse *s'énervé* par la débauche des femmes. Le vin *énervé*, affoiblit les nerfs. (*Dictionnaire universel*, Furetière)

1905 : ÉNERVER v. a. (de *é* priv. et du lat. *nervus*, nerf). Brûler les tendons des muscles, des jarrets et des genoux : *énervé un criminel*. Détruire l'énergie physique ou morale. Abusiv. Agacer en irritant le système nerveux. (*Petit Larousse illustré*)

2005 : ÉNERVER v. t. (lat. *enervare*, couper les nerfs). Susciter la nervosité, l'irritation de ; agacer, exciter. *Absol.* Un bruit qui *énervé*. *S'énervé* v. pr. Perdre le contrôle de ses nerfs ; s'impatienter. *Restons calmes, ne nous énevrons pas.* (*Petit Larousse illustré*)

C'est par milliers qu'il faut compter les dictionnaires parus depuis le XVI^e siècle. Comment alors se repérer et choisir efficacement dans une forêt aussi dense ? Cerner tout d'abord chaque type de dictionnaires dans l'histoire, en fonction des écoles de pensée et de l'auteur, voici l'objectif de la première partie de cet ouvrage. Être ensuite capable de les radiographier à l'aide d'outils méthodologiques appropriés et de critères précis, pénétrer au cœur des articles pour en découvrir la complexité, voilà la finalité de la seconde partie. Enfin, que la découverte de ce genre particulier et foisonnant, si connu et si méconnu, soit autant que faire se peut stimulante et attrayante, tel est l'objectif général que nous souhaitons atteindre dans cet ouvrage d'initiation.

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS ENTRE LANGUE ET MOUVEMENTS DE PENSÉE

CHAPITRE I

DES PREMIERS RECUEILS AUX PREMIERS DICTIONNAIRES TÉMOINS DE LA LANGUE FRANÇAISE (XVI^e siècle)

« Nous devons considérer les dictionnaires bilingues comme les ancêtres directs des formules lexicographiques actuelles. »
Bernard Quemada, *Les Dictionnaires du français moderne*,
Didier, 1968.

Le dictionnaire est œuvre de civilisation. Ressentir le besoin d'un outil clarificateur qui soit le dépôt d'une mémoire, constituer une documentation rassemblant efficacement des informations préalablement cernées, les analyser et en faire la synthèse, en présenter ensuite le condensé de manière structurée, selon une forme sans cesse modifiable et améliorable, voilà un programme suffisamment exigeant pour qu'il ait nécessité plusieurs millénaires et différentes civilisations.

1. Avant le « dictionnaire », l'omniprésente symbolique

Pour qu'il y ait naissance d'un dictionnaire monolingue dans une langue vivante, ici la langue française, il faut naturellement que ladite langue prenne suffisamment corps pour représenter une entité nationale et qu'elle dispose d'un public significatif de personnes la parlant et l'écrivant. Cela ne s'est pas fait dès le lendemain de la naissance écrite du français, traditionnellement fixée lors des Serments de Strasbourg, le 14 février 842. Pour autant, la notion même de recueils de mots bénéficiant d'explications, de traductions, n'est pas étrangère aux lettrés de l'Antiquité et du Moyen Âge. Il faudra

cependant attendre le mouvement de la Renaissance pour que le mot échappe à une interprétation symbolique.

1.1. Les premiers recueils de mots

Dès l'Antiquité, existaient des recueils de mots rares appartenant à un domaine technique, ou à un écrivain, par exemple Homère qui utilisait bon nombre de dialectes. Ainsi, chez les Grecs, au III^e siècle avant J.-C., Aristophane de Byzance avait déjà fondé une école de lexicographie, principalement préoccupée par les mots dialectaux. On retrouvera chez les Romains cette même volonté lexicographique, avec notamment Varron qui, au cours du I^{er} siècle avant J.-C., classait les mots par matières dans *De lingua latina*, en avançant parfois des étymologies très fantaisistes. Au II^e siècle, Julius Pollux établissait de son côté une liste de mots, en les organisant thématiquement et en les accompagnant de leurs synonymes.

Ces divers ouvrages, qu'il ne convient pas encore de qualifier de « dictionnaire », ont cependant déjà des finalités pédagogiques et culturelles. Ainsi, les glossaires grec-latin et latin-grec que composaient les Romains, ces glossaires portant sur des auteurs de l'Empire romain, italiens et grecs, étaient effectivement destinés aux écoles et donc à l'élite cultivée. Cependant, faute d'une bonne documentation, de stratégies rigoureuses et de synthèses témoignant d'un recul suffisant, ces essais restent de nature hybride et sont encore très éloignés de la notion savante, cohérente et structurée, propre au concept de dictionnaire, une notion par ailleurs associée à la garantie d'une certaine objectivité qui n'est pas encore ici de mise.

Quant à l'alphabet qui remonte à l'apparition de l'écriture alphabétique, au cours du II^e millénaire avant J.-C., son usage n'excède guère alors la première lettre du mot et, dès qu'il s'agit d'exposer un savoir, il cède le pas à un ordre sémantique aléatoire fondé sur le regroupement des significations des mots.

1.2. Les *Étymologies* d'Isidore de Séville

Une attention particulière doit être apportée à l'*Etymologiae* d'Isidore de Séville (570-636), qui incarne au VII^e siècle l'un des ouvrages fondateurs de la pensée médiévale, caractéristique de l'appréhension des mots en ce haut Moyen Âge et dont l'influence se fera sentir jusqu'au XV^e siècle. En tant

qu'archevêque de Séville, soucieux de transmettre une culture qui allait disparaître tout en l'ouvrant à une période nouvelle, Isidore de Séville était devenu le conseiller des rois wisigoths convertis au catholicisme et c'est à ce titre qu'il avait rédigé cet ouvrage de vingt tomes.

L'ensemble relève d'une sorte d'encyclopédie composite : trois tomes sont ainsi consacrés aux sept arts libéraux, de la grammaire à l'astronomie, trois autres aux sciences sacrées. Un des livres traite des langues, de la politique, un autre rassemble des mots inclassables ailleurs, pendant que d'autres volumes sont dévolus à la vie publique, à la navigation, en passant par le mobilier, la cuisine et divers ustensiles... L'essentiel reste cependant dans le message religieux censé être révélé par les étymologies. En réalité, dans le cadre de l'exégèse biblique, tout ce qui existe dans le monde est supposé représenter un symbole et doit trouver sa place dans une vision universalisante. Dans la forme même du mot, on espère en fait pouvoir découvrir « les mystères que le ciel cache ». C'est ainsi que le latin *malum* est rapproché de son homonyme *malum*, la pomme croquée par Ève.

Ces *Étymologies* représenteront le grand livre du savoir pour tout l'Occident latin pendant plus d'un demi-millénaire, son influence sera effectivement encore sensible au XV^e siècle. Ce n'est que lorsque l'analyse commencera à échapper à la recherche de la relation mystérieuse imaginée entre ce à quoi se réfère le mot et le mot lui-même, que pourra naître une véritable attention au lexique. Ce sont aux humanistes de la Renaissance qu'on doit d'avoir franchi ce pas en procédant au retour au texte à travers la traduction des langues anciennes et modernes. Les activités linguistiques qui en découleront permettront alors la naissance des véritables dictionnaires.

1.3. Les *Sommes* et *Miroirs*

Tout au long du Moyen Âge, le latin s'imposera comme langue de l'église et du monde savant pendant que les dialectes romans et le français s'installent dans la vie quotidienne. D'un côté, avec le latin, on bénéficie d'une langue culturelle et européenne, et de l'autre, naît lentement une langue nationale, ancrée à la Cour, et qui ne pourra prendre sa légitimité qu'à travers le développement d'une littérature partagée par l'élite. Ainsi, au nord de la Loire, on peut déjà évoquer un ancien français correspondant à l'ensemble des dialectes parlés et du français que l'on commence à écrire entre le IX^e et le XIII^e siècles compris. Le XII^e et le XIII^e siècles vont

notamment se caractériser par une littérature naissante. À dire vrai, c'est lorsque la bourgeoisie sera lettrée que le dictionnaire pourra prendre son essor. Pour l'heure, elle apprend à lire, ce qui constitue une première étape.

L'époque est au plurilinguisme, les lettrés sont en effet généralement trilingues : le latin est utilisé pour ce qui est religieux et savant, le français correspond à une toute première littérature mais il reste surtout le véhicule des chartes et du contact avec la Cour, enfin le dialecte maternel s'impose pour le quotidien dans sa région d'attache. Dans ces conditions, que retenir « lexicographiquement » du Moyen Âge, période d'une foi intense qui ne s'intéresse pas au langage pour lui-même, mais à son essence divine ?

S'il n'est pas question de « dictionnaire », il faut reconnaître aux *Sommes* du Moyen Âge, la valeur pré-encyclopédique de résumés des connaissances de l'époque, avec par exemple la *Summa theologica* de saint Thomas d'Aquin (1266) qui eut une influence considérable. Cette dernière, nourrie de la pensée d'Aristote, conciliait enfin la foi et la raison en montrant que la logique pouvait aider à comprendre le dogme théologique. Elle offrait donc une marge d'interprétation pour l'esprit humain, permettant à l'Église de ne pas rejeter les nouvelles mutations au nom du purisme hérité de saint Augustin. C'était un premier pas vers l'analyse raisonnée, indispensable à l'élaboration d'un dictionnaire. Cependant, les *sommes* ou *miroirs* résultant de cette pensée, par exemple la *Summa theologica* ou le *Speculum triplex* de Vincent de Beauvais, ne renseignent toujours pas sur les mots mais sur les savoirs de l'époque, organisés thématiquement et fortement teintés d'interprétation métaphysique.

1.4. Les *Gloses* et *Glossaires*

C'est du côté des gloses et notamment des glossaires qu'il faut retrouver une filiation certaine avec les dictionnaires qui naîtront sous la Renaissance. Au reste, ce sera dans ces embryons de dictionnaires que l'on procédera progressivement à l'utilisation du classement alphabétique, en rangeant d'abord, épars, les mots sous la première lettre pour, petit à petit, prendre en compte deux ou trois premières lettres de chaque mot.

Que sont les gloses ? Ce sont les remarques explicatives ajoutées brièvement en marge ou entre les lignes et destinées à commenter les passages difficiles dans les ouvrages d'enseignement du latin. Ces gloses

sont instaurées en fonction d'un dessein didactique : aider les clercs qui ne maîtrisent pas parfaitement le latin. Mais vient le moment où, de compilation en compilation, les gloses sont trop nombreuses. On se sent alors obligé de les regrouper en fin d'ouvrage, puis pour plus de commodité, de les classer et c'est ici qu'intervient l'ordre alphabétique. C'est un immense progrès, car commence ainsi l'aventure fructueuse du classement formel et donc neutre des mots en fonction de l'ordre alphabétique. Le glossaire le plus célèbre sera celui de Reicheneau au VIII^e siècle qui rassemble un peu plus d'un millier de mots difficiles d'une vulgate de la Bible, avec leur traduction en un latin plus facile ou en langue romane.

Un grand pas était donc franchi : on commençait à porter un regard attentif aux unités lexicales en tant que telles, rassemblées alphabétiquement dans une partie d'ouvrage. Il resterait à prendre de l'autonomie par rapport au texte concerné pour que naisse le dictionnaire centré sur la langue en général. Il lui faudrait aussi pouvoir se reproduire plus rapidement que par l'intermédiaire des copistes : une invention révolutionnaire allait y suppléer et s'imposer, l'imprimerie, qui se développera en France à la fin du XV^e siècle. Ainsi, on rejoindra volontiers J.-Cl. Boulanger qui rappelle, à propos des *Inventeurs de dictionnaires*, que « l'imprimerie a joué un rôle capital dans l'uniformisation des contenus et dans la diffusion de ces ouvrages, que les dictionnaires européens naissent des tentatives de nationalisation et de stabilisation des langues vernaculaires, enfin que dans toutes les cultures ces ouvrages émergent dans des environnements scolaires et/ou sacrés. »

2. Une langue d'État imprimée, lexicographiée (XVI^e siècle)

2.1. 1539 : un édit et le premier dictionnaire français (français-latin)

Le 10 août 1539, François I^{er} signait à Villers-Cotterêts une ordonnance devant s'appliquer à tout le royaume : dans son article 111, le roi exigeait que tous les documents officiels soient désormais rédigés en langue française. François I^{er} réussissait là ce que Louis XI n'avait pas pu imposer : faire de la langue du roi, la langue de l'État et par là même porter un coup sévère aux langues régionales, notamment à la langue d'oc.

Ce faisant, il prenait également le pas sur le latin en ce qui concerne le pouvoir temporel. Le latin constituait en effet une langue dangereusement concurrente de la langue française pour la consignation de la loi mais aussi pour la littérature. En parallèle à d'autres pays d'Europe, naissait ainsi le sentiment d'une nation se définissant et s'affirmant par une langue d'État, le français, qu'il restait cependant à rendre illustre.

La même année, Robert Estienne, imprimeur érudit renommé dans l'Europe entière, y contribuait en faisant paraître le *Dictionnaire françois-latin*, premier dictionnaire à offrir en tête des articles la langue française et, à ce titre, considéré par beaucoup comme le premier dictionnaire français. En vérité, un an auparavant, il avait publié le *Dictionarium latino-gallicum* pour aider les clercs à mieux comprendre les mots latins en leur procurant une traduction en français, et pour parfaire cette aide, l'idée lui était venue d'inverser le dictionnaire, d'où le *Dictionnaire françoislatin*. Avec environ 10 000 mots, on bénéficiait ainsi du premier inventaire de mots français traduits en latin et suivis çà et là de quelques commentaires en français. Il suffirait de développer les commentaires en en faisant des définitions, puis de supprimer la traduction latine, et le dictionnaire français-français naîtrait.

Il n'y a pas de hasard, François I^{er}, « père des lettres et des arts », sollicitait la même année R. Estienne pour que celui-ci soit son imprimeur pour les langues hébraïque et latine. L'imprimerie de R. Estienne faisait en effet figure de haut lieu des nouvelles techniques d'alors.

2.2. 1549 : une langue française confirmée mais encore fluente

Les poètes de la Pléiade, sous la houlette de Ronsard et de Du Bellay allaient conforter les ambitions du roi, en publiant, dix ans plus tard, *Défense et illustration de la langue française*. Il s'agissait de « défendre » la langue française en tant que grande langue littéraire, pour qu'elle puisse être à l'égal du latin ou de l'italien. Du Bellay, qui tient la plume pour ce véritable manifeste de politique linguistique, explique ainsi comment « illustrer » le français par de grands textes, notamment dans le domaine de la poésie.

Les poètes de la Pléiade conseillent entre autres de créer des mots nouveaux. Cette attitude, consistant à désirer enrichir de manière délibérée la langue française, est fondatrice pour les lexicographes : le mot n'est plus perçu dans son essence religieuse, mais en tant qu'élément constitutif de la

langue que l'on peut tantôt inventer, tantôt revivifier, tantôt encore ciseler à l'aide de la composition, ou de la dérivation. Les dictionnaires peuvent alors devenir les réceptacles des éléments du lexique d'une langue, cette langue faisant désormais l'objet d'une politique linguistique, quelle qu'elle soit.

Les dictionnaires ne peuvent néanmoins connaître leur plein essor dans la mesure où la langue française, selon la terminologie linguistique d'aujourd'hui, reste fluente, c'est-à-dire parcourue par de nombreuses variantes formelles et sémantiques qui ne sont pas prédéterminées.

Ainsi, en ce qui concerne les variantes formelles, le genre de bien des mots reste indécis (*un ou une affaire ? le ou la poison ?*). De même, les graphies, point très important pour les dictionnaires, sont hésitantes entre la tentation de la surcharge savante (*aultre, faict, doubte*, pour rappeler le latin *alter, factum* et *dubita*) et celle de l'orthographe simplifiée en correspondance étroite avec la prononciation, représentée par exemple par le typographe Geoffroy Tory, souhaitant ajouter des accents, la cédille, etc., pour reproduire la prononciation. Étienne Dolet, imprimeur et humaniste, diffusera en grande partie ces pratiques en 1540 dans *De la punctuation de la langue françoise*. Quant à Louis Meigret, grammairien de renom, il publie en 1542 un *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise* qui, en prônant une réforme orthographique de type phonétique, sera à l'origine d'une longue polémique dont les échos seront encore sensibles pour les lexicographes du siècle suivant. Les premiers imprimeurs jouent de fait un rôle essentiel dans la normalisation graphique de la langue française, une normalisation dont les dictionnaires seront à la fois les premiers réceptacles et les premiers vecteurs.

Dans sa dimension lexicale, sémantique, la langue française n'est pas encore et de loin suffisamment précise. Le vocabulaire tout en devenant pléthorique, à la manière de Rabelais, reste en effet en partie inventé. Or cela ne constitue pas encore une gêne vraiment ressentie, la notion de norme n'est pas pleinement perçue. En vérité, les auteurs de dictionnaires ne pourront enregistrer les formes et les sens des mots que lorsque ceux-ci seront suffisamment stabilisés, et ce sera l'œuvre du XVII^e siècle.

2.3. Entre deux siècles, le *Thrésor de Nicot*, un faux bilingue

Si l'on repérait quelques définitions embryonnaires en langue française dans le dictionnaire pionnier de R. Estienne, son ouvrage novateur n'en restait pas moins un dictionnaire bilingue, français-latin, qu'il s'agisse de la réédition de 1549 ou de celle de 1552. Et dans la seconde moitié du siècle, c'est à Jean Nicot, diplomate et érudit, qu'était confiée la révision la plus conséquente aboutissant à la réédition de 1573.

Il est cependant un moment où le fait de réviser une œuvre finit par en définir une nouvelle. C'est ce qui arriva, lorsque ce Nîmois, humaniste et savant, qui fit carrière auprès du roi en étant entre autres nommé ambassadeur au Portugal (d'où il rapporta l'herbe à Nicot, le tabac), consacra la dernière partie de sa vie, jusqu'en 1600, au *Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne*. Il y avait notamment repris les notes linguistiques apportées au *Dictionnaire françoislatin* par un magistrat de la Renaissance, le président Aymar de Ranconnet.

Ce dictionnaire, publié à titre posthume en 1606, fera date dans l'histoire de la lexicographie française. En supprimant toute référence au latin dans le titre même du dictionnaire concocté par J. Nicot à partir de l'œuvre bilingue de R. Estienne, l'éditeur, David Douceur, rendait explicitement un hommage remarqué à l'idiome national. En réalité, à la toute fin du XVI^e siècle et au tout début du XVII^e, derrière l'œuvre de la Pléiade et sous le régime stable et absolu d'Henri IV, la langue française, déjà forte de sa littérature et d'un régime politique solide, pouvait ne plus être associée dans un titre d'ouvrage à la langue latine.

R. Estienne était un imprimeur humaniste. Le lien avec le dictionnaire s'imposait et il avait force de symbole au XVI^e siècle naissant. Quant à la démarche de Jean Nicot, consistant à s'intéresser à la langue française et à son relevé codifié, elle est tout aussi révélatrice au XVI^e siècle finissant. Elle relève en effet de sa formation : en spécialiste du droit, il se trouvait en réalité, comme ses collègues, naturellement tourné vers la langue française, langue juridique et d'État depuis l'Édit de Villers-Cotterêts qui avait produit les effets attendus. Le *Thrésor de la langue françoise* représente dans cette perspective un premier monument élevé ostensiblement à la gloire de la langue française enfin bien établie politiquement.

C'est néanmoins un peu vite que d'aucuns assimilent le *Thrésor de la langue françoise* au premier dictionnaire de langue française. Au sens strict du concept, il reste en effet bilingue dans la mesure où on y trouve toujours la traduction des expressions et des mots français en latin, même si les commentaires en langue française y sont parfois très développés.

Ainsi, le mot *Langage* est-il seulement défini par « Sermo, Oratio », suivi de quelques expressions, qui constituent autant de témoignages pour nous de la langue française de l'époque. « *Un bon langage, Pura oratio* », « *Un langage coulant qui n'a pas grand ornement, Teres oration* », etc. Si le dictionnaire se présente ici comme un dictionnaire bilingue, ni plus ni moins, il en va autrement dans la colonne suivante avec le mot *Langue*, qui bénéficie immédiatement d'un long commentaire en français. « *Proprement prins [pris] est l'instrument ou membre que Dieu a formé tant en la bouche de l'homme pour parler, chanter, gouster, lecher, attraire, ramonceler et mettre en bas la boisson & viande, & mondifier la bouche qui sont les plus cognuës fonctions naturelles d'iceluy membre, que aussi en la gueule des bestes brutes pour naturellement effectuer en elles lesdites fonctions hormis le parler, Lingua, Duquel mot Latin vient iceluy François, & l'Italien, Lingua, & l'Espagnol Lengua.* » Et vient plus loin une série d'expressions traduites en latin : « *Restraindre la langue d'aucun, Elinguis. Occludere linguam alicui* », « *Legiereté de langue, Linguae volubilitas* », etc.

Il s'agit en réalité, selon la formule de B. Quemada, d'un faux bilingue, mais qui, comme on le constate aisément, se révèle très riche d'informations en français, tant dans sa nomenclature, avec environ 18 000 entrées, que dans les commentaires offerts sur les mots. On y retrouve également l'essentiel des démarches descriptives de la langue qui mûriront et se préciseront dans les dictionnaires monolingues de la fin du siècle. Le *Thrésor de la langue françoise* marque indéniablement une nouvelle étape.

2.4. Du *Calepino* au dictionnaire bilingue français - langue étrangère

Comme Montaigne en témoigne à plusieurs reprises, la pratique du voyage est formatrice pour les humanistes. Elle se traduit par la mobilité des érudits dans toute l'Europe avec, certes, le latin pour langue d'échange intellectuel, mais aussi la pratique des langues étrangères. Ces dernières feront l'objet d'attentions lexicographiques soutenues.

2.4.1. Du Calepino au calepin

Le moine augustin Ambrogio Calepino consacra sa vie à concocter un dictionnaire bilingue puis plurilingue qui connut un grand succès. Ce dernier constituera longtemps le viatique de l'érudit et du voyageur et bénéficiera d'une telle cote que le Calepino, bientôt le *calepin*, s'assimilera assez rapidement dans notre langue à un recueil d'extraits, puis au carnet de poche. Ce lexique polyglotte né au tout début du XVI^e siècle, en 1502, et dont la longévité dépassa le XVII^e siècle, fut en effet un temps perçu comme un abrégé de la science universelle. On a la trace amusante de son succès dans la *Satire Ménippée* (1594), favorable au futur Henri IV et relatant avec verve les États généraux de 1593, où le cardinal de Pellevé termine ainsi sa harangue : « Son éloquence il n'a pu faire voir, Faute d'un livre où est tout son savoir ; Seigneur États, excusez ce bonhomme, Il a laissé son *calepin* à Rome »...

En réalité, il s'agit tout d'abord d'un *Dictionarium* latin-italien publié en 1502 à Reggio, par l'érudit Calepino, mais dont les éditions se multiplièrent, en étant augmentées et complétées par d'autres langues. Passerat, La Cerda, Laurent Chifflet, Facciolati y participèrent et l'édition de Bâle (1590) ne comportera pas moins de onze langues (latin, grec, hébreu, italien, français, espagnol, allemand, anglais, polonais, hongrois, etc.). On en comptait déjà cinq en 1545, dix en 1588, et ce sont environ 200 éditions qui furent publiées dans toute l'Europe. On n'oubliera pas par ailleurs que le Calepin fut réédité trente-trois fois au siècle suivant, de 1600 à 1689.

Ce type d'ouvrage, véritable mise en correspondance des mots des langues vivantes de l'Europe et des langues anciennes, sans faire avancer les pratiques définitives, popularisait la notion même de dictionnaire alphabétique en tant qu'outil de proximité.

2.4.2. Le premier dictionnaire français-anglais

Un autre type de dictionnaire allait s'imposer, celui décrivant le français, en tant que langue de prestige pour un autre pays, porteur d'une grande langue, l'Angleterre. Ainsi, Randle Cotgrave sera l'auteur du *Dictionarie of the French and English Tongues*, publié en 1611, premier dictionnaire français à l'usage des Anglais, ancêtre des dictionnaires du « Français langue étrangère ».

L'ouvrage, destiné aux nobles anglais désirant lire la littérature française, est rédigé en Angleterre à partir de sources livresques, notamment à partir des dictionnaires de R. Estienne et J. Nicot. Rabelais y est abondamment cité ainsi que le poète Du Bartas, très apprécié en Angleterre. On y repère des néologismes, des archaïsmes, mais aussi des dialectalismes de la langue du XVI^e siècle. De fait, dès le début du XVII^e et aujourd'hui en tant que témoin pour les chercheurs, il se révèle aussi précieux pour les Français que pour les Anglais dans la mesure où il présente la nomenclature la plus riche de son époque. Ce répertoire de mots et d'expressions, réédité en 1632 puis en 1650, 1660 et 1673, ne contenait pas moins en effet de 40 000 entrées dès la première édition.

En définitive, qu'il s'agisse du faux bilingue français-latin de Nicot, ou du vrai bilingue français-anglais de Cotgrave, ces deux dictionnaires témoins d'une étape franchie ont pour point commun une même valeur montante : la langue française, de plus en plus affirmée en Europe. Et tout au long du XVII^e siècle, la langue française allait bénéficier de la centralisation propre aux monarchies absolues successives, propice à une unité linguistique indiscutée. En tant que code partagé par les politiques et les lettrés, le français ainsi confirmé pourrait s'imposer comme une valeur commune et légitime à défendre. Il appartiendrait donc au Grand siècle, consacrant la langue française, d'en enregistrer le lexique dans des ouvrages qui puissent s'en faire à la fois les témoins et les gardiens.

CHAPITRE II

LE XVII^e SIÈCLE : LA NAISSANCE DES DICTIONNAIRES MONOLINGUES

« Ainsi sont les mots. Ils arrivent toujours coûte que coûte, par se poser quelque part, cela seul est important. » G. Soucy, *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, 1998.

Depuis la première trace du français écrit, neuf siècles ont été nécessaires pour qu'éclosent de 1680 à 1694 les trois premiers dictionnaires monolingues français, avec donc les mots français répertoriés, définis et exemplifiés dans un article rédigé intégralement dans cette même langue. Cet outil, aujourd'hui quotidien, est de fait récent : il n'a guère plus de quatre siècles. Or, né à la fin du XVII^e siècle avec des caractéristiques précises, il reste au XXI^e siècle fidèle dans son essence aux formules alors imaginées et révélées.

1. De la langue littéraire régulée à la création de l'Académie française

1.1. Malherbe à l'origine d'une langue normalisable

« Enfin Malherbe vint, et le premier en France, Fit sentir dans les vers une juste cadence ; d'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir. [...] Tout reconnu ses lois ; et ce guide fidèle Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle. » C'est par ces vers, entre autres, dont les trois premiers mots sont restés célèbres, qu'en 1674, dans le *Chant premier* de l'*Art poétique*, Boileau décrit avec élégance l'esprit général du XVII^e siècle profondément marqué par Malherbe. Son influence est en effet primordiale dans l'évolution de la

langue française des lettrés et donc sur la langue qui sera enregistrée dans les premiers dictionnaires monolingues. On ne se tromperait pas en affirmant que dans chaque grand lexicographe du XVII^e siècle se retrouve plus ou moins un héritier de Malherbe.

François de Malherbe avait été présenté en 1605 à Henri IV, il devint aussitôt son poète officiel et sut rester en faveur sous Louis XIII. Alors même qu'il écrivit peu, son influence prit en grande partie sa source dans le malaise éprouvé par la plupart des écrivains du début du XVII^e siècle, confrontés à une langue française n'ayant pas encore trouvé son unité. Les Guerres de religion de la fin du XVI^e siècle, l'affaiblissement du pouvoir royal, avaient de fait grandement contribué à effacer les repères. Après le foisonnement de la Renaissance, s'imposait donc une régulation.

De par son autorité naturelle, Malherbe discipline le classicisme confus de la Pléiade. S'il instaure des règles en poésie, il représente aussi et surtout pour les lexicographes le promoteur inflexible d'une langue épurée, normalisée. On ne peut, par exemple, comprendre l'œuvre de l'Académie française si on ne se souvient pas de l'impulsion qu'il a donnée à tout le siècle et à la majorité des écrivains.

Quelles sont ses principales directives ? De manière générale, Malherbe entend réformer la langue en prônant auprès des lettrés un usage qui soit à la fois compris des grands seigneurs et des « crocheteurs du Port-au-Foin », c'est-à-dire du peuple. Aussi est-il partisan d'un style clair et sobre qui ne s'éloigne pas de la langue courante. Les mots étrangers, les locutions patoises, les archaïsmes, les latinismes, et bien des mots construits doivent selon lui être éliminés. Il faut par exemple « dégasconner » la langue et rejeter des mots comme « ulcère », « barbier », « poitrine », considérés comme vulgaires, « bas ». Il importe également de désambiguïser l'usage du français en faisant la chasse aux synonymes, c'est-à-dire en fixant un sens distinct et précis pour chaque mot, ce qui sera fondamental pour permettre l'élaboration des dictionnaires monolingues.

S'il était par exemple difficile d'établir au XVI^e siècle un démarquage clair entre *dormir* et *sommeiller*, si l'on abuse encore au XVII^e du pluriel – *les fièvres* pour *la fièvre* –, Malherbe souhaite qu'il n'y ait désormais aucun mot mal cerné dans sa définition. En recommandant la rigueur, en ne faisant appel ni à l'imagination ni à l'émotion, et en prescrivant le respect de l'usage courant, Malherbe préparait indirectement le travail des

lexicographes, qui avaient grand besoin d'une discipline et d'un arbitre pour réguler la langue.

1.2. L'utile préciosité et l'essor de Vaugelas, lexicographe

Malherbe et son disciple, Racan, mais aussi Vaugelas à qui allait être confiée la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie française*, tout comme Pierre Corneille, futur académicien, ou encore La Rochefoucauld, Mme de Sévigné et Mme de La Fayette, furent tous des familiers de l'Hôtel de Rambouillet où Catherine de Vivonne tint salon de 1608 à 1645. Les hommes et les femmes de lettres avaient en effet dès le début du siècle préféré se retrouver dans des salons parisiens, bien chauffés, et s'éloigner des manières trop soldatesques de la cour d'Henri IV, afin d'y partager les plaisirs délicats de la conversation.

1.2.1. La préciosité, creuset des lexicographes et de leurs lecteurs

C'est dans ces lieux raffinés que naît la préciosité qui se traduit principalement par une recherche de distinction dans les sentiments et les manières, la conversation représentant l'art suprême. Ce mouvement, au demeurant européen, aura en France une influence si forte qu'on en ressent encore les effets dans l'usage d'aujourd'hui, par exemple dans une certaine réticence devant les mots techniques, ou encore dans la fascination durable exercée par un certain classicisme élégant du vocabulaire. Les auteurs de dictionnaires se feront le relais des réflexes nés au cours de cette période.

Avant que Molière n'en dénonce les excès avec *Les précieuses ridicules* (1659), l'esprit précieux n'avait rien de dérisoire. Les préceptes de Malherbe étaient en effet développés dans ces salons où l'on s'exerçait au portrait littéraire ou encore à l'élaboration de maximes à formuler de manière concise. Ainsi s'affinait la manipulation de la langue française et se développaient chez les lettrés, auprès de qui se forgeaient les lexicographes à venir et les futurs lecteurs, des attitudes définitoires préfigurant le dictionnaire monolingue. Le plaisir cultivé du discours sur les mots préparait en effet à l'attitude jusque-là inédite consistant à définir tous les mots de sa propre langue. N'oublions jamais que cet outil si répandu aujourd'hui ne naît qu'en 1680. Son succès, sa bonne réception supposaient des esprits préparés.

On a beaucoup insisté sur les excès de la préciosité en matière de langage, on rappelle en effet, en souriant à bon droit, que les « belles mouvantes », les « chers souffrants », les « commodités de la conversation », constituaient des périphrases ridicules pour désigner les mains, les pieds et les fauteuils. Un dictionnaire en sera au reste tiré, le *Grand Dictionnaire des Pretieuses* de Somaize, en 1631. Il n'en reste pas moins que l'effort des précieux pour rechercher toujours davantage de finesse dans l'usage de la langue française fut très profitable à celle-ci. En frappant la langue du sceau du bel usage, la préciosité favorisait la recherche de précisions sémantiques, celles-là même qui se révéleraient indispensables à l'élaboration des premiers dictionnaires français-français.

1.2.2. *Vaugelas, lexicographe officiel du « bon usage »*

Vaugelas, familier de l'Hôtel de Rambouillet, fut élu Académicien en 1634. On lui confia très rapidement la rédaction de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, une Académie française qui venait de naître. Dès 1647, en même temps que se poursuivait la rédaction du dictionnaire qui alimentait sans doute sa réflexion, il publiait les *Remarques sur la langue française* qui furent considérées par tous les écrivains comme la référence du bien écrire. Il n'y fixait pas la langue mais installait la doctrine du bon usage fondé sur celui « de la plus saine partie de la Cour et des écrivains du temps », préférant par ailleurs le langage de la ville, plus soigné, et des femmes, plus spontané, à celui des campagnes, patoisant, et des hommes souvent trop enclins à se montrer de pédants latinisants.

Il va sans dire qu'en tant qu'auteur presque unique jusqu'à sa mort, en 1650, du *Dictionnaire de l'Académie*, sa conception de la langue qui ne rompt pas avec celle de Malherbe mais la prolonge, se retrouvera dans une très large mesure dans la lexicographie du XVII^e siècle, en commençant par celle de l'institution que représente l'Académie française.

Raisonné sur la langue n'est en rien l'objectif de Vaugelas. « Nul n'a le droit de légiférer dans le domaine des langues » précise-t-il en effet. Il s'agit seulement, au nom du bon usage observé, d'indiquer si tel ou tel mot ou tour de phrase est correct. La conception d'un dictionnaire qui enregistre l'usage, d'abord le bon usage, sans l'imposer, trouve ici sa source première.

1.3. De l'Accademia della Crusca à l'Académie française

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, avait été créée en Italie, à Florence, l'Accademia della Crusca dont l'objectif était de rendre plus pure la langue italienne, celle de la région de Florence en l'occurrence. Dès 1591, naquit donc le projet d'éditer un dictionnaire de la langue italienne correspondant à cette perspective. Le mot *crusca* désignait le « son » qu'il importe de séparer de la farine : le blason de cette Académie représentait en effet un blutoir assorti d'une légende éloquente quant à l'épuration de la langue : « *Il più bel fior ne coglie* », « elle en recueille la plus fine fleur ».

1.3.1. L'Accademia della Crusca : un modèle envié

La première édition du *Vocabolario della Crusca* parut en 1612 à Venise. Le dictionnaire offrait les mots de la langue littéraire florentine ou toscane du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e siècle et, pour appuyer les définitions, y étaient cités les écrivains italiens à partir d'extraits tirés des manuscrits plutôt que des éditions imprimées. C'est entre autres dans les chefs-d'œuvre de Dante, Pétrarque, Boccace qu'était ainsi enregistrée la langue, une langue représentant le plus haut niveau littéraire du moment.

Une nouvelle édition du *Vocabolario della Crusca* paraîtrait en 1623, avant même la création de l'Académie française (1635), et elle serait suivie en 1691 d'une troisième édition, peu avant la publication de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Six autres éditions se succéderaient au cours des siècles suivants jusqu'à la période mussolinienne, où l'Accademia della Crusca reçut l'ordre de s'orienter vers des publications philologiques. Enfin, en 1955, renaissait le projet d'un grand dictionnaire historique de la langue italienne.

De fait, cette Académie qui, au tout début du XVII^e siècle, offrait déjà un statut officiel à la langue italienne, faisait figure de modèle pour la France et séduisait particulièrement le pouvoir royal, soucieux aussi d'affirmer son ascendant à travers un dictionnaire. À la dimension d'ouvrage moderne et novateur, tant par le fond – une langue vivante exemplifiée par ses grands écrivains – que par la forme – un livre imprimé –, s'ajoutait en effet avec le *Vocabolario della Crusca* la dimension de l'ouvrage de prestige élaboré à la gloire d'une langue et ipso facto d'un pays.

1.3.2. La création de l'Académie française

Aux yeux du pouvoir royal, il fallait aussi à la France un grand dictionnaire prestigieux. Or, dès 1624, quelques amateurs de littérature se réunissaient régulièrement chez Valentin Conrart. Le cardinal de Richelieu, informé par l'un d'eux, François de Boisrobert, décida d'officialiser ces réunions qui portaient sur les lettres et la langue française. Les participants, malgré leur réticence, ne purent longtemps refuser l'offre insistante du cardinal. C'est ainsi que le 13 mars 1634 eut lieu la première séance officielle et que la compagnie prenait le nom d'Académie française, consacrée par lettres patentes du 25 janvier 1635 signées par Louis XIII.

Dans ces lettres patentes, enregistrées seulement le 10 juillet 1637 par le Parlement de Paris qui craignait que l'Académie puisse devenir une dangereuse concurrente politique, il est clairement rappelé combien « une des plus glorieuses marques de la félicité d'un Etat étoit que les sciences et les arts y fleurissent et que les lettres y fussent en honneur aussi bien que les armes ». Le dictionnaire fait bel et bien partie des symboles forts d'un pays.

Ainsi, dans les Statuts et règlements votés par l'Académie le 22 février 1635, il est stipulé dans l'article XXIV que « la principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Et dans l'article XXVI, son programme est fixé : « Il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique sur les observations de l'Académie. »

L'Académie devait aussi se prononcer sur les œuvres littéraires qui lui seraient soumises par le pouvoir, « pour observer tant les diction que les phrases » (article XXVI). Cette dernière activité fut imposée par Richelieu qui essaya de faire blâmer Corneille pour *Le Cid*. Mais la querelle malencontreuse qui en résulta avec la publication des *Sentiments de l'Académie sur le Cid* mit fin à ce type d'exercice.

L'Académie évita également de publier une poétique et une rhétorique. Quant à la grammaire, les *Remarques de Vaugelas* en firent office au XVII^e siècle. En réalité, la pratique des exemples forgés pour chaque mot par les académiciens, dans la première édition comme dans les suivantes, a toujours été explicitement conçue comme une sorte de grammaire par l'exemple. Rappelons cependant au passage qu'en 1932, sur l'insistance

d'Abel Hermant, académicien normalien, chroniqueur alors remarqué et signant Lancelot (en hommage au grammairien de Port-Royal), fut éditée une *Grammaire de l'Académie*. Cette grammaire dont il fut le principal auteur reçut tout d'abord un accueil empressé du grand public. Mais elle valut ensuite à l'Académie, à la suite de l'analyse féroce qu'en fit Ferdinand Brunot, une avalanche de critiques, notamment universitaires mais venant aussi du sein même de l'Académie. Il ne serait plus jamais question de « grammaire de l'Académie », la vocation première de l'Académie restant celle du dictionnaire à élaborer.

En vérité, en manifestant le souci d'épurer le vocabulaire et la syntaxe, en choisissant l'usage des « honnêtes gens » comme norme, l'Académie continuait pleinement l'œuvre de Malherbe et prenait le rôle d'utile gardienne de notre langue. Parmi les académiciens, au nombre de quarante dès 1639, Vaugelas exerçait de par sa réflexion et ses compétences linguistiques un rôle considérable. À la notion d'« usage courant » développé par Malherbe, se substituait ainsi sous son impulsion et sans rupture celle du « bon usage », c'est-à-dire l'usage de l'élite intellectuelle et mondaine. En codifiant cet usage avec autorité, l'académicien Vaugelas, lexicographe et « remarqueur », ayant acquis le statut d'une référence incontestée, contribuait grandement à réguler la langue française.

1.4. Du substrat philosophique de la lexicographie du XVII^e siècle

De leur côté, les philosophes influenceront également les lexicographes qui s'imprèneront sensiblement de la pensée logique et universalisante se développant au XVII^e siècle.

1.4.1. La définition, cartésienne

C'est à Descartes que revient la réflexion sur le fait que le langage est un instrument de raison. À ses yeux, seul le langage mathématique exprime le concept de manière immédiate pendant que la langue, imparfaite, n'est qu'un pis-aller traduisant le moins mal possible les concepts. La priorité ainsi donnée à la conceptualisation orientera indéniablement la nature logique des définitions choisies par les lexicographes, fondées d'abord sur le genre à trouver, c'est-à-dire l'idée générale sous laquelle se rassemble un groupe d'êtres ou d'objets de par leurs caractères communs, puis sur la marque spécifique, qui donne son sens précis au mot. De telles définitions, fondées

sur une logique universalisante, seront de fait d'autant plus modélisantes qu'elles correspondront aussi à la démarche de pensée mise en valeur tout au long du XVIII^e siècle.

1.4.2. La définition, au cœur de la logique

S'il y a dans chaque lexicographe un cartésien, il y a aussi, en particulier lorsqu'il s'agit de l'Académie française, une sensibilité certaine à la *Logique ou l'Art de penser* (1662), rédigée à Port-Royal par Antoine Arnauld et Pierre Nicole, ainsi qu'à la pensée linguistique exprimée dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), élaborée également à Port-Royal par le même Antoine Arnauld et Claude Lancelot.

Dans la vallée de Chevreuse et son abbaye désaffectée de Port-Royal se retrouvaient en effet, à partir de 1637, des religieux et laïques désireux de vivre hors du monde et selon l'idéal janséniste. Parmi ces « Solitaires » de Port-Royal, comme on aimait à les appeler, Arnauld, Nicole et Lancelot s'illustraient notamment par leur réflexion philosophique et linguistique. Ainsi, ce qui fut vite désigné comme la *Logique* et la *Grammaire de Port-Royal*, deux ouvrages complémentaires, eut une influence majeure sur la pensée universalisante de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Dans la *Logique de Port Royal*, Arnauld et Nicole reprennent la *Logique* d'Aristote en s'efforçant de la rendre simple, tout en tenant compte de l'œuvre de Pascal, de Descartes et de Francis Bacon. Ce dernier, philosophe anglais de grande influence, venait effectivement d'instaurer une classification des sciences (*Novum Organum*, 1620) en partant du principe empiriste. À travers quatre parties qui portent successivement sur les idées, le raisonnement, le jugement et la méthode, Arnauld et Nicole tentent de démontrer que les idées se forment par abstraction. Or, dans cette démarche, la définition acquiert justement une très grande importance, ils la considèrent en effet avec Pascal comme un remède à la confusion qui naît souvent dans le discours, confusion due à des mots mal analysés.

La *Logique de Port-Royal* est à lire en filigrane dans la démarche lexicographique propre au *Dictionnaire de l'Académie française*. Le fait de « définir » est justement présenté au sein du dictionnaire selon la logique d'Aristote, au reste cité dans la Préface. Définir, c'est en effet « expliquer la nature d'une chose par son genre et sa différence ». La préface de la première édition s'avère à l'égard de la définition ostensiblement révélatrice

d'une démarche philosophique, comme en témoigne l'extrait qui suit. « Quand on considerera qu'il n'y a presque point de mot dans la Langue qui ne reçoive différentes significations, & qu'il est impossible d'en donner des idées claires et distinctes, sans avoir establi quelle est la principale & quelles sont les autres, & en quoy elles different tant à l'esgard du sens propre que du sens figuré ce qui ne s'apprend que par la Definition ; on reconnoitra en mesme temps l'utilité d'un travail qui a eu pour but d'expliquer la Nature & la Propriété des mots dont nous nous servons pour exprimer nos pensées. »

1.4.3. La définition, œuvre de raison universelle, gage d'avenir

De la même manière, la *Grammaire générale et raisonnée* se justifie par la logique qui préside à l'usage de la langue. La grammaire d'une langue y est effectivement présentée comme résultant de la raison universelle. Arnauld et Lancelot y offrent pour la première fois une grammaire dont l'objectif est de retrouver la loi générale, en essayant de définir de grandes notions explicatives. De par cet essai de généralisation, la *Grammaire de Port-Royal* prendra une dimension didactique et fournira l'essentiel des définitions des parties du discours qui régneront dans le système scolaire jusqu'au début du XX^e siècle. Cette grammaire « générale », fondée sur l'analyse raisonnée, avait par ailleurs l'avantage de proposer un cadre logique dépassant une langue donnée pour s'appliquer aussi bien au grec qu'au latin, ou à la langue française.

C'est cette perspective universelle qui séduira les philosophes du XVIII^e siècle et dans laquelle, à la fin du XX^e siècle, Noam Chomsky pensera trouver les premières sources théoriques préfigurant la grammaire générative qu'il appelle de ses vœux. En fondant la grammaire générative sur la recherche d'une grammaire universelle du langage qui pourrait décrire toutes les langues et leurs énoncés, Chomsky réinstallait nécessairement la *Grammaire de Port-Royal* dans l'actualité linguistique.

De fait, cette grammaire eut une grande importance dans l'accueil même du *Dictionnaire de l'Académie française*, notamment au XVIII^e siècle. Si les philosophes ont en effet apprécié et soutenu le *Dictionnaire de l'Académie*, c'est en grande partie parce qu'il incarnait cette perception particulière de la langue et de son lexique appréhendée par la logique.

Il convient encore ici de citer la préface du *Dictionnaire de l'Académie* pour bien percevoir que les premiers dictionnaires monolingues font aussi

œuvre de raison. Pourquoi tant de « minuties grammaticales », s'interrogent par exemple les Académiciens ? La réponse est sans ambiguïté, il s'agit de donner une perspective à cette quête qui en définitive est philosophique : « C'est ce qui nous fait entrer dans la connoissance des plus secrets ressorts de la Raison, qui a tant de rapports avec la Parole, que dans la Langue Grecque la Parole & la Raison n'ont qu'un mesme nom. » Nos premiers dictionnaires, nés à la fin du XVII^e siècle, préparent et préfigurent bien aussi à leur façon le XVIII^e, siècle de la philosophie.

2. Les fondements de la lexicographie française

2.1. Le triptyque fondateur : Richelet, Furetière et l'Académie française

En moins de quinze ans, paraissent coup sur coup les trois dictionnaires qui allaient fonder l'histoire des dictionnaires monolingues et orienter l'essentiel de notre production lexicographique jusqu'à nos jours.

2.1.1. Richelet

En 1680, était donc publié le tout premier dictionnaire authentiquement monolingue : le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, ouvrage destiné à « l'honnête homme » du XVII^e siècle. Richelet y avait défini environ 25 000 mots répartis sur deux volumes en les assortissant d'exemples choisis entre autres dans l'œuvre de Boileau, Malherbe, Molière, Pascal, Vaugelas, et même de l'avocat Patin, aujourd'hui oublié mais qui, ayant aidé Richelet, ne détesta pas se citer. Cette formule lexicographique, en l'occurrence une définition le plus souvent assortie d'une citation illustrant le bel usage, faisait du *Dictionnaire françois* le prototype des dictionnaires de langue, descriptifs. Les dictionnaires de langue française d'Émile Littré, de Paul Robert et d'Alain Rey en seront les héritiers.

2.1.2. Furetière

En 1690, paraissait à titre posthume le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, dictionnaire destiné à l'homme curieux, soucieux d'informations sur cette « infinité de choses » que désignent les mots. Les définitions y sont, comme dans l'ouvrage de Richelet, accompagnées de quelques citations,

mais surtout de commentaires de type encyclopédique. Ce sont alors des « traits d'Histoire », les curiosités « de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la pratique des Arts », qui l'emportent en tant qu'informations, même si les définitions sont de qualité. Avec trois volumes et environ 40 000 mots, c'est une description large de la langue française, y incluant donc les termes de métiers. En vérité, le *Dictionnaire universel* ouvre la voie des dictionnaires qu'on qualifiera par la suite d'encyclopédiques. Il peut être considéré comme l'ancêtre du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, du *Petit Larousse illustré*, des dictionnaires *Quillet*, du *Maxidico*, du *Dictionnaire encyclopédique illustré Hachette* ou du *Dictionnaire encyclopédique Auzoux*. Il ne comportait pas à l'époque d'illustrations, mais dans la mesure où l'information est centrée sur les référents des mots, il en avait vocation.

2.1.3. L'Académie

En 1694, attendue depuis plusieurs décennies, était donc publiée la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Commencé presque au lendemain de la création de la compagnie savante, en 1635, le dictionnaire fut l'objet de débats immédiats sur son contenu. Chapelain fut chargé dès 1634 d'en établir le plan, un plan qui s'inspirait alors des principes méthodologiques de l'Accademia della Crusca.

L'Académie abandonna vite l'idée d'avoir recours aux citations des écrivains reconnus, à cause de sa trop délicate mise en œuvre, pour au contraire élaborer elle-même les exemples. Ces derniers serviraient de modèles de construction, utiles à la normalisation de la langue. L'Académie abandonna aussi la dimension historique, propre au *Vocabolario degli Accademici della Crusca* pour ne définir les mots que dans leur usage contemporain. Enfin, contrairement à l'un des vœux royaux, qui était de rendre la langue « capable de traiter des Arts et des Sciences », l'Académie décida d'exclure les vocabulaires de spécialité, justifiant cette exclusion par la volonté de s'intéresser d'abord à l'usage général.

Ce furent donc deux volumes et au total environ 18 000 mots qui furent offerts en 1694 au public, avec force exemples, sans oublier nombre de proverbes et de locutions. Ainsi, le *Dictionnaire de l'Académie française* représentait-il le prototype de l'ouvrage sélectif – un nombre restreint de mots correspondant à l'usage courant –, portant sur la description d'une

langue en synchronie – le vocabulaire en usage seul et sans considération historique –, en y ajoutant une dimension normative, prescriptive par des remarques sur le bon usage à suivre.

2.1.4. Le dictionnaire de l'Académie et sa durable originalité

La filiation du type de dictionnaire créé par l'Académie est tout d'abord assurée par le fait même que neuf éditions se succéderont du XVII^e au XXI^e siècle, sur ce même modèle. Cette pérennisation du modèle initial représente en soi une chance exceptionnelle pour une langue qui bénéficie ainsi, au-delà d'un repère stable pour le public et les autres lexicographes, d'un outil de mesure lexicale, sémantique et formelle qui a su rester identique au fil de l'histoire. Du même coup, les neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* représentent un corpus de recherche unique pour tout un ensemble d'études comparatives sur la langue française d'une période à l'autre.

Ensuite, il faut rappeler que, de la même manière que la *Grammaire de Port-Royal* a connu un regain d'intérêt à partir des travaux structuralistes de N. Chomsky, les choix initiaux de l'Académie se sont révélés très modernes. En décrivant la langue à la manière d'un système étudié en synchronie, en recourant à des exemples neutres reflétant l'usage courant, le *Dictionnaire de l'Académie* se trouve en effet dès 1694 proche des dictionnaires structuralistes de la seconde moitié du XX^e siècle, tels que le *Dictionnaire du français contemporain* dirigé par Jean Dubois, dictionnaire lui aussi synchronique et fondé sur des exemples neutres et forgés.

Un autre aspect, cette fois-ci propre à la première édition, s'est révélé trois siècles après particulièrement novateur. En effet, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* ne se présente pas dans l'ordre alphabétique strict. « Comme la Langue Française a des mots Primitifs, & des mots Derivez & Composez, on a jugé qu'il seroit agreable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines. » Ainsi les dérivés *embarquer*, *embarquement*, *desbarquer*, *desbarqué*, *désembarquement*, etc., se trouvent-ils installés derrière le mot *barque*, tout comme *ennemi*, *inimitié*, se rangent derrière *amitié*. Cet ordre ne manquait pas de pertinence, mais hélas le public était déjà rompu à l'ordre alphabétique strict et malgré les renvois ménagés dans l'ouvrage à leur place alphabétique, il fallut dès la deuxième édition, en 1718, reprendre la règle commune.

Or, en pleine période structuraliste, en 1966, J. Dubois procédera de la même manière dans le *Dictionnaire du français contemporain* en enregistrant *se déchausser, rechausser, chausse-pied*, etc., sous *chausser*. De la même façon, en 1982, paraissait le *Robert méthodique* dont l'originalité consistait justement à procéder ainsi, les mots construits étant regroupés « après le mot simple, ou après l'élément dont ils dépendent », *aspirateur* se trouvant sous *aspirer*, de même que *opiniâtement, opiner, opinion*, sous *opin-*. Pas plus qu'au XVII^e siècle, cet ordre morphologique, pourtant plus propre à expliquer les liens entre les mots, n'eut de succès, l'ordre alphabétique s'était en fait souverainement imposé dès le XVII^e siècle auprès de lecteurs, à la recherche d'une consultation immédiate, sans parcours second.

2.1.5. Un triptyque, acte de naissance d'une langue instituée

Ce triptyque fondateur, avec pour auteurs Richelet, Furetière et l'Académie française, est à interpréter comme la marque d'une langue française désormais en partie maîtrisée. La langue se trouve tout d'abord outillée, régulièrement décrite et circonscrite entre grammaires et dictionnaires. Elle est aussi contrôlée par chacun des acteurs de l'histoire. Ainsi, le pouvoir exercera à travers le dictionnaire sa censure, les lettrés en feront tantôt un outil d'ouverture linguistique, politique, culturelle, tantôt un lieu de régulation, éclairée ou conformiste, et les enseignants l'adapteront progressivement à leurs finalités d'apprentissage. Quant au peuple, dès qu'il échappera à l'analphabétisme, il fera du dictionnaire un compagnon indispensable, facteur d'autonomie et de savoirs acquis en autodidacte.

1680 correspond d'abord à la naissance du premier dictionnaire monolingue de langue française, mais le symbole est d'autant plus fort qu'il est double. En effet, l'initiative individuelle de Richelet est, d'une part, parallèle à l'œuvre institutionnelle de l'Académie et, d'autre part, concomitante de la fondation des Frères des écoles, correspondant à l'apparition en France d'un véritable enseignement primaire en langue française. Une nouvelle période commence pour la langue française qui, au terme d'un long processus démocratique fondé sur l'apprentissage, finira par faire du dictionnaire un outil à la fois scolaire et quotidien.

2.2. Un même mot traité à l'aune de chacun des trois genres fondés

Pour mieux percevoir la nature tout à la fois convergente et distinctive de ce triptyque lexicographique, un même mot est ici présenté dans les dictionnaires de Richelet, Furetière et de l'Académie. L'orthographe de l'époque, variable d'un ouvrage à l'autre, a été respectée.

Dictionnaire françois contenant les mots et les choses,

Pierre Richelet, 1680.

A. B. C. *s. m.* Croix de par Dieu, les 24 lettres de l'alphabet. Apprendre l'a, b, c.

*A, b, c. Fondement de quelque art, ou de quelque science, principe de quelque art, de quelque science, ou de quelque doctrine.

* La doctrine des opinions probables est le fondement & l'a, b, c de toute notre morale. *Pas. l.5.*

Pour bien comprendre cet article, il faut prendre en compte tout d'abord les « Explications des marques qu'on a mises aux Mots », données en début d'ouvrage. Ainsi, « l'Etoile* [...] montre que le mot, ou la phrase sont au figuré ». Il faut ensuite se référer à la table des abréviations où *Pas. l.1.2.3.4.5.* désigne « Pascal, lettres provinciales, lettre 1.2.3.4. Etc. ».

Enfin, à titre indicatif, on rappellera que la *Croix de par Dieu*, correspond, définie par Furetière, à la croix « qui est au devant de l'Alphabet du Livre où on apprend aux enfans à connoistre leurs lettres. On le dit aussi de l'Alphabet mesme, & du livre qui le contient. »

Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les Sciences et des Arts, Antoine Furetière, 1694.

ABÉCÉ *sm.* Alphabet, croix de par Dieu. Petit livre qui sert à apprendre à lire aux enfans. Cet enfant est encore à l'*abécé*.

ABÉCÉ, signifie aussi, le commencement d'une science, d'une affaire. Il croyoit faire juger son procès, mais on luy a donné un arrest qui le renvoye à l'*abécé*. Quand on pense avoir pénétré les secrets de la Nature, on se trouve encore à l'*abécé*. Ce mot est composé des trois premières lettres de l'Alphabet François, comme le Grec qui luy répond des deux premières *Alpha & Beta*. Les espagnols l'appellent *Cartilla*, & les Italiens *Abaco*, qui vient du Grec *Abacos*.

Dictionnaire de l'Académie françoise, Première édition, 1694.

ABC. On prononce Abécé. s. m. L'alphabet de la Langue Françoise. Il en est encore à l'Abc. Apprendre l'Abc. Il sign. Aussi un petit livret contenant l'Alphabet & la combinaison des Lettres, pour apprendre à lire aux enfans. *Acheter un Abc pour un enfant*. Il signifie fig. le commencement d'un Art, d'une science, d'une affaire. *Ce n'est-là que l'Abc des Mathematiques*. On dit proverbiallement & figurement. *Renvoyer quelqu'un à l'Abc*, pour dire, Le traiter d'ignorant. Remettre quelqu'un à l'Abc pour dire, L'obliger à recommencer tout de nouveau.

2.3. Le Dictionnaire de l'Académie : débats et Compléments

L'histoire du dictionnaire de l'Académie mérite quelques rapides commentaires pour bien en situer les enjeux et l'influence. De la lenteur des travaux naquirent en effet différents débats, et du choix consistant à décrire l'usage courant et contemporain naîtront des projets complémentaires : ceux de Furetière, de Ménage et de Thomas Corneille.

2.3.1. La lenteur et le perfectionnement des travaux de l'Académie

C'est en 1638 que la lettre A fut commencée, et seulement huit mois plus tard que cette première partie du dictionnaire fut achevée. Ce rythme ne convenait pas à l' impatient Richelieu qui s'en émut, et l'accusation de lenteur constitua l'une des premières critiques récurrentes formulées auprès de l'Académie française, de la première à la neuvième édition. Comme le constate avec élégance Maurice Druon, préfaçant le premier volume de la 9^e édition en 1992, « les doléances et les plaisanteries que suscitent les lenteurs du Dictionnaire sont presque aussi anciennes que l'Académie elle-même ».

Une lenteur utilement caricaturée. À travers pamphlets et critiques, on se complut à tourner en ridicule l'Académie, avec entre autres les vers restés célèbres de Boisrobert. Celui-ci, académicien de la première heure, avait reçu un temps la compagnie chez lui et, réputé pour ses bons mots, n'avait pu s'empêcher de brocarder à cet égard ses confrères avec ces quelques vers qui firent le tour de Paris : « Depuis dix ans dessus l'F on travaille, Et le destin m'eut fort obligé S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G. » Dès 1638, avait également circulé sous le manteau une satire en vers burlesques,

intitulée la *Requête des dictionnaires*, dirigée contre l'Académie et dans laquelle chacun reconnut la plume de Ménage. Le texte ne fut finalement publié qu'en 1649, mais il concourait à cet esprit satirique dirigé contre l'institution. Cette *Requête*, qui déniait à l'Académie la prétention de régenter la langue, valut sans doute à son auteur de ne jamais être élu académicien. Toutes ces piques sont en définitive utiles. On y gagna en effet, d'une part, un intérêt durable pour les dictionnaires et, d'autre part une qualité définitoire toujours améliorée, le texte lexicographique faisant désormais l'objet d'une attention critique aiguë.

Une lenteur explicable. En dehors du peu d'académiciens engagés dès le départ dans l'aventure lexicographique, les lenteurs de l'Académie s'expliquent aussi par le contexte historique. Ainsi, la mort de Richelieu en 1642 et celle de Louis XIII en 1643 ralentirent tout d'abord les travaux. Puis le décès en 1650 de son principal contributeur, Vaugelas, conjugué au fait que la langue française ne cessait d'évoluer, en rendant obsolètes une partie des articles déjà rédigés, ne favorisait pas l'achèvement rapide du dictionnaire.

Sous Louis XIV, la lenteur déjà dénoncée au cours du règne précédent agaça encore davantage le monarque absolu. Ainsi, dans la préface même de la première édition, les académiciens évoquent-ils Colbert qui, chargé d'enquêter sur la lenteur des travaux, vint assister à une séance, au moment où le mot « amy » était traité. Les académiciens commentèrent ainsi la visite : « On demanda si le mot d'AMY supposoit une Amitié réciproque ; c'est-à-dire, si un homme pouvoit estre appellé l'AMY d'un autre qui n'auroit pas les mesmes sentimens pour luy. [...] Enfin la définition de ce mot fut arrestée [...] On y adjousta les Epithetes qui se joignent naturellement à ce mot, & ensuite on examina les Phrases & les Proverbes où il s'employe. » Colbert, dit l'Académie, repartit alors convaincu que la Compagnie, confrontée à cet article, « ne l'avoit pu faire plus promptement ». Et au passage, l'Académie de résumer sa tâche : sémantique d'abord, descriptive ensuite, à travers des exemples illustrant l'usage courant et la phraséologie correspondant au mot défini.

Néanmoins, pressée par Colbert, dès 1672, l'Académie dû accélérer le rythme de travail, en usant d'abord de deux « bureaux » concomitants pour traiter les mots, l'un consacré à la lettre S, l'autre à la lettre T. D'autres bureaux furent ensuite créés. Une révision des travaux déjà accomplis se

révélaient par ailleurs nécessaire en fonction de l'évolution de la langue, et ce fut Mézeray qui la pilota, en même temps qu'il devenait, dès 1675, Secrétaire perpétuel. Enfin, à partir de 1683, son successeur, Régnier-Desmarais, fin grammairien et très sensible à la *Grammaire raisonnée de Port-Royal*, accompagnera le dictionnaire jusqu'à sa publication.

En réalité, en 1692, l'imprimeur de l'Académie, Coignard, avait tiré 500 premiers exemplaires du dictionnaire qui furent au dernier moment bloqués chez l'éditeur. Quelques académiciens avaient en effet signalé qu'il s'y trouvait encore de nombreuses coquilles. L'académicien Racine lui-même craignait que la Compagnie ne se couvre de ridicule si cette édition imparfaite était diffusée. Le dictionnaire fut donc révisé une dernière fois, en tenant compte en partie d'ailleurs des propos polémiques de Furetière.

L'ouvrage revu et corrigé fut présenté au roi le 24 août 1694. Il remercia les académiciens de manière assez laconique : « Je le reçois agréablement ; je le liray à mes heures de loisir, et je tâcherai d'en profiter. » Il avait déjà en effet sur sa table de nuit l'ouvrage d'un concurrent, celui de Furetière, dont il était très satisfait. On ne mesurait pas encore la différence de services rendus.

2.3.2. Concurrence et vrais Compléments

Furetière, au cœur d'une polémique popularisant la lexicographie. En 1662, Furetière, auteur du *Voyage de Mercure* (1653), dans lequel il part en guerre¹³ contre les littérateurs et pédants, est élu académicien. On travaille au dictionnaire depuis plus de vingt-cinq ans et d'emblée il prouve, par son assiduité aux séances de travail sur le dictionnaire, son intérêt pour celui-ci. Ses critiques sont nombreuses, ses conseils souvent judicieux.

En 1672, une partie du manuscrit est imprimée jusqu'à la lettre M, Mézeray fait alors savoir qu'il faut revoir l'ensemble entaché d'erreurs : les 1200 pages tirées rentrent donc dans le giron de l'Académie. Lorsqu'en 1683 Mezeray meurt, un exemplaire était resté à sa disposition ainsi que le manuscrit arrivé à la lettre P. Furetière fut chargé d'aller le réclamer aux héritiers : on l'accusera *a posteriori* de l'avoir plagié. Commence dès lors un procès qui par ricochet, en 1685, fera exclure Furetière de l'Académie.

En vérité, Furetière avait annoncé, peu après son élection, qu'il rédigeait de son côté un dictionnaire réservé aux termes des arts (les métiers) et des

sciences que l'Académie avait choisi de ne pas traiter. Les académiciens n'y avaient pas fait obstacle et, en août 1684, Furetière obtenait pour cet ouvrage en cours d'élaboration le privilège royal. Cependant, en novembre de la même année, l'imprimeur de l'Académie prévint celle-ci que le dictionnaire de Furetière ne contenait pas que des termes techniques, mais aussi les mots de la langue commune. L'Académie prit peur et s'indigna, accusant immédiatement Furetière de plagiat. Il s'en suivit un premier factum, c'est-à-dire un mémoire mêlant attaques et justifications, qui circula dans le Tout-Paris cultivé. Par ailleurs, dès la fin de l'année 1684, Furetière faisait paraître un échantillon du dictionnaire, sous la forme d'un in-18°, intitulé *l'Essay d'un dictionnaire universel*, avec une *Épître* destinée au roi, suivie d'un *Avertissement* explicatif et justificatif de l'ouvrage.

Dans l'épître de cet *Essay*, on retiendra la formule adoptée par Furetière pour désigner son ouvrage : « Une Encyclopédie de la Langue Française pour la faire connaître aux Etrangers, & la transmettre dans tout son étendue à la postérité » en s'attachant particulièrement à « l'explication des Arts et des Sciences ». De l'Avertissement, on extraira le fait qu'il offrait là un « Dictionnaire qui n'est pour ainsi dire que provisionnel », en attendant l'ouvrage à paraître et qu'il espère « que la seule vue de ces deux Dictionnaires », celui de l'Académie et celui de Furetière, tous deux non achevés, « fera paroître tant de différences entre l'un & l'autre, que ceux qui se donneront la peine d'en faire la conférence [comparaison] trouveront que celui-ci n'a aucun rapport avec celui de l'Académie. »

Ces précautions furent infructueuses, le 22 janvier 1685, Furetière était proposé à l'exclusion de l'Académie par dix-neuf voix sur vingt. En janvier 1686, Furetière publia un second factum, puis un troisième en 1687, factums édités en Hollande en 1687 et 1688 et rapidement diffusés en France. Les analyses et les critiques déployées eurent en réalité d'excellents effets : les définitions de l'Académie et divers travers épinglés sans ménagement poussèrent les académiciens à revoir encore le dictionnaire, qu'il s'agisse de définitions incomplètes ou erronées, de l'approximation des synonymes, de la pauvreté de certains exemples, ou du choix des proverbes trop souvent extraits du « bas langage ». Au total, cette polémique fut très bénéfique à la lexicographie. Elle installait le dictionnaire au cœur de l'univers des lettres.

Ménage et la dimension étymologique complémentaire. Gilles Ménage avait fait des études classiques brillantes, le dotant d'une maîtrise exceptionnelle du latin, du grec et de l'ancien français. Il apprit aussi par la suite l'hébreu, l'espagnol et l'italien, ainsi que des rudiments d'anglais et d'allemand. D'abord avocat au Parlement, il embrassa la vie ecclésiastique, ce qui lui permit de cultiver son goût pour les études. Reçu à l'Hôtel de Rambouillet où son esprit le faisait apprécier, il tiendra aussi régulièrement salon chez lui, avec notamment pour fidèles Madame de La Fayette et Madame de Sévigné. Ses soirées littéraires, appelées les mercuriales (elles avaient lieu le mercredi), sont l'occasion pour chacun de mesurer son érudition. Considéré rapidement comme l'un des meilleurs grammairiens de son temps, il rompt avec la tradition, qui faisait de l'étymologie une sorte de jeu mondain, en publiant dès 1650 les *Origines de la langue française*. De manière scientifique, il y examine en effet finement la langue française au regard de son histoire.

En 1672, paraissent dans cette filiation les *Observations sur la langue française*, heureux complément des *Remarques* de Vaugelas, que Ménage appréciait. Au-delà d'un ton ironique qui ne lui valut pas que des amis, il y conserve une place importante pour les mots anciens et provinciaux. En réalité, c'est l'histoire de la langue qui l'intéresse et c'est à cet égard que ses travaux sont complémentaires de ceux de l'Académie.

En 1694, donc en même temps que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, était édité à titre posthume le *Dictionnaire étymologique*, correspondant à sa première publication d'ordre historique sur les mots, les *Origines de la langue française*, parue en 1650, mais revue et corrigée tout au long de sa vie. En faisant remonter le français au latin, celui-ci au grec et ce dernier à l'hébreu, Ménage réussissait à trouver nombre d'étymologies. Environ 70 % de ces étymologies restent en effet exactes : c'est un résultat remarquable et qui fait du dictionnaire de Ménage l'ancêtre de tous les ouvrages savants sur le sujet.

Certes sa méthode n'est pas sans faiblesse, méthode qui consiste à remonter à la date la plus ancienne, pour ensuite faire œuvre comparatiste en confrontant le mot recherché avec les dialectes italiens et espagnols. Il est guidé par la seule signification qu'il croit plus durable que la forme, faisant ainsi plier la phonétique et la forme des mots devant la sémantique : il part d'abord du sens pour ensuite justifier l'évolution de la forme. Ainsi,

P. Larousse, en fin analyste qu'il était, tout en reconnaissant le talent de Ménage, en montre aussi les failles avec humour : « Un mot était donné à Ménage, il le passait à son laminoir en disant : Et si vous n'en sortez, vous devez en sortir. » D'où, dans le ton des plaisanteries du XVII^e siècle, quelques saillies du type de celle du Chevalier de Cailly : « *Alfana* vient d'*equus* sans doute ; Mais il faut avouer aussi Qu'en venant de là jusqu'ici, Il a bien changé sur la route... »

Thomas Corneille : un Complément pour le vocabulaire spécialisé. 1694 correspond aussi à la date de parution d'un ouvrage dont on a trop souvent oublié l'utile consultation. Il s'agit des deux volumes du *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille. Ce dernier, bien qu'éclipsé dans la mémoire collective par le talent de son frère Pierre Corneille, fut cependant à la fin du XVII^e siècle un auteur dramatique au succès beaucoup plus important que l'auteur du *Cid*. Élu à l'Académie en 1685 sur le fauteuil de son frère de 19 ans son aîné, il participa très vite aux travaux du dictionnaire de l'usage et publia, en 1687, les *Remarques de M. de Vaugelas avec les notes de Thomas Corneille*, manifestant ainsi son goût pour l'analyse de la langue. Mais il fut surtout l'auteur du premier dictionnaire général portant sur les vocabulaires de spécialité.

En choisissant de ne pas inclure « les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours », l'Académie avait indirectement laissé la place au projet de Furetière dont elle n'avait pas pris ombrage en tout premier lieu. Ce serait en fait un autre académicien, Thomas Corneille, qui offrirait un complément au *Dictionnaire de l'Académie*, complément annoncé en toute fin de la préface du dictionnaire prestigieux : « L'Académie n'ayant pas jugé à propos de donner place dans son Dictionnaire aux termes particulièrement attachés aux Sciences & aux Arts pour les raisons qui ont été dites, quelques Académiciens ont creu qu'ils feroient un ouvrage utile & agreable d'en composer un Dictionnaire à part : Et comme ils l'ont fait avec beaucoup de soin, il y a lieu de croire que le Public sera content de leur travail. » En somme, reprocher à l'Académie de n'offrir que l'usage des mots courants, c'est omettre qu'elle fut aussi le lieu d'élaboration d'un complément portant sur les vocabulaires spécialisés.

Ainsi, en 1694, à l'aube du XVIII^e siècle, la France est-elle en possession d'un dictionnaire descriptif de la langue, assorti de citations, le *Dictionnaire françois* (1680) de Richelet, d'un dictionnaire encyclopédique

accompagné de commentaires et de citations, le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière. Et ajoutons, tous trois datant de 1694, un dictionnaire de langue sélectif de la bonne langue courante, riche d'exemples forgés, celui de l'Académie, un dictionnaire également sélectif, riche de termes de métiers et de sciences, l'ouvrage de l'académicien T. Corneille, et un dictionnaire spécialisé dans le domaine de l'étymologie, celui de Ménage.

La langue française était désormais équipée d'un outillage linguistique essentiel, de grande qualité, qu'il resterait à perfectionner au fur et à mesure de l'avancée des savoirs et de l'évolution de la langue.

2.4. Des dictionnaires bilingues riches de leur hétérogénéité

Il importe d'emblée de rappeler qu'au XVII^e siècle, avant que ne paraisse l'ouvrage monolingue de Richelet, les dictionnaires bilingues remplissaient un double office. D'une part, ils faisaient naturellement bénéficier les mots français d'une série d'équivalents étrangers mais, d'autre part, et c'est ce qu'il convient de ne pas oublier, ils apportaient des définitions et des exemples en langue française sur les mots de notre propre langue, avant même d'en proposer une traduction. Venant en premier, derrière le mot à traduire, ces informations constituaient en effet un embryon de dictionnaire monolingue. C'est en ce sens que les dictionnaires bilingues, qu'il s'agisse des dictionnaires français-latin, ou des dictionnaires français-langue vivante, contribuèrent aussi, à travers leur expérience de description de la langue française, à la gestation des répertoires monolingues.

2.4.1. Les dictionnaires bilingues français-langue vivante

Du côté des dictionnaires bilingues consacrés aux langues vivantes, si c'est d'Angleterre avec Randle Cotgrave que venait, en 1611, le premier dictionnaire bilingue français-anglais, ce sont aussi les langues vivantes latines qui font l'objet de projets identiques avec par exemple, dès 1607, le *Tesoro de las dos lenguas francesa y española*, de César Oudin. Ce dernier, nommé dès 1597 secrétaire-interprète de Henri IV pour les langues espagnole et italienne, présente là en effet un répertoire qui, notamment pour la langue française, impressionne par sa richesse. Ainsi, plusieurs formes concurrentes sont souvent présentées de même que les niveaux de langue y sont déjà parfois précisés, qu'il s'agisse des archaïsmes ou des mots des vocabulaires spécialisés, tels que celui de la marine ou des veneurs.

Fort de plusieurs éditions tout au long du siècle, il profiterait d'enrichissements sensibles avec la parution, en 1611, du *Tesoro de la lengua castellana o española* de Sebastian de Covarrubias. Au reste, ce dernier dictionnaire, bien que doté de quelques correspondances latines, représente le premier dictionnaire monolingue de langue espagnole.

Quelques années plus tard, ce serait au tour du fils de César Oudin, Antoine, de reprendre le flambeau. Il apprendrait l'italien à Louis XIV et publierait tout d'abord, en 1640, *les Curiositez françoises pour servir de suppléments aux dictionnaires*, en même temps que paraîtraient ses *Recherches italiennes et françoises* ou *Dictionnaire italien et françois*, en deux volumes. On lui devrait aussi en 1645 le *Trésor des langues espagnoles et françoises* dans le droit fil du dictionnaire déjà publié par son père, puis en 1674 le *Nouveau et ample dictionnaire en trois langues*, en l'occurrence l'italien, le français et l'allemand.

Guy Miège fait paraître en 1677 une version réciproque du dictionnaire français-anglais de Cotgrave, intitulée *A New Dictionary French and English, with another English and French* dans laquelle on trouvera de nombreux néologismes négligés par Richelet. Dans une nouvelle version intitulée le *Dictionary of barbarous french*, conçue à partir d'une édition remaniée du dictionnaire en 1779, il donnera des entrées exclusivement françaises où seront rangés les mots rares ou vulgaires, que l'on a besoin de comprendre sans avoir à les utiliser. Guy Miège sera de fait le premier à publier, en 1684, une version abrégée de son dictionnaire, ouvrant la voie à une première forme de démocratisation des dictionnaires. Il préfigurait ainsi la percée des dictionnaires conçus en tant qu'outils pratiques et déclinables en fonction des besoins linguistiques de leur propriétaire.

2.4.2. Les dictionnaires bilingues français-latin, latin-français

Dans la mesure où le latin demeurait la langue d'enseignement prioritaire des Collèges et de l'Université, s'imposaient des dictionnaires bilingues de qualité et on citera notamment celui du Père Monet, l'un des meilleurs latinistes de son temps. Entré chez les jésuites en 1591, il enseigna plus de vingt ans au collège de la Trinité à Lyon où il mourut en 1643. On lui doit le *Parallèle des langues françoise et latine*, publié en 1629 et surtout l'*Invantaire des deus langues latine et françoise* de 1635. Cet inventaire représente en réalité le plus important recueil de mots et de définitions de

mots français de la première moitié du siècle. On y relève de nombreux termes absents des dictionnaires de Richelet ou de Furetière.

Il faut également citer le Père Pomey (1619-1673), humaniste français, qui publia un abrégé du dictionnaire de R. Estienne et surtout le *Dictionnaire royal des langues françoise et latine* en 1664. On appréciera à son égard le point de vue de P. Larousse qui le considérera comme l'« un des premiers qui aient mis à la portée des jeunes intelligences les principes de la lexicologie latine ». En vérité, c'est sans doute du côté des dictionnaires bilingues français-latin que les premiers efforts didactiques prenaient une forme lexicographique nouvelle, traçant la voie avec beaucoup d'avance aux futurs dictionnaires monolingues pour enfants.

Il faut aussi souligner qu'en pleine période classique, les dictionnaires plurilingues échappèrent à l'épuration. Ainsi, le Père Pomey pouvait signaler dans la préface de son *Dictionnaire royal*, non sans ironie : « Mon dessein n'ayant pas été de faire un dictionnaire pour enseigner la langue françoise, mais seulement pour enseigner à rendre en Latin le François, je n'ai pas dû me soucier que le François fût pur et de bel usage ; parce que tout vieux et tout décrié qu'il puisse être en ce temps, on peut se trouver quelques fois en peine de sçavoir comment est-ce qu'il faut le tourner en Latin. » Par ailleurs, dans la mesure où ces ouvrages ont vocation pratique, les auteurs n'hésitent pas à y introduire des développements qui leur paraissent utiles et attractifs pour leurs élèves. Ainsi, le père Pomey, précise-t-il dans la même préface que « Quoyque cet ouvrage ne soit fait proprement que pour faire connoître les termes françois et latins », il n'a pas « néanmoins négligé d'y faire entrer d'assez belles choses lorsque l'occasion s'en est présentée. » C'est ainsi qu'on bénéficiera pour l'article étoile, d'un commentaire sur le fait qu'« il y a 15 étoiles de la première grandeur ; 45 de la seconde ; 208 de la troisième ; 474 de la quatrième ; 217 de la cinquième ; 49 de la sixième ; 5 nébuleuses ; 9 obscures ».

C'est donc de leur hétérogénéité cohérente, au nom du pragmatisme pédagogique, que les dictionnaires bilingues tirent au XVII^e siècle leur dimension complémentaire par rapport aux dictionnaires monolingues. Aussi, qu'il s'agisse des contemporains du Grand siècle ou des chercheurs du XXI^e siècle qui souhaitent mieux cerner la langue de cette période, la consultation de ces dictionnaires s'impose-t-elle.

Alors que les dictionnaires monolingues doivent s'affirmer dans des formules homogènes, les auteurs de dictionnaires bilingues, dictionnaires de nature plus didactique, sont soumis à moins de contraintes dans la description de la langue française. Si les dictionnaires monolingues de langue française allaient être pérennisés au cours du siècle suivant tout en s'affinant, le souci clairement pédagogique de transmettre, propre aux dictionnaires bilingues, ainsi que la dimension universelle et encyclopédique instaurée par Furetière, constitueront en partie les ferments d'un rebondissement de la lexicographie au cours du Siècle des lumières.

CHAPITRE III

DES DICTIONNAIRES DU SIÈCLE DES LUMIÈRES AUX DICTIONNAIRES DE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ

« Et quel bonheur j'eus [...] en ouvrant le *Dictionnaire encyclopédique* de MM d'Alembert et Diderot, de comprendre ce bel ordre alphabétique... » Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un paysan*, 1870.

Les modèles lexicographiques premiers étant institués à la fin du XVII^e siècle, la famille lexicographique allait s'épanouir et se renouveler au siècle suivant. Le XVIII^e siècle est en effet marqué par le débat philosophique et linguistique, débat commençant à la frontière des deux siècles, à partir de la Querelle des anciens et des modernes, pour se poursuivre entre néoclassicisme et esprit nouveau. Le renouvellement sera particulièrement sensible avec l'aventure encyclopédique fondée sur l'idée d'une société à faire progresser et comptant sur la diffusion éclairante et constructive des connaissances de tous ordres, à travers un ouvrage alphabétique.

Quant au XIX^e siècle, au lendemain de la Révolution, il sera tout d'abord marqué par la démocratisation du dictionnaire, à l'assaut d'un lexique et d'un public toujours plus larges, incluant notamment les élèves d'un système scolaire en train de se structurer. Dans la seconde moitié du siècle qui connaît l'avènement de la République, dans le cadre d'une pensée linguistique vivifiée par la quête comparative des origines des langues,

- 2001 Alain Rey, *Grand Robert de la langue fr.* (2^e édition augmentée) : 94
2004 *Trésor de la langue française informatisé* : 94, 95
2004 Josette Rey-Debove, *Le Robert Brio* : 90
2005 *Grand Robert de la langue française, électronique* : 93, 94
2005 Yves Garnier (dir.), *Grand Larousse illustré* : 94
2005 Claude Blum, Jean Pruvost, *Le Nouveau Littré* : 134
2005 *Petit Larousse illustré* (centième) : 12
2005 Alain Rey, *Dict. culturel en langue fr.* : 85

l'aventure lexicographique bénéficie d'un nouvel élan, plus particulièrement illustré par Émile Littré et Pierre Larousse.

1. Le XVIII^e siècle et l'enrichissement des genres

L'enrichissement se fera de deux manières. Ce sera tout d'abord la confirmation des genres nés à la fin du siècle : le dictionnaire encyclopédique et le dictionnaire de langue. Pour ce dernier type de dictionnaire, les démarches sélectives propres à l'Académie se développeront et s'affineront avec pas moins de quatre éditions du *Dictionnaire de l'Académie* au cours du XVIII^e siècle, pendant que le *Dictionnaire françois* de Richelet, fondé d'emblée sur la richesse de la nomenclature et des citations, continuera de s'épanouir à travers diverses rééditions. Ce sera ensuite la naissance d'un nouveau genre, l'encyclopédie, dont les germes empruntés à l'Angleterre prendront une vigueur exceptionnelle en France avec l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, un ouvrage monumental, décisif dans les savoir-faire éditoriaux et propre à intégrer définitivement la lexicographie à l'histoire des idées.

En complément des gros volumes de l'*Encyclopédie* ou des dictionnaires généraux de langue, paraîtront nombre de petits dictionnaires tantôt spécialisés en direction de tel ou tel aspect de langue, tantôt relevant de telle ou telle spécialité. Ils participeront pleinement de la vitalité de ce genre désormais bien installé auprès des écrivains. Dans leur ensemble, petits et gros, les dictionnaires représenteront les ferments du renouveau de la société, dont l'une des conséquences sera la Révolution de la fin du siècle.

1.1. La confirmation du dictionnaire encyclopédique : le « Trévoux »

Le *Dictionnaire universel* de Furetière, prototype du dictionnaire encyclopédique, est réédité en 1701 par Henri Basnage de Bauval qui le modifie en lui donnant une tonalité conforme à ses opinions protestantes. C'est cette réédition qui sera reprise, « plagiée » dirait-on avec les critères d'aujourd'hui, par les Pères Jésuites de Trévoux. Dès 1704 en effet, ils font paraître les trois tomes (reliés en deux volumes ou en trois) du *Dictionnaire universel françois et latin contenant la signification et la définition des mots de l'une et l'autre langue* qui reprend presque à l'identique le *Dictionnaire*

universel de Furetière revu par Basnage de Bauval. En vérité, il ne s'agit pas d'un dictionnaire bilingue : l'équivalent latin disposé après l'entrée du mot français s'ajoute simplement au dictionnaire monolingue. Quant aux premières modifications, elles correspondent à quelques articles religieux corrigés par les Pères jésuites, opposés au jansénisme diffus du début du siècle, avant de lutter plus tard contre l'esprit philosophique.

Les Pères jésuites s'étaient installés à Trévoux, dans la Dombes, parce que, en tant que capitale d'une Principauté, la petite ville bénéficiait d'une imprimerie moderne, ce qui en faisait donc un lieu privilégié de diffusion. Ainsi, dès 1701, y était publié le *Journal de Trévoux* qui, un demi-siècle durant, ferait œuvre critique pour la littérature et les sciences, sans sympathie comme on s'en doute pour l'*Encyclopédie* à combattre.

En 1704 paraissait la première édition du *Dictionnaire universel françois et latin*, vite appelé *Dictionnaire de Trévoux* ; une deuxième édition en cinq volumes en serait offerte en 1721, suivie en 1732 d'une troisième édition, toujours en cinq volumes. La quatrième édition livrerait six volumes en 1743. À partir de cette édition, les informations dans le domaine encyclopédique, l'histoire, les sciences et notamment la botanique, donnent à l'ouvrage de plus en plus d'ampleur. C'est ainsi que naît, en 1752, une cinquième édition avec sept tomes et un *Supplément*, puis une sixième édition en 1771 comportant huit tomes. Était paru entre temps, en 1742, un *Abrégé du Dictionnaire de Trévoux* en trois volumes, par M. Berthelin.

Il est difficile de retrouver l'identité exacte des rédacteurs, mais le fait même que les sources soient mentionnées avec soin, avec en particulier une *Table de références bibliographiques* enrichie dès la deuxième édition, fait du *Trévoux*, aujourd'hui comme hier, une ressource très appréciée.

1.2. La filiation du dictionnaire général de langue : Richelet, l'Académie et le dictionnaire de Féraud

1.2.1. Du Richelet et des citations

Avec le *Dictionnaire françois* de Richelet était né le dictionnaire de langue, fondé sur la citation. À la suite de rééditions très rapprochées à la fin du XVII^e siècle (1685, 1688, 1689, 1690, 1695) et de diverses autres éditions au cours du XVIII^e siècle, il fera l'objet d'un *Abrégé* en 1756 puis, en 1802, il deviendra le *Dictionnaire portatif de la langue française extrait du Grand*

Dictionnaire de P. Richelet, en deux volumes par M. De Wailly. En fin de l'ouvrage, s'ajoute alors un *Vocabulaire Géographique* destiné à renforcer encore le caractère utilitaire, « universel » nouvellement donné à l'ouvrage, en ces lendemains de Révolution. Un dictionnaire de langue fondé sur des citations prenait ainsi en partie une vocation « universelle ».

On retiendra de ces avatars que, la notoriété d'un dictionnaire étant assimilée au nom de son auteur, le dictionnaire éponyme peut continuer une carrière conduite par des éditeurs ne manquant pas d'exploiter la célébrité passée, tout en changeant peu à peu le contenu de l'ouvrage. Les bernard-l'ermite des dictionnaires porteurs d'un nom illustre, une fois l'auteur disparu, ne manquent jamais à l'appel, pour le meilleur ou pour le pire.

Il n'est pas toujours facile de trancher entre la dimension encyclopédique d'un dictionnaire et son apport dans le domaine de la langue. C'est le cas du *Dictionnaire de Trévoux* qu'il est certes raisonnable de classer dans la famille des dictionnaires encyclopédiques, mais qui pour autant reste très riche d'informations dans le domaine de la langue. Il importe de mettre en relief qu'il témoigne à travers son intitulé même, *universel*, du souci d'offrir de très bonnes définitions, en les illustrant en l'occurrence par des citations d'auteurs. Les jésuites déclarent d'ailleurs à cet égard, dans leur préface de 1732, que « le public penche un peu plus du côté de ceux qui citent, que de ceux qui ne citent pas ». De fait, les lexicographes et le public ne perçoivent pas encore clairement la distinction à établir entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique, une distinction qu'il faut au reste encore aujourd'hui nuancer.

1.2.2. L'Académie française : quatre éditions en un siècle

Quant au *Dictionnaire de l'Académie*, incontestable dictionnaire de langue, c'est avec une grande constance que chaque édition est révisée en gardant les options essentielles : la description en synchronie et des exemples forgés. Ainsi, le 31 janvier 1695, la révision de la première édition commençait-elle avec notamment Charpentier, Perrault, T. Corneille, Fontenelle et Régnier-Desmarrais. Au terme de 24 années de travail, paraissait en 1718 la deuxième édition. Entre temps, en 1697, avait été publié ironiquement l'*Enterrement du dictionnaire*, fort de 215 remarques critiques, signalant par exemple l'oubli du mot *brume*. L'Académie prendrait alors discrètement acte de toutes les critiques pour en faire son profit.

Le classement par racines, qui avait perturbé les lecteurs de 1694, fut abandonné dès cette seconde édition au profit de l'ordre alphabétique strict. Or, dans la mesure où le classement alphabétique entraînait une orthographe devant être choisie précisément pour bien classer les mots à leur juste place, c'est bien une norme faisant référence qui allait s'installer progressivement dans les colonnes du *Dictionnaire de l'Académie*. Ce faisant, une réflexion sur l'évolution de la norme commence, même si l'orthographe reste pour l'heure de tradition étymologique. Il faut souligner au passage que les conseils de Fénelon, formulés dans sa *Lettre à l'Académie* (1715), ne furent pas vains : l'Académie admettait en effet désormais que, la langue évoluant, aucun dictionnaire ne la fixerait définitivement.

Une troisième édition paraîtrait en 1740. Si les options générales sont maintenues, un progrès fondamental sera effectué dans le domaine de l'orthographe. L'accent aigu y est par exemple introduit pour remplacer les *s* muets : *estoit*, devient *étoit*. L'accent grave signale désormais le *e* ouvert. Les consonnes muettes disparaissent en partie : *obmettre*, *adjouster*, deviennent *omettre* et *ajouter*. Le parti des « modernes » est donc globalement adopté, la préface s'en faisant l'écho. De nombreux termes scientifiques et techniques sont ajoutés : l'influence des philosophes est sensible. C'est tout particulièrement à l'abbé d'Olivet, élu à l'Académie en 1723, que l'on doit cette modernisation, qui reste néanmoins prudente, conduite dans la tradition académique qui va s'affirmant : « L'on ne doit point en matière de Langue, prévenir le Public, mais il convient de le suivre, en se soumettant, non pas à l'usage qui commence, mais à l'usage généralement reçu », déclare ainsi l'abbé d'Olivet dans la *Préface*.

En 1763, paraît la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, souvent désignée comme celle des philosophes, compte tenu du fait qu'ils entrent à l'Académie française, avec notamment Voltaire, élu en 1746, et d'Alembert en 1754. Il serait vain d'opposer le modernisme scientifique et idéologique des philosophes à une forme de conservatisme éclairé de l'Académie en matière de langue. Les philosophes, Voltaire le premier, prônaient en effet une langue classique, dépourvue d'excès, tout en étant parfois plus puristes que les écrivains du XVII^e siècle. L'esprit encyclopédique sera cependant perceptible dans l'importance accrue accordée au vocabulaire scientifique et technique. On passe ainsi de 1802 pages en 1740 à 1951 en 1762, avec plus de 5000 mots ajoutés de la troisième à la quatrième édition.

C'est à partir de cette édition, que le *Dictionnaire de l'Académie* deviendra une référence première pour les étrangers, notamment pour la constitution des dictionnaires bilingues. Enfin, en matière d'orthographe, l'évolution se poursuit : elle devient dès lors très proche de celle des siècles suivants. Un dernier point, sensible pour la consultation, donne l'occasion d'un long commentaire dans la *Préface* : « L'Académie a fait dans cette Edition un changement assez considérable, que les gens de lettres demandent depuis longtemps. On a séparé la voyelle I de la consonne J, la voyelle U de la consonne V, en donnant à ces consonnes leur véritable appellation. »

Pour l'édition suivante, l'énumération des faits suffit à la rendre singulière : d'Alembert est élu Secrétaire perpétuel en 1772 ; le 8 août 1793, la Convention Nationale supprime les Académies ; en 1798, paraît la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, tout au moins celle qui sera *a posteriori* considérée comme la cinquième. Le *Dictionnaire de l'Académie* est donc édité en l'absence de l'institution qui l'a élaboré. De fait, le dictionnaire préparé officiellement jusqu'en 1793 par les académiciens demeure vraiment leur œuvre, ce que reconnaîtra l'Académie elle-même quand elle sera restaurée. Il n'en reste pas moins que si cette édition ne rompt pas dans sa nature profonde avec les éditions précédentes, elle fait l'objet d'un traitement particulier. Ainsi, aux préfaces mesurées des quatre éditions déjà parues, se substitue le *Discours préliminaire* de Joseph-Dominique Garat, idéologue lettré qui dans la tourmente révolutionnaire rédige en guise de préface une sorte de manifeste des lumières.

On bénéficie dans cette édition d'un intéressant *Supplément de mots révolutionnaires* d'environ 300 entrées, de *accusateur public*, *activer*, à *vendémiaire*, *vocifération*, en passant par *décade*, *école normale*, *désorganiser*. Tout compte fait, la cinquième édition reflète une avancée néologique modérée, on ajoute *acclimater*, *agglomération*, *imperméabilité*, *impudeur*, *inodore*, mais on retranche aussi des mots, en particulier du côté des termes « de chymie, de médecine, d'histoire naturelle ». Ces mots s'étaient introduits dans l'édition de 1762, « sans avoir déjà passé par la langue usuelle » signalera Morellet, dans ses *Observations sur un ouvrage anonyme* parues en 1807. En même temps, quelques « vieux mots » sont réintroduits : *bachelette*, *déduit*, *destrier*, etc. La cinquième édition est en vérité plus intéressante par son histoire hors du commun que par un progrès manifeste par rapport à l'édition précédente, de grande qualité.

1.2.3. Le Dictionnaire critique de Féraud : témoin et novateur

Si l'Académie tient le haut du pavé en matière de dictionnaire de langue, un dictionnaire isolé est à signaler de par sa pertinence et sa différence marquante. Très peu de temps avant que n'éclate la Révolution, paraissait en effet en 1787 le très original *Dictionnaire critique de la langue française* de Féraud. La lecture seule de l'intitulé, avec une orthographe simplifiée pour le mot *diction(n)aire*, donnait déjà le ton, à la fois novateur et militant.

Jean-François Féraud, abbé marseillais et enseignant, avait participé à la traduction du *Dictionnaire universel des Sciences et des Arts* (1753-1754) de l'anglais Thomas Dyche, où il avait témoigné d'une réelle compétence en anglais tout en manifestant son intérêt pour la comparaison et l'exercice de traduction. Mais c'est surtout avec le *Dictionnaire grammatical* portatif qu'il publie en 1761 que se préfigure le *Dictionnaire critique*. Il y fait preuve en effet de très nombreuses lectures, d'un souci objectif de la comparaison des arguments de chacun, en même temps que s'y affirme la vocation didactique de l'ouvrage, destiné « aux Etrangers, aux Jeunes gens & aux Habitans des différentes Provinces de France ». Ce premier dictionnaire réédité en 1768, est en réalité de même perspective que le *Dictionnaire critique*, à ceci près qu'on n'y dispose pas d'un réel outil lexicographique, dans la mesure où la définition des mots n'y a pas encore sa place. Cependant, cet ouvrage déjà « critique », le fera apprécier de l'abbé d'Olivet, lui-même ouvert à la nécessaire modernisation de l'orthographe.

Vers 1763, l'abbé Féraud échaafaude le projet du *Dictionnaire critique*, qui sera très innovant dans les choix opérés quant aux graphies. Les commentaires critiques apportés pour presque chaque mot – environ 50 000 mots traités et 14 000 articles – restent aujourd'hui extrêmement utiles pour les chercheurs, au point que la consultation de cet ouvrage devient indispensable pour quiconque s'intéresse à la langue du XVIII^e siècle. On doit au Groupe d'études d'histoire de la langue française et à Philippe Caron la possibilité de consulter au XXI^e siècle, soit dans une réédition imprimée chez Niemeyer (Tübingen, 1994), soit sur Internet, ce dictionnaire qui n'eut pas un grand succès, mais dont les informations sont précieuses, tant pour les aspects formels, orthographiques et morphologiques des mots recensés que pour les informations métalinguistiques qui y sont consignées.

L'article suivant, choisi à dessein pour illustrer un mot qui a repris de la vigueur aujourd'hui dans le métalangage, témoigne par exemple de la richesse d'informations métalinguistiques propres au *Dictionnaire critique*.

Dictionariste s. m. Auteur de Dictionnaire. Ce mot est dans le *Trévoux*. Ni l'*Acad.* ni le *Rich. port.* ne le mettent pas. On dit, depuis quelques temps, *Lexicographe* ; mais ce mot est trop savant, et ne se dit que parmi les Gens de Lettres. Il semble que *Dictionariste* serait plus propre pour le discours ordinaire ; mais l'usage ne l'a pas adopté.

1.3. L'essor des dictionnaires spécialisés de la langue et de spécialité

À la grande armada des gros dictionnaires au long cours qui se déploient tout au long du Siècle des lumières, tels que le *Trévoux* ou l'*Encyclopédie*, s'associent, tantôt en amont, tantôt en aval de leur trajet, une première flottille de petits dictionnaires, généralement des in-douze, au format de nos livres de poche d'aujourd'hui. Quelles missions investissent-ils ? Une première mission consistant tout d'abord à approfondir tel ou tel aspect de la langue, et ce sont alors des dictionnaires spécialisés de la langue et tout particulièrement ceux portant sur les synonymes, les néologismes, les proverbes, les mots difficiles, les mots argotiques, etc. Puis une seconde mission consistant à permettre une meilleure connaissance des vocabulaires de spécialité, les sciences et les techniques étant en plein essor au Siècle des lumières.

En réalité, ces petits ouvrages permettent d'explorer la langue, dans le sillage des ouvrages généraux. Y est précisé ce que ces derniers confrontés à tout le lexique ne peuvent, faute de place et de temps, développer. En même temps qu'ils complètent les dictionnaires généraux déjà édités, ils alimentent la réflexion propre aux dictionnaires généraux en préparation. C'est en ce sens qu'ils sont consubstantiels de la lexicographie générale.

1.3.1. La synonymie : la naissance d'un genre nourricier

Les plus connus des dictionnaires spécialisés de la langue seront ceux consacrés à la synonymie et à la néologie. Il faut ici signaler l'œuvre pionnière de l'abbé Girard, secrétaire interprète du roi pour les langues esclavonne et russe, qui connut un immense succès à travers un in-douze

intitulé *Justesse de la langue françoise ou les Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes*, publié en 1718. C'était le premier ouvrage de ce type publié en France, en suivant des principes exposés avec talent dans la *Préface* et illustrés avec finesse dans le corps de l'ouvrage.

Ses observations, affirme-t-il de manière magistrale, « n'ont pour objet ni les règles de Grammaire, ni la pureté de l'Usage, mais uniquement la différence délicate des SYNONYMES ; c'est-à-dire le caractère singulier de ces mots, qui, se ressemblant comme frères par une idée commune, sont néanmoins distingués l'un de l'autre par quelque idée accessoire & particulière à chacun d'eux : d'où naît dans beaucoup d'occasions, une nécessité de choix, pour les placer à propos & parler avec justesse : qualité aussi rare qu'aimable, dont le goût est capable de faire briller le vrai, & de donner de la solidité au brillant. » L'abbé Girard instituait ainsi la notion de synonymie distinctive qui présiderait à nombre d'ouvrages tout au long du XVIII^e et du XIX^e siècles. Il faut ici dissocier la synonymie distinctive de la synonymie cumulative, cette dernière correspondant à des listes de mots sans explication, ne secourant que ceux qui ont déjà la fine connaissance des nuances entre les mots rassemblés.

Une nouvelle édition, très augmentée et au succès considérable, paraîtra en 1736 sous le titre retourné *Synonymes françois, leurs différentes significations, et le choix qu'il faut faire pour parler avec justesse*. Ce répertoire augmenté tout au long du siècle sera abondamment pillé.

On doit tout d'abord à Nicolas Beauzée, grammairien français succédant à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire de l'*Encyclopédie*, une édition en 1780 des *Synonymes françois*, refondue et augmentée des synonymes nouveaux. De fait, Beauzée confirme et rationalise encore davantage la perspective consistant à « apprendre à discerner les différentes idées partielles qui peuvent entrer dans la signification d'un même mot, et d'y distinguer surtout l'idée principale des idées accessoires ». C'est ensuite à Pierre Roubaud de prendre le relais avec les *Nouveaux synonymes* publiés en 1785, ouvrage couronné par l'Académie française et dans lequel les définitions des synonymes sont davantage raisonnées tout en bénéficiant du soutien sémantique de l'étymologie des mots. L'ouvrage sera réorganisé en 1796 sous le titre *Synonymes françois, nouvelle édition par ordre alphabétique*.

Enfin, François Guizot publiera en 1809, avant le début d'une longue carrière politique, le *Nouveau dictionnaire universel des synonymes* qui, tout en rendant hommage à ses prédécesseurs, offre une synthèse mise à jour en tenant le plus grand compte de l'étymologie, alors en plein essor. Le genre né avec Girard, repris par Beauzée, Roubaud et Guizot qui en confirment les lettres de noblesse, fera florès.

On ne saurait mieux se faire une idée de ce que fut la synonymie distinctive inaugurée par l'abbé Girard qu'en offrant, ci-dessous, un extrait de *Synonymes françois* de 1736.

Article : mot, terme, expression

Le *mot* est de la langue, l'usage en décide. Le *terme* est du sujet, la convenance en fait la bonté [l'exactitude]. L'*expression* est de la pensée, le tout en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots*, sa précision dépend des *termes*, et son brillant dépend des *expressions*.

Tout discours travaillé demande que les *mots* soient François, que les *termes* soient propres, & que les *expressions* soient nobles.

Un *mot* hasardé choque moins qu'un mot qui a vieilli. Les *termes* d'Art [de métier] sont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde ; il en est pourtant qui n'ont de grace que dans la bouche de ceux qui font profession de ces Arts. Les *expressions* guindées & trop recherchées sont à l'égard du discours, ce que le fard fait à l'égard de la beauté du sexe : employées pour embellir, elles enlaidissent.

On comprend mieux ainsi combien la recherche synonymique, dont Girard avait d'emblée fixé la nature distinctive, pouvait nourrir les développements sémantiques des dictionnaires généraux.

1.3.2. Dictionnaires de néologismes, de mots difficiles, d'argot, etc.

Parmi les autres dictionnaires spécialisés, on citera tout d'abord les dictionnaires de néologismes qui vont se répandre tout au long du siècle avec, pour n'en citer qu'un, en 1726, le *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle* suivi de l'*Éloge historique de Pantalon-Phæbus*, que l'on attribue à l'Abbé Des Fontaines. Il s'agit en réalité d'un recueil de mots perçus comme des néologismes, en partant des auteurs contemporains, tels que Marivaux, Fontenelle, La Motte. L'auteur y tourne délibérément en

ridicule les nouveaux sens ou nouveaux mots, comme le laisse entendre l'une des épigraphes tirées de La Bruyère : « Le Ridicule qui est quelque part, il faut l'y voir et l'en tirer d'une manière qui plaise et qui instruisse. »

Si le néologisme est d'abord objet de raillerie, le ton change à partir de 1789. Ainsi, comme on l'a déjà constaté, c'est sur un mode sérieux cette fois-ci, et dans le droit fil de la Révolution et de son cortège de mots nouveaux, qu'est inséré dans la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1798) un *Supplément contenant les mots en usage depuis la Révolution*. D'autres ouvrages l'avaient d'ailleurs précédé, en particulier, en 1792, le *Nouveau dictionnaire des termes de la Révolution* d'A. Buée, et en 1795, le *Nouveau dictionnaire contenant les expressions de nouvelle création du peuple français* de L. Snetlage.

Également hors de l'usage courant, on commence à s'intéresser aux mots difficiles. Ainsi, en s'inspirant d'une tradition anglaise, l'Abbé Prévost présente dès 1750 un *Manuel lexique, Dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde*. D'une certaine manière, cet ouvrage en deux volumes préparait la voie aux recueils de termes techniques et de néologismes y correspondant.

Il faut signaler enfin, parmi les dictionnaires consacrés aux mots hors de la norme, les dictionnaires argotiques ou de registre comique, avec notamment le *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial* de Philibert Joseph Leroux, paru en 1718, réédité de nombreuses fois jusqu'en 1786 et récemment analysé et reproduit par Monica Barsi qui en est la spécialiste. Enfin, dans le même esprit mais en portant l'accent sur les proverbes, on retiendra, en 1749, le *Dictionnaire de proverbes français, et des façons de parler comiques, burlesques et familières* par Panckoucke.

1.4. Un genre nouveau : l'*Encyclopédie*

1.4.1. L'exemple anglais et un contexte favorable

C'est d'Angleterre que vint l'idée première d'une *Encyclopédie* pour la France. En effet, en 1728, les deux volumes de la *Cyclopaedia* ou *l'Universal Dictionary of the Arts and Sciences* d'Ephraïm Chambers connaissaient un retentissant succès commercial outre-Manche, au point d'en être déjà à la cinquième édition dès 1745. Cette encyclopédie, bien que peu illustrée, témoignait d'un savoir très riche et offrait alphabétiquement toute

une série de thèmes relevant de 47 disciplines. Diffusé par une association des dix-neuf meilleurs libraires de Londres, ce nouveau type d'ouvrage à succès donna l'idée à l'éditeur français Le Breton d'en faire entreprendre la traduction pour la France. C'est ainsi que Diderot, alors reconnu pour ses talents de polygraphe et de traducteur d'anglais, et d'Alembert, illustre et jeune académicien des sciences, tous deux sous la responsabilité de l'abbé de Malves, seront contactés presque au début de l'entreprise pour reprendre les articles mal traduits. Diderot et d'Alembert se retrouveront en réalité bientôt seuls pour conduire l'opération et, en novembre 1750, 8000 prospectus sont imprimés pour annoncer une encyclopédie contribuant « au progrès des connaissances humaines » et constituant à elle seule une bibliothèque. Elle était annoncée en 10 volumes in-folio dont 2 de planches. L'œuvre achevée comptera en réalité 35 volumes : 11 volumes de planches, 17 de texte initial, cinq de *Supplément* et 2 de tables analytiques.

Pour que pareille entreprise réussisse, il fallait des esprits, d'une part, libérés de la perception religieuse des savoirs qui avait dominé tout le Moyen Âge et, d'autre part, préparés à lire un répertoire « raisonné » des connaissances humaines, conformément au second titre de l'*Encyclopédie*, le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Il importait également que puisse exister un public suffisamment cultivé et curieux pour s'intéresser à l'univers des connaissances techniques propres aux arts et métiers, et que se développent par ailleurs l'esprit d'analyse et le goût des synthèses. Il fallait enfin que le goût du travail en commun et du progrès général l'emporte sur les secrets de fabrication, encore jalousement gardés au début du XVIII^e siècle d'un artisan à l'autre.

Ces conditions ne furent réellement réunies qu'au milieu du siècle, au terme d'une sensibilisation efficace des esprits au contact, par exemple, des salons dans lesquels les futurs encyclopédistes se rencontraient. Par ailleurs, diverses publications comme le *New General English Dictionary* (1735) de Thomas Dyche, mais aussi les dictionnaires de Furetière et de T. Corneille, avaient préparé le terrain à ce genre nouveau : l'*encyclopédie*. Ce ne sont plus en effet des mots qui sont enregistrés mais des thèmes, auxquels on fait correspondre des développements réflexifs et savants, en principe reliés entre eux par un système général établi par l'encyclopédiste, à la manière de l'arbre des connaissances, avec leurs filiations, présenté à la suite du *Discours préliminaire*, au début de l'*Encyclopédie*.

1.4.2. *L'Encyclopédie, œuvre collective de grande influence*

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec 72 000 articles rédigés de 1745 à 1772, répartis dans 35 volumes publiés de 1751 à 1772, avec environ 150 collaborateurs dont Montesquieu, Voltaire, Condillac, Condorcet, Marmontel, Rousseau, Turgot, d'Holbach, Dumarsais, Quesnay, le chevalier de Jaucourt (auteur de 17 000 articles), sans oublier bien entendu les maîtres d'œuvre, d'Alembert et Diderot, en y ajoutant le principal dessinateur, Louis-Jacques Goussier, auteur à lui seul de 900 planches sur les 2900 présentées, c'est, en prenant en compte les papetiers, imprimeurs, ouvriers divers, etc., plus de mille personnes qui auront travaillé pendant 25 ans pour cette grande aventure lexicographique et éditoriale, aboutissant à ce que 250 000 collections aient été vendues à travers l'Europe, à la veille de la Révolution. De telles données suffisent à faire comprendre qu'il s'agit bien d'une œuvre collective monumentale : c'est à vrai dire la première grande entreprise collective de l'initiative privée dans le domaine de la lexicographie, dominée en l'occurrence par des gens de lettres.

Appréhendée quant à son contenu, il faut souligner que *L'Encyclopédie* est marquée par un double souci : organiser et offrir la synthèse des savoirs, tout en restant une œuvre de combat et de propagande. Du même coup, la langue n'y a pas la première place, même si, d'une part, les articles de Dumarsais font alors référence dans le domaine de la grammaire et si, d'autre part, Diderot s'y montre accueillant pour les vocabulaires techniques et scientifiques, qui prennent au reste toute leur dimension dans les lexiques accompagnant les planches. *L'Encyclopédie* représente clairement une œuvre philosophique, fondée à la fois sur l'expérience, l'empirisme, et sur la logique, en mettant en œuvre une forme d'induction propre à retrouver dans chaque science l'essentiel. Elle atteint ainsi le but assigné dans le discours préliminaire : « exposer l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines ».

Les rapports entre l'éditeur et Diderot et d'Alembert furent souvent tendus, les hardiesses des philosophes en général et notamment de Diderot, ne manquaient pas en effet d'effrayer l'éditeur en butte aux attaques de la noblesse de cour, du clergé et des jésuites qui essayèrent plusieurs fois de faire interdire l'ouvrage, en y réussissant épisodiquement. D'Alembert, qui venait en 1754 d'être élu à l'Académie française, excédé par ces différentes attaques mais aussi par les censures parfois discrètes de l'éditeur, quittera

l'entreprise en 1758, en ne s'occupant plus désormais que des articles de mathématiques. Malgré les diverses péripéties éditoriales, le succès fut immense auprès de la bourgeoisie éclairée, celle-là même qui conduirait la Révolution. En vérité, le message général était bien celui du progrès possible de l'humanité, grâce à la raison, éloignée de toute théologie, une raison qui entraînait vers la tolérance et la suppression des préjugés, tout en s'appuyant sur une morale à rendre naturelle. Même si la critique pouvait derrière d'Alembert évoquer « un habit d'Arlequin » à propos du caractère inégal de l'*Encyclopédie*, ce monumental recueil de connaissances développait assurément auprès de ses lecteurs le goût du libre examen et de la recherche scientifique, cette dernière étant perçue comme porteuse de vérité.

1.4.3. De l'*Encyclopédie* à l'*Encyclopédie méthodique*

L'*Encyclopédie* est à l'origine de la parution d'une autre encyclopédie également caractérisée par son monumentalisme, imaginée et dirigée par l'éditeur lillois Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798) : il s'agit de l'*Encyclopédie méthodique* qui compta 157 volumes de texte et 40 volumes de planches publiés entre 1782 et 1832. « C'étoit une nécessité de ne faire de l'*Encyclopédie* que des Dictionnaires particuliers », déclare en effet Panckoucke qui divise ainsi l'œuvre de Diderot et d'Alembert en 39 dictionnaires de matières à l'intérieur desquels l'ordre alphabétique est maintenu, tout en y ajoutant çà et là de nouveaux développements.

Parmi les premiers dictionnaires de spécialité ainsi mis en œuvre dans l'*Encyclopédie méthodique*, on retiendra par exemple les trois volumes du dictionnaire intitulé *Grammaire et Littérature* (1782-1786), rédigés par Marmontel pour la littérature et Beauzée pour la grammaire. Récemment analysés par C. Rey, on trouve là les premiers éléments d'une approche moderne de l'étude des sons. Au siècle suivant, tous seraient redevables d'une manière ou d'une autre à l'*Encyclopédie* de Diderot et à son prolongement, l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, aussi bien les éditeurs bénéficiant de la formidable expérience commerciale de l'*Encyclopédie*, que les lexicographes, forts d'une nouvelle liberté d'écriture, et on pense à Larousse.

2. Le XIX^e siècle : la démocratisation et un nouvel élan

La Révolution française ne fut pas seulement politique, elle fut aussi linguistique. À la société née de la Révolution a correspondu en effet un goût marqué pour un lexique plus large. Au-delà des mots issus des diverses réformes, par exemple celle du système métrique, des mots nouveaux se répandirent. Les anglicismes commencèrent à s'incruster dans la langue française, en particulier dans les domaines techniques où l'Angleterre disposait d'une révolution industrielle d'avance. De surcroît, la vague montante des romantiques fit déferler dans la littérature un vocabulaire abondant et coloré. Le mélange des mots de basse ou noble extraction, archaïques, classiques ou nouveaux, n'était plus un obstacle : les barrières volèrent en éclat sous la poussée des écrivains romantiques. Nécessairement ce sang neuf allait engendrer un nouveau mouvement lexicographique. Par ailleurs, dans l'élan de la Révolution, l'idée d'un système scolaire efficace pour la nation faisait son chemin et l'édition aurait à cœur de conjuguer la démocratisation du dictionnaire et un nouveau public ayant soif d'apprendre.

2.1. Un réflexe d'accumulation et de réduction

Un premier réflexe né de la volonté d'enranger le plus grand nombre de mots est à l'origine de ce qui sera appelé des « accumulateurs de mots », c'est-à-dire des ouvrages se caractérisant d'abord par des nomenclatures pléthoriques. L'ouvrage de Pierre-Claude Boiste, publié en 1800, le *Dictionnaire universel de la langue française* en un volume – repris en 1829 sous le titre de *Pan-Lexique* par Nodier – qui, de 1800 à 1857, va connaître 14 éditions, illustre parfaitement cette tendance. D'une certaine façon, accumuler les informations en privilégiant le nombre de mots, c'était démocratiser le dictionnaire en offrant la langue dans sa plus large étendue. Boiste n'hésite pas, par exemple, à ajouter en annexe un petit dictionnaire de synonymes, de rimes, de mythologie, etc.

Dans ce même esprit, paraîtront des dictionnaires tels que le *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel* (1832) de F. Raymond ou encore le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires* (1834) de Napoléon Landais, au titre éloquent dans la surenchère mais dont les deux volumes représentent une compilation sans réel intérêt. Également à classer dans les dictionnaires de l'accumulation, il

faut citer les deux volumes du *Dictionnaire national* (1843) de Louis-Nicolas Bescherelle qui, de facture plus soignée, représenteront une référence au cours de la première moitié du siècle. Les auteurs de l'époque y puiseront en effet abondamment pour y dénicher les mots rares. Bescherelle avait aussi publié en 1843 un *Dictionnaire usuel de tous les verbes* qui allait survivre jusqu'au XXI^e siècle, en étant réaménagé. Contempteur de l'Académie, Bescherelle choisissait d'offrir à ses lecteurs une nomenclature plus étoffée mais la qualité définitoire y était de fait bien moindre.

À ces « accumulateurs de mots », correspondront des dictionnaires marqués par la réduction des informations pour aboutir à un seul volume. Ces petits dictionnaires peuvent alors être proposés aux établissements scolaires comme aux particuliers peu fortunés ou en voyage. D'où les dictionnaires *manuels, portatifs, classiques* qui naissent à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Parmi ces derniers, retenons ceux de De Wailly qui, de père en fils, offriront 22 éditions du *Nouveau vocabulaire français*, de 1801 à 1855. Selon la formule éloquente de De Wailly, il importe ici de « renfermer beaucoup de choses dans un cadre très resserré ».

De la même manière, le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* de Noël et Chapsal, qui dès 1826 bénéficiera d'un immense succès, est une œuvre de compilation, avec un contenu très académique et une nomenclature où n'étaient admis qu'avec « une extrême réserve les mots nouveaux ». Ce petit dictionnaire à gros tirage symbolisait parfaitement le type d'ouvrage conformiste alors proposé à des élèves rivés à un système scolaire peu propice à l'épanouissement créatif.

2.2. Le nouvel élan magistral : des précurseurs et Larousse et Littré

2.2.1. Les précurseurs du renouveau

C'est parfois à travers une dimension particulière que le renouveau s'annonce. Ainsi, Claude-Marie Gattel, lorsqu'il publie en 1813 les deux volumes du *Dictionnaire universel de la langue française*, fait-il œuvre moderne en faisant figurer la prononciation de chaque mot « avec toute l'exactitude et la netteté qui pouvaient dépendre de [ses] soins ». La qualité même des dix pages de la préface témoigne en soi du souci de faire progresser la lexicographie.

Dans la même dynamique, il faut signaler en 1820 les deux volumes du *Nouveau Dictionnaire de la langue française* par Jean-Charles Laveaux. L'ouvrage est certes de tendance puriste mais, en même temps que la facture classique s'impose à travers notamment les citations, les termes scientifiques ne sont pas écartés. Le fait même que Laveaux soit un grammairien respecté et l'auteur du *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires* (1818) donne par ailleurs du poids aux points de vue exprimés.

Datant de 1859, il importe aussi de valoriser le *Nouveau Dictionnaire de la langue française contenant la définition de tous les mots en usage, leur étymologie*, de Louis Dochez. Il est en effet le premier à classer chronologiquement les exemples, pour mieux illustrer « l'histoire » des mots : « Dans un cadre resserré, on trouvera l'état civil de la langue, reproduit aux principales époques, avec les adjonctions nécessitées par les actes de naissance des nouveaux membres de la famille. » On comprend que Littré lui ait rendu un hommage appuyé.

Relevant indéniablement des signes précurseurs du renouveau, les différents travaux de l'Académie française doivent aussi être pris en compte, et tout d'abord la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* et le *Complément* qui y fait suite. À dire vrai, pour cette sixième édition, qui paraît en 1835, la notoriété et le talent du préfacier, Villemain, expliquèrent en grande partie le succès rencontré. Sa longue préface donne en effet l'occasion d'une justification convaincante du travail de l'Académie et de la cohérence de la démarche appliquée depuis 1694. Le succès du dictionnaire est d'ailleurs considérable : cent mille exemplaires en seront vendus.

Dans le même élan, était publié en 1842 le *Complément du Dictionnaire de l'Académie* par Louis Barré. Ce dernier incarnait pleinement une nouvelle génération de lexicologues, soucieux de précision linguistique. Son dictionnaire, s'il ajoute plus de 100 000 termes scientifiques et techniques aux 30 000 mots du *Dictionnaire de l'Académie*, illustre aussi la nouvelle lexicographie : la dimension historique y est prise en compte. La préface même comporte une histoire des dictionnaires témoignant de la parfaite lucidité linguistique et historique de l'auteur.

On oublie souvent le *Dictionnaire historique de la langue française* réalisé par l'Académie française, à partir de 1835, parce qu'hélas cet ouvrage n'a pu être achevé. En effet, seuls quatre volumes correspondant à la lettre A seront publiés entre 1865 et 1894. L'Académie avait pourtant pris là un

tournant décisif en choisissant d'illustrer le courant novateur de la linguistique historique et comparative. Nodier, Raynouard, Patin et Abel Villemain furent les véritables artisans de cette entreprise qui échoua faute d'énergies suffisantes. Ce fut sous la pression répétée de quelques académiciens qu'on revint en 1871 à la révision de la sixième édition qui aboutirait donc à la septième publiée en 1878 et préfacée par Silvestre de Sacy. Cette septième édition laissera entrer de manière assez hospitalière quelques mots nouveaux tels que *télégramme*, *steamer*, *tramway*, *émeutier*, et l'une de ses particularités, très appréciable pour l'historien, était d'offrir en début d'ouvrage la préface des six éditions précédentes.

Dans cette dynamique du renouveau, deux dictionnaires spécialisés de la langue doivent être mentionnés. C'est tout d'abord celui de Pierre Lafaye, intitulé les *Synonymes français, synonymes grammaticaux*, qui recevra un prix de linguistique de l'Académie en 1843. Lafaye y présente une réflexion de fond sur le sujet, reprise et accrue dans les 90 pages d'introduction du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* publié en 1858. Au-delà de la mise en valeur des synonymes grammaticaux de même radical, il y développe en effet le principe d'« idées générales communes », issues de recherches philologiques et permettant de rassembler les synonymes.

Il renouvelle ainsi le classement synonymique tout en préparant le classement analogique qui naît en 1862 à travers le *Dictionnaire analogique de la langue française* de Prudence Boissière. Il s'agit du premier dictionnaire de ce type en France ; Boissière en avait conçu l'idée en Angleterre, à la lecture du *Thesaurus* de Roget publié en 1852. Le sous-titre, *Répertoire complet des mots par les idées et des idées par les mots* est éloquent quant à l'objectif de son auteur. Celui-ci est convaincu qu'il va réformer le dictionnaire en faisant disparaître l'arbitraire de l'ordre alphabétique grâce aux mots-centres, véritables clefs de voûte conceptuelles, sous lesquelles sont listés des mots dits mots analogues.

Il est soutenu activement dans sa démarche novatrice par P. Larousse qui l'édite et qui évoque même, dans l'article *Analogique* de son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, un type de dictionnaire analogique encyclopédique dont il se réserve par avance la propriété. Larousse décédera avant de commencer son projet et, dans les dictionnaires analogiques qui suivront, notamment en 1898 celui de Paul Rouaix, le *Dictionnaire des idées suggérées par les mots*, ne seront plus mentionnées les définitions des mots

analogues. Il n'en reste pas moins que la notion même de classement sémantique avait progressé et qu'au siècle suivant, Paul Robert se souviendrait du dictionnaire analogique de Boissière.

2.2.2. Littré et Larousse : la relance prestigieuse

Deux formations distinctes, une même énergie. Émile Littré (1801-1881) et Pierre Larousse (1817-1875) ont profondément marqué la lexicographie française au point que l'un et l'autre font partie de notre patrimoine culturel et que leur nom est passé dans la langue : un *Littré* comme un *Larousse* font immédiatement penser à un dictionnaire. Bien que de formation distincte, tous deux ont une perception personnelle et cohérente de la langue et du monde, qu'ils traduisent à travers des dictionnaires qui leur ont assuré la postérité.

C'est dans leur formation même que se distinguent leurs conceptions et leurs projets respectifs. Émile Littré, presque né avec le siècle, d'une mère protestante et d'un père robespierriste, a, sur les bancs du lycée, bénéficié de camarades au destin exceptionnel : Hachette sera un grand éditeur et publiera deux des trois dictionnaires de Littré ; Burnouf, deviendra professeur de sanscrit au Collège de France, et Quicherat, le grand latiniste du siècle. Il se trouve justement que Littré, au cours de ses études de médecine, se passionnera pour les langues anciennes et publiera l'œuvre critique d'Hippocrate. Une chaire lui sera même proposée en 1840 en histoire de la médecine. Littré la refusera : il préfère en effet écrire des articles savants dans divers journaux. « Cet élève paraît avoir de l'intelligence ; mais il ne connaît pas assez bien sa langue pour rendre son idée d'une manière satisfaisante », lit-on dans l'un de ses carnets d'élève. L'enfant ne demande en fait qu'à progresser : l'effort intellectuel le rassure et, au terme de sa formation, on le considère déjà comme un jeune érudit.

De son côté, Larousse grandit entre l'auberge maternelle et la forge paternelle, dans le petit village bourguignon de Toucy. Ce petit rouquin lit énormément, au hasard des ouvrages apportés par les colporteurs s'arrêtant dans l'auberge. Ses parents acquiescent lorsque le maître d'école pousse leur fils à se présenter au concours de l'École normale d'instituteurs, que vient d'instituer Guizot en 1833. Quand il revient au village, le voilà instituteur, mais bientôt lassé par l'encadrement local contraignant de l'époque, il monte à Paris au moment où sa sœur reprend l'auberge. Il suit alors de nombreuses

conférences et étudie par passion dans différentes bibliothèques, notamment la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il devient répétiteur en 1840, publiant en 1849 son premier ouvrage, la *Lexicologie des écoles*, fondé sur un enseignement vivant de la langue française, une langue qui, rappelons-le, n'est pas souvent langue maternelle dans les campagnes. On sait aujourd'hui, grâce aux travaux de C. Guillemin, que la librairie qu'il va monter en 1852 le sera avec l'aide financière de la sœur de son associé, A. Boyer, lui-même ancien instituteur. L'aventure lexicographique et éditoriale peut dès lors commencer pour cet enfant de la campagne, en grande partie autodidacte et d'une culture déjà encyclopédique.

Les premières armes lexicographiques. Littré fera ses premières armes lexicographiques en collaborant dès 1832 au *Dictionnaire de médecine* d'Adelon, en même temps qu'il continue de publier des articles au *Journal de médecine*. Il donne par ailleurs une traduction de la *Vie de Jésus*, de Strauss, préfigurant l'ouvrage de Renan qui fera scandale en 1863, et il découvre le *Cours de philosophie positive* d'A. Comte, dont il va être sans tarder l'infatigable propagateur. Ainsi, dès 1845, publie-t-il un résumé de la doctrine du philosophe. Le positivisme sera déterminant dans son parcours et dans son œuvre lexicographique.

Un peu plus tard, en 1851, Littré et Charles Robin sont associés pour refondre en profondeur le *Dictionnaire de médecine, de chirurgie* de Nysten. Publié depuis 1810, ce dictionnaire vieillissait en effet lentement, lorsque ses éditeurs, Baillièrre et fils, en décidèrent la refonte qui paraîtra donc en 1855. Indéniablement, l'expérience lexicographique de Littré s'affirme dans ce dictionnaire qu'il transforme profondément en lui donnant une tonalité positiviste, au point qu'on dira parfois qu'il en a fait un catéchisme positiviste. Qu'on en juge à la seule présence de l'article *sociologie* où il reprend les théories d'A. Comte, affirmant que « les médecins ont besoin d'une philosophie qui les guide ». En l'occurrence, Littré y évoque « la révolution moderne, qui prépare un ordre nouveau en rapport avec l'état de plus en plus positif des notions générales ». Rappelons qu'à la fin du dictionnaire, Littré ajoute un *Glossaire latin* de 119 pages, témoignant de son souci de rattacher les mots de la langue, et a fortiori ceux d'un vocabulaire de spécialité, à leur source étymologique.

Quant à Larousse, après la parution de la *Lexicologie des écoles*, grammaire active fondée sur le lexique et qu'il fera suivre d'autres manuels

de même perspective, il publie en 1856, le *Nouveau dictionnaire de la langue française*. Ce petit volume de 714 pages constituera une œuvre pionnière. « Quatre dictionnaires en un seul » est-il avancé dans la Préface. On y retrouve en effet tout d'abord le *Dictionnaire de la langue française* à proprement dit (623 pages), suivi d'un *Dictionnaire de la prononciation* (10 pages) et de *Notes scientifiques, étymologiques, historiques et littéraires* (66 pages). Enfin, viennent en quatrième partie 15 pages d'un *Dictionnaire des locutions latines*, les célèbres pages roses qui sépareront plus tard la partie consacrée aux mots de la langue de la seconde partie consacrée aux noms propres. Cette répartition symbolise aujourd'hui le *Petit Larousse illustré* dont ce dictionnaire est l'ancêtre.

Une longue préface met en relief la réflexion déjà très riche de Larousse sur la langue française et il s'y montre soucieux d'accorder la priorité à la langue de son siècle. Il emprunte alors au vocabulaire naissant de la photographie une métaphore explicite : « C'est au lexicographe à observer, à suivre attentivement cette transformation et à daguerréotyper pour ainsi parler cette physionomie au moment où il écrit, ainsi qu'à utiliser les richesses que les langues vivantes acquièrent avec le temps. »

On retiendra aussi que c'est dans ce petit dictionnaire qui précède le grand que s'installe une épigraphe de longue vie, puisqu'elle sera systématiquement reproduite jusque dans le *Petit Larousse* de 1968 : « Un dictionnaire sans exemples est un squelette ». Cette formule, que Larousse a calquée sur Voltaire, qui souhaitait introduire des citations dans le *Dictionnaire de l'Académie*, est révélatrice du mouvement qu'il amorce. Larousse veut en effet rendre vivante la description de la langue française. Ce petit ouvrage qui bénéficiera d'une partie consacrée aux noms propres en 1868, à la suite des pages roses, et qui sera illustré dès 1878, connaît un succès considérable : il s'en est vendu presque cinq millions d'exemplaires depuis 1856, au moment où le *Petit Larousse illustré* prend le relais en 1905. Un constat s'impose : constituée d'une grammaire, d'un dictionnaire de la langue et d'une partie encyclopédique adjointe en 1868, l'œuvre de Larousse est déjà cohérente dans la perspective d'un viatique culturel.

Les créateurs de deux très grands dictionnaires. Pour Littré, le 23 avril 1841, paraît se concrétiser un projet issu de ses discussions avec son ami de lycée, Christophe Hachette, en pleine ascension, grâce au vaste marché scolaire que la loi Guizot avait ouvert. Littré signe en effet un contrat pour un dictionnaire étymologique, car c'est bien là son projet premier, décrire l'histoire de la langue française, et ce en résonance avec la quête des linguistes du moment, entièrement investis dans la recherche de l'histoire des langues. Littré prend du retard et un deuxième contrat est signé en 1848 pour un *Dictionnaire étymologique, historique et grammatical*. Lorsque, après divers faux départs, il décide d'élaborer en définitive un *Dictionnaire de la langue française*, il s'agit bien alors pour Littré d'apporter sa marque historique à la description de la langue. Il commence l'ouvrage en septembre 1859 et l'on sait, grâce à la *Causerie sur Comment j'ai fait mon dictionnaire* (1880), combien il s'est imposé un régime de spartiate pour en venir à bout, avec des « veilles nocturnes » qui « n'étaient pas sans quelque dédommagement. Un rossignol [...] emplissait le silence de la nuit et de la campagne de sa voix limpide et éclatante ».

Les premières copies furent remises à l'imprimerie le 27 septembre 1859 et les derniers feuillets déposés le 4 juillet 1872. Au total, ce qu'il est convenu d'appeler « la copie », sans le *Supplément* de 1877, comptera 415 636 feuillets. Ainsi, de 1863 à 1873, paraissent les quatre volumes du *Dictionnaire de la langue française*, qui correspondent à la publication régulière de 30 fascicules entre 1863 et 1872. L'œuvre est monumentale : Littré avait calculé que « si le Dictionnaire (toujours sans le *Supplément*) était composé sur une seule colonne, cette colonne aurait 37 525 m, 28 cm ». Les linguistes du XX^e siècle s'amuseront à souligner que Littré manquait probablement d'assurance en arithmétique, parce que 4646 pages à trois colonnes de 26 cm, correspondent seulement à un peu plus de 3 kilomètres ! « Ce n'était déjà pas mal » s'exclamera Alain Rey. Le succès est immédiat, dans les deux mois qui suivent la parution du dernier et quatrième volume du dictionnaire en 1876, les Éditions Hachette en écoulent 15 000 exemplaires. Une telle réussite allait asseoir la réputation de la Librairie Hachette.

Quelles sont les particularités de ce dictionnaire qui a fait longtemps autorité et qui se consulte aujourd'hui encore avec profit ? Il faut tout d'abord souligner que lorsque Littré déclare décrire le français contemporain, il s'agit pour le moins d'une large synchronie puisqu'elle part de la fin du XVI^e siècle pour aller jusqu'au début du XIX^e siècle. Sa

démarche est en réalité historique, déterminée en grande partie par la conviction que la langue française est à son apogée au XVII^e siècle. Il étudie donc le mot à partir des emplois dominants du Grand Siècle en essayant de suivre un enchaînement logique et historique, positiviste, le passé gouvernant le présent. Le résultat n'est pas toujours probant et, par exemple, les 29 sens successifs répertoriés pour *nature* ne semblent pas obéir à une filiation transparente, la sensation fréquente restant celle d'un ordre subjectif.

Ce qui frappe surtout le lecteur d'hier comme celui d'aujourd'hui, c'est sans nul doute l'étendue de la nomenclature étalée sur trois siècles, riche de termes classiques propres à la littérature des XVII^e et XVIII^e siècles, que l'on ne trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie, mais aussi de termes des métiers et des sciences en passant par des mots dialectaux et quelques néologismes, notamment dans le *Supplément*. Richesse également du corpus de citations : on compte en effet 250 000 citations pour 80 000 définitions. Cette énorme documentation faisait du *Littré* le premier dictionnaire illustrant de manière magistrale la lexicographie philologique et historique.

Le *Littré* a bénéficié d'un *Abrégé du Dictionnaire de la langue française* en un volume (1294 pages) publié en 1874 et rédigé par Beaujean, du vivant de Littré et sous sa responsabilité. Si le « grand » dictionnaire ne sera pas modifié, ce dictionnaire en un volume bénéficiera au contraire de plusieurs refontes *post mortem*, d'abord en 1891, puis plus légèrement au cours du XX^e siècle. En 1958, il sera même l'objet d'une refonte très importante aux *Éditions universitaires*, au point d'y inclure des écrivains de la seconde moitié du siècle, Camus et Sartre par exemple. Ce bon travail conduit par Géraud Venzac avait abouti à un ouvrage de qualité, dix ans avant que ne paraisse le *Petit Robert* (1967), qui l'a fait complètement oublier.

Dans le *Supplément d'Histoire et de Géographie* ajouté à l'*Abrégé* par Beaujean, du vivant de Littré, quelle définition est donnée de Littré par lui-même ? « LITTRÉ Émile, philosophe et philologue français, né en 1801, traducteur d'Hippocrate, auteur d'un *Dictionnaire de la langue française*, etc. ». Ainsi, Littré se définissait-il d'abord comme un philosophe, nous rappelant au passage que pour ses contemporains il était celui qui avait milité pour le positivisme, puis comme un philologue, donc un historien de la langue : c'était bien de fait l'arrière-plan majeur de tous ses travaux.

De son côté et presque en même temps, Larousse entreprend une œuvre de proportion impressionnante. Avec 483 millions de caractères typographiques, 20 695 pages sur quatre colonnes, 17 volumes, le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, publié entre 1865 et 1876 pour les 15 premiers volumes, 1878 et 1890 pour les deux *Suppléments*, mérite plus que tout autre le qualificatif de « monumental ». Au reste, c'est une métaphore qui revient souvent dans la préface, qui ne compte pas moins de 68 pages et dans laquelle Larousse décrit, souvent avec pertinence, les grands dictionnaires qui ont précédé le sien. La composition de chaque article de son dictionnaire correspond en réalité à une formule empruntée à l'un de ses prédécesseurs, Dupiney de Vorepierre, avec systématiquement deux parties : la première consacrée à la langue et la seconde aux aspects encyclopédiques.

Quelle est la plus importante ? À en croire Larousse, c'est la première : « Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* étant, avant tout, le dictionnaire de la langue, la partie lexicographique a reçu des développements qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui se suivent dans un ordre logique, clair, méthodique, que tous les dictionnaires avaient trop dédaigné jusqu'à présent », déclare-t-il avec assurance dans la préface. Mais on ne peut s'empêcher de relever une certaine disproportion entre les deux parties, au regard de l'ampleur donnée par Larousse à la seconde partie de chaque article qui est donc consacrée aux aspects encyclopédiques. Par exemple, pour l'article « femme » – l'article le plus long après celui consacré aux « chemins de fer » –, une seule page est dévolue à la langue quand plus de 25 pages sont consacrées à l'information encyclopédique.

Dans sa volonté de présenter au lecteur un dictionnaire « complet », Larousse, par nature prolix et enthousiaste, a fait du développement encyclopédique de chaque article un lieu privilégié du savoir, hypertrophié, souvent propice à l'expression de ses engagements. Cependant, la disproportion entre les deux parties a eu pour effet de faire oublier aux contemporains que, si l'on isolait la première partie de chaque article du *Grand Dictionnaire universel* de la seconde, l'ensemble ainsi rassemblé pour la seule description de la langue correspondrait environ à la même somme d'informations que celle offerte par Littré. Ce qui surprend.

Ajoutons qu'en fin de XX^e siècle, plus d'un linguiste commence à constater que, par exemple, mieux que Littré, Larousse a su utiliser les

données de la linguistique comparée. De surcroît, et c'est essentiel si l'on compare Larousse et Littré, Larousse a su faire appel aux écrivains du XIX^e siècle, de Hugo à Zola, en passant par Renan. Contrairement à Littré, qui n'a emprunté aucune citation à une œuvre publiée au-delà de 1820, Larousse estime en effet que pour décrire une langue, il faut faire appel à tous les écrivains et non à ceux d'une période privilégiée par le lexicographe : « une sorte d'éclectisme est le seul système qui puisse lui convenir », déclare-t-il à bon escient dans la *Préface*. C'est cet éclectisme pratiqué avec efficacité qui fera le renom de la Maison Larousse jusqu'à aujourd'hui.

2.2.3. *À la frontière des deux siècles : le Dictionnaire général*

Mis en chantier depuis 1871, le *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e jusqu'à nos jours* a fait l'objet de deux volumes, le premier publié en 1890 et le second en 1900. De petite dimension par rapport aux monuments de Larousse et de Littré, il marquera cependant la lexicographie du XX^e siècle de par ses différentes caractéristiques. Le *Dictionnaire général* est en réalité le fruit d'une rencontre heureuse, celle d'Adolphe Hatzfeld et d'Antoine Darmesteter. Le premier, professeur de rhétorique et logicien au lycée Louis-le-Grand, avait en effet conçu de longue date le projet d'un ouvrage caractérisé par un classement rationnel et rigoureux des sens et de leurs filiations, sens qui seraient illustrés par des citations tirées de la littérature classique. Le second, philologue et sémanticien, est l'auteur de *La vie des mots étudiés dans leurs significations* (1888) et il fit accepter à Hatzfeld l'ajout au dictionnaire d'une introduction d'envergure, véritable traité de grammaire, de morphologie et de phonétique historiques. Presque 300 pages sont ainsi offertes en tête de l'ouvrage sous la forme d'un *Tableau de la formation de la langue*. Enfin, intervint un troisième collaborateur : Antoine Thomas, professeur de philologie romane à la Sorbonne, qui y ajouta la dimension étymologique.

« Commencer par le sens étymologique », « retrouver l'enchaînement des idées que l'esprit a suivi du sens primitif au sens actuel », telle est la démarche adoptée pour l'ouvrage. Si le *Dictionnaire général* n'est pas d'une nomenclature importante, c'est le soin avec lequel sont classés les sens des mots qui retient l'attention, ainsi que la présentation hiérarchisée des informations à l'aide d'une numérotation clarifiante (I. 1. 2. II. 1. 2., etc.) et d'une typographie parfaitement adaptée. La précision et la rigueur des

démarches suivies, tout autant que la présentation des informations, ont fait de ce dictionnaire un modèle de clarté qui sera suivi par les lexicographes du XX^e siècle.

Même s'il n'eut guère de succès commercial, en offrant une information sémantique et historique très riche, finement hiérarchisée et fondée sur de réelles démarches linguistiques, le *Dictionnaire général* ouvrait magistralement le XX^e siècle. Cet ouvrage, destiné principalement à des élèves des classes supérieures des lycées, formerait des générations d'étudiants, de B. Quemada à J. Rey-Debove. Et, au moment du nouvel essor des grands dictionnaires de langue, dans la seconde moitié du XX^e siècle, chacun reconnaîtrait sa dette envers le *Dictionnaire général*, certes de taille modeste mais de contenu si pertinent. Une œuvre de grande qualité ne reste jamais infructueuse, même à l'ombre de Littré et Larousse dont le souffle reste encore parfaitement perceptible au XXI^e siècle.

CHAPITRE IV

DES DICTIONNAIRES IMPRIMÉS DU XX^e SIÈCLE AUX DICTIONNAIRES INFORMATISÉS

« ...Se demander si les dictionnaires ne pourraient pas prendre dans l'avenir une forme un tant soi peu différente de celle que leur ont donnée les lexicographes depuis le XIX^e siècle. »
R.-L. Wagner, *Les Vocabulaires français*, I., 1967.

En 2005 se fêtait le centenaire du *Petit Larousse illustré* : un siècle s'était en effet écoulé entre la parution du premier *Petit Larousse illustré* en juillet 1905 et celle du millésime 2006. Cent ans qui se confondent très largement avec le XX^e siècle et qui donnent l'impression d'une extrême rapidité dans l'histoire, avec des métamorphoses techniques et éditoriales ayant renouvelé la consultation des dictionnaires, tant quantitativement que qualitativement. Ainsi, au seuil du XXI^e siècle, plus d'un million d'exemplaires du *Petit Larousse 2001* étaient vendus pendant que sur Internet étaient consultées 200 000 pages par jour du *Trésor de la langue française* (CNRS).

1. L'héritage du XIX^e siècle

Quatre dynamiques particulières issues du XIX^e siècle vont imprégner la première moitié du XX^e siècle et donner le ton général. Une première dynamique est celle issue de la loi Guizot (1833) qui a entraîné un nouveau public, celui des élèves, en engendrant ipso facto deux types d'ouvrage qui

n'allaient cesser de se développer : le dictionnaire d'apprentissage et le dictionnaire général en un volume, destiné à un public très large. Que le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* de Larousse et ses métamorphoses aient pu, par exemple, être diffusés à presque cinq millions d'exemplaires de 1856 à 1905 en témoigne. C'est dans cette lignée, qu'au XX^e siècle, les petits dictionnaires en un volume ont connu un succès considérable, à l'instar du *Petit Larousse illustré* ou du *Petit Robert*. Une deuxième dimension sera acquise au passage dans cet élan démocratique : le public prendra en effet désormais l'habitude de disposer d'un dictionnaire millésimé qui offre un état annuel de la langue et des savoirs.

Une troisième caractéristique lexicographique s'impose par le fait même que la lexicographie, à la suite des grands dictionnaires du XIX^e siècle, représente de plus en plus un regard sur la langue intimement lié à l'évolution de la linguistique. De même que les travaux de Littré, Larousse, Hatzfeld et Darmesteter avaient été conduits sous l'emprise de la linguistique historique et comparée, on bénéficiera dans la seconde moitié du XX^e siècle de dictionnaires marqués par le structuralisme, avec en l'occurrence des dictionnaires de type synchronique, à la manière du *Dictionnaire français contemporain* (1966) de Jean Dubois.

Enfin, un nouveau réflexe éditorial prenait corps, complémentaire de la lexicographie millésimée. En effet, à partir de l'œuvre immense de Littré et de Larousse, forts d'un public dès lors suffisant, les éditeurs vont régulièrement proposer des dictionnaires de grande envergure, entre 6 et 10 volumes, voire 16 volumes avec le *Trésor de la langue française* (le TLF). C'est ce monumentalisme même auquel le public s'est habitué qui conduira à la métamorphose sur support électronique des gros dictionnaires.

2. La conquête éditoriale de la première moitié du XX^e siècle

Cette première période est d'abord synonyme de conquête éditoriale ayant d'être marquée, en toute fin, par les prémices d'un changement.

2.1. La conquête laroussienne de tous les marchés (1898-1949)

Cette conquête s'est égrénée à la manière d'une impressionnante succession chronologique d'ouvrages distincts, s'installant si bien dans le paysage lexicographique que les dictionnaires y deviennent rapidement des objets du quotidien.

1898-1904. Le *Nouveau Larousse illustré* en 7 volumes va représenter le premier ouvrage éponyme de la Maison Larousse, dirigé par Claude Augé. Ce dictionnaire, issu du *Grand Dictionnaire universel* de P. Larousse, incarne une nouvelle lignée, celle des dictionnaires ayant pour ligne de conduite un contenu neutre et objectif, tout en étant finement illustré. La description de la langue y est soignée et assortie de courts exemples. La dimension encyclopédique fait l'objet de développements précis plus ou moins longs en fin d'article et les noms propres et les mots de la langue sont mêlés dans une même nomenclature alphabétique.

1905. Le *Petit Larousse illustré*, d'abord sous la direction de Cl. Augé, s'installe alors pour plus d'un siècle sur le marché. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 200 000 exemplaires sont achetés en un an et, au milieu du siècle, il s'en vend environ 500 000 exemplaires par an. Le *Petit Larousse* se présente dès lors comme un phénomène éditorial envié par toutes les grandes nations. Les mots y sont définis, sobrement assortis de courts exemples assez nombreux, conformément à l'épigraphe : « Un dictionnaire sans exemples est un squelette ». En fait, ces exemples forgés ont pour rôle d'instruire tout en illustrant l'usage. Ainsi, en signalant que « *Buffon ne travaillait qu'en manchettes* », il est proposé un emploi du mot *manchette* tout en offrant l'anecdote historique. La prononciation des mots y est systématiquement donnée de manière figurée, avec parfois quelques commentaires. On apprend de la sorte qu'en 1905, devant une consonne, *sept* se prononce *sè* : « *sè* dans sept francs ». En tant que témoin annuel de la langue sur un siècle, le *Petit Larousse* constitue un outil précieux. D'où l'informatisation par le CNRS du *Petit Larousse* de 1905.

1907. Le *Larousse mensuel illustré* fait son entrée et il sera édité chaque mois jusqu'en 1957. Avec 50 ans de publication, ce sont ainsi 600 mois au cours desquels est couverte systématiquement l'actualité politique, culturelle, linguistique de A à Z, représentant une remarquable source d'information. En prenant du recul, le *Larousse mensuel* doit être considéré

aujourd'hui comme un très efficace instrument de conquête d'un marché et comme un permanent perfectionnement de l'outil lexicographique Larousse.

1907. Le premier volume du *Larousse pour tous* s'installe sur le marché et le second sera publié en 1909. Il correspond à une édition réduite et condensée du *Nouveau Larousse illustré*. En 1922, l'ouvrage s'intitulera le *Larousse universel* en deux volumes puis, en 1948, le *Nouveau Larousse universel*. Enfin, à la suite d'une révolution éditoriale, il deviendra, en 1965, le *Larousse trois volumes en couleurs*. D'une certaine manière, le *Grand Larousse en cinq volumes* de 1987, avec ses 116 000 entrées et ses 75 000 mots, et le *Grand Larousse illustré* de 2005, en restent les dignes héritiers.

1910. Le *Larousse classique illustré*, en un volume, sous la direction de Cl. Augé, fait son entrée. Conformément au qualificatif *classique*, il cible le public des élèves des collèges et lycées. Il ne disparaîtra qu'en 1987 et aura représenté pendant presque un siècle le viatique de nombre d'élèves.

1911. Le *Larousse de poche* est publié sous la direction de Cl. Augé. L'essentiel de l'information sur la langue et dans le domaine encyclopédique y est consigné, sans illustration. Cet ouvrage aura un succès constant et, de par son caractère pratique, il passe sans difficulté le cap du XXI^e siècle.

1914. Le *Larousse élémentaire illustré*, dirigé conjointement par Cl. Augé et son fils, Paul Augé, commence sa carrière. L'aventure familiale se poursuit alors avec le souci de couvrir tous les publics et tous les besoins, ici ceux correspondant aux *éléments* essentiels. C'est à tort qu'on assimilera le *Larousse élémentaire illustré*, pour ses premières éditions, à un dictionnaire rédigé pour l'école *élémentaire*. Ce sera cependant la vocation qu'il prendra au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, en se modifiant peu à peu dans cette perspective. Il disparaîtra en 1987.

1922. Le *Larousse agricole illustré* par E. Chancry, R. Dumont fait date. Maintes fois réédité, remis à jour régulièrement avec de nouveaux auteurs, il est en effet à lui seul symbolique de tout un autre secteur lexicographique faisant l'objet d'une conquête éditoriale : les dictionnaires de spécialité. La liste de ces dictionnaires est longue avec, par exemple, le *Larousse ménager illustré* (1926), le *Larousse gastronomique* (1938), le *Larousse des fromages* (1972) ou *du chocolat* (2005). De fait, le genre connaîtra un succès jamais démenti.

1928-1933. Le *Larousse du XX^e siècle* (6 volumes) paraît entre les deux Guerres mondiales et remplace le *Nouveau Larousse illustré*. Il bénéficiera d'un *Supplément* en 1953. C'est à la nouvelle génération de prendre le relais : P. Augé le dirige seul. Dans le domaine culturel représenté entre autres par les noms propres, on y apprécie les biographies portant sur des personnalités de l'époque qu'on ne trouve ni dans les dictionnaires précédents ni dans les dictionnaires postérieurs. Il reflète par ailleurs l'évolution du langage et témoigne de la pleine croissance des vocabulaires techniques.

1936. La date est symbolique dans l'histoire de France et, hasard ou opportunité, la Maison Larousse se distinguera de fait démocratiquement avec le *Petit Dictionnaire français*, de format in-18°. Ce dictionnaire était encore plus petit que le *Larousse de poche*. Il se présente comme une lexicographie de dépannage et offre au linguiste les définitions minimales.

1949. Il s'agit là d'une date importante dans la lexicographie d'apprentissage parce qu'elle correspond à la naissance du premier vrai petit dictionnaire d'apprentissage, le *Larousse des débutants* de Michel de Toro. On devait déjà à ce dernier, parfaitement bilingue, le *Petit Larousse espagnol*, le *Pequeño Larousse ilustrado* (1912). C'est également lui qui dirigeait le *Petit Larousse illustré* d'après-guerre, avec bientôt à ses côtés Claude Dubois, frère du linguiste Jean Dubois. On a affaire au premier dictionnaire d'apprentissage qui ne corresponde pas à une réduction des dictionnaires pour adultes. L'enfant y est en effet réellement pris en compte, tant dans la rédaction des définitions que dans le choix des exemples. De la même manière, nombre de mots ou de sens sont systématiquement et soigneusement mis en relation avec les planches d'illustrations. Enfin, en 1960, on y ajoutera en annexe le « vocabulaire fondamental » de Gougenheim, datant de 1958. Ce petit dictionnaire vivra jusqu'en 1976, le *Nouveau Larousse des débutants* prenant effectivement sa suite en 1977.

Nous voici en 1950, un demi-siècle s'est écoulé, deux guerres mondiales ont eu lieu. La Maison Larousse a su conduire une conquête systématique de tous les marchés, auprès de tous les publics, des enfants comme des adultes, mais aussi pour toutes les bourses et tous les usages.

Y a-t-il un concurrent ? À dire vrai un seul, mais qui n'inquiétera pas sérieusement la Maison Larousse. Cet éditeur concurrent est aussi un autodidacte : Aristide Quillet. Ce dernier fait en effet paraître en 1934 les

6 volumes du *Dictionnaire encyclopédique Quillet* et, en 1946, les 3 volumes du *Dictionnaire Quillet de la langue française*. Celui-ci reste le premier dictionnaire de langue illustré. Suivront par ailleurs, dès 1956, des dictionnaires millésimés en un volume, avec notamment le *Dictionnaire pratique Quillet*, de qualité didactique affirmée.

2.2. Un bilan impressionnant et une nécessaire relance

Quatre remarques s'imposent. On constate tout d'abord qu'a eu lieu une grande démocratisation des dictionnaires, ces derniers devenant des outils de forte consommation et cela, en très grande partie, grâce à la Maison Larousse. Ce qui fait que la publicité qui a régné dans la décennie 1960-1970 – « on ne dit plus un dictionnaire mais un Larousse » – ne fit pas sourire, elle sonnait en effet éditorialement juste.

La deuxième remarque correspond au constat que les dictionnaires de la première moitié du siècle ne sont pas réellement irrigués par un grand courant linguistique comme c'était le cas au XIX^e siècle avec la linguistique historique. Ils prennent la dimension d'excellents outils pragmatiques, conçus avec rigueur, symbolisant un constant suivi de l'actualité culturelle et linguistique. S'y ajoutent les résonances établies entre tous les autres types de dictionnaires, et cela au sein d'une même maison. Par le biais des petits dictionnaires millésimés ou des mensuels, la langue et les savoirs encyclopédiques sont enregistrés pendant que, dans les dictionnaires spécialisés, on fait le point périodiquement sur un savoir spécifique.

Une troisième remarque concerne ce que nous appelons la lexicographie *institutionnelle*, c'est-à-dire celle relevant de travaux subventionnés par l'État. Force est de constater qu'elle est presque absente de cette première moitié du siècle, si on excepte la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1932-1935), peu novatrice. En réalité, la lexicographie de l'entreprise privée triomphe au point d'être en mesure d'incarner une sorte d'arbitre.

Un dernier constat doit être établi : un grand dictionnaire de la langue française fait assurément défaut au cours de cette période. Même si les grands Larousse offrent de bonnes définitions, il n'en reste pas moins que la tradition du dictionnaire de langue assorti de citations extraites de la littérature n'est pas représentée dans la première moitié du XX^e siècle, à

l'exception du *Dictionnaire général de la langue française* (1890-1900). Le *Littre* vieillit lentement : Sophie, la fille du grand lexicographe, avait en effet refusé que l'on touche à l'œuvre de son père, ne serait-ce que pour la mettre à jour. Il faudra donc attendre que le dictionnaire tombe dans le domaine public, c'est-à-dire en 1956.

Aussi, faute d'un grand dictionnaire de langue disponible sur le marché du dictionnaire neuf, le *Littre* prit petit à petit la dimension d'une légende au point d'en oublier que Littré décrivait surtout la langue classique. Son vrai successeur sera en réalité Paul Robert. Or, avec la parution en 1953 du premier volume du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, allait commencer une nouvelle période faste, que nous avons pris coutume d'appeler le « demi-siècle d'or » de la lexicographie française.

3. Le « demi-siècle d'or » (1950-1994)

Deux perspectives sont à distinguer : tout d'abord celle inhérente à la naissance de grands dictionnaires de la langue française, tant dans la lexicographie institutionnelle que dans la lexicographie d'entreprise prestigieuse ; ensuite, celle propre aux petits dictionnaires révolutionnaires, ayant succédé aux grands dictionnaires ou les ayant précédés. À ce demi-siècle d'or, qui commence avec le premier fascicule du *Dictionnaire alphabétique et analogique* de P. Robert et qui s'achève avec le dernier volume du *TLF*, fera suite une nouvelle ère, informatique, période de transition, caractérisée par des dictionnaires sur support électronique ou alliant les deux technologies, celle du papier, qui est loin d'avoir perdu sa vigueur, et celle des supports électroniques, forcément pionnière.

3.1. Trois grands dictionnaires de langue : le Robert, le *Grand Larousse* et le *TLF*

3.1.1. Un nouveau grand dictionnaire, par Paul Robert

En 1945, naît en Algérie P. Robert qui y fera l'essentiel de ses études jusqu'à une thèse intitulée *Les agrumes dans le monde* publiée en 1947. Or, cet homme qui rêvait d'être professeur de droit, esthète de la langue, sachant réunir des capitaux et convaincre, aimant la langue anglaise au point de

dresser des listes de mots et de les ranger dans l'ordre analogique, a dans le même temps, avant 1950, l'idée d'un grand dictionnaire de la langue française. Et cela dans la continuation du *Littré* auquel il manquait effectivement un pendant pour le XX^e siècle. Qu'à cela ne tienne, il le fera et y ajoutera la dimension analogique. Aussi, la société financière qu'il créera en 1951 s'appellera-t-elle tout naturellement la Société du Nouveau Littré.

En 1950, P. Robert obtient le prix Saintour de l'Académie française, avec le premier fascicule du dictionnaire qu'il a commencé à élaborer. Une nouvelle période lexicographique, prestigieuse, se dessine alors et c'est ici que commence le demi-siècle d'or. En 1952, la lettre A est rédigée, les fonds en partie rassemblés, c'est donc le moment de constituer une équipe et il engage à plein temps des lexicographes recrutés sur concours avec, parmi eux, Alain Rey et Josette Debove, deux talents. Sans le savoir, il assurait ainsi l'avenir des dictionnaires Le Robert.

En 1964, le sixième et dernier volume est achevé au terme de quinze ans de travail. C'est l'occasion de rappeler la mesure humaine d'un dictionnaire de poids. Un grand dictionnaire, c'est en l'occurrence, à plein temps, une dizaine de personnes rassemblées dix ans durant dans les mêmes bureaux et pouvant ainsi communiquer directement leurs inquiétudes, leurs découvertes. En trois ans, pourra ensuite être rédigé par une partie de l'équipe, A. Rey, J. Rey-Debove, H. Cottez, le *Petit Robert* publié en 1967. En 1970, paraît le *Supplément* du grand dictionnaire, dirigé par A. Rey. P. Robert confiera alors à B. Quemada qu'il souhaite que ses meilleurs éléments, A. Rey et J. Rey-Debove en l'occurrence, acquièrent dans le monde universitaire les lettres de noblesse qui parfument un savoir et ouvrent des portes. C'est ainsi que J. Rey-Debove passera un doctorat de troisième cycle, puis un doctorat d'État, et qu'A. Rey et J. Rey-Debove donneront quelques cours à l'Université, notamment aux États-Unis.

Quelles sont les caractéristiques de ce grand dictionnaire dont la deuxième édition en 9 volumes paraîtra en 1985 – en s'intitulant *Grand Robert de la langue française* – suivie en 2001 d'une deuxième édition augmentée ? Il convient tout d'abord de rappeler que le projet initial consiste à prendre la suite du *Littré*. C'est au reste ainsi qu'il est perçu : « Notre Littré, c'est désormais le Robert », déclare en 1967 Daniel Rops pour la publicité. P. Robert adosse en effet les articles sur un solide corpus de citations, extrait d'œuvres littéraires du XIX^e et du XX^e siècle. Quant au

lexique retenu, autour de 80 000 mots dont est donnée l'étymologie en intégrant les datations, il est suffisamment riche pour inclure le lexique de haute culture.

En rappelant que le mot « ne prend sa pleine valeur que par rapport aux autres mots qu'il évoque logiquement », P. Robert innove de fait en apportant au dictionnaire alphabétique une possible dimension analogique. Cette dernière se renforcera encore au moment où le *Grand Robert* sera repris sur cédérom en 1989, puis dans une deuxième édition en 2005.

En 2005, A. Rey publiait le *Dictionnaire culturel en langue française* en chantier depuis 1992. On quitte alors l'orbite de P. Robert pour faire état d'une « Reyvolution culturelle », selon la formule publicitaire : il est ainsi fait état d'une « véritable dimension des mots : la langue ET la culture ». Avec quatre volumes de 2300 pages chacun, 1320 articles de synthèse sous forme d'encadrés – par exemple *aryen*, *astronomie et astrologie*, ou *fraise* et *artichaut* – et plus de 80 000 citations, l'auteur et l'éditeur s'inscrivent dans la relance des Éditions Le Robert, souffrant au début du XXI^e siècle de ne plus faire partie du groupe Lagardère. La vocation de ce dictionnaire réside en réalité, selon les propos d'A. Rey repris dans la publicité, dans le fait de « permettre le passage entre le monde des mots et le monde des idées ». Il va de soi qu'en renouant en partie, à travers ces articles de synthèse, avec les dictionnaires de la conversation du XIX^e siècle, un genre nouveau était ici courageusement à l'essai, avec succès.

3.1.2. *Le très Grand Larousse de la langue française*

En 1971 paraît le premier des six volumes du *Grand Larousse de la langue française*. C'est le premier Larousse en plusieurs volumes sans illustrations pour le XX^e siècle ; il s'agit en effet du premier grand dictionnaire de langue française de la Maison Larousse. Confié à des universitaires de l'Université de Nanterre, Louis Guilbert, René Lagane et Georges Niobey, associés à un historien de la langue, Alain Lerond, ce dictionnaire dont le dernier volume paraît en 1978 restera sur le plan commercial un fiasco.

Or, c'est un paradoxe, car le dictionnaire est de grande qualité avec, au-delà d'articles parfaitement charpentés et agrémentés de citations pertinentes, 170 développements encyclopédiques de linguistique, longs de 2 à 8 pages – par exemple, le lexique, la néologie, la syntaxe, l'adverbe, les

accents –, ce qu'on ne trouvait nulle part ailleurs. Encore aujourd'hui, ces articles, élaborés par les meilleurs spécialistes, font référence. Quant à la description de la langue proposée dans les articles ordinaires, elle se révélait très précise, tout comme celle de l'histoire des sens, confortée par de nombreuses références situées en tête d'article. La rubrique finale s'ouvrait par ailleurs sur la mention systématique des synonymes et des antonymes. Pourtant, malgré ses qualités, le dictionnaire ne connut pas le succès mérité.

Comment expliquer cet échec ? Au-delà de la rude concurrence des dictionnaires Le Robert, il est possible que la Maison Larousse n'ait pu toucher un nouveau public et que la publicité portant sur l'encyclopédie linguistique l'ait rebuté. Par ailleurs, imprimé de manière traditionnelle au moment où l'informatique prenait le relais, ce dictionnaire très utile pour les linguistes et les littéraires, ne put être ni mis à jour ni réédité.

3.1.3. Le magistral Trésor de la langue française

Quelques dates doivent être égrenées pour marquer les grandes étapes de ce projet qui a abouti à 23 000 pages, plus de 100 000 mots traités et 430 000 citations, le tout sur 16 volumes parus de 1971 à 1994. Accessible gratuitement aujourd'hui sur Internet, et achetable sur cédérom depuis 2004, il représente une aventure lexicographique de dimension exceptionnelle. Quelles dates sont à retenir ?

En 1957, à Strasbourg, a lieu un colloque décisif organisé par le grand romaniste Paul Imbs, colloque pendant lequel s'esquisse un projet grandiose, un *Trésor général de la langue française*. Les meilleurs romanistes et lexicologues y sont conviés. On retiendra surtout que P. Imbs y invite deux talents. Tout d'abord, B. Quemada, dont les travaux du côté de la lexicologie nouvelle assistée par les techniques de pointe – c'est-à-dire les machines mécanographiques et les cartes perforées – attirent des chercheurs du monde entier. Ensuite, P. Robert, dont on sait que le dictionnaire s'achève et qui représenterait bien un maître d'œuvre de l'ouvrage – ce qui ne se fera pas –, P. Imbs restant bien entendu le directeur de l'ensemble.

En 1959, le Général de Gaulle souhaite donner un nouveau souffle au CNRS. Il manque un projet d'envergure pour les sciences humaines : un grand dictionnaire national tomberait donc à point nommé. La proposition de P. Imbs retient immédiatement l'attention et, en 1961, l'ouvrage se situe dans une dynamique résolument moderne avec l'achat du plus gros

ordinateur du monde, le Gamma 60 Bull, dont le CNRS fait l'acquisition grâce à B. Quemada. On rappellera au passage qu'en 1959 venaient d'être créés par ses soins les *Cahiers de lexicologie*.

C'est ainsi que la première tranche d'un vaste projet de description de la langue est commencée avec le *Dictionnaire de la langue du XIX^e siècle et du XX^e siècle (1789-1960)*, qui deviendra en fait le *Trésor de la langue française*, le *T.L.F.* Le premier volume est publié en 1971, avec une longue préface de P. Imbs, préface philologique et scientifique. Il y est au reste bien mentionné que quelques savants, B. Quemada en tête, s'étaient posé la question de l'opportunité d'un dictionnaire sur papier ou sur nouveaux supports technologiques, B. Quemada penchant pour cette dernière formule. L'histoire leur donnerait raison à terme, dans la mesure où aujourd'hui le *TLF* est d'abord un dictionnaire consultable sur Internet ou sur cédérom.

Les sept premiers volumes (1971-1979) seront dirigés par P. Imbs, devenu entre temps Recteur de l'Académie de Nancy, et c'est donc à Nancy qu'on installe le laboratoire CNRS et le Gamma 60 Bull. Tout naturellement, au moment où P. Imbs prend sa retraite, c'est à B. Quemada que le CNRS confie les neuf volumes suivants, publiés de 1980 à 1994, avec une métamorphose à gérer. Il fallait en effet, d'une part, achever le dictionnaire dans des temps raisonnables et, d'autre part, sur fond de crise économique, faire face à une évolution informatique fulgurante, impliquant de nouvelles questions. Comment effectivement programmer une diffusion sur support électronique alors que les huit premiers volumes, bien que conçus à partir d'une banque de données électronique, n'avaient pas bénéficié d'autre chose que d'une version papier, sans mémoire électronique ? C'est, dans le sillage de B. Quemada, à R. Martin, directeur du *Dictionnaire du moyen français*, à B. Cerquiglini, qui réussirait à offrir le *TLF* sur Internet, puis à J.-M. Pierrel qui l'éditerait sur cédérom en 2004, que reviendraient les utiles métamorphoses électroniques du *TLF*.

Qu'on juge de la modernité de l'ouvrage, dès sa genèse, sur un simple chiffre : en 1969, c'était en effet déjà près de 80 millions de mots, en tant qu'occurrences, qui étaient disponibles grâce à un programme de saisie alors unique au monde. Fondée sur une lexicographie philologique et historique érudite, nourrie d'attestations extraites d'un corpus constitué de 80 % de textes littéraires contre 20 % de textes scientifiques, l'analyse sémantique et morphologique des mots se révélait exceptionnelle. La filiation historique

des emplois rendait l'ouvrage de consultation très **agréable et concourait au succès** d'estime de ce dictionnaire monumental.

3.1.4. Une extrême richesse

Un premier constat est à rappeler : les Français vont bénéficier en à peine trente ans, de 1964 à 1994, d'une extrême richesse de consultation. Aucun pays en effet, au cours de cette période, ne peut se targuer de disposer de six grands dictionnaires. Sont en effet offerts à la consultation trois dictionnaires de langue, achevés, le *Grand Robert*, le *Grand Larousse de la langue française* et le *Trésor de la langue française*, auxquels s'ajoute en 1994, le premier volume de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, de grande qualité, même si sa nomenclature est moindre. Il faut par ailleurs y adjoindre deux dictionnaires encyclopédiques disponibles, le *Dictionnaire encyclopédique Quillet* en huit volumes et le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, dont les dix volumes sont publiés entre 1960 et 1964. Ce dernier se présente comme un dictionnaire de type universel : la langue y est en effet traitée très soigneusement, avec des exemples forgés et une attention particulière portée au vocabulaire technique. Il n'offre pas de citations, mais le terminologue y trouve jusqu'au deuxième *Supplément* (1975) des informations précieuses.

Un second constat s'impose concernant la complémentarité réaffirmée des dictionnaires de l'entreprise privée et des dictionnaires de l'institution. D'un côté, l'institution reprend vigueur avec, d'une part, l'Académie, dont le premier volume témoigne d'un regain d'intérêt pour la langue française dans son évolution et, d'autre part, le *TLF*, apportant une monumentale description philologique de la langue, fédérant les chercheurs autour d'une aventure lexicographique sans comparaison possible.

De l'autre côté, l'entreprise privée s'enrichit d'une maison vite devenue prestigieuse et pertinente dans la description fine et analogique de la langue française, celle incarnée par P. Robert et ses successeurs, A. Rey et J. Rey-Debove, pendant que la Maison Larousse, elle aussi servie par de grands linguistes, J. Dubois, L. Guilbert, continue son ascension, avec force projets. Au-delà des grands dictionnaires, se poursuit l'aventure du *Petit Larousse* avec des millésimes qui font date : le millésime 1968 avec une troisième colonne, 1981 avec une édition entièrement revue, 1989 avec 6 500 entrées nouvelles, 1992 qui paraît tout en couleurs. Chacun de ces dictionnaires, de

l'institution ou du privé, aborde de fait la langue dans une perspective différente et concourt à en offrir une description très complète.

3.2. Des petits dictionnaires révolutionnaires

Davantage que pour les grands projets, se fait sentir ici la mouvance structuraliste qui eut son acmé en 1966. Les petits dictionnaires se révélaient en effet plus propices à l'expérimentation que les gros monuments lexicographiques. Introduit par Saussure, avec le *Cours de linguistique* en 1916, le structuralisme ne prit réellement souche dans le domaine de la lexicologie qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par le biais notamment de R.-L. Wagner, professeur à la Sorbonne et guide alors de futurs ténors, tels que B. Quemada, H. Mitterand, A.-J. Greimas, mais aussi J. Rey-Debove qui suivit ses cours.

3.2.1. Un petit dictionnaire Larousse très innovant : le DFC

À la grande vague structuraliste, forte de ses différentes écoles, correspondra un renouveau lexicographique porté notamment par J. Dubois avec un petit dictionnaire Larousse révolutionnaire paru en 1966, le *Dictionnaire du français contemporain*, plus connu sous le nom de *DFC*.

Celui-ci, avec seulement 25 000 mots, était synchronique et distributionnaliste, c'est-à-dire qu'y était repoussée l'histoire du mot et systématiquement pratiqué le dégroupement homonymique, considérant que les emplois syntaxiques d'un même mot, s'ils étaient résolument distincts, en faisaient des homonymes. Dans cette perspective, le *clou* que l'on plante, le *clou* qui fait souffrir (le furoncle), celui sur lequel on pédale et le *clou* du spectacle qu'on applaudit, ne correspondent plus à quatre sens différents d'un même mot, mais à quatre homonymes. Le *DFC* se démarquait aussi par d'autres originalités. Ainsi, le regroupement morphologique (*charger, chargement, décharger, surcharger* regroupés dans le même article), la présence systématique d'exemples forgés, l'indication du degré de synonymie à l'aide de flèches ascendantes ou descendantes, la mention des niveaux de langue, ce sont là des principes qui, appliqués de manière rigoureuse tout au long de l'ouvrage, lui donnèrent une notoriété inattendue. L'avancée méthodologique était considérable.

Par ailleurs, la Maison Larousse manifestait là son intérêt pour la linguistique en pleine expansion. Ainsi, en 1966, avec R. Barthes, A. J. Greimas, N. Ruwet et B. Quemada, c'est J. Dubois qui créait la revue trimestrielle *Langages*, bientôt suivie par la naissance d'une seconde revue, en 1969, *Langue française*, avec pour membres fondateurs M. Arrivé, H. Meschonnic, H. Mitterand, A. Rey et bien sûr J. Dubois. Soulignons au passage la belle complémentarité mise ici en œuvre entre l'entreprise privée et les grands linguistes née au sein de l'institution universitaire. J. Dubois devenait en effet une référence essentielle pour Larousse et la maison en sortait auréolée d'une image particulièrement valorisante, avec un rayonnement dont elle bénéficie encore aujourd'hui.

3.2.2. Du Robert Méthodique ou Brio aux dictionnaires québécois

En 1971, paraissait le *Micro Robert* ou *Dictionnaire du français primordial*. On se situe alors dans la même mouvance privilégiant la description synchronique, tout en conservant en l'occurrence la dimension analogique propre à P. Robert. Si le *Micro Robert*, destiné aux collèges, n'apporte rien d'essentiel par rapport à l'innovant *DFC*, le *Robert Méthodique*, publié sous la direction de J. Rey-Debove en 1982, incarne au contraire une tentative particulière de traiter la nomenclature. Les mots y sont en effet analysés en fonction des éléments qui les composent, et ces éléments morphologiques que J. Rey-Debove se refuse à assimiler aux racines sont intégrés à la nomenclature. Ce sont ainsi 34 290 mots et 1730 éléments qui sont présentés. *Dubit-*, *voc-*, *mal-*, *-um*, représentent par exemple des éléments mis en relief, forme et sens, pour mieux comprendre le vocabulaire, d'autant plus que sont regroupés les mots construits autour du mot simple ou de l'élément dont ils dépendent.

Cette manière de présenter le lexique, sans offrir l'étymologie, n'a pas été comprise par les enseignants. Malgré un guide d'accompagnement assorti d'exercices, cette approche ne connaîtra pas en effet le succès attendu, pas plus que le *Robert Brio*, lancé en 2004. Dans ce dernier, une révision enrichie du *Robert Méthodique*, J. Rey-Debove insiste pourtant une nouvelle fois sur ce qu'elle appelle la « morphologie profonde », qui correspond à l'analyse des mots qui ne contiennent que des éléments liés, comme *rupt-ure*, ou *somn-ambule*, mots qu'elle appelle *ligalexes* en les distinguant des dérivés comme *défaire*, où se reconnaît le verbe *faire*. Le classement alphabétique est cette fois-ci systématique, de même que

l'étymologie est ajoutée à la fin des articles consacrés aux éléments et aux mots non analysables. La démarche adoptée reste particulièrement intéressante, tout en faisant écho à celle propre au premier *Dictionnaire de l'Académie* qui rassemblait les familles de mots. Sans plus de succès !

Dès 1992, paraissait le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. J.-Cl. Boulanger, y présentait le lexique en partant du point de vue québécois, le premier sens donné étant celui du locuteur francophone du Québec. Cela n'avait jamais été fait et supposait un consensus peut-être encore mal acquis et des débats moins vifs sur la norme au sein du Québec. Le dictionnaire n'eut pas de succès, il n'en reste pas moins qu'il s'agissait d'une lexicographie courageuse et de très grande qualité. En 1998, paraissait en diachronie, le *Dictionnaire historique du français québécois* dirigé par Cl. Poirier, également linguiste de renom international. Issu des travaux sur le *Trésor de la langue française* au Québec, on bénéficiait là des recherches les plus érudites sur l'évolution du français au Québec. Ainsi, avec d'un côté, ces dictionnaires en un volume, et de l'autre, les travaux monumentaux du *Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française* (3 millions de termes) et la *Base de données lexicographiques panfrancophones*, le Québec offrait à la langue française d'excellents outils.

3.2.3. L'expérimentation de la glose définitionnelle

Dans les décennies 1960-1980 dominées par le structuralisme, les lexicographes prendront prioritairement en compte le fonctionnement syntaxique de chaque mot dans le système et sa description en synchronie. Du côté de l'acte définitoire, l'analyse sémique – c'est-à-dire celle partant de l'analyse des plus petits constituants sémantiques du mot – imprégnerait aussi nombre d'articles. Chacun se souvient en effet des distinctions sémantiques établies par B. Pottier avec, entre autres, l'exemple resté célèbre des différents types de sièges à partir des sèmes distincts, *pour une personne, pour plusieurs personnes, avec dossier, sans dossier, avec bras, sans bras, etc.*, permettant de distinguer la chaise, le banc, le fauteuil, le tabouret, etc., en jouant de la combinaison de ces différents sèmes.

Si la définition classique partant de la recherche du *genre* puis de l'*espèce*, que l'on a ensuite appelé l'*incluant* et les *marques spécifiques*, trouvait ici un renouveau, la complexité même de l'acte définitoire et les multiples manières d'y procéder ne permettraient cependant pas à l'analyse

sémique de faire école pour l'ensemble des articles d'un dictionnaire. Inversement, la conception inspirée des points de vue de Wittgenstein, selon lesquels un mot n'a pas de réelle existence en soi mais s'incarne en revanche dans ses emplois, devait bénéficier d'applications expérimentales dans la lexicographie. Ainsi, mis en œuvre dans le *Dictionnaire du français vivant* (1972) de M. Davau, de M. Cohen et de M. Lallemand, cette conception aboutissait à un traitement particulier des mots. On installa régulièrement et sans hésiter non pas une définition en face du mot donné en nomenclature mais une phrase-exemple puisée dans le langage ordinaire, suivie alors d'une explication dès lors assimilée à une glose définitionnelle.

Cette pratique fut reprise ensuite à la manière d'une mode que l'on trouvera à la longue appauvrissante pour le lecteur, mais qui dans la décennie 1960-1970 se révélait intéressante pour les lexicographes, ne serait-ce que pour découvrir qu'il s'agissait d'une impasse. Ainsi, dans le *Nouveau Larousse des débutants* (1977), puis dans le *Hachette junior* (1980) était adoptée cette démarche considérée alors comme novatrice. La publication du *Petit Robert des enfants*, en 1988, mettrait un terme à l'expérimentation, J. Rey-Debove redonnant le primat aux définitions suivies de l'exemple. Il n'en reste pas moins que chez Hachette comme chez Larousse, il y avait eu là une expérience dont profiteraient les dictionnaires d'apprentissage, les tenants de la glose définitionnelle ayant eu pour mérite d'insister sur la réception par les enfants des mots et de leurs définitions.

4. Le souffle informatique : une nouvelle ère

On manque encore de recul pour une analyse fine des différents dictionnaires qui en sont issus et on renverra le lecteur à l'essai intitulé *Dictionnaires et nouvelles technologies* (PUF, 2000) dans lequel un premier bilan était présenté. Que faut-il retenir de la dizaine d'années (1994-2005) qui correspondent à une phase importante de la lexicographie diffusée à la fois sur papier et pour la première fois sur supports électroniques ?

4.1. La résurrection des dictionnaires patrimoniaux

Dès que les supports électroniques et en l'occurrence les cédéroms et dévédéroms ont pu être suffisamment au point pour être diffusés à un large

public, deux maisons d'édition ont offert sur le marché les grands dictionnaires de notre patrimoine, depuis le XVI^e siècle. Certes, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les Éditions Slatkine avaient édité les fac-similés de nos anciens dictionnaires, mais un second souffle s'imposait.

Les Éditions Champion offraient ainsi en 1998, sous la direction de C. Blum, toute une série d'ouvrages accompagnés de remarquables travaux critiques. Ainsi et entre autres, paraissaient sur support électronique le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, les *Dictionnaires du XVI^e et XVII^e siècle* en 1998, et en 2000 toutes les éditions du *Dictionnaire de l'Académie française* (à l'exception de la neuvième édition en cours), ainsi que le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse assorti d'une préface analytique d'importance. À ces éditions érudites, faisaient écho des éditions grand public et peu onéreuses pour le *Littre*, par les Éditions Redon (rachetées au XXI^e siècle par les Éditions Le Robert), avec en 1997, l'*Atelier historique de la langue française avec des dictionnaires du XVII^e et du XVIII^e siècles*, ainsi que l'*Encyclopédie*. Que deux maisons d'édition livrent ainsi nos dictionnaires prestigieux d'hier à tous ceux qui dans le monde entier s'intéressent à la langue française, c'était pour le moins exaltant.

Un autre élément est à prendre en compte en 2003, l'association de l'Académie française et du *TLF* dans la mise en réseau Internet de leurs dictionnaires, en offrant une facile consultation des éditions précédentes et du *Dictionnaire critique de la langue française* de Féraud, dont P. Caron, L. Dagenais et P. Marchaudon ont assuré l'informatisation. C'est ainsi qu'en passant d'un siècle à l'autre, le savoir érudit, la curiosité historique devenaient démocratiques.

4.2. La naissance de produits novateurs

4.2.1. Le Grand Robert électronique

En 1989, paraissait le *Grand Robert* sur support électronique. C'était le premier grand dictionnaire de langue pouvant ainsi être consulté sur cédérom. Laurent Catach, agrégé de mathématiques, en était le concepteur. Sa formation, une thèse sur les formalismes logiques du langage naturel, ainsi que ses travaux en ingénierie linguistique sur les correcteurs d'orthographe phonétique et sur un logiciel de lemmatisation et de

modernisation des textes anciens, faisaient de lui un ténor de l'informatisation lexicographique.

Après la publication en 1996 de la première édition du cédérom du *Petit Robert de la langue française* et l'innovant cédérom du *Robert Junior* en 1998, premier dictionnaire multimédia pour enfants de 8 à 12 ans environ, paraissaient en septembre 2001 la seconde édition du cédérom du *Petit Robert* et, en mai 2005, la nouvelle version du cédérom du *Grand Robert de la langue française*. Avec 86 000 articles, 100 000 mots et 175 000 citations et près d'un million de liens hypertextuels, ce dernier représente un outil de grande qualité proposé en parallèle au dictionnaire papier.

4.2.2. Du Larousse multimédia au Grand Larousse illustré

Chez Larousse, c'est en 1997 que paraissait le *Petit Larousse* sur cédérom. En 1996, avait été présenté au Milia le *Larousse multimédia encyclopédique*, la dynamique était alors lancée. L'*Encyclopédie universelle Larousse* sur support électronique serait publiée en 1999.

Enfin, en octobre 2005, sous la direction d'Yves Garnier, était édité le *Grand Larousse illustré* en trois volumes, très innovant dans sa conception, alliant en effet le support papier et le support électronique. Rappelons que Y. Garnier, directeur en 2005 du Département *Petit Larousse et Encyclopédies*, entré chez Larousse en 1976, formé par Cl. Dubois, l'un des plus grands maîtres d'œuvre lexicographiques, avait piloté avec succès les grands projets correspondant au *Mémo* (1993), au *Nouveau Larousse encyclopédique* (1994) et à l'*Encyclopédie universelle Larousse*, ainsi que le *Petit Larousse* depuis 1997, ce dernier en codirection avec Mady Vinciguerra. Le *Grand Larousse illustré* (87 000 articles) tire l'une de ses originalités du fait que, grâce à un stylo multimédia, on peut effectivement passer des 8000 puces insérées dans les articles sur papier à des données multimédias et des compléments d'informations offerts sur cédérom, tout en étant relié à Internet pour des sites électroniques choisis. C'est à Philippe Starck qu'était confiée la valorisation esthétique de l'ensemble.

4.2.3. Le Trésor de la langue française informatisé

Comme on l'a déjà signalé, les éditions du CNRS faisaient l'événement en octobre 2004 en installant sur le marché, pour une somme modique, le cédérom du texte intégral des 16 volumes du *Trésor de la langue française*,

assorti d'un livre d'accompagnement préfacé par J.-M. Pierrel, directeur du laboratoire CNRS ATILF.

C'étaient donc pas moins de 100 000 mots, 270 000 définitions et 430 000 exemples d'auteurs qui étaient devenus disponibles sur le disque dur des ordinateurs, avec une consultation transversale et des requêtes complexes possibles. La collaboration scientifique de la Bibliothèque nationale de France qui avait permis la saisie des huit premiers volumes pour lesquels aucune archive électronique n'existait, le soutien constant du CNRS, le travail réalisé par le service informatique du laboratoire dirigé par J. Dendien, tout cela, dans la dynamique tracée successivement par B. Quemada, R. Martin, B. Cerquiglini à qui on devait l'installation gratuite du *TLF* sur Internet et J.-M. Pierrel, assurant le passage éditorial au cédérom vite promu au succès, permettait même la relance du dictionnaire papier.

Que ce cédérom bénéficie d'un ouvrage d'accompagnement de 592 pages, comportant l'histoire de l'informatisation du *TLF* par J. Dendien, son véritable ingénieur, la préface de P. Imbs et la postface de B. Quemada, couronnait une formidable aventure lexicographique, avec un accès dictionnaire digne de l'excellent dictionnaire élaboré de 1971 à 1994. Et J.-M. Pierrel de conclure la préface de ce livre d'accompagnement sur l'avenir riche de possibilités : « Si cette version informatisée correspond à un reflet fidèle de la version du *TLF* précédemment publiée, notre objectif est de la faire vivre et d'y intégrer dans des versions ultérieures, des améliorations de contenu liées à l'évolution de nos connaissances sur la langue, son histoire et son usage, mais aussi des ajouts prenant en compte les changements de la langue au cours des périodes les plus récentes afin de permettre au *TLFI* de demeurer le dictionnaire de référence de la langue française. »

4.2.4. Le Dictionnaire de l'Académie française sur Internet

L'Académie française n'est pas à oublier dans le panorama des dictionnaires du XX^e siècle et surtout du XXI^e siècle commençant. Évoquer ici un produit révolutionnaire serait certes un non-sens, l'Académie revendiquant la continuité et l'absence de rupture en tant que greffier de l'usage ; que le *Dictionnaire de l'Académie française* soit cependant diffusé sur Internet, que des milliers de personnes consultent chaque mois directement les mots qu'elle définit, c'est en soi une révolution. Le fait que

le site soit en lien direct avec le laboratoire CNRS consacré à l'Analyse et au traitement informatique de la langue française (l'ATILF), laboratoire où s'est élaboré le *TLFI*, a valeur de beau symbole : les deux dictionnaires de l'institution se complètent et s'ouvrent ainsi gratuitement à la nation.

En septembre 2005, paraissaient deux volumes (*a-mappemonde*) en édition de poche, au sceau de l'Imprimerie nationale et de Fayard, la publication du troisième volume étant imminente. Ce sont donc à cette date les trois cinquièmes des mots et expressions retenus par la Compagnie qui étaient disponibles, d'une part, dans l'édition traditionnelle, sur papier et, d'autre part, sur support électronique jusqu'à la lettre T, gratuitement. Le programme lexical de ce dictionnaire ayant déjà traversé quatre siècles reste par ailleurs d'une grande cohérence : la description en synchronie y est effectivement maintenue en écartant les jargons, tant dans la nomenclature que dans les définitions, tout en reflétant la langue dans sa vie et son élégance. Pour la neuvième édition, plus que pour les précédentes, l'univers croissant des nouvelles techniques est délibérément pris en compte, comme en témoigne l'*Avant-propos* des deux premiers volumes : « Jamais l'humanité n'a eu, en si peu de temps, autant de choses nouvelles à nommer ! Il intéressera sans doute le lecteur de savoir que, par rapport à l'édition de 1935 qui en comptait environ 35 000, la présente édition comportera quelques 10 000 mots nouveaux. » Il importe de signaler ici le rôle très efficace de la Délégation générale à la langue française et de la Commission générale de terminologie, créée en 1996, avec Gabriel de Broglie pour Président. Stimulée par ces instances dynamiques auxquelles elle est liée institutionnellement, l'Académie française prenait davantage encore la mesure des mots nouveaux liés notamment au développement des sciences et des techniques.

Ainsi, le début du XXI^e siècle ne dément ni la permanente adaptation des dictionnaires au contenu évolutif du lexique, ni la constante adaptation des moyens d'édition au profit d'une consultation toujours plus efficace. Devenus des outils mis à la disposition de tous, plus que jamais, les dictionnaires méritent d'être mieux connus dans leurs paramètres distinctifs, dans leurs méthodologies et dans leurs constituants.

SECONDE PARTIE

LES DICTIONNAIRES : CRITÈRES DE DISTINCTION ET D'APPRÉCIATION

Le dictionnaire est un ouvrage qui répertorie les mots d'une langue, leur sens, leur prononciation, leur étymologie, etc. Il est un outil essentiel pour l'apprentissage et l'usage d'une langue. Les dictionnaires peuvent être classés en fonction de leur contenu, de leur format, de leur destination, etc. Les critères de distinction et d'appréciation sont donc essentiels pour choisir le dictionnaire le plus adapté à ses besoins.

Les critères de distinction sont les éléments qui permettent de différencier un dictionnaire d'un autre. Ils peuvent être de nature quantitative (nombre de mots, nombre de volumes, etc.) ou qualitative (qualité de l'information, précision, etc.). Les critères d'appréciation sont les éléments qui permettent d'évaluer la valeur d'un dictionnaire. Ils peuvent être de nature objective (prix, date de publication, etc.) ou subjective (qualité de l'écriture, clarté, etc.).

CHAPITRE V

DISTINCTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET TYPES DE CLASSEMENT

« CLASSEMENT : [...] Remarque. *Classement* n'est dans aucune des éditions du Dictionnaire de l'Académie antérieures à l'édition de 1835. » É. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1873.

Appréhender l'univers des dictionnaires, c'est d'abord en bien connaître les filiations historiques, ensuite en découvrir la richesse des contenus afin de procéder à des regroupements clarificateurs, enfin, riche de cette expérience, c'est en dégager les concepts méthodologiques essentiels pour percevoir les dynamiques générales, en comprendre les diverses règles à la fois rigoureuses et libres. Ainsi peuvent se former de bons utilisateurs de dictionnaires et naître de bons lexicographes.

Ce qui fut intuitif chez la plupart des lexicographes, avec ce « métier, talent ou technique (parfois l'un et l'autre), qui sut souvent prêter aux auteurs l'intelligence pragmatique de problèmes encore informulés », selon la formule explicite de B. Quemada extraite de la postface des *Dictionnaires du français moderne* (1967), fait aujourd'hui l'objet de véritables analyses de la part des lexicographes. Il faut ainsi rendre hommage à Jean et Claude Dubois qui, en pleine période structuraliste, ont édité chez Larousse en 1971 une *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*. Cet ouvrage constituait effectivement une étape emblématique : sa structure analytique offrait magistralement la démonstration du fait que la lexicographie était désormais devenue une discipline à part entière, inscrite dans la dynamique des sciences du langage. Comme telle, elle appelait par conséquent de nouvelles restructurations de ses différentes composantes.

1. Trois repères méthodologiques indispensables

Pour que la lexicographie trouve ses marques par rapport aux sciences du langage en pleine évolution, il a fallu que la lexicologie s'impose définitivement comme une science des mots à part entière, ce qui en réalité a correspondu à la naissance des *Cahiers de lexicologie* en 1959. La lexicographie allait en effet dès lors faire l'objet d'une attention soutenue, en alliant une expérience séculaire à une réflexion linguistique plus large.

C'est dans ce mariage entre un savoir-faire toujours enrichi et la prise en compte des nouvelles démarches ayant pour thème la langue et son lexique, que la lexicographie prenait un nouvel élan. Ce qui s'illustre par les différents travaux de lexicographes-linguistes, avec A. Rey et J. Rey-Debove en particulier. Ou bien de linguistes-lexicographes et, ici, la liste n'a cessé de s'allonger, avec P. Imbs, B. Quemada, J. Dubois, L. Guilbert, G. Gougenheim, G. Matoré, R. Martin, M. Cohen, H. Meschonnic, J.-Cl. Boulanger, Cl. Poirier, A. Clas, Cl. Verrault, L. Mercier, P. Martel, H. Cajolet-Lagagnière, M. E. de Villers, pour n'en citer que quelques-uns...

Ainsi dans les années 1980, de nouveaux concepts opératoires devenaient nécessaires et l'on doit à B. Quemada d'avoir su dessiner les nouvelles grandes orientations, en démarquant notamment la lexicographie de la dictionnaire.

1.1. La lexicographie complémentaire de la dictionnaire

1.1.1. Définitions

Les mots « dictionnaire » et « dictionnaire » ont parfois surpris et choqué les oreilles contemporaines. Ces mots sont cependant entrés dans la langue depuis plus de deux siècles. On en a tout d'abord une première trace dans *Les pensées critiques, historiques et morales de M. de Valois* (1694). On retrouve ensuite le mot sobrement défini dans la troisième édition du *Dictionnaire de Trévoux*, en 1732 : « Dictionnaire : Auteur de Dictionnaire ». Bien implanté dans les dictionnaires, le terme fait même, comme on l'a déjà constaté, l'objet d'un commentaire de Féraud dans son *Dictionnaire critique* (1787). Il faut se souvenir également que la formule « ordre dictionnaire », tout en restant une combinaison rare, était cependant en vigueur pour désigner tout ce qui était présenté dans l'ordre

alphabétique, c'est-à-dire dans « l'ordre du dictionnaire », comme en témoigne encore, en 1843, le *Tarif par ordre dictionnaire des droits d'enregistrement des greffes...* de Despréaux.

C'est à B. Quemada, dans le cadre d'une mise au point très précise effectuée en 1987 dans le n° 51 des *Cahiers de lexicologie*, que l'on doit la remise en vigueur de ces deux mots avec une nouvelle distinction établie entre, d'une part, la *lexicographie* et donc les *lexicographes* et, d'autre part, la *dictionnaire* et les *dictionnaristes*. Avant d'en donner les définitions précises, il importe tout d'abord de signaler que, dans cette nouvelle dualité installée dans la terminologie linguistique, le terme *lexicographie* est à dissocier de la lexicographie au sens usuel du terme, « science et technique de la composition et de la rédaction de lexiques, de dictionnaires », selon la définition courante donnée dans le *Dictionnaire de l'Académie française*.

Dans le cadre contrastif de la *lexicographie* et de la *dictionnaire*, la *lexicographie* représente précisément une véritable recherche conduite sur les mots et leur recensement, avec tous les travaux définitoires qui y correspondent, l'ensemble des démarches mises en œuvre n'étant pas en principe lié à des impératifs commerciaux. On admettra même que la lexicographie puisse ne pas aboutir à l'élaboration d'un dictionnaire : telle ou telle recherche portant sur des ensembles de mots peut en effet très bien ne pas sortir d'un laboratoire, se concrétisant par exemple par des bases de données informatisées, éloignées de toutes perspectives commerciales.

Quant à la *dictionnaire*, elle devient le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit offert à la vente, avec donc, toutes les problématiques dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation et en tant que média culturel conçus à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels. Ainsi, ne faut-il jamais oublier que le dictionnaire représente un produit technico-commercial dont le contenu est défini en fonction des moyens qui lui sont consentis pour une clientèle délimitée, dans le cadre d'une étude de marché précise.

En forçant un peu le trait, à la recherche portant sur les ensembles de mots, sur leurs sens à attester, sur les rapports sémantiques à établir entre eux, sur leur morphologie, etc. – et nous sommes ici en *lexicographie* –, fait en principe suite une éventuelle seconde étape. Celle-ci correspond au choix d'une mise en forme éditoriale pour un public donné, avec des contraintes financières, par exemple le choix d'un nombre déterminé de pages et donc

de signes typographiques, le tout impliquant des sélections, qu'il s'agisse de la nomenclature ou du contenu des articles, pour entrer dans un moule défini – et nous sommes alors en *dictionnairique*.

Ainsi, il convient de se souvenir que, par exemple, lorsqu'un mot ou un sens est à ajouter dans la nomenclature d'un dictionnaire millésimé, sauf si l'édition à venir correspond à une refonte complète, en principe l'éditeur demande à ce que soit gagnée de la place dans la page concernée par l'ajout. Il s'agit donc d'introduire cet ajout sans changement de page, en gardant donc intacts le début du premier article et la fin de l'article de ladite page. Il importe en effet d'insérer le ou les nouveaux venus sans changer obligatoirement les feuillets qui suivent et ceux qui précèdent, pour ne pas décaler tout le texte du dictionnaire.

Dans le cas d'un ajout, on diminue donc çà et là quelques articles de la page concernée, supprimant tantôt un exemple, tantôt une acception, tantôt une illustration. Il faut concrètement gagner la place nécessaire à l'introduction du mot ou du sens nouveau. On ne se situe plus ici en *lexicographie*, mais en *dictionnairique*. Il faut comprendre que, parfois, le souci légitime d'une économie éditoriale est plus important qu'un détail sémantique. Chaque ligne coûte : le dictionnaire reste un produit qui doit pouvoir être acheté tout en garantissant la survie économique d'une maison d'édition. C'est aussi l'intérêt de l'acheteur.

Afin de mieux percevoir encore ce que l'on entend par la *lexicographie* et la *dictionnairique*, signalons que si l'on peut à la fois se révéler un bon lexicographe et un bon dictionnariste, il est aussi possible de dissocier les deux attitudes. Il est rare effectivement que, sans expérience préalable, l'on soit d'emblée un excellent dictionnariste. Il est ainsi tout à fait compréhensible qu'au moment où commençait le *Trésor de la langue française*, P. Imbs qui a assuré la direction des sept premiers volumes, n'ait pas trouvé immédiatement la bonne mesure dictionnairique. Le grand romaniste, excellent lexicographe, savait de fait conduire les recherches portant sur les mots, mais si l'on avait continué la rédaction sur le modèle des quatre premiers volumes, ce ne sont pas seize volumes qui auraient été nécessaires pour mettre un terme à l'ouvrage mais quarante. Le simple mot à ne faisait pas moins de 23 pages... Il fallut donc assez rapidement prendre en compte les aspects dictionnairiques pour entrer dans les limites possibles d'un dictionnaire achetable et ne s'achevant pas un siècle plus tard. De la

même manière, les académiciens, qui avaient commencé un remarquable *Dictionnaire historique de la langue française* en 1835, durent abandonner en 1894 l'œuvre entreprise : seuls les mots commençant par la lettre A avaient pu être rédigés à la fin du siècle, avec déjà quatre volumes correspondant à plus de cinquante ans de travail. La *lexicographie* était sans aucun doute de qualité, mais la *dictionnairique* totalement incontrôlée.

En vérité, si la distinction établie entre la *lexicographie* et la *dictionnairique* nous aide à mieux analyser les travaux propres à un dictionnaire d'hier ou d'aujourd'hui, cette démarcation devait de toute façon s'imposer avec vigueur à la fin du XX^e siècle, en fonction du nouvel élan apporté par le traitement informatique des données. Pourquoi ? Parce que, dès lors, deux attitudes pouvaient s'affirmer indépendamment l'une de l'autre. Ainsi, d'une part, en donnant des moyens rapides de travailler à partir de grands corpus et d'une banque de données, l'informatique faisait désormais le bonheur du chercheur, du *lexicographe*, gagnant en autonomie dans sa recherche. Et, d'autre part, en offrant la possibilité de reprendre les composantes informatiquement cloisonnées et engrangées d'un dictionnaire pour le décliner en divers autres produits, il devenait tentant et possible, dès 1980, pour l'éditeur et le *dictionnariste* de se transformer en « marchand de mots ». Bien distinguer alors la *lexicographie* de la *dictionnairique* peut permettre d'éviter des scissions dangereuses en repérant bien les responsabilités et les complémentarités de chacun.

On ne saurait mieux résumer les rapports établis entre les deux activités qu'en citant les « Notes sur *lexicographie* et *dictionnairique* » de B. Quemada (*Cahiers de lexicologie*, n^o 51) : « Sous l'angle des dictionnaires de langue dont nous parlons ici, les rapports entre *dictionnairique* et *lexicographie* sont simples : la *dictionnairique* dont ils relèvent a pour condition nécessaire la mise en œuvre des données de nature *lexicographique* (proposition sans réciprocité, nous l'avons dit), mais condition non suffisante. En ce cas, une "bonne" *dictionnairique* exige une "bonne" *lexicographie* (on peut ajouter que celle-ci implique une "bonne" *lexicologie* et elle-même une "bonne" *linguistique*). La première tire bien partie des données de la seconde mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnairique* retenu. À l'inverse, la maîtrise des connaissances particulières qui entrent dans la *dictionnairique* n'est ni nécessaire, ni utile pour réaliser un excellent travail *lexicographique*. »

1.1.2. Complémentarité

La seule formule heureuse pour les dictionnaires reste indéniablement la parfaite complémentarité de la *lexicographie* et de la *dictionnairique*, la transparence et le décloisonnement. C'est justement cet équilibre harmonieux qui fait la force et l'honneur des grandes maisons éditant des dictionnaires qui s'imposent dès lors. Rien de sérieux ne peut se faire en dictionnairique sans que les lexicographes en soient informés : la dictionnairique commence avec le choix des caractères, avec les options informatiques discutées, la présentation typographique des articles, elle se poursuit par un planning raisonnable, le temps suffisant des relectures pour le texte final comme pour les paratextes, préface ou quatrième de couverture, sans oublier la diffusion et les publicités qui y correspondent.

On doit bien entendu laisser à chacun ses prérogatives, mais si les lexicographes ne sont pas consultés et si les commerciaux prennent le pouvoir unilatéralement, lançant un dictionnaire comme un produit désincarné de ses véritables auteurs, alors s'installent les erreurs grossières. Le regard dernier du lexicographe peut aussi éviter des bogues informatiques, des oublis de légende, la suggestion d'une préface faisant défaut, etc.

Il est essentiel de rappeler en permanence ce principe : le bon dictionnaire est le fruit du travail conjoint et transparent des lexicographes et des dictionnaristes. L'un ne prime pas sur l'autre, le lexicographe a besoin du dictionnariste et le dictionnariste a besoin du lexicographe.

Les entreprises sérieuses et gagnantes à long terme sont celles qui échangent à tous les niveaux, sans cloisonnements, avec même la possibilité de discussions vives, l'acceptation de la contradiction étant saine. Certes la tentation est grande de vendre un produit et de l'aménager en éditeur absolu, les risques sont aussi énormes et, par mégarde, l'éthique – très importante pour un produit intellectuel, culturel – peut y être malmenée.

B. Quemada, qui avait imaginé avant chacun la lexicographie assistée par ordinateur, ne fut pas moins visionnaire en instaurant la distinction entre la lexicographie et la dictionnairique : ce sont bien deux concepts totalement complémentaires.

1.2. La métalexigraphie

1.2.1. Origines récentes et définition

De 1960 à 1980 naissent des thèses fondatrices en lexicologie et lexicographie. Ainsi, en 1962 paraît *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, par J. Dubois. En 1965, on bénéficie de *La formation du vocabulaire de l'aviation*, par L. Guilbert. En 1968 est publiée la thèse fondatrice de B. Quemada, *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863), Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Enfin, en 1976, paraît la première thèse de J. Rey-Debove, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Avec ces deux dernières thèses, on bénéficiait successivement d'une analyse diachronique puis d'une analyse synchronique de la lexicographie et de la dictionnaire. Ces deux recherches marquantes montraient immédiatement la voie à toute une série d'études scientifiques sur le genre « dictionnaire ». De fait, ce type d'ouvrage qui jusque-là était surtout l'objet de critiques, sans réel substrat théorique, pouvait désormais constituer un corpus d'analyse.

Ces mêmes décennies ont représenté aussi une période particulièrement faste en ouvrages et travaux collectifs ayant pour thème les dictionnaires. En 1967, paraissait ainsi le premier volume de R.-L. Wagner, *Définitions, les Dictionnaires*, puis en 1970 le second tome, *Les tâches de la lexicologie synchronique, glossaire et dépouillements, analyse lexicale*, incarnant deux synthèses efficaces du moment. Chez Larousse, était publiée en 1967 *l'Histoire des dictionnaires français*, par G. Matoré, suivie en 1971 de *l'Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, par Jean et Claude Dubois. Là aussi, on bénéficiait de deux regards successifs très utiles, l'un historique, l'autre méthodologique et synchronique. Ce double regard était au reste confirmé par A. Rétif qui, en 1975, présentait P. Larousse et son œuvre, du *Nouveau Dictionnaire de la langue française (1856)* jusqu'aux dernières réalisations de la Maison Larousse.

En 1970, A. Rey faisait paraître également une étude sur un lexicographe et son œuvre, *Littre, l'humaniste et les mots*, chez Gallimard. Puis, avant que ne s'achève la décennie, il publiait, en 1977, *Le lexique : images et modèles. Du dictionnaire à la lexicologie*, dont l'objet était de démontrer que l'élaboration d'un dictionnaire de langue ne se résume pas à une science appliquée mais correspond à une pratique aux implications

multiples, socioculturelles, idéologiques et didactiques. Enfin, en 1970 était significativement édité un numéro spécial de la revue *Langages*, le numéro 19, dirigé par J. Rey-Debove et portant sur « La lexicographie ».

Ce rappel incomplet d'un festival de publications sur le thème des dictionnaires suffit à faire prendre conscience qu'une nouvelle discipline était en train de naître : la métalexigraphie, discipline illustrée depuis par force travaux. C'est ainsi qu'en 2004, Franck Neveu, président de l'Association des sciences du langage, n'hésite pas à introduire dans son *Dictionnaire des sciences du langage*, un long article consacré à la *métalexigraphie*. « À partir du grec *meta*, "ce qui dépasse, englobe". La métalexigraphie est une discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires de langue et des méthodes qui président à leur constitution. » Et d'ajouter précisément son objet : « Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique, et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de recherche. »

1.2.2. Tout un réseau de ressources : d'utiles repères

Cette discipline, dont le présent ouvrage est au reste une illustration, donnera lieu à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle à une série d'articles et d'ouvrages élaborés par des chercheurs de toutes générations qu'il importe de citer. Leur nom est en effet à rattacher à différents secteurs de la métalexigraphie. Le recensement non exhaustif qui suit, dans lequel ne sont pas repris les travaux qui viennent déjà d'être évoqués, est destiné à orienter tout nouveau chercheur dans ses premières investigations.

Par siècles. Ainsi, pour tout ce qui précède le XVI^e siècle, un travail essentiel a été effectué par J.-Cl. Boulanger avec *Les inventeurs de dictionnaires* (2003) déjà signalé, ainsi que par B. Merrilees, spécialisé dans la lexicographie médiévale. Dans le domaine de la lexicographie du Moyen français et de la réflexion y correspondant, les travaux de R. Martin et de son équipe font autorité. En ce qui concerne le XVI^e siècle, R. Wooldridge en analysant et informatisant le *Thrésor de Nicot*, en est devenu le spécialiste.

Pour le XVII^e et XVIII^e siècles, on a bénéficié des travaux de L. Bray sur Richelet, d'A. Rey sur Furetière, de ceux d'I. Leroy-Turcan sur Ménage et sur le *Trévoux*, également étudié par C. Wionnet et S. Branca-Rosoff. A. Collinot, F. Mazière ont contribué à la réflexion critique sur nos

premiers dictionnaires monolingues. C. Rey a exploré les travaux de Beauzée et l'*Encyclopédie méthodique*, pendant que L. Dagenais, P. Marchaudon et notamment Ph. Caron ont procédé à l'analyse du *Dictionnaire critique* de Féraud, tout en l'informatisant. F. Berlan a travaillé sur la synonymie et ses dictionnaires, en particulier pour l'œuvre de Girard. Les livres et articles de B. Didier, B. Melançon et Marie Leca-Tsiomis permettent de mieux appréhender l'*Encyclopédie*. On doit à M. Barsi une meilleure connaissance des dictionnaires d'argot et notamment de l'œuvre de Leroux.

Pour le XIX^e siècle, on bénéficie des recherches fondatrices de F. Gaudin sur Lachâtre, de celles d'Henri de Vaulchier à propos de C. Nodier et de la lexicographie française de 1808 à 1844. L'œuvre de Bescherelle a été radiographiée par E. Bensoussan-Grimaldi. Les travaux de M. Glatigny sur les marques d'usage dans les dictionnaires du XIX^e siècle sont fondamentaux. On trouvera aussi à mon nom quelques travaux sur Littré, Larousse et l'Académie. J.-Ph. Saint-Gérard a largement arpenté toute la lexicographie du XIX^e siècle, de même que S. Delesalle avec, entre autres recherches, des travaux liés à la pédagogie et à la grammaire. G. Antoine, tout en collaborant au *TLF*, s'est intéressé de près à l'œuvre de Littré.

Pour le XX^e siècle, P. Corbin, A. Lehmann ont étudié nos principaux dictionnaires généraux de langue, Larousse, Robert, mais aussi les dictionnaires d'apprentissage. M. Cormier, spécialiste d'Abel Boyer (XVIII^e siècle) a coordonné avec A. Francœur une série de travaux sur les dictionnaires Le Robert et Larousse. J.-Cl. Boulanger a également beaucoup travaillé sur la lexicographie contemporaine de l'hexagone et du Québec. D. Bouverot et M.-F. Mortureux ont plus particulièrement étudié le traitement des vocabulaires techniques et le *TLF*. Les dictionnaires de spécialité, des vocabulaires techniques aux sigles, ont été notamment étudiés par D. Candel, ou encore par A. Mollard-Desfours, spécialiste des lexiques portant sur les couleurs. M. Heinz a conduit également des travaux sur les grands dictionnaires de langue française, sur les notions d'exemple et de syntaxe. C. Guillemin et moi-même tentons de rendre compte de l'aventure lexicographique et dictionnaire de P. Larousse et de ses successeurs.

Et par thèmes. En ce qui concerne l'informatisation, dans le sillage de B. Quemada, P. Lafon est à l'origine des premières réflexions sur la lexicographie informatisée, au sein du laboratoire de M. Tournier. Parmi les pionniers des statistiques et du traitement informatique des corpus lexicographiques, avec notamment des travaux sur le *TLF*, s'imposent C. Muller et É. Brunet. Et dans leur filiation, M. Kastberg, Nathalie Gasiglia, T. Fontenelle, C. Jacquet-Pfau, spécialiste de M. Berthelot, analysent les dictionnaires sur supports électroniques, de même que j'ai essayé d'apporter une réflexion générale sur le sujet avec *Dictionnaires et nouvelles technologies* (PUF, 2000), pendant qu'H. Manuélian s'intéresse à l'informatisation du *Petit Larousse*.

S'il s'agit des dictionnaires dans leur rapport avec la grammaire, à travers entre autres les classes d'objets et le figement lexical, G. Gross et S. Mejri en sont les spécialistes, de même qu'I. Mel'čuk qui théorise les combinatoires possibles. S. Méleuc et G. Petit sont également très investis dans l'analyse fine de la syntaxe au cœur des dictionnaires. S'agissant de terminologie et donc de norme, A. Class, P. Lerat, L. Depecker, A. Lemeure animent la réflexion. Tout comme le rapport entre dictionnaires et néologie a été étudié par M. Margarito, J.-F. Sablayrolles, J. Humbley, auxquels je m'associe.

La métalexigraphie portant sur l'orthographe, de son traitement contemporain ou dans l'histoire des dictionnaires, a été illustrée par les travaux de L. Biedermann-Pasques, F. Jecic, C. Martinez, S. Baddeley, Cl. Gruaz et M.-A. Guiral-Banquet. H. Walter s'est davantage penchée sur les aspects phonétiques y correspondant.

Les liens entre dictionnaires et sémantique ont été plus particulièrement analysés par R. Martin et G. Kleiber, É. Martin. Pour la réflexion sur l'ancien français, l'étymologie, J. Picoche et J. Chaurand, R. Chauveau en sont les spécialistes. Quant au dictionnaire en tant qu'ouvrage d'apprentissage, pour français monolingue ou français langue étrangère, J. Picoche, R. Galisson et moi-même y avons beaucoup travaillé. En ce qui concerne l'analyse des dictionnaires d'argot, il faut notamment consulter J.-P. Colin et J.-P. Goudailler. Enfin, l'illustration dictionnairique connaît depuis la fin du siècle dernier une grande spécialiste, T. Van Male, auprès de laquelle il faut citer F. Corbin, M.-D. Lenostro et J. Lamoureux.

Une réflexion générale commence également sur la notion de dictionnaire et de francophonie, avec G. Dotoli et V. Zotti, M.R. Ansalone ainsi que A. Thibault, au demeurant très au fait de la lexicographie différentielle. S'il s'agit de la métalexigraphie francophone d'Afrique, A. Quéffélec et S. Lafage en sont les pionniers ainsi que V. Hababou pour l'Afrique centrale. L'analyse métalexigraphique propre aux dictionnaires québécois bénéficie des énergies de Cl. Poirier, directeur du *Trésor de la langue française du Québec*, d'A. Farina qui a brossé une étude comparée des dictionnaires de langue française au Québec, de J.-Cl. Boulanger, de M. Cormier, de L. Mercier, spécialiste du traitement du vocabulaire de la flore et des premiers glossaires québécois, de Cl. Verrault, travaillant sur les chroniques lexicales, d'H. Cajolet-Laganière, de P. Martel pour la métalexigraphie contemporaine, de M.-É. de Villers, du côté de la norme, de L.-E. Hamelin, pour le vocabulaire propre aux réalités québécoises, de P. Auger, A. Thibault et B. Mélançon.

Quant à la réflexion de vaste ampleur sur le genre, philosophique ou typologique, H. Meschonnic et F.-J. Hausmann, directeur d'une impressionnante *Encyclopédie universelle de la lexicographie*, y ont pleinement contribué, pendant que J.-Y. Mollier, notamment pour le XIX^e et le XX^e siècle, offre des éclairages précis sur les aspects éditoriaux.

Il faut conclure ce petit guide de la métalexigraphie monolingue personnalisée, en rappelant que c'est à des fins pratiques qu'ont été ici listés des chercheurs ayant marqué de leur sceau cette discipline. Il va de soi que les quelques perspectives présentées ne doivent pas faire oublier que la bibliographie de chacun recèle bien d'autres approches. On trouvera dans leurs travaux des pistes nombreuses et la mention d'autres spécialistes.

2. Deux classements : sémantique ou formel

Lorsque l'on recueille des mots pour les classer, deux choix sont possibles : les regrouper en fonction de leur sens et on a alors affaire à des classements sémantiques, ou bien les ranger en fonction de leur forme, et il s'agit de classements formels.

2.1. Les classements sémantiques

Les classements sémantiques sont construits en partant des sens des mots et des rapprochements en découlant. Il s'agit de permettre à l'utilisateur de trouver ou retrouver un mot précis en fonction d'une idée, de mieux percevoir les liens établis entre des mots sémantiquement proches. La démarche est onomasiologique : on part d'un concept pour chercher les mots s'y rattachant. C'est celle qui correspond à la production d'un message : on a une idée et on l'exprime avec les unités lexicales les mieux adaptées.

2.1.1. Une démarche naturelle sans succès dictionnaire

Si l'on ne dispose pas de l'alphabet, le réflexe de quiconque veut classer des mots consiste à les regrouper en fonction de leurs analogies de sens. Ce qui fait en somme du classement sémantique un classement instinctif. Ainsi, les premiers essais de regroupement de mots sous l'Antiquité ont-ils été effectués par thèmes, de la même manière que les *Sommes* et *Miroirs* du Moyen Âge ont obéi à une logique sémantique.

De la même façon, les enfants qui ne disposent pas encore de l'outil alphabétique rassemblent d'abord les mots par analogie de sens. Cependant, un constat s'impose vite: si le classement sémantique obéit à une logique accessible à tous, la difficulté immédiatement rencontrée, sans le secours de l'alphabet, est celle de la consultation devenant très difficile. C'est ainsi que, dès qu'a reculé la symbolique religieuse qui bridait le traitement du mot, le classement formel alphabétique s'est très majoritairement imposé, et cela dès le XVI^e siècle et plus encore au XVII^e siècle au cours duquel il triomphe. On notera néanmoins que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sous l'influence de l'anglais Roget et de son *Thesaurus* dans lequel les mots sont classés par thèmes, l'initiative sémantique de P. Boissière relançait en France la dynamique du classement sémantique.

Ce dernier publia en effet chez Larousse, en 1862, le premier *Dictionnaire analogique de la langue française*. L'objectif était ambitieux : offrir un dictionnaire remplaçant à terme le dictionnaire alphabétique. Pour ce faire, sous des mots-centres soigneusement choisis, à la fois thèmes et concepts présentés dans l'ordre alphabétique, Boissière recense et définit brièvement les unités lexicales relevant de l'idée commune propre au mot-centre. Hélas, le succès ne sera pas au rendez-vous. En effet, même si Gide

se montra laudatif à l'égard de ce type d'ouvrage, la définition des mots y disparaîtra faute de pouvoir concurrencer le classement formel.

Au XX^e siècle, P. Robert remettra la dimension analogique à l'honneur, avec l'indication d'un réseau analogique à l'intérieur même du classement formel des mots. La démarche est pertinente mais elle n'est pas à l'origine de son succès lexicographique. En vérité si, à la frontière du XX^e et du XXI^e siècle, l'informatisation offre des moyens d'accès rapides aux mots mis en réseau, le classement sémantique ne connaît pas encore de réel engouement.

La réflexion théorique avait cependant été relancée avec les travaux de Rudolf Hallig et de Walter von Wartburg qui, en 1963, publiaient le *Begriffssystem, Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie, essai d'un schéma de classement*. Il s'agissait d'une grille sémantique offrant une série structurée de concepts permettant d'atteindre les signes linguistiques en relevant et pouvant accueillir tous les mots d'une langue. Elle est cependant presque restée lettre morte. On bénéficie néanmoins des travaux d'É. Martin à partir du *TLF*, et des grilles sémantiques présentées par D. Delas au seuil de son *Dictionnaire analogique* (Le Robert, 1971) qui font écho au *Begriffssystem*. On dispose également du *Thesaurus Larousse* (1991) de D. Péchouin, trop peu consulté.

Force est donc de constater que le classement sémantique reste en France un classement minoritaire, au point même que le mot « dictionnaire » est pour ainsi dire devenu synonyme de « classement par ordre alphabétique » et ce, de quoi que ce soit...

2.1.2. Quatre types de classement sémantique

Le classement synonymique est celui qui regroupe, autour d'un mot choisi pour l'idée commune représentée, des mots de même nature grammaticale s'y rattachant par des traits de signification, suffisamment proches pour permettre la substitution de l'un à l'autre dans des contextes donnés. En termes pratiques, le rappel de ces mots offerts en synonymie, forcément partielle, a toujours été très recherché par tous ceux qui essaient de trouver les mots justes tout en évitant les répétitions, d'où le grand nombre de dictionnaires de synonymes parus depuis leur véritable naissance au XVIII^e siècle. Il existe deux types de classement synonymique, ceux relevant de la **synonymie distinctive** et ceux correspondant à la **synonymie cumulative**.

Le classement sémantique propre à la synonymie distinctive a sa source dans la pratique instituée par Girard : les unités lexicales retenues sous la même idée commune sont sémantiquement disséquées pour qu'on perçoive bien les nuances de sens et surtout d'emploi entre les synonymes retenus. Ces classements ont pour objectif implicite de montrer qu'il n'y a pas de vrais synonymes et que chaque mot a un emploi spécifique.

Le classement sémantique relevant de la synonymie cumulative correspond à des listes plus ou moins longues de synonymes partiels, rangés sous le mot choisi pour représenter le mieux l'idée commune, étant entendu que les synonymes absolus c'est-à-dire substituables en toutes circonstances, sont pour ainsi dire inexistants. Ces synonymes ne font en général pas l'objet de commentaires : ils sont tantôt donnés dans l'ordre alphabétique, tantôt classés selon des critères de plus ou moins grande proximité sémantique.

Le classement analogique est celui qui rassemble des mots ayant au moins un trait de signification en commun. Ainsi *voiture, automobile, bagnole, caisse* ont en commun suffisamment de traits de signification pour être synonymes partiels. Mais si on y ajoute *capot, toit ouvrant, rétroviseur, aile, roue, volant, phares*, etc., ce ne sont plus des synonymes mais des mots analogues, ayant tous en commun le fait de pouvoir être reliés au thème de la voiture. L'analogie disparaît dès qu'il n'y a plus aucun trait de signification possible. *Cerise*, ne fait pas partie par exemple du champ analogique de la voiture, mais s'insère dans le champ analogique des fruits.

En réalité, la difficulté propre aux dictionnaires analogiques reste le nombre de mots-centres choisis pour offrir une grille sémantique homogène. Quelle sera la taille des mailles du filet sémantique proposé ? On peut ainsi élire *enseignement* comme mot-centre, une maille sémantique très large, et glisser sous cette entrée tout ce qui relève de l'école primaire, du collège, du lycée, de l'université, des enseignants, etc. Ou au contraire préférer des mots-centres de plus petite taille. C'est ce qui distingue les différents dictionnaires analogiques plus ou moins extensifs. Les classements analogiques se présentent comme une suite de mots-centres donnés dans l'ordre alphabétique, sous lesquels se rangent les mots dits analogues. Les mots-centres peuvent s'assimiler souvent à des hyperonymes et les mots analogues à leurs hyponymes. L'analogie inclut en principe l'antonymie.

Le classement méthodique correspond aux ouvrages dans lesquels les informations lexicales sont rassemblées en fonction de larges thèmes. Il ne

s'agit plus d'hyponymes possibles mais de domaines d'expérience. Les classements méthodiques sont souvent à finalité didactique : ainsi pour apprendre une langue, on présentera des ensembles lexicaux appropriés à des situations linguistiques : « à table », « au téléphone », « à la poste », « à la gare », « les sentiments », « la vie intellectuelle », etc.

S'il est difficile de trouver une justification scientifique à l'organisation même de ces différents thèmes, les chapitres de ces ouvrages ont néanmoins pour objectif de recouvrir un champ d'expérience qui puisse permettre de classer toutes les unités lexicales rencontrées. Le classement méthodique repose sur la longue tradition du regroupement pratique d'unités du lexique qui remonte à l'Antiquité. Le linguiste, historien ou sémanticien, y trouvera des associations de pensée qui peuvent échapper à l'analyse sémantique traditionnelle ou structurale. L'intuition linguistique et l'expérience conversationnelle en sont les principales sources.

On remarquera qu'au-delà de sa présence éditoriale forte, notamment pour l'apprentissage d'une langue étrangère, le classement méthodique est aussi particulièrement riche pour l'apprentissage d'une langue. Ajoutons que le classement méthodique s'associe assez fréquemment à l'illustration, sous forme de planches ou d'images composites, supports des champs lexicaux mis en situation. De fait, il y a là des pans entiers de la lexicographie et de la dictionnaire qui ont été très peu étudiés.

Le classement idéologique est, comme son nom l'indique, lié à une perception philosophique de l'univers. Les mots y sont en effet classés par thèmes, en fonction d'un enchâssement de concepts généraux installés dans une vaste arborescence préalable qui guide le plan de l'ouvrage. Si l'on se souvient du *Discours préliminaire* de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, celui-ci commence par l'évocation d'une « filiation » des connaissances, suivie par la présentation d'un « arbre généalogique ou encyclopédique qui les rassemble sous un même point de vue, et qui serve à marquer leur origine et les liaisons qu'elles ont entre elles ». Le tout débouche sur un « Système figuré des connaissances humaines », avec sous le concept général *entendement*, trois colonnes, la *mémoire*, la *raison*, l'*imagination*, et, par exemple, sous la première colonne, l'*histoire*, dont l'*histoire naturelle*, etc. De fait, les auteurs n'ont pas suivi ce plan et ont classé formellement, alphabétiquement, les mots et concepts retenus.

En réalité, ce sont les auteurs de dictionnaires idéologiques qui ont choisi d'appliquer cette démarche, en classant les mots sous les différents chapitres d'une filiation présentée en début d'ouvrage. Au XIX^e siècle, seront ainsi proposés des classements d'obédience catholique, ceux d'Élie Blanc par exemple. Les classements idéologiques français d'aujourd'hui proposés sur le marché sont en principe neutres. Mais il n'en reste pas moins que, dès que l'on divise un *thesaurus* – c'est l'un des intitulés récurrents de ce type d'ouvrage – en trois grandes parties, le monde, l'homme, la société, puis dans la partie consacrée à l'homme, les concepts fondamentaux (existence, identité, causalité, etc.), l'ordre et la mesure (ordre, quantité, nombre, espace, temps, etc.), on se situe nécessairement dans une grille structurée en fonction d'une époque et donc d'un regard y correspondant.

Les classements idéologiques sont en général accompagnés d'un index qui offre tous les mots retenus dans l'ordre alphabétique, avec un renvoi aux sections où on peut les retrouver, regroupés par domaine d'expérience. Il va sans dire que d'un point de vue pédagogique et pratique, ces ouvrages se prêtent tout particulièrement aux situations d'encodage.

Ces quatre types de classement sémantique, synonymique, analogique, méthodique et idéologique, ne sont donc pas sans existence éditoriale. Cependant, en dehors du classement synonymique, force est de constater qu'ils n'ont pas connu en France de réel succès, alors qu'il en va tout autrement dans les pays anglo-saxons. Ce n'est pas sans raison que D. Péchouin, auteur du *Thesaurus Larousse* s'interroge ainsi, à la fin de sa préface, à propos de l'insuccès des classements sémantiques en France. S'agit-il en effet de l'« effet d'on ne sait quel surmoi cartésien censurant d'emblée un projet de nature essentiellement pragmatique ? », de la « prudence des éditeurs, des auteurs potentiels ? » Ces hypothèses sont sans doute fondées : nous y ajouterons que joue probablement aussi le poids déterminant des habitudes prises dès le XVII^e siècle et confirmées au XVIII^e siècle, habitudes installées en faveur du classement formel.

2.2. Les classements formels

Les classements formels sont ceux fondés sur les caractéristiques formelles des mots. Il s'agit pour l'utilisateur de retrouver très vite, un mot lu ou entendu – une forme –, pour le décrypter ou mieux le comprendre. Le

mot étant consulté dans le classement formel proposé, on bénéficie alors d'informations sur ce mot dans la langue ou sur le référent qu'il représente. La démarche est dite sémasiologique : on part d'un signe, d'un mot, et on recherche ce qu'il signifie. Il existe trois types de classement formel, les classements alphabétique, phonique ou étymologique.

2.2.1. Le classement alphabétique

Le classement alphabétique est fondé sur l'aspect graphique des mots et, comme on a pu le constater, il suppose deux contraintes qui n'ont été dominées qu'à la suite de plusieurs millénaires. Tout d'abord, la langue concernée doit bénéficier d'une graphie suffisamment stable et donc son orthographe doit correspondre à une référence partagée. Ensuite, l'ordre alphabétique doit être parfaitement dominé, ce qui suppose, d'une part, l'appréhension du mot en tant que forme sans symbolique religieuse particulière et, d'autre part et bien entendu, une alphabétisation réussie.

L'apprentissage de l'alphabet représente sans doute la mémorisation la plus arbitraire qui soit et, paradoxalement, la plus utile tout au long d'une vie de consultant. Il n'est guère utile d'insister sur le fait que l'alphabet permet un classement rigoureux des mots, une localisation précise dans une nomenclature, une mise à jour facile des informations. C'est cet avantage considérable qui a fait du dictionnaire alphabétique un objet privilégié de consultation, en l'occurrence une consultation fragmentaire.

On n'insistera pas davantage sur l'arbitraire du classement alphabétique, souvent dénoncé par les tenants du classement sémantique. Les unités lexicales s'y succèdent en effet sans aucun lien sémantique entre elles de *a*, *à*, *aa*, *abaca*, *abaissable*, *à zyklon*, *zymase*, *zythum*, en passant par *cépée*, *cependant*, *céphalée*. Le paradoxe est qu'il n'y a pas d'ordre plus arbitraire et plus démocratiquement accepté, parce que les hommes ont su ne pas l'entacher d'affects particuliers. C'est cet arbitraire même qui a fait son succès au-delà du dictionnaire de langue ou du dictionnaire encyclopédique, entraînant ainsi nombre d'ouvrages à être spontanément présentés comme des « dictionnaires », dès lors qu'un discours y est tenu à travers une série d'articles dont les entrées sont classées dans l'ordre alphabétique.

C'est de fait au XVIII^e siècle qu'est née cette mode qui n'a depuis jamais cessé. Béatrice Didier l'a clairement analysée dans *Alphabet et raison* (1996), en soulignant que « défendre les droits de la Raison, en utilisant un

ordre qui n'a rien de rationnel, l'alphabet : tel est le paradoxe des dictionnaires philosophiques du XVIII^e siècle ». Et de rappeler combien Bayle avec son *Dictionnaire historique et critique* (1697), Diderot à travers l'*Encyclopédie*, et surtout Voltaire avec son *Dictionnaire philosophique* (1764) « ont su jouer avec art de cette contradiction et du même coup expérimenter les ressources multiples de l'écriture fragmentaire ».

Ainsi, lorsque dans la revue *Critique* consacrée en février 1998 à la *Dicomania*, il est signalé que de 1994 à 1996 sont parus 916 dictionnaires et 251 encyclopédies, il faut prendre conscience qu'il s'agit là de cette conquête sans limite du classement alphabétique, au-delà des dictionnaires de langue et des dictionnaires encyclopédiques. Le terme « dictionnaire » est indéniablement devenu un synonyme abusif de « classement alphabétique ».

À la frontière du classement alphabétique et du classement phonique, on trouvera les dictionnaires de rimes dans lesquels les mots sont classés à partir des lettres finales. On se trouve là, selon l'heureuse formule de P. Martinon, qui publiait dès 1915 chez Larousse un *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises*, devant « une sorte d'ordre alphabétique à rebours, mais toujours avec la distinction des voyelles et des consonnes », tout en n'oubliant pas de « rapprocher les mots qui riment ensemble avec des orthographe différentes », tels que *danse* et *dense* ou *Grèce*, *graisse* et *allégresse*. Sont associés ici deux classements formels, le classement alphabétique et celui correspondant aux similitudes phoniques.

2.2.2. Le classement phonique

Le classement phonique part des formes sonores des mots. Les dictionnaires d'orthographe et d'homonymes en relèvent, tout en reposant néanmoins sur une structure alphabétique. C'est l'écart existant entre l'oral et l'écrit qui motive de tels classements. En réalité, le classement phonique n'a fait l'objet que de tentatives isolées, souvent destinées à faciliter l'apprentissage de l'orthographe. On pense par exemple au *Robert oral-écrit, l'orthographe par la phonétique* (1989) sous la direction de D. Taulelle. En l'occurrence, en partant du constat de la grande variété des graphies pour un même son (*cou*, *quoi*, *kilo*, *chorale*, *ticket*, *accord*, etc.), la recherche des mots y est organisée à partir des sons qui les composent.

De tels dictionnaires supposent une prononciation reconstituée en jouant des lettres existantes (*simpatic* pour *sympathique*) ou en utilisant l'alphabet

phonétique international ([ryze] pour *rusé*). L'échec relatif de l'alphabet phonétique international en tant que système bien assimilé par le grand public a rendu en partie inopérant les classements phoniques. Ainsi, les efforts scientifiques d'André et Jeanne Martinet qui, en 1983, ont imaginé l'*alfonic*, méthode de lecture reposant sur l'alphabet phonétique, n'ont pas réellement été suivis d'effets malgré la qualité de leurs travaux. L'informatique avec la reconnaissance vocale et l'ajout de mots prononcés dans les dictionnaires informatisés relancera peut-être ce type de classement.

2.2.3. Le classement étymologique

Le classement étymologique qui rassemble les mots en fonction de leur radical, de leur base, fut, comme on l'a constaté, celui choisi en partie dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Le procédé n'a pas eu de succès dans les dictionnaires généraux. Il s'est donc épanoui dans les dictionnaires spécialisés que sont les dictionnaires étymologiques.

L'un des plus éloquents à cet égard est celui conçu par J. Picoche et publié en 1979 aux éditions Le Robert. Les mots dont on donne l'étymologie y sont classés sous leur lointain radical avec au passage le rappel éventuel d'une racine indo-européenne. Ainsi, sous la forme *ester*, de l'indo-européen *sta*, être debout, retrouvera-t-on rangés des mots dérivés et composés très divers que la personne ignorante des filiations étymologiques ne peut, de prime abord, imaginer trouver sous cet étymon. Y sont classés en effet des mots de forme aussi variée et éloignée que *être*, *étage*, *reste*, *constat*, *statuette*, *stage*, *assister*, *restituer*, *superstitieux*, *destin*, *estimer*, *stand*, etc.

Il va de soi qu'un tel dictionnaire, regroupant nombre de mots sous une même entrée étymologique – mots dont on repère alors les liens étymologiques – ne peut être de consultation efficace que si on y ajoute un index alphabétique. Enfin, si c'est l'étymon, donc une forme, qui rassemble les mots, *in fine* les champs étymologiques décrits à travers la filiation des mots ainsi classés débouchent aussi sur des regroupements de sens.

Un constat général s'impose : quel que soit le type de classement formel adopté, il est toujours traversé peu ou prou par le classement formel dominant : le classement alphabétique. Il en va de même pour les classements sémantiques qui le réintroduisent en tant qu'outil de consultation, en offrant par exemple les entrées du dictionnaire de synonymes et les mots-centres du dictionnaire analogique dans l'ordre

alphabétique. Quant aux classements méthodique et idéologique qui pourraient y échapper, ils sont en réalité presque toujours accompagnés d'un index alphabétique qui renvoie chaque unité lexicale recensée dans les différentes sections de la grille sémantique.

CHAPITRE VI

UN ENSEMBLE D'OPPOSITIONS MODULABLES

« Sac d'idées ou boîte de couleur, [...] un dictionnaire joint au dehors de l'ordre le comble du désordre. Jamais les règles ne furent plus rigoureuses, ni plus libre le jeu lui-même. » Roger Judrin, *Goûts et couleurs*, 1966.

De la même manière que la lexicographie monolingue a bénéficié de l'approche contrastive propre aux dictionnaires bilingues, c'est par un jeu d'oppositions pertinentes que les dictionnaires peuvent être le plus aisément catégorisés. Ces distinctions ne sont pas exclusives les unes des autres : explicitées et nuancées, elles permettent de mieux comprendre le fonctionnement des dictionnaires et de mieux les utiliser.

1. Dictionnaire bilingue ou monolingue

Les dictionnaires de l'Occident, fondés sur la langue du texte religieux dominant, la Bible, ont eu pour vocation première sa traduction en langue vernaculaire. Du même coup, ce sont les dictionnaires bilingues qui ont d'abord été nécessaires pour rapprocher le texte donné en latin, langue morte véhiculaire, de son équivalent en langue maternelle, le français en ce qui nous concerne. On a pu expliquer combien la lexicographie monolingue était née des glossaires bilingues associés au texte religieux, puis issue des dictionnaires alphabétiques latin-français jusqu'au moment où R. Estienne eut l'idée d'inverser les données en offrant d'abord le mot français suivi de son équivalent latin, assorti de quelques précisions en français. La

disparition de l'équivalent latin au profit de définitions en français donna, comme on le sait, naissance au dictionnaire monolingue français.

1.1. Dictionnaires bilingues de langues mortes, vivantes ou dialectales

Il faut tout d'abord distinguer les dictionnaires bilingues des multilingues en fonction du nombre de langues présentées. Ainsi, du simple dictionnaire latin-français ou français-latin de R. Estienne au Calepin plurilingue contenant onze langues mortes et vivantes, les méthodes mises en œuvre sont différentes. D'un côté, on décrit, en le glosant, le français dont on donne l'équivalent en latin, langue morte et fixée, ces gloses étant riches d'informations pour la langue en évolution. De l'autre côté, on a surtout affaire à une tautologie d'équivalents très approximatifs.

Il convient ensuite de dissocier ces deux types de dictionnaires multilingues – confrontés de toute façon à des langues mortes – des dictionnaires bilingues de langues vivantes qui naissent au début du XVII^e siècle avec, par exemple, le dictionnaire de Cotgrave, français-anglais. Des méthodologies particulières sont alors développées et le perfectionnement de ce type d'outil se poursuit encore au XXI^e siècle. Dictionnaire bilingue pour qui en effet ? Pour les deux communautés, identiquement ? Approprié à chaque communauté linguistique, en tenant compte des écarts culturels ? Cette dernière formule, de loin préférable, dépend de fait des conditions dictionnairiques. Ce qui est financièrement possible pour de grandes communautés d'acheteurs, l'est beaucoup moins pour de petites communautés linguistiques. On consultera ici avec grand profit les travaux de Thomas Szende et d'Henri Béjoint.

Il importe enfin de distinguer, parmi les dictionnaires bilingues, ceux qui relèvent des travaux dialectaux, rapprochant une ou plusieurs variantes d'une même souche, dans le cas de langues contemporaines. Ces dictionnaires sont aussi à dissocier dans leurs méthodologies de ceux explorant une langue ancienne d'où dérive une langue moderne, à la manière des dictionnaires d'ancien français, ou du moyen français. Les différentes problématiques mises en œuvre dans les deux cas sont souvent porteuses de solutions exportables dans d'autres catégories de dictionnaires.

1.2. Le dictionnaire monolingue et le bilinguisme

Le dictionnaire monolingue est par essence caractérisé par le fait que les mots enregistrés dans la nomenclature et les énoncés utilisés pour les expliciter, définitions, exemples, commentaires, etc., relèvent du même système linguistique. Par essence, ils supposent que les mots utilisés pour expliquer l'entrée se retrouvent dans la nomenclature, même s'il est fait appel à des termes techniques et scientifiques difficiles. Le dictionnaire reste en principe un énoncé clos. Ces contraintes sont désormais plus facilement prises en compte grâce aux outils informatiques. Ces derniers évitent aussi la circularité qui fait par exemple définir un mot par un autre, et cet autre mot par le premier, le tout aboutissant à un cercle vicieux.

Une autre remarque s'impose concernant la présence d'une forme de bilinguisme discret dans les dictionnaires du XVIII^e et du XIX^e siècles. Il faut d'abord faire état d'un faux bilinguisme explicite, correspondant à la mention presque inaperçue de l'équivalent latin derrière l'entrée en français dans un dictionnaire que chacun s'accorde néanmoins à qualifier de monolingue : le *Dictionnaire de Trévoux*. Ce mécanisme qui relève en partie d'une dimension pédagogique revendiquée pour le *Trévoux*, fut résurgent, pour la deuxième édition du *Dictionnaire universel* de Boiste, qui ajouta ainsi, en 1803, l'équivalent latin du mot français donné en entrée, alors que l'édition précédente en était dépourvue.

Pour autant, un bilinguisme discret perdure dans nos dictionnaires monolingues, avec la mention très fréquente de l'étymologie, latine, grecque, italienne, anglaise, arabe ou autre. Cette étymologie se révèle bien souvent utile pour le sens en tant qu'arrière-plan sémantique et, par ailleurs, elle reste encore prégnante dans la communication chez les personnes de grande culture, par exemple chez les femmes et les hommes de lettres.

Un autre bilinguisme discret est aussi indirectement et méthodologiquement présent depuis les années 1980 à travers la mention des sens et des mots relevant de la francophonie. Il ne s'agit pas d'un bilinguisme au sens propre du terme, mais on se trouve néanmoins confronté à deux variantes parfois fortes d'un même système. L'exemple classique du mot « gosse », *enfant* dans l'hexagone, *testicule* au Québec – les deux sens étant mentionnés dans le *Petit Larousse* vendu dans les deux pays – illustre la vocation ponctuellement bilingue du dictionnaire monolingue.

1.3. Du dictionnaire monolingue consensuel au dictionnaire bilingue

Pour une langue donnée, l'existence d'un dictionnaire monolingue est significative d'une étape franchie. On n'oubliera pas en effet que le propre du dictionnaire monolingue est de correspondre à une communauté linguistique dont la langue est suffisamment normée pour être recensée, en bénéficiant d'un consensus très large de la communauté parlante et écrivante. Le lexicographe monolingue se trouve ainsi institué porteur et descripteur de la langue de la communauté, qui le choisit pour référence et arbitre. Par ailleurs, la confiance accordée doit être telle que le dictionnaire monolingue puisse devenir l'un des outils majeurs de l'apprentissage de la langue, pour une communauté définie par cette langue, et pour ceux qui souhaitent s'y intégrer ou en ont besoin.

À y mieux regarder, il y a dans le processus qui conduit de l'élaboration d'un dictionnaire monolingue à sa consultation en tant qu'arbitre, une régulation sociolinguistique exceptionnelle. Personne n'a demandé à Littré, à Larousse ou à P. Robert de rédiger un dictionnaire. Personne ne les en a empêché et personne ne les remet en cause en tant que références : issus de la communauté, ils se sont auto-institués descripteurs de la langue et la société les a pris pour guide. Le lexicographe a quelque chose d'un demiurge démocratique.

Un dernier trait qui réunit dictionnaires monolingue et bilingue est à retenir : pour exister de manière fiable, le dictionnaire bilingue doit s'appuyer sur les dictionnaires monolingues de chaque langue décrite. La maturité du dictionnaire bilingue passe par celle du dictionnaire monolingue.

2. Dictionnaire ou encyclopédie

Il importe ici de rappeler que les distinctions établies doivent reposer sur l'analyse des contenus et des modes d'accès, sans prendre appui sur les titres même des ouvrages, parfois éloignés de leur réelle nature.

2.1. Définitions respectives

Sous le vocable *dictionnaire*, dans la terminologie des linguistes, on retiendra qu'il s'agit, en reprenant la définition du *Trésor de la langue française*, d'un « Recueil des mots d'une langue ou d'un domaine de l'activité humaine, réunis selon une nomenclature d'importance variable et présentés généralement par ordre alphabétique, fournissant sur chaque mot un certain nombre d'informations relatives à son sens et à son emploi et destiné à un public défini ». L'information à retenir est le fait qu'on se trouve en présence d'un recueil de « mots », soit d'une langue dans son ensemble, soit d'un domaine spécifique. Classer formellement ou sémantiquement des « mots », des unités de la langue, tel est bien l'objectif d'un dictionnaire.

L'*encyclopédie*, genre né et installé en France de manière probante grâce aux Encyclopédistes du XVIII^e siècle, relève d'un tout autre objectif. Là également, reprendre la définition du *TLF* s'impose. Ainsi l'encyclopédie représente l'« Ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ou thématique ». Retenons qu'à l'encyclopédie ne correspondent pas des mots mais des connaissances, développées sous des thèmes, bien sûr représentés nécessairement par des mots de résonance suffisamment large pour servir de tête de chapitre à chaque article. Ici, l'étymologie du terme générique, *encyclopédie*, est éclairante. Si le mot a en effet été emprunté au latin de la Renaissance, avec une forme, *encyclopaedia* – résultant au reste d'une mauvaise lecture de manuscrit – il correspond cependant sans faille au grec *egkuklios paiedeia*, désignant l'ensemble des sciences, le cycle du savoir, qui constituent une éducation complète.

2.2. Trois types d'encyclopédies

Une encyclopédie peut faire l'objet de deux classements distincts. En effet, pour présenter les connaissances humaines de manière pratique, tantôt les différents thèmes sont offerts dans l'ordre alphabétique, à la manière de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ou de l'*Encyclopaedia Universalis* (1968) du XX^e siècle, tantôt dans un ordre thématique, à la manière de l'*Encyclopédie thématique Weber* (1975).

Si l'on compare ces deux dernières, pour ainsi dire contemporaines, la première, alphabétique, se présente avec 17 volumes d'articles offerts dans

l'ordre alphabétique et trois volumes ayant le titre de *Thesaurus*. Le *thesaurus* a pour mission, en tant qu'« indexation alphabétique complète de l'*Encyclopaedia Universalis* », de lister à nouveau dans l'ordre alphabétique « une succession de sujets », en indiquant les correspondances avec les articles également classés alphabétiquement dans les 17 volumes précédents.

Ainsi, on ne trouvera pas le mot *escargot* dans le corps de l'encyclopédie mais dans le *Thesaurus* où il renvoie à l'article *gastéropode*. C'est ici qu'on comprend la différence entre un dictionnaire et une encyclopédie. Il serait inconcevable en effet que le mot *escargot* soit absent d'un dictionnaire, il peut en revanche ne pas figurer dans une encyclopédie, où la réalité qu'il représente est traitée dans une perspective plus large, celle propre à l'espèce dont il fait partie, en l'occurrence les gastéropodes.

Quant à l'*Encyclopédie thématique Weber*, conformément à son titre, les différents volumes y ont leur spécificité, avec par exemple le premier intitulé *Le monde*, dans lequel sont successivement développées l'Astronomie, la Météorologie, la Géologie et la Géographie générale, les deux volumes suivants étant consacrés à *La vie*, c'est-à-dire à la Biologie, la Botanique, la Zoologie, l'Agronomie et la Zootechnie. Se succèdent ensuite des volumes ayant pour thèmes *L'homme*, *La science*, *La technique*, *L'histoire*, *La société*, *La pensée*, *La littérature*, et enfin *L'art*. Chaque domaine est traité par un spécialiste. Ainsi dans le volume 14, le premier tiers de l'ouvrage a pour thème la linguistique, présentée sous la direction de G. Mounin. Un avant-dernier volume, précédant l'habituel Atlas, est constitué par l'Index qui contient 14 000 entrées et 40 000 références.

Les encyclopédies comportent en principe des illustrations. Au XVIII^e siècle, les imprimeurs ne savent pas encore les insérer de manière rentable dans les colonnes de l'ouvrage, aussi les illustrations font-elles par exemple l'objet de onze volumes distincts dans l'*Encyclopédie*, en nous offrant au passage des planches qui témoignent en particulier des connaissances techniques de l'époque. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, la représentation des référents fait partie intégrante de l'information encyclopédique au fil du texte, en se rénovant à la fin du XX^e siècle, au moment où les supports informatiques et le multimédia prennent le relais.

Par extension, sont parfois appelés *encyclopédies* des ouvrages qui traitent de toutes les matières d'une discipline. Par exemple l'*Encyclopédie*

des sports, chez Larousse en 1961, ou dans *Les Encyclopédies du savoir moderne*, celle intitulée *Le langage* en 1973, dirigée par B. Pottier.

3. Dictionnaire de langue ou dictionnaire encyclopédique

On a déjà signalé cette distinction fondamentale en évoquant les deux premiers dictionnaires monolingues français : le *Dictionnaire françois* (1680) de Richelet et le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière, le premier instituant le dictionnaire de langue, le second le dictionnaire encyclopédique.

3.1. Définitions respectives et concurrence initiale

Les dictionnaires de langue, qu'il s'agisse de celui de Richelet, de celui de l'Académie, ou de ceux de Littré, de P. Robert, d'A. Rey, du *TLF*, etc., ont pour objectif prioritaire d'apporter des informations sur le mot en tant que tel. C'est-à-dire, sur sa nature et son genre grammatical, sur sa forme graphique et sonore, son étymologie, ses divers sens, ses valeurs expressives, son mode d'emploi, son degré de spécialisation, son appartenance à tel ou tel registre de langue, ses relations avec d'autres mots, etc.

Les dictionnaires encyclopédiques, appelés d'abord dictionnaires de choses ou de notions par la plupart des auteurs du XVIII^e siècle, avec pour ancêtre le *Dictionnaire universel* de Furetière et pour successeurs, les *Dictionnaires de Trévoux*, le *Grand Dictionnaire universel* de Larousse, les *Petit Larousse*, les *Dictionnaires encyclopédiques Quillet, Auzoux*, etc., s'attachent de préférence à des développements fondés sur la représentation du mot, qu'il s'agisse de l'idée, de l'objet ou de l'être vivant.

Au tout départ, le contenu même des dictionnaires encyclopédiques étant propice à une variété et à une richesse d'informations sur les référents, il emporta la préférence du public qui trouvait le dictionnaire de langue trop succinct. Sans percevoir, au reste, ce qui distinguait en profondeur les deux types d'ouvrage.

L'article « dictionnaire » du *Dictionnaire universel* de Furetière illustre en vérité très bien ce qu'est un dictionnaire encyclopédique. En effet, après avoir donné la définition de ce type d'ouvrage, « Recueil fait en manière de catalogue de tous les mots d'une Langue, ou d'une ou plusieurs Sciences »,

sont d'abord énumérés différents types de dictionnaires, « Dictionnaire Latin, Grec, Hebreu, Italien, Espagnol, Alleman. Dictionnaire Historique & géographique. Dictionnaire de Chymie, de Medecine, des Arts. Un Dictionnaire de rimes », le lecteur d'alors bénéficiait bien d'une première information sur les ouvrages relevant du genre défini. La suite de l'article ne laisse plus de doute, on passe en effet sans plus aucune ambiguïté au commentaire encyclopédique, en l'occurrence de nature historique. Ainsi, on y apprend que « Les Dictionnaires anciens sont pour le Latin, celui qui a été appelé Papias, qui a été fait par Salomon Abbé de Saint Gal, Evêque de Constance qui vivoit dès l'an 1409 » et que « le plus fameux a été celui d'Ambroise Calepin Hermite de St. Augustin de Bergame, & fils des Comtes de Calepio. » Viendront alors une vingtaine de lignes sur le même ton avec en toute fin un tour d'horizon des différentes langues. « En Grec on a ceux de Henry Estienne & de Scapula ; en Espagnol celui de Covarruvias ; en Italien celui de l'Accademia della Crusca ; en François ceux de Nicod & du Pere Monet ; & on entend [attend] avec impatience celui de l'Academie françoise. » Avec cette dernière remarque, ironique, on prend par ailleurs conscience que le dictionnaire encyclopédique facilite l'expression des points de vue personnels. Ce dont usera et abusera P. Larousse...

3.2. De la comparaison à la complémentarité

Si l'on compare les deux types de dictionnaires, on pourrait rapidement signaler que dans un dictionnaire de langue, on fait appel à des définitions se présentant souvent sous une forme logique avec donc un incluant (le genre prochain) et des marques spécifiques (les traits spécifiques, l'espèce) et, le moins souvent possible, des définitions réduites à un synonyme, un antonyme, ou encore à un rattachement morphologique. Par ailleurs, l'exemple ne fait en principe jamais défaut, qu'il s'agisse d'exemples forgés par le lexicographe, avec la volonté de donner des usages standards, ou d'exemples cités, tirés de la littérature, de la presse, etc., avec parfois le souci d'illustrer des effets de style.

Inversement, dans un dictionnaire encyclopédique, ces aspects sont souvent minimisés. En principe, on n'y retrouvera pas de citations, mais on y favorise prioritairement l'information sur le référent, c'est-à-dire l'être, l'objet, l'idée représentés par le mot, avec parfois même l'ajout d'un commentaire en fin d'article. S'il est très rare qu'un dictionnaire de langue

soit illustré – ce sont alors des illustrations de nature terminologique –, l'illustration fait partie intrinsèque du dictionnaire encyclopédique. Et ce, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, à partir de la parution du *Dictionnaire français encyclopédique* (1856) de Lachâtre. Et tout comme pour l'encyclopédie, le développement des supports électroniques s'est révélé particulièrement riche pour que l'illustration y devienne dynamique, le multimédia aidant.

La frontière entre les deux dictionnaires n'est pas toujours nette : il n'y a pas de regard possible en effet sur le sens indépendamment des référents y correspondant. C'est le référent même du mot qui pousse parfois vers une description encyclopédique ou vers une description linguistique. Ainsi, le lexicographe confronté dans un dictionnaire encyclopédique à des mots tels que la préposition *à* ou les verbes *nantir*, *pallier*, se trouve davantage entraîné vers une information sur l'usage dans la langue que sur les référents, insaisissables. De même que, dans un dictionnaire de langue, des termes tels qu'*hypothénuse*, *polyuréthane*, *kilomètre*, font forcément glisser du côté de la description encyclopédique.

En réalité, les dictionnaires de langue et les dictionnaires encyclopédiques se complètent. La nouvelle dimension électronique ne peut que favoriser la consultation alternative d'un type d'information à l'autre, ce que concrétise en grande partie l'acquisition souvent cumulée du *Petit Robert* et du *Petit Larousse*, sur papier et sur cédérom. Et du même coup, le débat sur la place des illustrations, traditionnellement exclues en France des dictionnaires de langue, reprend toute sa légitimité au cœur des deux types de dictionnaires, dont l'objectif reste l'information.

4. Dictionnaire extensif ou sélectif

4.1. Deux choix préalables de nomenclature

Que l'on ait affaire à un dictionnaire encyclopédique ou à un dictionnaire de langue, le nombre d'articles présentés peut d'emblée varier très sensiblement en fonction d'un choix extensif ou sélectif d'entrées de la part des lexicographes. On a bien perçu en effet, dès la naissance du genre monolingue, qu'entre les 40 000 articles offerts par Furetière et les 18 000

articles présentés dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, la différence s'expliquait par des choix distincts.

D'un côté, dans le cadre d'un dictionnaire dit de type extensif, on peut en effet tendre à mentionner tous les mots de la langue, ou plus exactement souhaiter offrir le plus possible de mots dans l'espace dictionnaire consenti par l'éditeur, sans aucune limitation par rapport à leur origine, leur usage ou leur valeur. De l'autre côté, dans le cadre d'un dictionnaire de type sélectif, on peut choisir délibérément de ne traiter qu'une partie du lexique, en fonction d'un choix préalable.

4.2. Différents types de dictionnaires sélectifs

Pour un dictionnaire sélectif, les options sont nombreuses. Il peut s'agir de sélectionner les mots en fonction de leur fréquence d'emploi, ainsi on peut n'enregistrer que les mots d'usage courant : les mots rares seront exclus. En choisissant délibérément l'usage courant éloigné de tout jargon, le *Dictionnaire de l'Académie française* représente, par exemple, le premier type de dictionnaire monolingue sélectif. On peut inversement sélectionner les mots rares, à la manière de l'Abbé Prévost qui en 1755 publie le *Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*. Les auteurs peuvent aussi se spécialiser dans un registre donné, par exemple les seuls mots des registres familier, argotique, etc., comme le fera Philibert Joseph Le Roux avec le *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial*, en 1718.

Le lexicographe peut également choisir la nomenclature en fonction d'un public dont il détermine l'âge : ainsi, des dictionnaires destinés à des enfants de 8 à 12 ans ou bien à des adolescents seront sélectifs en partant du nombre et de la nature des articles retenus, ce qu'illustrent les séries *benjamin, junior, major* propres à diverses collections. Le choix peut aussi porter sur un groupe social précis : au XIX^e siècle, le *Dictionnaire de la conversation* (1832) de W. Duckett a par exemple connu en 1841 une édition particulière en 10 volumes « à l'usage des Dames et des jeunes personnes », une sorte de ségrégation qui serait aujourd'hui mal comprise.

4.3. Des tendances plus ou moins marquées en fonction de la période

Chaque époque a, de fait, sa manière d'être sélective ou intensive. Il eut été difficilement imaginable en 1930 qu'on offre une gamme de trois à quatre dictionnaires pour enfants : or, c'est chose courante à la fin du XX^e siècle.

Certaines époques sont marquées par la nette prédominance des dictionnaires extensifs. C'est ainsi que, dans la première moitié du XIX^e siècle, on se trouve confronté à des dictionnaires dont les titres traduisent plus particulièrement cette volonté d'utopique exhaustivité. On songe par exemple au *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français extrait et complément de tous les dictionnaires anciens et modernes* (1834), de Napoléon Landais, ou au *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française* (1843) de Bescherelle, « plus exact et plus complet que tous les Dictionnaires qui existent », lit-on sous le titre. Ou encore au *Nouveau Dictionnaire universel* (1856) de Maurice Lachâtre qui, est-il précisé, « sera le plus complet et le plus progressif de tous les Dictionnaires, le seul qui embrassera dans ses développements tous les dictionnaires spéciaux ». Suit alors une liste de pas moins de 58 dictionnaires, des dictionnaires « de la langue usuelle », « de la langue poétique », « des synonymes », jusqu'aux dictionnaires « des modes et travaux d'aiguille », « de la féodalité », « des jeux et divertissements, etc., etc., etc. ». Cette extensivité n'est évidemment pas fonction de la taille du dictionnaire, on est par exemple ici en présence d'un dictionnaire qui ne comporte que deux volumes, mais il va sans dire que la nomenclature y est très développée au détriment de la longueur des articles.

Au début du XX^e siècle, on retrouve cette tendance extensive, comme en témoigne en 1921 le *Tout en un*, chez Hachette, qui rassemble « en un seul volume, tout l'ensemble des connaissances humaines, que 20 gros ouvrages contiendraient à grande peine [...], 7 dictionnaires et 14 parties encyclopédiques », le tout pourtant en seulement 1 468 pages...

4.4. Surenchère et relativisation

Le vertige de l'exhaustivité est l'un des syndromes du dictionnaire de type extensif. Les éditeurs y sont poussés par les acheteurs très sensibles au nombre de mots annoncés, au point qu'on indique parfois le nombre de

définitions plutôt que le nombre de mots, pour faire meilleure mesure. Or, depuis 1988, pour le *Petit Larousse*, et depuis 1991 pour le *Dictionnaire de notre temps* Hachette, la surenchère est d'autant plus forte que la plupart des dictionnaires n'ont plus de jaquette : c'est donc directement sur la couverture que sont portées les informations. C'est ainsi que se multiplient les effets d'annonce avec la tentation du permanent dépassement du concurrent.

Il faudrait aussi signaler qu'en matière d'extensivité et de sélectivité, il s'agit d'une tendance relative, sans instrument de mesure établi, le nombre de mots restant fonction de la taille de l'ouvrage. Si par exemple, on peut avancer que le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* sont raisonnablement extensifs, il est toujours possible d'utiliser ce concept de manière parcellisée. En signalant par exemple que le *Petit Larousse* serait plus extensif que le *Petit Robert* dans le domaine scientifique et que le *Petit Robert* serait plus extensif dans le domaine littéraire, tous deux étant globalement extensifs, en offrant les 60 000 mots leur paraissant les plus importants.

5. Dictionnaire descriptif ou normatif, prescriptif

5.1. Deux attitudes explicables et utiles

Par rapport à la langue, les attitudes de celles et ceux qui veulent en rendre compte peuvent être très variables. Deux tendances sont cependant repérables, parfois explicitement dévoilées dans la préface des dictionnaires, parfois plus discrètes mais sensibles néanmoins dans le corps des ouvrages. On peut en effet avoir pour objectif de décrire la langue et son lexique en essayant d'être le moins engagé possible, en souhaitant faire du dictionnaire une sorte de miroir récapitulatif et neutre des usages écrits et oraux des mots. On peut aussi, à l'inverse, considérer que le lexicographe a pour mission de veiller au bon emploi, de guider les usagers en les conseillant, si besoin est, du côté d'un usage présenté comme la norme à respecter.

D'un côté, le lexicographe se fait le greffier des usages bons ou mauvais, en essayant de ne pas porter de jugements, et on a affaire à un dictionnaire descriptif. De l'autre, il prend le rôle d'arbitre des usages, éventuellement même de censeur, se considérant comme un gardien légitime et éclairé de la langue, et on dispose alors d'un ouvrage normatif, prescriptif.

Ces deux attitudes font l'objet de polémiques régulières dans la presse et parmi les linguistes. En vérité, si elles prennent tant d'ampleur, c'est qu'elles ne sont pas le seul fait des lexicographes. Elles sont en effet le reflet d'attitudes également très variées de la part des usagers, chacun espérant trouver dans le dictionnaire-arbitre une caution quant à sa propre perception de la langue, voire du monde. Or, cette perception résulte d'une attitude tantôt rebelle à toute norme, tantôt hostile à toute ouverture, avec une grande gamme de comportements entre les positions extrêmes. Il est coutumier et aussi ancien que les dictionnaires eux-mêmes de voir ainsi s'insurger tel ou tel au constat qu'un mot de la langue relâchée, qu'il s'agisse de celui de Cambronne ou du dernier-né de même nature, ait pu être enregistré dans « le » dictionnaire. Tout comme tel ou tel sera scandalisé que ne soit pas encore enregistrée une formule qu'il affirme, à bon droit ou au mépris de toute fréquence, être de pleine existence.

Il n'y a pas intrinsèquement de bon choix mais deux services différents. D'un côté, on bénéficie d'une photographie du lexique sans légende, et donc de la description d'un système et de son fonctionnement, sans jugement de valeur. C'est l'outil dont rêve notamment le linguiste, en scientifique soucieux de ne pas intervenir sur son objet d'étude. De l'autre, on dispose d'une photographie pourvue d'une légende explicative, la description des différents usages y étant offerte avec une volonté didactique et normalisante, incitant à la pratique de l'usage perçu comme le plus valorisant dans la communauté. Ce qui implique des regrets exprimés sur ce qui paraît déviant, et c'est bien en effet ce que souhaitent les personnes qui consultent le dictionnaire pour y chercher la norme, s'y rassurer.

Que des dictionnaires descriptifs et des dictionnaires prescriptifs coexistent est pour le moins utile : la société sollicite les deux, il convient seulement de distinguer les deux démarches pour consulter le dictionnaire adapté à la question que l'on se pose. L'historien de la langue et le littéraire ont de fait besoin de consulter les deux types de dictionnaires, le dictionnaire plutôt descriptif, pour prendre acte du système lexical en vigueur pour l'époque qui l'intéresse, et le dictionnaire prescriptif, pour bien mesurer les débats alors en cours et les choix opérés dans le discours qu'il étudie.

5.2. Une orientation explicite, implicite ou à déceler

Il n'est guère utile d'insister sur le fait que, s'agissant de tendances, il faut les mesurer dans le corps même des ouvrages. Tantôt en effet l'orientation est annoncée comme dans *L'Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain* par P. Dupré, ouvrage au titre explicite et en trois volumes, paru en 1972. Doté d'un comité de rédaction qui comprend de grands linguistes, D. Leeman, M. Arrivé, J.-P. Colin, A. Eskenazi, il témoigne du fait qu'un ouvrage peut être déclaré puriste et relever d'un travail solidement étayé. On trouvera ainsi en début d'ouvrage vingt pages, intitulées *Lexique des principaux dictionnaires, grammairiens et puristes cités*, avec des notices détaillées sur Ch. Bally, Bescherelle, le père Bouhours, M. Bréal, F. Brunot, J. Chapelain, A. Dauzat, A. Sauvageot, A. Thérive, Vaugelas, etc. Tantôt, l'orientation normative est implicite en fonction d'un programme clairement annoncé. Depuis sa première édition en 1694, le *Dictionnaire de l'Académie* a, par exemple, vocation descriptive de l'usage courant, et prescriptive dans les conseils donnés.

Tantôt enfin, l'objectif est annoncé comme descriptif, et c'est alors au lecteur de repérer les limites de l'annonce. Ainsi, Littré n'était d'évidence guère enclin à enregistrer les néologismes, la langue classique restant à ses yeux parée des meilleures vertus. Sans être puriste, il peut cependant être considéré comme moins descriptif que Larousse. En vérité, le bon chercheur sera celui qui saura repérer les orientations des uns et des autres et les prendre en compte dans ses analyses.

6. Dictionnaire en diachronie ou en synchronie

6.1. Deux attitudes distinctes, liées aux mouvements de pensée

Le choix des entrées et le traitement de l'information reflètent deux attitudes distinctes vis-à-vis de la langue que l'on peut effectivement considérer dans sa longue histoire ou, au contraire, appréhender comme un état de langue déterminé à décrire.

Ainsi, d'un côté, la description se situera en diachronie, en traversant une période plus ou moins longue, forte de plusieurs états de langue, avec en

particulier le relevé de mots et de sens anciens qui peuvent avoir disparu, sans oublier les évolutions de sens : il s'agit alors de décrire un système lexical dans son évolution. De l'autre côté, la description se situera en synchronie, elle portera donc sur le système d'une période restreinte, perçue comme homogène, en tant que système de mots réellement employés, en prenant en compte les rapports établis entre eux dans la période concernée.

Ce type de regard, installé dans l'histoire ou dans une contemporanéité choisie – celle d'aujourd'hui ou celle d'un état de langue d'hier –, est certes bien différent d'une sensibilité à l'autre, mais il est aussi fonction d'une doxa propre à une époque. Ainsi, dans les premiers dictionnaires monolingues, qu'il s'agisse de Richelet, de Furetière, ou de l'Académie, il est clairement choisi de décrire avant tout la langue de l'époque. Et ceci pour une raison précise, les lexicographes de la période classique sont en effet convaincus que la langue française est arrivée à maturité et qu'ils ont donc pour mission de l'enregistrer, tout en la fixant.

Il en va tout autrement au XIX^e siècle au cours duquel les linguistes, en quête éperdue des origines linguistiques, partent à la recherche des filiations et des comparaisons à établir entre les langues au sein de la famille de langues indo-européennes récemment découverte. Il s'en suit que le regard porté sur le lexique devient alors diachronique. Littré en est le représentant le plus marquant. Comme on l'a déjà souligné, son *Dictionnaire de la langue française* est du même coup fortement coloré de diachronie. Que déclare-t-il par exemple dans la préface où il exprime sa pensée profonde quant à la vie de la langue et des mots ? « Le passé de la langue conduit immédiatement l'esprit vers son avenir. » On reconnaît là le point de vue positiviste qui détermine le présent en fonction du passé. Le mot, déclare ainsi Littré, est d'abord « donné tout fait avec un sens primordial par le latin, par le germanique, par le celtique ou par toute autre source dont il émane. C'est là que gît la matière première des sens qui s'y produiront. » Au XX^e siècle, le linguiste Gustave Guillaume ne formulera guère différemment sa pensée.

Il en va encore différemment dans la seconde moitié du XX^e siècle, lorsque le structuralisme fait autorité avec pour maître mot l'étude en synchronie des faits de langue. Au moment de son acmé, en 1966, on ne s'étonnera donc pas que les lexicographes, imprégnés de cette nouvelle dynamique, offrent alors des dictionnaires qui correspondent à ce regard synchronique sur la langue. Le plus marquant d'entre eux sera justement, en

1966, le bien nommé *Dictionnaire du français contemporain*, dirigé par J. Dubois.

De la même manière, ce n'est pas un hasard si, le structuralisme ayant jeté ses meilleurs feux, les dictionnaires de nature plutôt diachronique réapparaissent en fin de XX^e siècle avec notamment le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992), dirigé par A. Rey. Son beau succès marquait manifestement le retour de l'histoire de la langue et la réhabilitation de la démarche diachronique.

Ce mouvement se confirmait en 1995 par la publication du *Dictionnaire historique de l'orthographe* chez Larousse, par N. Catach et son équipe du CNRS. Dans le même temps, paraissait le premier volume de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie* qui, pour la première fois, offrait l'étymologie des mots retenus, signe éloquent de ce regain d'intérêt pour l'histoire des mots, même si l'ouvrage reste résolument fidèle à une description en synchronie du lexique. Illustrant également cette nouvelle dynamique, paraissait en 1998 le *Dictionnaire historique du français québécois* sous la direction de Cl. Poirier. Enfin, la publication en 2001 du *Dictionnaire du français usuel*, un outil très élaboré destiné à l'apprentissage méthodique du vocabulaire que l'on doit à J. Picoche, linguiste, lexicographe et étymologiste, s'insère aussi dans le retour d'une possible démarche diachronique. Rappelons en effet que son dictionnaire relève explicitement des principes de G. Guillaume (1883-1960), en l'occurrence ceux de la « psychomécanique ». Or, cette dernière est fondée sur les liens à établir entre la structure de la langue et la structure de la pensée, en faisant intervenir l'incontournable dynamique du temps.

Dans ce même élan historique, paraissait en 2005 le *Nouveau Littré* dont l'idée revenait à C. Blum. Le *Nouveau Littré* consistait en effet tout d'abord à reprendre de manière intacte l'*Abrégé du Dictionnaire de la langue française* de Littré, par A. Beaujean, *Abrégé* datant de 1874, tout en y ajoutant de manière nettement séparée, grâce à des balises, 5000 mots du XX^e siècle. La dimension historique du *Nouveau Littré 2005* se concrétisait aussi avec, d'une part, une histoire de la langue française confiée à H. Walter et, d'autre part, conçu et rédigé par l'auteur de ces lignes, un *Dictionnaire du français oublié*, en l'occurrence des mots, des expressions et des proverbes sortis de l'usage, mais bien présents dans les dictionnaires du XVII^e et du XVIII^e siècle. Dans l'édition de 2006, ces annexes disparaissaient, mais

étaient ajoutées 20 000 entrées nouvelles au texte de Littré et Beaujean, toujours protégé et balisé, pour faire du *Nouveau Littré* 2006 un dictionnaire « panchronique », comme le précise la préface écrite dans sa presque totalité par nos soins. L'expérience d'un dictionnaire alliant aux choix de Littré – tournés vers les XVII^e, XVIII^e et début XIX^e – les mots d'aujourd'hui méritait d'être tentée, même si l'on conçoit bien le caractère expérimental d'un ouvrage en partie hybride, associant ainsi des regards distincts. L'accueil reçu par la première édition montrait en réalité une grande appétence pour un dictionnaire couvrant le lexique français depuis le XVII^e siècle, témoignant ainsi du fait que le regard diachronique retrouvait sa légitimité.

6.2. Un regard diachronique ou synchronique en synchronie...

Il convient ici de mettre en relief combien l'opposition entre une perception diachronique ou synchronique de la langue peut déboucher sur des démarches lexicographiques différentes touchant à la nature même d'un article, dans le cadre d'un dictionnaire en synchronie, ce qui peut surprendre.

À grands traits, rappelons que pour G. Guillaume, un mot est porteur d'un « signifié de puissance », c'est-à-dire d'un ensemble de potentialités de sens qui se réaliseront ou ne se réaliseront pas au cours du temps. Ainsi, du premier sens du mot *créneau*, celui d'un château, sens perçu comme le porteur du signifié de puissance avec trois composantes sémantiques dissociables, « un ensemble vide entre deux parties pleines », « un lieu élevé où il faut monter », « un élément de défense », peuvent naître au cours du temps de nouveaux sens pour le mot *créneau*. Et on les retrouve de fait dans les expressions « monter au créneau », « occuper un créneau » et « faire un créneau », par exemple.

Ainsi, le signifié de puissance, perceptible dans un des sens du mot, souvent historiquement le premier, reste en réalité à la disposition des « sujets parlants » (selon la formule de Benveniste) qui sauront l'exploiter pour créer un éventuel nouveau sens. Or cette attitude vis-à-vis du mot, qui le fait analyser par rapport à son dynamisme historique, a des conséquences importantes sur la rédaction des articles pour ceux qui consciemment ou inconsciemment l'adoptent. On constate en effet que selon que l'on porte un regard diachronique sur la langue, à la manière de Littré, de P. Robert et du

TLF, enfin de J. Picoche, ou au contraire synchronique, à la manière structuraliste illustrée notamment par J. Dubois, l'article d'un dictionnaire, pourtant offert « en synchronie », diffère grandement.

Ainsi, les diachroniciens définiront les mots en tenant compte de leur dynamique sémantique fondée sur une évolution en partie prévisible, pendant que les synchroniciens choisiront la description dépourvue de considérations historiques, fondée sur la seule distribution des emplois syntaxiques. Ce qui aboutira, du côté des diachroniciens, à n'offrir qu'un seul article pour décrire le mot *cœur*, ou au contraire, dans une perspective synchronicienne, plusieurs articles, en jouant de l'homonymie. En effet, les premiers soigneront l'arborescence des sens derrière une seule entrée pour faire percevoir les filiations entre les différents sens, comme l'ont fait Littré et J. Picoche. Les seconds choisiront de dissocier, à travers plusieurs entrées et donc plusieurs articles, le *cœur* qu'on « opère », du *cœur* que l'on « joue » aux cartes, du *cœur* du problème, en les considérant comme des homonymes en fonction de leurs emplois syntaxiques différents.

Aussi, au-delà du fait de repérer que tel ou tel dictionnaire général se révèle de perspective plutôt diachronique (les dictionnaires de Hatzfeld et Darmesteter, de Littré, etc.) ou plutôt synchronique (le *DFC* de J. Dubois, le *Micro Robert*, le *Petit Larousse*, etc.), il importe dans le cadre même d'un dictionnaire décrivant la langue en synchronie, de cerner la dynamique linguistique et le regard choisis par son auteur.

7. Dictionnaire général ou spécialisé de la langue

Le problème ici posé est celui du service que l'on entend proposer au lecteur quant aux mots choisis. S'agira-t-il de lui présenter le lexique dans son ensemble, en l'explicitant de manière générale, à l'aide de définitions, d'éventuels commentaires et d'exemples, sans privilégier un type d'information particulière ? Dans ce cas, on est confronté à un dictionnaire général comme le *Petit* ou le *Grand Larousse*, le *Petit* ou le *Grand Robert*, ou encore le *Nouveau Littré*. Ou au contraire, les mots ne seront-ils examinés que sous un angle particulier, formel ou sémantique, et donc choisis en fonction d'une caractéristique linguistique déterminée au préalable ? On aura alors affaire à un dictionnaire spécialisé de la langue.

7.1. Le dictionnaire général

Quelles sont les caractéristiques du dictionnaire général ? Tout d'abord, le choix de la nomenclature, c'est-à-dire des mots qui seront définis, s'effectue selon une progression classique fondée intuitivement ou scientifiquement sur la fréquence d'emploi. On commence en effet par sélectionner les mots du vocabulaire de base, environ 3000, puis les mots dits de culture générale, environ 30 000, enfin on puise dans les vocabulaires spécialisés, et ici les numérations n'ont plus beaucoup de sens, différents dénombrements dépassant en effet le million d'unités lexicales.

C'est ainsi que se constituent des dictionnaires généraux qui, le plus souvent, comportent de 5000 à 100 000 mots. On passe d'ailleurs par des seuils : par exemple 30 000 mots environ définissent un petit dictionnaire (le *Larousse du français au Collège*, le *Robert méthodique*) ; 60 000 mots correspondent à des dictionnaires riches mais en un seul volume, destinés à tous les publics (le *Petit Robert*, le *Petit Larousse*, le *Nouveau Littré*) ; avec 100 000 mots, on est en présence de plusieurs volumes (les 16 volumes du *TLF*). Ainsi choisis en grande partie sur le critère de fréquence, engrangés en fonction de l'espace mis à la disposition des lexicographes, tous les mots ont alors droit au même traitement descriptif, fondé sur la mention de définitions et d'exemples cités ou forgés, assortis d'éventuelles illustrations.

7.2. Les dictionnaires spécialisés

Quant aux dictionnaires spécialisés de la langue, ils portent sur un aspect particulier des mots. Il peut s'agir tout d'abord de caractéristiques formelles, et l'on se situe alors du côté des dictionnaires d'orthographe, d'homonymes, de rimes. Il peut s'agir ensuite de caractéristiques sémantiques, et l'on évoquera alors les dictionnaires de synonymes, d'antonymes, les dictionnaires analogiques. Enfin, certains dictionnaires spécialisés de la langue auront pour objet et la forme et le sens. Ainsi en est-il des dictionnaires des difficultés ou d'un registre de la langue, par exemple, les dictionnaires d'argot ou du français des cités.

Quelques dictionnaires peuvent appartenir à deux catégories distinctes. Ainsi, les dictionnaires de l'ancien ou du moyen français, de la langue classique, des néologismes relèvent bien en effet d'un regard spécifique sur un aspect particulier des mots. À cet égard, ils font donc partie des

dictionnaires spécialisés de la langue. Mais ils tiennent d'abord de l'opposition déjà établie entre dictionnaires en synchronie et en diachronie.

Les dictionnaires de type étymologique ne sont pas quant à eux très faciles à cerner : indiquant à la fois l'étymon et la filiation des sens, ils correspondent bien à une spécificité qui peut les faire classer dans les dictionnaires spécialisés de la langue. D'aucuns les rangent cependant aussi dans les dictionnaires encyclopédiques, en tant que discours sur les référents. Ce dernier positionnement est assurément plus flagrant avec les dictionnaires de noms de personnes – patronymiques – ou les dictionnaires de noms de lieux – toponymiques. Ces dictionnaires restent néanmoins les greffiers des différentes formes des mots, qu'il s'agisse des mots de la langue ou des noms propres et, à ce titre, ils reflètent un aspect spécialisé du lexique.

Faut-il classer les dictionnaires de stylistique, de linguistique, de pragmatique, etc., dans les dictionnaires spécialisés de la langue ? Ce sont en fait des dictionnaires de sciences du langage et on se situe ici dans un domaine spécifique, au même titre que l'informatique ou l'architecture. On passe alors dans la catégorie des dictionnaires de spécialité.

8. Dictionnaire général ou de spécialité

8.1. Dictionnaire de spécialité et choix du lexique

La distinction est ici établie en principe en fonction de la nature référentielle des mots que l'on choisit de décrire. Soit il s'agit du lexique général de la langue, avec pour limite le nombre de mots que l'on a décidé d'engranger, soit il s'agit de mots relevant d'un domaine particulier dont on veut rendre compte le mieux possible à travers son lexique.

On ne reviendra pas sur les caractéristiques du dictionnaire général, sauf pour signaler qu'il comporte forcément un grand nombre de mots de chaque spécialité. Mais ils sont alors décrits au même titre que les autres mots. Il est clair que le vocabulaire de base se révèle par nature riche en hyperonymes qui peuvent servir de génériques à des domaines de spécialité, avec une hiérarchie de classification reposant sur des enchâssements d'hyperonymes et des regroupements d'hyponymes. Derrière des mots tels que *outil*, *avion*, *ciel*, *maison*, *arbre*, on comprend aisément que peuvent se ranger toute une

série de termes appartenant aux vocabulaires techniques, marqués le plus souvent par leur univocité.

De manière extensive ou sélective, le dictionnaire de spécialité rassemble de fait les mots d'un champ lexical consacré à un domaine bien cerné. Ils ont pour vocation de les enregistrer et de les définir précisément et ce sont en principe les référents qui font l'objet d'une description définitoire adaptée au public choisi, donnant généralement à l'ouvrage un caractère encyclopédique, en ajoutant au texte si besoin est diverses illustrations.

8.2. Des publics distincts et des intitulés variables

On remarquera tout d'abord qu'il y a en général deux publics distincts et donc deux types de dictionnaires de spécialité. Soit on a affaire à un ouvrage d'initiation destiné à un public large avec lequel il faut se montrer didactique. C'est le cas par exemple du *Dictionnaire des sciences* (1997) dirigé par Michel Serres chez Flammarion, ou du *Dictionnaire de mathématiques élémentaires* (1992) de Stella Baruk au Seuil. Soit l'ouvrage est conçu pour un public de spécialistes qui vient y chercher la référence précise, absolue. Entrent alors, par exemple, dans cette catégorie le *Dictionnaire des termes techniques de la médecine* de 1899, remis à jour régulièrement et qui, en 1970, en était à sa dix-huitième édition, ou plus délimité encore, le *Dictionnaire des constructions et de la contiguïté* (1880), ayant pour objet les règles auxquelles sont soumis tous les immeubles.

On signalera ensuite que, plus que pour d'autres ouvrages, le choix de la dénomination de « dictionnaire de spécialité » ou d'« encyclopédie d'un domaine » demeure souvent très aléatoire. Il est préférable de ne pas se fier à l'intitulé et de choisir pour critère distinctif la différence des structures de classement. S'il s'agit en effet de termes donnés dans l'ordre alphabétique sous lesquels sont classées les informations, on a affaire à un dictionnaire de spécialité. S'il s'agit au contraire d'une présentation thématique du domaine, avec des développements qui englobent les termes du domaine sans les assortir d'une systématisme dans leur traitement, à l'exception d'un index, on dispose alors d'une encyclopédie d'un domaine, d'une spécialité.

Le *Dictionnaire de didactique des langues* de R. Galisson et de D. Coste (1976) avec « environ 1000 vedettes », de *abstraction* à *Zipf (loi de Zipf)*, ou le *Dictionnaire de poétique* de M. Pougeoise (2006) de *accentuation* à

zeugma, font vraiment partie des dictionnaires de spécialité pendant que, malgré son titre, *La linguistique, Guide alphabétique* (1969), conçu sous la direction d'A. Martinet, avec 51 chapitres distincts, en partant du premier chapitre, *Acquisition du langage*, pour aller jusqu'aux derniers, *Variantes et Variété des idiomes*, en passant par *Linguistique appliquée*, représenterait plutôt une encyclopédie de la linguistique.

8.3. Une œuvre temporelle par essence

Il importe de mettre en relief le caractère très temporel du dictionnaire de spécialité. Au XIX^e siècle, M. Lachâtre déjà cité listait ainsi quelques dictionnaires de spécialité : « ...le dictionnaire des sciences, le dictionnaire de la physique, le dictionnaire de la chimie, le dictionnaire de la télégraphie électrique, [...] le dictionnaire des chemins de fer, [...] le dictionnaire de la pénalité », etc. On perçoit bien, à travers cette liste indicative, que si certains dictionnaires, comme ceux de chimie ou de physique, restent d'actualité, à condition de les mettre régulièrement à jour, d'autres qui incarnent alors des domaines tout nouveaux, sont aujourd'hui surannés, à la façon du dictionnaire de la « télégraphie électrique ». Ainsi, à la fin du XX^e siècle sont nés force dictionnaires d'informatique qui, au début du XXI^e siècle, rappelleront sans doute aux générations futures un monde désuet. Le propre des dictionnaires de spécialité est bien de vieillir très vite et de devoir être rajeunis en permanence. Ils représentent aussi pour le linguiste des témoins privilégiés des terminologies de chaque période.

Leur développement est relativement récent. Les dictionnaires de spécialité sont en effet nés en tant que genre au XVIII^e siècle, dans le sillage de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, avec à titre d'exemple le *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, d'arts et métiers* en deux volumes de J. Savary des Bruslons (1765). Au XIX^e siècle marqué par les révolutions industrielles et une foi intense dans le progrès, ils commencent à toucher le grand public, comme en témoignent des collections telles que la *Bibliothèque des Dictionnaires manuels illustrés*, née en 1890 chez Colin. À la fin du XX^e siècle, également marqué par des révolutions techniques, les dictionnaires de spécialité pullulent, tant imprimés que sur support électronique. Le meilleur, par exemple les ouvrages édités par le CILF, et le pire s'y côtoient. Rappelons que si les dictionnaires de spécialité

bénéficient des spécialistes des domaines concernés, ils peuvent ne pas être soumis à un linguiste pour en garantir la qualité définitive.

8.4. Des dictionnaires de spécialité, de langue et multilingues

Contrairement à ce qu'on a pu affirmer, un dictionnaire de spécialité peut ne pas être un dictionnaire encyclopédique. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il peut même se révéler un véritable dictionnaire de langue, son auteur l'ayant alors conçu comme une étude linguistique des mots et des expressions d'un domaine de spécialité. En témoigne avec éloquence le *Dictionnaire des mots et expressions de couleur XX^e et XXI^e s.*, « vaste dictionnaire des mots français de la couleur », conçu par A. Mollard-Desfour « avec beaucoup de science et non moins de passion, au sein de l'Institut de linguistique française du CNRS », comme le signale B. Cerquiglini dans la préface du dictionnaire consacré au rose (2002).

Ce type d'ouvrage touche alors un double public, au-delà des curieux. Le dictionnaire des couleurs concerne par exemple les linguistes, en tant que relevé et analyse des mots d'un champ lexical, tout en apportant aux spécialistes des couleurs des précisions sémantiques utiles. Dans le même esprit, la collection *Le français retrouvé* chez Belin, avec des titres tels que *Les mots du vin et de l'ivresse*, *Les mots du cinéma*, *Les mots de la philosophie*, etc., témoigne de cette double appartenance : dictionnaire de spécialité et dictionnaire spécialisé de la langue.

Enfin, on relèvera que les dictionnaires de spécialité font aussi l'objet de productions multilingues, tant les sciences et les techniques échappent à un pays et à une langue pour être internationales avec une nécessité d'information permanente et de traductions, pour éviter les méprises. On se situe là dans le champ d'activité des Commissions de terminologie, pilotées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ou encore dans la mouvance du Conseil international de la langue française. À la première institution on doit, par exemple, le *Lexique anglais-français des sports olympiques* (2003), et à la seconde des ouvrages tels que le *Dictionnaire multilingue de l'aménagement de l'espace* (1993) français-anglais-allemand-espagnol ou le *Dictionnaire d'histoire et de géographie agraires* (1991) français-anglais-allemand-espagnol-italien, ou encore le *Dictionnaire de l'océan* (1989) tout aussi multilingue. Le linguiste ne peut

ignorer ces travaux pas plus que ceux offerts sur Internet par l'Office québécois de la langue française, centrant ses efforts sur les terminologies.

9. Dictionnaire général ou d'apprentissage

« Tous les idiomes ont eu leurs dictionnaires, les uns largement développés, à l'usage des érudits ; les autres, resserrés dans de plus étroites mesures pour l'instruction de la jeunesse », déclare F. Godefroy dans le *Dictionnaire des dictionnaires* (1890) de P. Guérin. Une telle déclaration est significative de l'impact particulier de ces dictionnaires « pour l'instruction de la jeunesse » qu'il faut qualifier de dictionnaires d'apprentissage, destinés en principe aux jeunes en cours d'études. Ces dictionnaires s'opposent à ceux dévolus à tous, sans mention particulière d'âge ou de projet didactique.

9.1. D'abord, un réflexe de réduction

C'est à la faveur de la réduction de gros ouvrages que naquit petit à petit l'idée démocratique que des dictionnaires réduits en taille et en contenu pourraient prendre place dans les établissements scolaires. Cependant, pour ce faire, il fallait que l'école acquière un véritable statut et gagne en importance, ce qui n'arriva en réalité qu'à la suite de la loi Guizot en 1833. Cette dernière imposait en effet une école par commune et une École normale par département.

De fait, les intitulés d'abord choisis sont révélateurs de la tendance réductrice. Dictionnaires « portatifs », dictionnaires « manuels », que l'on peut donc tenir dans une main, dictionnaires « classiques », par analogie aux « livres classiques », c'est-à-dire étudiés au collège comme le signale De Wailly dans sa réédition du *Dictionnaire de Richelet* en 1802, ce sont là autant de titres génériques propres au XVIII^e et au XIX^e siècles, au cours desquels on n'appréhende jamais la lexicographie d'apprentissage comme un genre autonome.

Au cours de la première moitié du XX^e siècle, se répandront dans les écoles des dictionnaires tels que le *Larousse classique illustré* ou le *Larousse élémentaire illustré*, nés respectivement en 1910 et 1914. Mais on se situe en réalité toujours dans la même perspective, celle d'une dictionnaire de la

réduction, sans que s'instaure une lexicographie active adaptée aux enfants. Il faut reconnaître cependant à ces ouvrages le mérite de familiariser progressivement le public scolaire avec l'univers des dictionnaires.

9.2. Puis une lexicographie d'apprentissage, heuristique

On appelle lexicographie heuristique (du grec *heuriskein*, trouver) celle qui a pour objectif la découverte progressive de nouveaux problèmes lexicographiques et qui se confond, en ce qui concerne la lexicographie d'apprentissage, avec une sorte de lexicographie expérimentale. C'est bien effectivement ce qui sera pleinement mis en œuvre dans la seconde moitié du XX^e siècle, et ce de manière particulièrement dynamique.

Si, en 1856, le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* de Larousse avait introduit un renouveau, avec quelques principes novateurs, c'est en vérité à Miguel de Toro, auteur du *Larousse des débutants* (1949), qu'on devait un premier « dictionnaire d'apprentissage » diffusé largement dans les écoles, qui « ne soit pas la réduction d'ouvrages établis pour les adultes », mais « conçu selon une formule nouvelle correspondant à l'attitude mentale d'un enfant de huit à onze ans devant un mot dont il ne connaît pas encore le sens ».

En 1977 et en 1980, deux dictionnaires d'apprentissage allaient s'inscrire dans la dynamique innovante déjà instituée avec le *Dictionnaire du français contemporain* de J. Dubois. Il s'agirait en l'occurrence du *Nouveau Larousse des débutants* et du *Dictionnaire Hachette junior*. Ils illustreraient un nouveau concept né d'une conception wittgensteinienne de la langue, stipulant que le mot n'a que des emplois. Ce qui impliquait que l'on appréhende d'abord le mot dans son contexte, avant même d'en donner une définition. Ainsi, bon nombre d'articles des deux dictionnaires cités commencent par une phrase exemple donnée immédiatement après l'entrée et suivie d'une glose définitionnelle. Par exemple, extrait du *Nouveau Larousse des débutants* : « Vocabulaire n. m. Pierre lit beaucoup pour enrichir son VOCABULAIRE, l'ensemble des mots qu'il connaît. »

Cette tendance devait être infléchie en 1988 avec le *Petit Robert des enfants* conçu par J. Rey-Debove qui amorçait un net retour au modèle de l'exemple forgé ou cité, post-définitionnel. En 1994, dans le même esprit, c'était à Cl. Kannas d'offrir, chez Larousse, le *Dictionnaire super Major*,

conçu avec une partie consacrée à la langue et une partie réservée aux noms propres adaptée aux enfants de neuf ans. Viendrait également en 2002 le *Dictionnaire du français usuel* de J. Picoche déjà évoqué, fondé sur la notion de signifié de puissance propre à la linguistique guillaumienne, et sur la mise en valeur des actants, en aménageant les points de vue de Tesnière.

Que faut-il retenir de cette aventure particulière, heuristique s'il en est ? Le fait majeur que, pour la première fois, les dictionnaires destinés aux élèves, bénéficiaient de l'énergie créatrice et convergente de linguistes reconnus : R. Lagane, J. Rey-Debove, J. Dubois, Cl. Kannas, J. Picoche, etc. Et tous, à des degrés divers et à travers une lexicographie expérimentale, ont su faire sensiblement avancer la réflexion métalexicographique.

10. Dictionnaire de décodage ou d'encodage

10.1. Du côté de la sémasiologie ou de l'onomasiologie

L'opposition entre décodage et encodage, née avec les théories de la communication au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, a été très exploitée dans les analyses linguistiques et didactiques des années 1960-1980.

Appliquée ici à la lexicographie, cette opposition repose sur deux approches distinctes déterminant deux types de dictionnaires, en fonction de leur objectif. Le plus souvent sans indices perceptibles dans le titre ou la préface du dictionnaire, ces deux orientations possibles, encodage ou décodage, sont pourtant décisives. Elles sont, d'une part, essentielles dans l'élaboration du dictionnaire, d'autre part importantes dans les choix du lecteur ignorant généralement cette dichotomie.

Rappelons que le *décodage* est l'opération qui permet d'interpréter un message grâce à la connaissance du code dans lequel ce message a été composé. Il se situe donc sur le plan de la perception du message, en l'occurrence de la compréhension d'un mot d'abord rencontré, puis consulté dans un dictionnaire. On se trouve là dans un processus sémasiologique, celui qui part de la forme du mot qui fait l'objet de la requête, une forme connue ou inconnue, pour repérer le(s) sens qui corresponde(nt) précisément à cette forme. Pour continuer dans le même registre, étant donné un mot

rencontré que l'on consultera dans un dictionnaire, on souhaite alors bien comprendre ledit mot qui constitue un obstacle à la compréhension du message lu ou entendu. Il faut donc le décoder. Or, il y a des dictionnaires de langue dont la vocation est clairement de faciliter le décodage.

L'*encodage* désigne le processus inverse : il consiste à composer un message avec l'intention de communiquer un contenu en ayant recours pour l'exprimer au code, au lexique d'une langue donnée. Il se situe donc sur le plan de la création d'un message, en usant des mots qui conviennent le mieux et en suivant leurs règles de fonctionnement. Le dictionnaire est alors consulté pour trouver les mots adaptés à ce que l'on souhaite exprimer. Ou bien, si l'on a déjà un mot en tête, on souhaite en connaître les emplois et les synonymes pour choisir le plus adapté. On se situe là dans un processus onomasiologique, qui part de la pensée pour y retrouver les mots y correspondant. Il y a également des dictionnaires de langue dont la vocation ou les options se prêtent plus particulièrement à faciliter l'encodage.

À titre d'illustration, un dictionnaire de langue monolingue général, en un volume de 1000 pages environ, peut offrir une nomenclature importante, avec des définitions rarement accompagnées d'exemples et sans la mention des synonymes. Si les définitions sont bonnes, on peut se trouver en présence d'un dictionnaire de décodage très suffisant. Inversement, on peut, dans le même nombre de pages, bénéficier d'une nomenclature moins fournie, mais avec des articles qui, au-delà des définitions, soient nourris d'exemples forgés, de synonymes, voire de conseils. On sera alors en présence d'un dictionnaire plutôt tourné vers l'encodage.

10.2. Quelques exemples comparatifs de cette dichotomie

10.2.1. Du côté des dictionnaires généraux

D'une certaine manière, bien des dictionnaires de la première moitié du XIX^e siècle, dictionnaires parfois dits d'accumulation, représentaient des dictionnaires de décodage très corrects, d'une nomenclature très riche mais pauvres en exemples. Inversement, depuis sa première édition jusqu'à la dernière, le *Dictionnaire de l'Académie française*, de par ses nombreux exemples forgés, relève sans aucun doute des dictionnaires d'encodage.

Ainsi, dans le *Dictionnaire universel* (1857) de Boiste, pour le mot *vocabulaire*, on ne dispose que d'une définition, suffisante pour le

décodage : « Recueil, liste alphabétique des mots d'une langue, d'une science avec une explication succincte. » En revanche, dans une perspective d'encodage, le *Dictionnaire de l'Académie* (1835) est incomparablement plus riche. Voici la définition proposée : « Liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique, et accompagnés d'une explication succincte. *Il y a à la fin de ce Voyage un vocabulaire de telle langue. Excellent vocabulaire. Mauvais vocabulaire.* Il se dit aussi des mots qui appartiennent à une science, à un art. *Le vocabulaire de la chimie, des mathématiques, des sciences, des arts, de la philosophie, etc.* On dit à peu près dans ce sens *Le vocabulaire de ce peuple est peu étendu, se compose de peu de mots.* »

Cependant, pour le *Dictionnaire universel*, dictionnaire de décodage, entre les entrées *vive* et *vocabulaire*, on bénéficie de 17 mots : *vive-jauge*, *vive-la-joie*, *vive-l'Empereur*, *vive-pâturage*, *vivelle*, *vivement*, *viveur*, *vivifier*, *vivifique*, *vivipare*, *vivoter*, *vivre*, *vivré*, *vivrier*, *vizir*, *vlan*, *vocable*. Alors que, pour le *Dictionnaire de l'Académie*, dictionnaire d'encodage, ne sont présentés que 11 mots : *vivement*, *vivier*, *vivifiant*, *vivification*, *vivifier*, *vivifique*, *vivipare*, *vivoter*, *vivre*, *vizir*, *vizirat*. D'évidence, si le *Dictionnaire de l'Académie* est de loin plus utile pour l'encodage, ne pas pouvoir en revanche y trouver la *vive-jauge*, la *vive-pâturage*, le *vocable*, la *vivelle*, etc., le limite dans la perspective du *décodage*. En réalité, dans un égal format, ce que l'on gagne en général en décodage est perdu en encodage. C'est le principe des vases communicants : il n'y a pas un dictionnaire meilleur que l'autre mais des services distincts.

10.2.2. Dictionnaires d'encodage et dictionnaires généraux

Parmi les dictionnaires de langue, il faut souligner que certains sont explicitement tournés vers l'encodage, avec des objectifs didactiques. Ainsi, en est-il du *Dictionnaire du français contemporain (DFC)* qui connaît, dès 1971, une édition incluant un appendice intitulé *Manuel et travaux pratiques* conçu sous la direction de R. Lagane, avec nombre d'exercices. De la même manière, le *Dictionnaire du français usuel* (2002) de J. Picoche se présente comme un outil d'encodage, explicitement destiné à l'apprentissage.

Un dernier exemple s'impose pour percevoir la différence entre un dictionnaire d'encodage et un dictionnaire de décodage. Il suffit de comparer le *Petit Larousse* de 1966 et le *DFC* de même date, le premier étant clairement orienté vers le décodage et le second vers l'encodage. Ainsi, pour

le mot *verbeux*, les auteurs du *Petit Larousse 1966* offrent l'étymologie suivie d'une courte définition et d'un syntagme nominal : « (lat. *verbosus*, de *verbum*, parole). Qui abonde en paroles inutiles ; *orateur verbeux*. » Dans le *DFC*, le mot est présenté tout autrement, sans étymologie conformément à ses options structuralistes, mais en fonction d'un service à rendre, en l'occurrence savoir utiliser correctement le mot : « 1° Se dit d'une personne qui expose les choses en trop de paroles, trop de mots : *Un orateur verbeux* (syn. : bavard, prolix ; contr. : concis). 2° Se dit de ce qui contient trop de mots : *Un commentaire verbeux* (syn. : redondant ; contr. : dense). *Un style verbeux*. » La différence est ici manifeste : les exemples et les synonymes sont destinés au meilleur encodage possible. On ajoutera qu'en 1120 pages, le *Petit Larousse* comporte près de 50 000 mots et qu'en 1222 pages, le *DFC* n'en contient que 25 000. On conviendra qu'il n'y a pas là dans l'absolu un dictionnaire meilleur que l'autre : il y a d'un côté un dictionnaire de décodage, et de l'autre un dictionnaire d'encodage, tous deux de qualité. Et le linguiste comme l'utilisateur courant ont besoin des deux dictionnaires.

On vient d'évoquer ici les dictionnaires d'encodage ou de décodage en fonction d'une même catégorie de classement : le classement formel. Il importe évidemment de rappeler que les classements sémantiques, dans leur démarche même, partant donc du concept pour rassembler les mots qui en rendent compte, constituent par essence des dictionnaires d'encodage.

11. Dictionnaire de l'entreprise ou de l'institution

11.1. Une distinction historique et durable

La distinction pourrait *a priori* paraître oiseuse. À l'examen, elle se révèle au contraire indispensable pour expliquer la richesse de la lexicographie et de la dictionnaire française. De fait, nos deux premiers dictionnaires monolingues résultent de l'initiative privée de Richelet et de Furetière. Le troisième dictionnaire monolingue de notre histoire, celui de l'Académie, correspond au contraire à une commande de l'État. Cinq siècles se sont écoulés et on bénéficie toujours d'une lexicographie de l'institution, celle de l'Académie française d'une part, et celle du CNRS d'autre part, avec tout particulièrement le *Trésor de la langue française* (1971-1994). Du côté de l'initiative privée, continuent toujours de s'y adjoindre, de manière

impressionnante tant en qualité qu'en quantité, toute une série de dictionnaires, grâce notamment à deux entreprises prestigieuses, la Maison Larousse créée en 1852, doyenne de la lexicographie d'entreprise, et les éditions Le Robert, dont le premier dictionnaire date de 1964.

À y être plus attentif, il y a entre les deux modes d'élaboration des différences qui ont leur importance dans les contraintes respectives, correspondant bien à deux types de dictionnaires, très complémentaires.

11.2. Les dictionnaires de l'institution : grandeurs et difficultés

Quelles sont les caractéristiques du dictionnaire de l'institution ? Tout d'abord, malgré les impatiences manifestées par les monarques successifs ou les injonctions nationales, en l'occurrence celles du CNRS pour le *TLF*, le dictionnaire de l'institution n'est pas, à dire vrai, soumis à des contraintes de temps ou d'argent qui en paralyseraient les élans ou, tout du moins, ces contraintes sont de loin bien moins prégnantes que celles qui régissent les dictionnaires de l'entreprise privée. Ainsi le *TLF*, commencé avant 1971 et achevé en 1994, tout comme le *Dictionnaire de l'Académie* dont la dernière édition complète date de 1935, n'auraient été en rien rentables pour une entreprise privée.

C'est un avantage puisque grâce aux subsides de l'État, on peut mener à bien un projet ne faisant pas forcément écho à un public immédiat mais correspondant à une idée particulière voire originale de la langue sans la prise en compte des attentes variables du public. C'est aussi un inconvénient dans la mesure où, sans contraintes précises de calendrier et d'argent, les projets peuvent s'écouler sur un laps de temps qui n'en permet pas toujours une heureuse diffusion. Cette diffusion n'a justement jamais été très réussie au cours du XX^e siècle, faute d'expérience commerciale ou d'engagements financiers suffisants.

Un détail reste révélateur : même si l'intention en a été manifestée, tant pour le *Dictionnaire de l'Académie* en 1935 que pour le *Trésor de la langue française* achevé en 1994, il n'existera pas au XX^e siècle de « Petit dictionnaire de l'Académie » (il en fut question au lendemain de la huitième édition), ni de « Petit *TLF* » (le projet en est évoqué dans la postface). Ce qui est inimaginable pour une grande maison d'édition ayant à cœur de rentabiliser immédiatement ses grands projets en en tirant des dictionnaires

de plus petite taille. De la même manière, il n'y a plus de *Complément* ou de *Supplément* au *Dictionnaire de l'Académie*, qui en bénéficia au XVII^e et au XIX^e siècle, tout comme le *TLF*, achevé en 1994, ne disposait pas encore de *Supplément* au début du XXI^e siècle. Dans la même veine, on peut regretter que le grand public ne connaisse pas encore assez le *Dictionnaire de l'Académie* et le *TLF*, alors que ce dernier reste le dictionnaire le plus important du XX^e siècle.

Il faut dans le même temps nuancer ces échecs dictionnaires. En effet, tout d'abord, l'option prise d'une diffusion gratuite du *Dictionnaire de l'Académie* et du *TLF* sur Internet connaît un succès grandissant auprès d'un public en phase d'heureuse découverte. Ensuite, c'est là aussi une caractéristique des dictionnaires de l'institution : ils peuvent s'offrir gratuitement aux utilisateurs, contribuables, sans contrepartie. Quelle entreprise pourrait en réalité se permettre d'offrir gratuitement les 100 000 mots et les 450 000 citations du *TLF* en accès direct ? Dans la même perspective, les dictionnaires d'hier étudiés par le CNRS et que peu achèteraient en fac-similé, sont offerts à tous sur support électronique, faisant sortir de l'alcôve des laboratoires les travaux métalexicographiques, et l'on pense par exemple au *Dictionnaire critique* (1787) de Féraud. On résumera la situation en louant la lexicographie de haute qualité de l'institution, et en regrettant une dictionnaire qui, même si des progrès sont sensibles, en particulier grâce aux supports informatiques et aux efforts du CNRS, pâtit encore d'un manque de savoir-faire.

11.3. Les dictionnaires de l'entreprise privée : performances et limites

Du côté de l'entreprise privée, aucun doute, l'expérience éditoriale est bien présente au point de bénéficier d'éditions millésimées et, ce faisant, d'une observation de la langue et des savoirs, offerte en permanence, avec des innovations technologiques et un public maintenu en haleine, à chaque rentrée. Quand tout le monde en France sait en 2005 qu'il y a un *Dictionnaire culturel en langue française* dirigé par A. Rey, avec une publicité personnalisée sous la forme d'une « Reyvolution culturelle », beaucoup de Français ignorent encore qu'existe un *TLF* et, a fortiori, qu'il y a derrière quelques très grands linguistes ou maîtres d'œuvre. On a très peu de chance d'être compris, hélas, si on évoque le « Imbs et Quemada »... Par ailleurs, une cohérence certaine est assurée par les grandes maisons entre les

grands dictionnaires et les petits, dont la coexistence est gage de complémentarité permanente.

Cependant, chaque chose a son revers, il va sans dire que l'entreprise privée qui fourbit d'excellents dictionnaires est rivée aussi aux besoins de la clientèle et qu'une idée révolutionnaire autre que technologique, en l'occurrence linguistique, est longuement soupesée avant de pouvoir naître. Elle peut très bien même ne jamais voir le jour. Il ne convient pas en effet pour l'entreprise, sous peine de perdre sa clientèle, de brusquer par trop les habitudes du public. Alors que le CNRS, de son côté, peut susciter ou accepter l'élaboration de dictionnaires très pointus, sans la préoccupation paralysante d'un marché rentable. En contrepartie, la vente des ouvrages issus de tel ou tel laboratoire peut demeurer presque confidentielle, même si de très gros efforts sont faits depuis quelques années. Il arrive aussi que grâce à Internet, une recherche issue d'un laboratoire, par exemple le dictionnaire de synonymes du CRISCO, connaisse un succès national.

On le constate, c'est en définitive une grande chance pour la France que de bénéficier de la lexicographie privée et de la lexicographie institutionnelle, qui ont toutes deux su installer des dynamiques complémentaires et répondre à des besoins diversifiés. Il est de l'intérêt de tous de maintenir cette double source, et les chercheurs doivent sans cesse parcourir les catalogues des uns et des autres, sans oublier Internet.

12. Dictionnaire en un volume ou en plusieurs

12.1. Des effets de datation à prendre en compte

Il importe en matière de dictionnaires d'alerter les lecteurs et les linguistes sur la distinction pour le moins non négligeable existant entre la consultation d'un dictionnaire en plusieurs volumes ou en un seul. Le constat paraît de prime abord simpliste : consulter un dictionnaire en plusieurs volumes, c'est en effet consulter un ouvrage dont l'édition s'est étendue sur plusieurs années, avec parfois plus de vingt ans entre la parution du premier et du dernier volume. En revanche, consulter un dictionnaire en un volume, c'est disposer en général d'un ouvrage rédigé en quelques années, diffusé d'un seul coup et bénéficiant d'une révision générale avant sa publication. Il

s'en suit une première caractéristique importante du grand dictionnaire « multivolumaire » : il doit être consulté en tenant compte de la date de parution de chaque volume, en ne négligeant jamais le(s) complément(s).

Ainsi, à grands traits et pour n'en citer que quelques-uns, les 15 volumes du *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse s'étalent entre un premier volume paru en 1865 et un dernier en 1876, suivi de deux *Suppléments* en 1878 et 1890, l'ensemble s'échelonnant donc sur 25 ans. Pour le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, il s'écoulera dix ans entre la publication du premier volume, en 1863, et celle du quatrième volume, en 1873, avec un *Supplément* en 1879. Le premier volume du *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld et Darmesteter paraît en 1890, le second, dix ans plus tard, en 1900. Au XX^e siècle, les 7 volumes du *Nouveau Larousse illustré* sont publiés de 1898 à 1904, avec un *Supplément* en 1907. Les 6 volumes du *Larousse du XX^e siècle* paraissent de 1928 à 1933 avec un *Supplément* en 1953, vingt ans plus tard. Les 10 volumes du *Grand Larousse encyclopédique* s'étalent entre 1960 et 1964, suivis de deux *Suppléments* en 1968 et 1975. Le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* paraît en 1953 pour le premier volume et en 1964 pour le sixième volume avec un *Supplément* en 1970. Enfin, les 16 volumes du *TLF* sont publiés de 1971 à 1994.

Pour une recherche fine, on ajoutera que chaque volume est souvent divisé en fascicules achetables au fur et à mesure de l'élaboration du dictionnaire, ce fut le cas par exemple pour le *Grand Dictionnaire universel* qui connut plus de 450 fascicules. Il en va de même pour les dictionnaires de Littré ou de P. Robert, d'abord diffusés par fascicules. Les dates de parution de ces fascicules, des volumes et des *Suppléments* restent précieuses pour quiconque désire, par exemple, repérer l'usage d'un mot particulier par un écrivain, les écrivains consultant de plus en plus les dictionnaires à partir du XVIII^e siècle. Cette précision vaut également pour les relevés de néologismes ou pour la datation de la disparition de tel ou tel archaïsme dans les dictionnaires d'une période donnée. Nos recueils de mots sont en effet d'une certaine façon les greffiers de la langue. Il va sans dire aussi que chaque lexicographe consultant les travaux de ses prédécesseurs, il y a un effet d'interaction qu'il faut prendre en compte. Enfin, la date de publication ne doit pas être considérée comme une date de rédaction, forcément antérieure.

12.2. De la différence dans l'homogénéité du dictionnaire

Une autre caractéristique importante est à signaler. Pour presque tous les grands dictionnaires, au moment de commencer la grande œuvre, l'auteur et l'éditeur prévoient en effet presque invariablement un nombre moindre de volumes que ceux que comportera l'ouvrage une fois achevé. Littré pensait ne pas dépasser 3 volumes, Larousse pensait à peine atteindre dix volumes, et le *TLF* n'était pas prévu pour 16 volumes.

Il s'en suit une difficulté à offrir un traitement homogène des mots pour presque tous les grands dictionnaires, au-delà du fait même qu'un *Supplément* s'impose pour ajouter les mots apparus entre la publication du premier volume et celle du dernier, qu'il est impossible d'ajouter en cours d'élaboration sauf pour les lettres alphabétiques qui ne sont pas encore traitées. Ainsi, les spécialistes s'accordent à reconnaître que les premiers volumes sont pour ainsi dire systématiquement l'objet de développements hypertrophiés, alors que les derniers sont comptés au signe près. Larousse ne se prive pas d'ailleurs d'en faire un argument critique dans les analyses qu'il effectue sur les dictionnaires. En l'occurrence, à propos du *Dictionnaire de la conversation* de W. Duckett, il signale sans hésiter que « le dernier tome embrasse à lui seul les lettres S, T, U, V, W, X, Y, Z, qui dans l'économie de tous les dictionnaires forment le sixième du cycle alphabétique ». Dans le même esprit, dans *Linguistica Antverpiensa* (1973), M. Deneckere signale par exemple à propos du *TLF* que « les deux premiers tomes ne couvrent même pas un vingtième du vocabulaire français » et il se félicite du redressement proposé par P. Imbs, parce que, ajoute-t-il, « s'ils avaient persévéré dans cette voie le *Trésor* serait devenu une œuvre aux dimensions insolites, quarante volumes ou plus ». Ainsi, consulter les premières lettres d'un grand dictionnaire, c'est presque toujours bénéficier d'une information nettement plus riche que pour les mots commençant par les dernières lettres.

12.3. Le « petit » : avant ou après le « grand » ?

Si un petit dictionnaire est accolé à un grand dictionnaire, il importe de savoir s'il précède ou suit le grand dictionnaire. Ainsi, le *Nouveau Dictionnaire de la langue française* (1856) de Larousse a été rédigé avant la grande œuvre. Il correspond donc à une sorte de premier galop d'essai qui ne peut que favoriser la régulation dictionnaire du *Grand Dictionnaire*

universel du XIX^e siècle à venir. Le phénomène est en réalité assez rare, c'est en effet presque toujours le grand dictionnaire qui précède le petit.

Lorsque l'ouvrage paraît après la grande œuvre, c'est le cas du *Petit Robert* en 1967, celui-ci bénéficie en revanche de l'analyse qui a nourri le grand dictionnaire et il en devient une sorte de condensé. En rappelant la dette contractée à l'égard du grand, on attire par ailleurs l'attention sur celui-ci. Ainsi, pour le *Petit Larousse*, s'inscrivant pourtant dans la filiation du *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, un hommage est clairement rendu dès la préface au *Nouveau Larousse illustré* (1890-1904) qui vient de le précéder, fort de 7 volumes : « Cet ouvrage a été dirigé par Claude Augé, Directeur du *Nouveau Larousse illustré* : c'est dire qu'il a été conçu sur le plan et conduit d'après les méthodes qui ont assuré le succès de son aîné. »

En vérité, lorsqu'une grande maison d'édition diffuse à la fois un dictionnaire en un volume, millésimé ou fréquemment révisé, et un grand dictionnaire au rythme des décennies, les interactions et les influences de l'un à l'autre sont particulièrement fructueuses. L'ouvrage à paraître en aval profite toujours soit de l'ampleur et de la richesse d'analyse du gros dictionnaire, soit de la mise à jour régulière du petit, à l'affût des néologismes et des évolutions sémantiques.

Le petit dictionnaire peut aussi faire office d'initiation aux principes lexicographiques déployés dans le grand. Ainsi, Littré préfaçant l'*Abrégé du Dictionnaire de la langue française*, dont A. Beaujean avait été l'artisan, déclare presque avec lyrisme que « le petit Dictionnaire et le grand marchent côte à côte, se soutenant l'un l'autre, porteurs de la même doctrine ».

13. Dictionnaire sur papier ou sur support informatique

13.1. L'ampleur de la révolution électronique

La première version sur cédérom du *Grand Robert* paraissait en 1989 et la deuxième en 2005, versions tirées du *Grand Robert* imprimé, mais offrant de nouvelles possibilités de consultation. En 1994, était publié le seizième et dernier volume du *TLF* sur papier ; en 2000, ce même dictionnaire, assorti d'un moteur de recherche, était consultable intégralement sur Internet ; en 2004, naissait le cédérom y correspondant. On bénéficiait alors pour un

même texte de trois approches différentes selon le support choisi, papier, cyberspace ou cédérom. Dans le même temps, il était décidé que le *Dictionnaire du Moyen français*, conçu dans le sillage du *TLF* ne serait diffusé que sur support électronique. En 1996, était publié le *Larousse multimédia encyclopédique*, rejoignant la cohorte des encyclopédies multimédia, usant donc du texte allié à l'image et au son, dont la première, *Encarta*, avait été conçue par Microsoft quelques années plus tôt. En 1997, les Éditions Redon publiaient sur cédérom le Littré, et en 1999, les Éditions Champion emboîtaient le pas avec la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. En 2005, le *Dictionnaire critique* de Féraud était accessible sur Internet.

Un constat s'impose en ce début du XXI^e siècle : la panoplie des dictionnaires appréhendée à travers leurs supports distincts est pour le moins multiforme.

Deux remarques générales ne peuvent être évitées. La première concerne le fait que la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle restent en très grande partie marqués par le seul transfert du contenu sur un nouveau support, électronique en l'occurrence. Le dictionnaire imprimé constitue en effet la matière même du dictionnaire installé sur cédérom, les deux produits continuant ensuite le plus souvent de coexister. D'une certaine manière, peu de dictionnaires sont actuellement conçus en dehors d'un référent imprimé. La voie est cependant ouverte. On rappellera ici les propos de L. Catach, directeur de la recherche informatique pour les dictionnaires Le Robert, propos tenus lors d'un colloque à l'Institut (AMOPA, 9 décembre 2005) : « À travers les éditions électroniques, nous avons la possibilité, au reste largement inexploitée, de commencer à nous affranchir de l'alphabet. » La dimension analogique est en effet désormais accessible et même vertigineuse dans ses possibilités : cependant, elle reste encore presque ignorée au début du XXI^e siècle.

Une deuxième remarque, presque banale, concerne l'aspect indéniablement révolutionnaire des supports électroniques qui, bien que liés à l'ordinateur et donc à une technologie en constante évolution, permettent dans la période de fin de siècle et de début de siècle de se déplacer avec le contenu des 16 volumes du *TLF*, des 6 volumes du *Grand Robert*, des différents grands dictionnaires du XVII^e siècle, de l'*Encyclopédie*, etc., le tout accessible sur des cédéroms, dévédéroms ou sur le disque dur de

l'ordinateur. Le truisme mérite d'être relevé : en moins de dix ans, grâce à l'espace électronique sans commune mesure avec l'espace limité du papier, une œuvre immense et jusque-là très difficile à rassembler, en permanence et en un même lieu, est désormais à portée de clavier.

Au-delà de ces évidences, s'impose le fait que le support électronique, en entraînant l'installation de balises informatiques dans le texte du dictionnaire pour permettre toutes sortes de requêtes complexes, offre au chercheur des possibilités inespérées jusque dans les années 1990. On reprendra l'exemple offert par J.-M. Pierrel lors des démonstrations proposées pour le *TLF informatisé*, le *TLFI*. Ainsi, en quelques secondes, pouvoir procéder au recensement de tous les verbes ayant un sens particulier en marine et touchant au maniement des voiles, ou bien retrouver une citation de V. Hugo à partir seulement de quelques mots retenus, « Ce siècle avait... », suffit à faire comprendre les possibilités nouvellement offertes qui font du dictionnaire un véritable corpus d'informations rapidement accessibles. En 2005, 200 000 pages du *TLFI* étaient consultées par jour : le chiffre est suffisamment élevé pour faire comprendre que la consultation d'un dictionnaire sur support électronique devient une pratique usuelle.

13.2. Les limites d'un outil exceptionnel et somme toute naturel

13.2.1. Des limites momentanées

Quelques limites restent néanmoins à rappeler. Tout d'abord, il y a peu de chance que les dix mille dictionnaires édités depuis le XVI^e siècle soient un jour tous disponibles à portée de clavier. Ainsi, consulter cent ans du *Petit Larousse* restera pendant longtemps encore le privilège de ceux qui ont pu physiquement les rassembler. Ensuite, la consultation comparée de plus de deux volumes distincts, par exemple la recherche de la définition d'un même mot à travers les six grands dictionnaires Larousse du XIX^e au XXI^e siècle – en supposant qu'ils soient un jour tous sur support électronique – restera quoi qu'il en soit difficile, faute d'écrans suffisants. Elle ne remplace pas pour l'heure la consultation de la série des volumes ouverts sur une large table.

Enfin, un problème n'est pas complètement réglé, celui de la conservation à très long terme de tout ce qui est offert sur support informatique. Le *Thésor* de Nicot de 1606 n'a guère vieilli sur papier : il

n'est pas sûr que le produit informatique d'aujourd'hui sera conservable et conservé cinq siècles durant. Il devient presque impossible de lire aujourd'hui les premiers dictionnaires offerts sur disque souple parus en 1989. Le fait même qu'il y ait une claire prise de conscience de ces différents problèmes laisse néanmoins penser que les solutions viendront.

13.2.2. À la recherche permanente du meilleur outil

Rappelons que la progressive métamorphose électronique du dictionnaire s'inscrit dans la logique naturelle de l'évolution. Les dictionnaires sont en effet par nature des outils et, en tant que tels, les lexicographes ont depuis toujours su choisir le réceptacle le plus adapté.

Le *volumen*, c'est-à-dire l'antique bande de papyrus de plusieurs mètres enroulée autour d'un bâtonnet, sans possibilité de rapide consultation, a ainsi été abandonné autour du III^e siècle de notre ère au profit du *codex*, c'est-à-dire le livre composé de cahiers, héritier des tablettes de bois ou de cire reliées entre elles. Avec ses feuillets, supports d'écriture sur leur recto et leur verso, facilement consultables, aisés à paginer, permettant renvois, comparaisons et index, ce *codex* – en somme le livre – autorisait enfin le développement d'ouvrages de consultation et donc l'épanouissement des dictionnaires. De ces premiers *codex* à nos dictionnaires imprimés d'aujourd'hui, le mode opératoire est resté identique, même si l'imprimerie a assurément permis la démultiplication du livre et donc, immédiatement dans son sillage, celle des dictionnaires, avec à terme leur démocratisation.

Une nouvelle révolution a indéniablement été apportée par l'informatique et par l'information accessible sur écran au bout du clavier. On ne peut douter du fait que, de la même manière que le passage du *volumen* au *codex* avait profondément modifié les esprits, il n'y ait déjà de nouveaux processus en cours dans la structuration des savoirs et de la pensée, ce qui ne peut que se traduire par de nouvelles mutations des outils de la langue et des savoirs que sont les dictionnaires.

Au terme de ce parcours qui a consisté à recenser et analyser les différentes oppositions pertinentes, déterminantes, pour la lexicographie et la dictionnaire, quels enseignements en tirer ? Bien repérer ces oppositions, c'est d'abord, confronté à des dictionnaires, apprendre à mieux en détecter les ressorts, à mieux en nuancer les descriptions et points de vue, tout en sachant jauger les diverses interférences. C'est ensuite apprendre à choisir et

à consulter plus efficacement les dictionnaires d'hier ou d'aujourd'hui. C'est enfin, en prenant en compte la multiplicité des choix possibles, sans jamais les dissocier des contextes scientifique, historique, épistémologique, se montrer plus judicieux dans ses analyses et ses critiques à propos d'un genre qui n'est ni pleinement savant, ni pleinement littéraire, mais assurément concret, pratique et profondément ancré dans la société.

CHAPITRE VII

AU CŒUR D'UN DICTIONNAIRE

« Chaque article constitue une totalité [...] qui peut se rattacher au tout, mais peut aussi s'en détacher sans y perdre de la cohérence. Comme l'œuvre fragmentaire, il possède cette spécificité de constituer à lui seul un microcosme, avec son organisation interne. » Béatrice Didier, *Alphabet et raison*, PUF, 1996.

Rendre compte exhaustivement des innombrables problèmes qu'un lexicographe rencontre, avant même de rédiger ou en cours de rédaction, relève de l'utopie, tant le mot échappe à une structuration absolue et généralisante. Chaque mot a en effet ses singularités. Aussi, ne donnera-t-on ici que les éléments essentiels permettant de prendre conscience de la complexité d'un dictionnaire de langue qui, en tant qu'œuvre fragmentaire, exige une recherche de cohérence par essence toujours inachevée.

1. Une double structure

1.1. La macrostructure et la microstructure

Un dictionnaire se distingue par une double structure. La première concerne la **nomenclature**, c'est-à-dire la suite des mots, des formants, retenus par les lexicographes pour être définis, exemplifiés, illustrés, etc., mots qui serviront d'**entrées** aux articles. Cette nomenclature étant choisie, l'ensemble représenté par la suite organisée de ces mots, chacun de ces mots se présentant sous la forme d'une **vedette** presque toujours typographiée en caractères gras, constitue ce que J. Dubois appelait l'architecture formelle du

dictionnaire. De fait, la manière dont ces entrées sont structurées, ordonnées, détermine la **macrostructure** du dictionnaire, selon une formule que l'on doit à J. Rey-Debove.

Le choix d'un classement sémantique ou alphabétique, le choix de traiter les mots isolément (macrostructure simple : *fin*, *final*, *finale* correspondant à trois articles) ou au contraire de les regrouper en partant du mot qui constitue la souche des mots dérivés affixaux qui en sont issus (on dit alors que la macrostructure est double : une entrée *fin*, suivie des sous-entrées *final* et *finale* dans le même article), la mention aléatoire des formants (préfixes, suffixes, bases), ce sont là autant d'options qui déterminent entre autres la macrostructure d'un dictionnaire.

La nomenclature étant définie, il reste ensuite à y faire correspondre des articles organisés selon de multiples choix possibles, avec une organisation cohérente et en principe récurrente des différentes informations attachées à l'unité lexicale à décrire. S'imposent ainsi différents choix pour la **rubrique** consacrée à la catégorie grammaticale, ou pour les rubriques portant sur la transcription phonétique, sur l'étymologie, la marque de domaine, etc., qui peuvent d'ailleurs ne pas être traitées ou l'être de manière non systématique. De la même façon, l'articulation des définitions, des sens, des exemples qui y correspondent, la présence de remarques, d'éventuelles illustrations, la mention des synonymes, des antonymes et des mots analogues, etc., supposent des options préalablement choisies.

Tout cela implique une stratégie consignée dans un protocole de rédaction avec, en définitive, une architecture modélisante des différents types d'articles, en essayant d'harmoniser le traitement des difficultés. Ce sont ces diverses manières de structurer les informations apportées en face de l'entrée, en fonction du projet propre au dictionnaire concerné, qui déterminent ce que J. Rey-Debove a appelé la **microstructure**.

1.2. La double intrication

On comprend aisément que si la macrostructure et la microstructure ont leurs spécificités respectives, elles sont forcément liées. La manière en effet d'organiser la nomenclature, de choisir donc la macrostructure, a des implications sur la manière de structurer l'article dans son ensemble. Ainsi, offrir en sous-entrées les dérivés d'un mot donné en entrée principale

entraîne nécessairement un traitement particulier des sens, ce traitement relevant en l'occurrence de la microstructure. Décider par exemple de présenter trois articles distincts pour le verbe *commander*, comme le fait J. Dubois dans le *DFC*, selon qu'il s'agit de donner un ordre, de formuler une demande écrite ou orale, ou de contrôler quelque chose, avec pour le premier article *commander* l'insertion des dérivés *commandant*, *commande* (d'un puissant) et *commandement*, pour le second, la *commande* (d'une marchandise) et *décommander*, et pour le troisième article *commander*, *se commander* (en parlant d'un mécanisme) et *commande* (prendre les commandes), c'est forcément intriquer la **macrostructure** et la **microstructure**, c'est-à-dire l'organisation des entrées et celle des sens.

La seconde intrication est celle déterminée par le rapport établi entre, d'une part, ce qui relève de la **lexicographie**, c'est-à-dire la recherche lexicologique portant sur les mots, notamment dans leur richesse sémantique et morphologique, et la **dictionnaire**, c'est-à-dire ici la valorisation des informations recensées en lexicographie, valorisation passant par exemple par le choix d'une à quatre colonnes par page, ou des différentes options typographiques des composantes diverses de l'article. Il est clair que le lexicographe et le dictionnariste ne peuvent être indépendants, selon une perception simpliste qui séparerait les choix de l'auteur de ceux de l'éditeur.

Décider de présenter la vedette d'un article dans tel ou tel caractère, en capitales ou minuscules, de mettre en italique les exemples, d'ajouter tel ou tel tableau des marques, des signes phonétiques, des conjugaisons, etc., relève en effet autant du lexicographe que du dictionnariste. C'est seulement pour rendre plus commode la structuration de la réflexion et sa hiérarchisation qu'il faut toujours tenter de distinguer ce qui relève de la lexicographie de ce qui se rattache à la dictionnaire. C'est le choix adopté dans la présentation qui suit, volontairement limitée à l'essentiel.

2. Nomenclature et macrostructure : choix lexicographiques

2.1. L'extension de la nomenclature : du plus au moins fréquent

Une première distinction est à opérer en fonction du public et de l'objectif choisis. Globalement, on peut repérer trois grandes tendances. La

première, très sélective, consiste à choisir une nomenclature se rattachant au vocabulaire de base, autour de 3000 mots, et il s'agit alors le plus souvent de dictionnaires d'apprentissage entre 1500 et 5000 mots. La deuxième tendance fait sélectionner environ 30 000 mots du vocabulaire courant et de culture générale, et on a ainsi affaire en général à des dictionnaires de petite taille, destinés à des élèves du secondaire ou au grand public, en guise de lexicographie de dépannage ; enfin autour de 60 000 mots, on retrouvera le *Petit Larousse* et le *Petit Robert*, qui ajoutent aux vocabulaires de base et de culture générale les vocabulaires de spécialité répartis de manière homogène entre les domaines, dans une fourchette d'environ 30 000 mots. On se trouve là dans le cadre d'un dictionnaire extensif. Enfin, les gros dictionnaires généraux peuvent monter jusqu'à environ 100 000 mots comme le *TLF*. Il va sans dire que, pour un dictionnaire de spécialité, la nomenclature peut de la même manière être différenciée en partant de la fréquence des termes.

2.2. L'extension dans le temps : des archaïsmes aux néologismes

Quel que soit le projet lexicographique, vient toujours pour le lexicographe le choix des limites du corpus d'observation sur l'axe du temps. S'agissant de l'amont, on peut établir le corpus en fonction d'un projet diachronique et donc remonter plus ou moins loin dans l'histoire de la langue, mais reste néanmoins le choix de la date de départ. À partir de quel siècle commencer l'observation ?

Si l'on choisit de décrire la synchronie, vient alors la délicate mesure de l'épaisseur synchronique. Au-delà de la tranche de vie lexicale choisie par le lexicographe, les mots eux-mêmes ne se laissent pas facilement saisir sur l'axe des temps, entre les mots nouveaux, déjà d'hier quand ils entrent dans le dictionnaire, et les mots nouveaux-nés d'avant-hier, dont on n'assure pas la survie demain. Au lexicographe d'interpréter et de choisir aux confins de son corpus les mots qu'il va retenir et c'est souvent difficile. Dans la *Préface* du *Supplément* (1881), Littré le confesse : « J'ai fait un choix, essayant de n'admettre que les mots dont l'usage commence à s'emparer. Mais la limite est arbitraire ; et comme je l'ai éprouvé dans mon long travail lexicographique, une part est laissée au jugement et à l'initiative du lexicographe. » Il n'en reste pas moins qu'il faut tracer les frontières en aval et en amont. C'est l'un des premiers choix à opérer au moment d'établir la

nomenclature : mesurer ce qu'on appelle **la variation diachronique** du lexique et déterminer le fonds homogène que l'on souhaite décrire.

2.3. L'extension dans l'espace : de l'hexagone à la francophonie

On se situe ici dans ce qu'il est convenu d'appeler, selon la formulation de F. Hausmann, **la variation diatopique**. Cette variation est celle qui fait observer le lexique dans des espaces différents au sein d'une même langue, en commençant ici par les variantes régionales de la France pour se poursuivre par les variations des français standards de la francophonie. Ainsi, la préface du *Petit Larousse 2000* s'avère éloquente à l'égard des choix du lexicographe du XXI^e siècle confronté à la description de la langue française, dans le cadre d'un dictionnaire général « en partage » dans les différents pays de la francophonie. Que peut-on y lire en effet ? « La langue française appartient à ceux qui la parlent, l'écrivent et l'enrichissent de par le monde, dans les provinces de France, en Suisse, en Belgique et au Luxembourg, au Québec, aux Antilles, en Afrique noire, dans de nombreux pays arabes... » Et l'auteur, en fait Michel Legrain qui avait assuré quelques années auparavant la fonction de directeur des Dictionnaires *Le Robert*, de poursuivre sur le même ton convaincant : « Il y a moins un français central qu'une langue française riche de son unité mais aussi de ses variantes régionales. » C'est ainsi que, chaque année, entrent dans la nomenclature des « francophonismes » et des « régionalismes » qui font régulièrement l'objet de remarques de la part des spécialistes.

2.4. L'extension dans le registre : de l'argot aux technoclectes

On se situe ici dans le domaine des mots marqués par un registre de langue, qui peut être très divers, par exemple littéraire, soutenu, familier, populaire, vulgaire, péjoratif, argotique, etc. C'est ce qu'on appelle communément **la variation diastratique**, c'est-à-dire celle liée aux groupes sociaux, à la situation de communication et à l'idéologie. S'y ajoutent les mots de métiers, les termes techniques et scientifiques, ce qu'on désigne par les technoclectes, c'est-à-dire les discours spécialisés propres à une communauté technique ou scientifique, les informaticiens par exemple.

Le lexicographe se trouve ici confronté au fait que la langue à décrire dépasse ce que Benveniste appelait « le français du dimanche ». On se situe

tantôt aux marges du français parlé, celui qui fait l'objet de dictionnaires spécialisés comme le *Dictionnaire du français parlé* de C. Bernet et P. Rézeau, tantôt aux marges des jargons professionnels, dont on ne sait pas toujours comment repérer la frontière qui sépare la langue de fréquence rare de celle réservée au sérail des spécialistes.

Relevant des mêmes choix difficiles au moment d'établir la nomenclature, il faut évoquer les sigles, foisonnants dans les technoclectes et assez nombreux dans la langue standard. Où placer la limite ? On peut aussi évoquer le gentilé (la dénomination des habitants d'un lieu) et la monnaie, pour signaler que c'est aussi affaire d'interprétation. Si on met en effet tous les gentilés, d'Étiolles à Palaiseau en passant par Montimas, la nomenclature devient énorme, d'où des choix qui oscillent entre une liste donnée à part ou bien l'intégration des principaux gentilés, ou encore tout simplement l'exclusion. Il en va de même des monnaies dont la liste s'étend très vite. Tout le travail du lexicographe consiste ici à faire des choix judicieux en s'aidant du critère de fréquence en fonction de son projet. On a compris que, d'un dictionnaire à l'autre, l'appréciation peut différer.

2.5. La nature de l'unité retenue : du morphème au syntagme figé

C'est par commodité qu'est évoqué le nombre de *mots* d'un dictionnaire, le *mot* représentant une notion très partagée, même si elle est évidemment complexe dès qu'on s'y attarde. En vérité, il serait plus exact de faire état d'« unités lexicales » en prenant en compte le fait que le mot est à dissocier de l'unité graphique qui fait de *pomme de terre* une unité lexicale constituée de trois mots au même titre qu'un *sans domicile fixe*. Si aujourd'hui cette conception semble aller de soi, il a fallu pourtant attendre le millésime 1981 du *Petit Larousse* pour que la *pomme de terre* cesse d'être considérée comme un sens spécifique de l'article *pomme* et bénéficie d'un article à part entière. Il n'en demeure pas moins que la *pomme de pin*, la *pomme d'amour* et la *pomme d'arrosoir* restent encore installées dans le *Petit Larousse 2006* au sein de l'article *pomme*, pour des raisons principalement dictionnairiques : gagner de la place.

Si tous les linguistes sont d'accord pour faire de *pomme de pin* une unité lexicale et si la dictionnaire l'emporte ici sur la lexicographie dans nombre de dictionnaires, le problème se complique encore pour les syntagmes figés. Où classer alphabétiquement « prendre le taureau par les

cornes » ? Dans l'article consacré au verbe, au premier substantif du syntagme ou encore au dernier ? Idéalement, ce serait une entrée à chacun des trois mots, avec un renvoi à l'article où le syntagme serait défini. Encore faut-il choisir l'article sous lequel il sera traité. En vérité, la place du syntagme figé est souvent aléatoire. Dans la mesure où l'espace est très mesuré, le lexicographe reste soumis aux impératifs dictionnaires : il suffit de comparer plusieurs dictionnaires pour constater que le lecteur est bien souvent livré à l'interprétation variable du lexicographe.

C'est l'occasion de signaler que tous les lexicographes sont obligés de procéder à la **lemmatisation**, une règle d'économie pratique qui fait ainsi ne pas entrer dans la nomenclature les dizaines de formes d'un verbe mais au contraire choisir l'une de ses formes, en l'occurrence l'infinitif. En principe, le verbe est alors indexé à un tableau de conjugaison situé en annexe du dictionnaire. *Vais, irons, aille*, seront donc absents du dictionnaire (à moins qu'un choix didactique les fasse insérer) mais pas le lemme *aller*. De même qu'on lemmatise en présentant toujours le nom au masculin singulier.

Enfin, on peut faire figurer dans la nomenclature les formants, les bases latines et grecques entrant dans la construction des mots, les affixes marquants. Ces morphèmes grammaticaux ou lexicaux qui ne sont pas des mots donnent alors souvent lieu à des articles constitués d'une indication de sens suivie d'une liste de mots les incluant. On y trouve parfois des entrées cachées, c'est-à-dire des mots dont le sens est si transparent qu'ils ne seront pas définis. On peut agir de même à la fin d'un article, en ajoutant un dérivé de sens évident et donc non expliqué. Ainsi en est-il d'*interférométrie* à la fin de l'article *interférométrie* dans le *Petit Robert 2002*.

Ce ne sont donc pas, linguistiquement, des mots qui constituent la nomenclature, mais des « unités » dictionnaires. En ce sens, il n'est pas absurde de considérer le mot du dictionnaire comme une sorte d'artefact.

2.6. Le traitement sémantique des unités retenues

Le sujet a déjà été traité à propos du *DFC*, on le résumera donc à grands traits en partant d'un exemple, ici le mot apparemment simple, *gomme*. On peut en effet tout d'abord, comme le fait J. Dubois, considérer qu'il existe quatre mots *gomme* différents puisqu'on dénombre quatre distributions différentes, porteuses de sens distincts. La gomme qui sert à effacer une

trace, effacer d'un *coup de gomme*, auquel correspond le verbe *gommer* ; la gomme qui suinte de certains arbres ; la gomme synonyme de sans valeur, une *idée à la gomme* ; enfin, la gomme propre à l'expression *mettre la gomme*, forcer l'allure. Le lexicographe peut alors décider de constituer quatre articles différents, avec donc quatre entrées, quatre vedettes distinctes, estimant que l'on a affaire à quatre homonymes malgré la même forme du mot. C'est ce qui est appelé le **dégroupement homonymique**.

Inversement, on peut admettre comme cela est pratiqué dans le *Petit Robert*, qu'il s'agit d'un même mot avec des emplois différents pouvant éventuellement s'expliquer par l'histoire du mot ou qui, tout au moins, paraissent confusément reliés dans la conscience linguistique. On considère alors que c'est un **mot polysémique** et on ne présente qu'un article en déclinant les quatre sens évoqués. Après tout, confusément, la gomme de l'écolier est tirée d'un traitement particulier de la gomme qui suinte de certains arbres ; la gomme symbolisant un petit objet qui efface, l'*idée à la gomme* vient des *gommeux*, c'est-à-dire autrefois les jeunes prétentieux aux cheveux gominés, et *mettre la gomme* correspond à la substance visqueuse se déposant sur les pistons. Peu importe en fait que les filiations ne soient pas explicitées, le traitement choisi est polysémique : on part d'une forme et on en donne tous les sens, dès lors qu'un lien peut être établi.

2.7. Le regroupement morphologique d'unités de la nomenclature

Lexicographie et dictionnaire font parfois cause commune, lorsqu'est pratiqué le regroupement de mots composés ou dérivés autour du terme de base qui peut les réunir. Au-delà du gain de place, le regroupement prend tout son sens en reliant entre eux des mots qui sont rattachés les uns aux autres par des rapports à la fois morphologiques et sémantiques. Ainsi, rassembler *assimilé*, *assimilable*, *inassimilable* et *assimilation* sous l'adresse *assimiler*, ne manque pas d'intérêt, notamment dans le cadre de l'apprentissage de la langue à travers le dictionnaire. Ce regroupement morphologique qui était au demeurant celui pratiqué dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* suppose, lorsque l'ordre alphabétique est bousculé, qu'un renvoi soit ménagé pour l'unité concernée. Ici, *inassimilable* doit se trouver à sa place alphabétique avec un renvoi à l'article *assimiler*.

2.8. Le traitement onomasiologique des unités retenues

Même si l'on se situe dans le cadre d'un classement formel alphabétique, l'unité lexicale traitée dans le cadre d'un article a presque toujours bénéficié d'un traitement partiellement onomasiologique au moment où sont proposés des synonymes, généralement en fin d'article. Ces synonymes sont en effet hiérarchisés autour de l'idée commune soit linéairement, du plus proche au plus éloigné, soit indexés à la manière du *DFC* avec une flèche montante ou descendante. L'onomasiologie qui, rappelons-le, part du concept pour aller vers les signes qui en rendent compte, est encore plus flagrante dans le cas particulier du *Grand* et du *Petit Robert*. « L'innovation du Robert [...] réside principalement dans l'enrichissement du cadre alphabétique par le jeu des associations d'idées » déclare P. Robert dans la préface de la première édition du *Petit Robert* (1967). C'est ainsi que dans presque chaque article se retrouve « un inventaire aussi complet que possible des rapports analogiques » tissés entre les mots. Les mots analogues sont donc disséminés au sein de l'article à la suite des sens qui orientent le choix de ces mots. Ce traitement onomasiologique au sein même d'un classement formel prend sans aucun doute un regain d'intérêt dans le cadre même des dictionnaires installés sur support informatique, ce dernier en facilitant la mise en réseaux.

2.9. Le traitement formel, orthographique

Le choix de la graphie à retenir pour l'entrée n'était pas jusqu'en 1990 un problème particulièrement contraignant pour le lexicographe du XX^e siècle. Seul se posait en effet le problème des variantes bien répertoriées pour un certain nombre de mots tels que *clé* ou *clef*, *bette* ou *blette*, *assener* ou *asséner*, *cuillère* ou *cuiller* avec parfois des renvois nécessaires à cause de l'ordre alphabétique avec, par exemple, *casher* ou *kasher*, *coufique* ou *koufique*, *tchao* ou *ciao*, etc. Choisir sur la base de la fréquence ou d'une préférence justifiée de mettre en premier telle ou telle graphie ou d'opérer le renvoi à partir de telle ou telle variante, restait relativement neutre. En fait, au cours du XX^e siècle, le nombre de variantes allait même en diminuant. Ainsi, dans le *Petit Larousse 1906*, on proposait *faseyer*, *fasier* ou *fasiller*, « en parlant d'une voile » ou encore *fakir* ou *faquir*, autant de variantes qui ont disparu, seule la première forme ayant survécu.

Cette sérénité propre à une norme globalement fixée, bien que ça et là absurde, s'est perdue à partir du 6 décembre 1990 avec la publication au *Journal officiel* du Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les « Rectifications de l'orthographe », offrant une double graphie possible pour un certain nombre de mots. Ce rapport laissait effectivement aux lexicographes la responsabilité du traitement de ces graphies. Du même coup, en 1991, une brochure était publiée en même temps que le *Petit Robert* pour expliquer que l'ensemble des propositions faites n'était pas entériné par les lexicographes des dictionnaires Le Robert. Néanmoins, les propositions firent peu à peu leur entrée dans les dictionnaires. Au début du XXI^e siècle, d'un dictionnaire à l'autre, les nouvelles graphies se présentent de manière variable, tantôt installées en premier dans la macrostructure, ce qui est souvent le cas du *Dictionnaire Hachette*, tantôt en second comme dans le *Nouveau Littré*, tantôt en remarque, tantôt encore omises. On oscille entre la description des usages et le militantisme partiel des lexicographes, rarement systématique. Ainsi quand pour *paraître* et *abîme*, les lexicographes du *Dictionnaire Hachette* proposent la variante sans accent circonflexe, dans le même temps en 2005, il n'en est pas fait mention dans le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*.

2.10. Du traitement systématique et facultatif du bloc-entrée

Ce qui est parfois appelé le « bloc-entrée » comporte au-delà de l'entrée elle-même un certain nombre de rubriques. La mention obligatoire de la catégorie grammaticale se trouve en général après celle de la prononciation qui représente une rubrique facultative. La prononciation est aujourd'hui presque toujours donnée en alphabet phonétique international et non de manière figurée comme naguère dans le *Littré*. Si certains dictionnaires comme le *Petit Robert* et le *Nouveau Littré* offrent systématiquement la transcription phonétique, on peut aussi choisir à la manière du *Petit Larousse* de ne la faire figurer que lorsqu'une difficulté apparaît, pour *dégingandé* par exemple. Deux prononciations sont parfois présentées, c'est le cas de *magnificat* prononcé comme en français ou comme en latin. Sur les supports électroniques, on bénéficie de plus en plus de la possibilité d'entendre le mot. La norme choisie est celle de l'Île de France, ce qui met sous le boisseau les accents régionaux largement partagés, méditerranéens ou alsaciens par exemple, sans oublier les accents propres à certains pays de la francophonie comme le Québec.

Une rubrique historique peut aussi s'ajouter tantôt dans le bloc-entrée, tantôt en fin d'article dans certains grands dictionnaires comme le *Littré* ou le *TLF*. Cette dernière formule offre la possibilité d'un traitement souvent plus développé, avec même une dissociation entre ce qui relève de l'étymologie – mention de l'étymon et date de la première attestation –, et ce qui est relatif à l'histoire du mot, c'est-à-dire à son évolution dans l'environnement lexical. C'est parfois délibérément que cette rubrique est absente, dans le cas d'une description purement synchronique à la manière du *Micro-Robert*, du *Robert méthodique* ou du *DFC*.

On remarquera que depuis la fin du XX^e siècle, cette rubrique prend de l'ampleur. Elle est ainsi systématique dans le *Nouveau Littré 2006*, même si elle est d'inégal traitement. Depuis 1967, comme il est rappelé dans la préface du *Petit Robert* de 2002, les étymologies « brèves, mais aussi précises que possible, qui suivent les entrées, résument l'état actuel des connaissances ». Dans l'édition de 2002, s'y ajoutent très efficacement des « encadrés étymologiques concernant les mots essentiels du fonds culturel français ». On en compte environ 650, le plus souvent des mots de grande fréquence et très anciens tels que *abbé*, *accuser*, *action*, *âge*.

Coûteuse en espace pour le dictionnariste des ouvrages sur papier, cette rubrique qu'appellent de leurs vœux l'immense majorité des lecteurs est d'ajout facile sur un support électronique. On l'a ici rattachée à la macrostructure par commodité, mais dès lors qu'elle prend de l'ampleur, elle relève tout aussi bien d'une articulation de la microstructure.

3. La macrostructure : quelques choix dictionnaires

Dans l'impossibilité de présenter la palette complète des choix dictionnaires, ouverts à l'infini, on en n'offrira ici que quelques aspects révélateurs du rôle essentiel de la dictionnaire.

3.1. En amont : la configuration des pages

Les dictionnaires qui n'ont qu'une colonne par page sont rares, on citera cependant la première édition du *Nouveau Larousse des débutants* (1977) et la réédition du *Littré* par J.-J. Pauvert en 1959. Le cas le plus fréquent reste celui de la présence de deux colonnes par pages, qu'il s'agisse d'un grand

dictionnaire ou d'un petit. On constate cependant que le souci de gagner de la place pour offrir davantage d'informations est à l'origine du passage à trois colonnes, ce qui est le cas du *Petit Larousse* à partir du millésime 1960, la troisième colonne étant consacrée aux illustrations puis au texte. Le *Dictionnaire de la langue française* de Littré comportait trois colonnes et le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse quatre. Plus il y a de colonnes, plus les caractères sont petits pour préserver une apparence suffisamment compacte au texte. Il a fallu attendre 1856 pour que les illustrations puissent être commodément installées dans les colonnes.

3.2. Le traitement typographique de la vedette

Le traitement typographique de la vedette est choisi avec soin par l'éditeur, il participe du plaisir de la lecture et des marques distinctives de l'ouvrage. Si les choix sont multiples et parfois imparfaits, faute sans doute de débats suffisants entre lexicographes et dictionnaristes, ils ne sont en rien anodins quant à la description des unités lexicales retenues dans la nomenclature. Ainsi, faudrait-il préserver la possibilité de distinguer toutes les caractéristiques graphiques d'un mot qui peut par exemple se présenter avec ou sans majuscule initiale, et penser aux questions que se pose l'utilisateur soucieux de vérifier une manière d'écrire. La vedette est presque toujours présentée en capitales, aussi à la question « quand faut-il mettre une majuscule à *parisien, français* ? », il n'y a pas de réponse en observant la vedette, d'autant plus que cette entrée associe souvent le nom et l'adjectif, ce qui contraint à chercher la réponse dans les exemples où l'on constate alors que le *Français* apprend le *français* avec des manuels *français*, et que le *Parisien* a l'accent *parisien*.

Il va de soi que le choix de la police de caractère, celui du style (normal, gras ou maigre, droit ou italique), de la taille, est essentiel du triple point de vue de l'esthétique, de la lisibilité et de l'information graphique. On ajoutera que la vedette qui ouvre l'article, dans la mesure où elle constitue aussi l'**adresse**, c'est-à-dire le lieu où l'on vient entrer dans l'article pour bénéficier des informations recherchées, peut être en couleurs. Pour des raisons économiques, les dictionnaires sur papier en ont peu usé, même s'il faut cependant se souvenir que le *Micro Robert* (1971) fut le premier à se présenter avec des vedettes rouges, le *Micro Robert Plus* (1988) les offrant

ensuite en bleu. Ce code particulier reste à pleinement exploiter sur les supports informatiques où les coûts d'impression n'entrent plus en compte.

3.3. Le traitement typographique des attributions de la vedette

Il est inutile d'insister ici sur la nécessaire lisibilité des différentes rubriques du bloc-entrée, très rapprochées. À bon escient, ce sont souvent des polices différentes qui sont utilisées pour repérer au plus vite ce qui relève de la catégorie grammaticale, de l'information étymologique et de la marque d'usage ou du domaine. En ce qui concerne la phonétique, les signes en sont presque toujours définis par l'alphabet phonétique international. Quant aux informations étymologiques, un choix lexicographique qui se révèle aussi dictionnairique a fait disparaître la mention des étymons grecs dans l'alphabet grec. Il s'en suit que les transcriptions reconstituées sont à bien déterminer : elles diffèrent en effet d'un ouvrage à l'autre, et lorsque plusieurs étymologistes y travaillent, il importe de vérifier qu'ils adoptent les mêmes règles, notamment pour les accents.

Il est enfin des détails qui comptent en termes de signes, toujours comptés au plus juste pour les dictionnaires sur papier. Ainsi, au-delà des choix lexicographiques, linguistiques, qui ont remplacé par exemple s.m. (substantif masculin) par n.m. (nom masculin), on remarquera que pour gagner de la place on ne ménage pas toujours d'espace entre les deux lettres : si la nomenclature compte 40 000 substantifs, on gagne ainsi 40 000 signes et parfois une ligne dans un article...

4. La microstructure : les choix lexicographiques

4.1. Les éléments constitutants et leur place dans l'article

On rappellera tout d'abord que la microstructure dépend des constituants essentiels de l'article qui restent la définition et l'exemple. Un dictionnaire peut ne comporter que des définitions, s'il représente selon la formule de R. Galisson, un ouvrage de dépannage. S'y ajoutent cependant presque toujours des exemples, cités ou forgés. Enfin, des remarques et divers développements peuvent compléter le binôme classique de la définition et de l'exemple.

4.1.1. Les types de définitions

Si les terminologies diffèrent, le repérage reste identique.

Les définitions logiques

En tout premier vient la **définition logique**, ou encore **par inclusion**, parce qu'elle nous vient de la tradition aristotélicienne consistant à d'abord désigner le genre propre au référent du mot à définir, puis l'espèce. On dit ainsi naturellement que « le chien est une espèce d'animal », c'est-à-dire une *espèce* du *genre* animal. La définition logique la plus connue reste celle d'Aristote à propos de l'homme : *animal* (le genre) *raisonnable* (l'espèce, la marque spécifique). On partira de l'article consacré au *congre* dans le *Petit Larousse illustré 2006*. « Poisson marin gris-bleu foncé, très vorace, appelé aussi anguille de mer, qui vit dans le creux des rochers (Long. 2 à 3 m. ; genre *Conger*, famille des congridés) » suivi d'une illustration.

Le **genre**, ou **l'incluant**, ou encore **l'hyperonyme**, est ici le « poisson ». Et « marin », « gris-bleu foncé », « très vorace », « qui vit dans le creux des rochers » font partie des *marques spécifiques* ou encore des **indicateurs**, des **définisseurs spécifiques**. Le choix du genre peut être variable du genre prochain au genre éloigné. Le genre prochain pourrait être en effet le *congridé*, et le genre éloigné l'*animal*. C'est au lexicographe de choisir celui qui convient le mieux.

La définition logique peut être **hypospécifique**, c'est-à-dire avec un nombre insuffisant de traits sémantiques, ne permettant pas la réciprocité, c'est-à-dire la découverte certaine du mot en partant de sa définition. Ainsi, pour *congre*, se limiter à « poisson marin gris-bleu foncé » peut correspondre à bien d'autres poissons. Elle peut être dite **suffisante** lorsque la réciprocité est possible. Si on précise en effet qu'il est très vorace, vit dans le creux des rochers, et mesure deux à trois mètres, la définition peut être considérée comme suffisante.

Elle sera dite **hyperspécifique** à partir du moment où l'on ajoute des traits sémantiques ou des commentaires encyclopédiques qui vont au-delà de l'information nécessaire. On peut ainsi ajouter, comme le fait le *TLF*, qu'il est « comestible », « dépourvu d'écaillés et de nageoires ventrales ».

Même si elles ont la faveur des lexicographes et des logiciens, les définitions logiques ne sont pas toujours possibles. Comment offrir aux mots

chose, substance, vie, par exemple, une définition logique ? Lorsque d'hyperonyme en hyperonyme, du genre prochain au genre éloigné, on en arrive à ce qu'Aristote appelait le genre suprême, on se situe au niveau des primitifs sémantiques, impossibles à définir de manière logique.

Les définitions par équivalence synonymique ou antonymie

Faute de place ou d'imagination parfois, les définitions peuvent se limiter à un synonyme. On en trouvera maints exemples dans les « accumulateurs de mots ». Par exemple, dans le *Dictionnaire universel* de Boiste : « *Descendance* : extraction. » « *Désastreux* : funeste, malheureux. » La définition synonymique est par essence insuffisante, les synonymes absolus n'existant pas. Elle pullule dans les ouvrages de petite taille dévolus au décodage par économie de moyen.

Dans le même ordre d'esprit, on fait appel également à des **définitions négatives** ou **antonymiques**. Ainsi, repéré par R.-L. Wagner, dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1835, pourtant de qualité, on n'a pas échappé à *double*, « opposé à simple », *mesquin*, « qui n'est pas libéral », et *compliqué*, « qui n'est pas simple ». Il est clair que pour certains mots déjà antonymes, « imprévisible : qu'on ne peut prévoir », « illégal : qui est contraire à la loi », on n'imagine mal une définition logique et la définition négative va de soi.

Les définitions par rattachement notionnel ou morphologique

Le rattachement notionnel est appelé à la rescousse pour certains domaines du lexique où il est difficile de procéder autrement. Ainsi, du côté des liens de parenté, dans tous les dictionnaires, l'*oncle* est le « frère du père ou de la mère ». Toujours cité par R.-L. Wagner, on touche à l'hermétisme dès lors qu'on n'a plus les mêmes repères, lorsque par exemple Furetière définit l'eau par « le troisième des quatre éléments ».

Les rattachements morphologiques relèvent de l'économie de place et de l'inutile répétition. On comprend ainsi que *fertilisable* soit défini par « qui peut être fertilisé », et *susurrant* par « qui susurre », dans la mesure où le mot se trouve dans une proximité alphabétique qui permet au lecteur de se reporter sans difficulté au verbe *fertiliser* ou *susurrer*.

Les définitions métalinguistiques

Comment définir en effet le mot à autrement qu'en évoquant sa fonction – préposition – plus que sa signification presque impossible à établir. Les outils grammaticaux ne peuvent ainsi bénéficier de cette sorte de paraphrase synonymique que sont les définitions logiques ou bien a fortiori les définitions synonymiques, négatives ou fondées sur un rattachement morphologique ou notionnel. Selon la formule de R. Martin, il s'agit alors de définition métalinguistique que l'on reconnaît par le fait qu'elles sont en général introduites par un incluant métalinguistique (*de* : « préposition ») ou par une copule telle que « se dit » (*synonyme* : « se dit de mots ou d'expressions qui ... »).

Des définitions conventionnelles aux définitions naturelles

C'est parfois par convention qu'un mot est défini, ainsi le *morphème* est-il défini en linguistique et *a priori* comme « la plus petite unité de signification », tout comme en mathématique la *droite* s'assimile au « plus court chemin entre deux points ». La définition par convention peut aussi être fixée *a posteriori* : R. Martin évoque par exemple le *miracle* de Lourdes qui, aux yeux des autorités ecclésiastiques, doit répondre à quatre conditions impératives : concerner une maladie réputée incurable, sans amélioration constatée auparavant, de guérison durable, le tout étant reconnu par une commission médicale comportant un médecin agnostique. Ce dernier type de convention échappe en principe à la lexicographie traditionnelle, tout comme les définitions naturelles qui seraient celles reposant sur les stéréotypes des locuteurs. Ainsi une guêpe n'est-elle pas spontanément un « hyménoptère au venin allergène » mais, aux yeux du commun des mortels, un petit insecte qui bourdonne, jaune et noir, qui pique et ne fait pas de miel. Retenons que si les dictionnaires généraux ne font pas cas de la définition naturelle, les dictionnaires d'apprentissage rédigés pour les jeunes enfants y ont recours.

4.1.2. La place de la définition

Traditionnellement les définitions précèdent les exemples, mais nous avons déjà constaté que, parfois, l'exemple est présenté en premier suivi d'une glose définitionnelle, soit par l'application du principe de Wittgenstein qui donne le primat à l'emploi sur la définition, inexistante selon lui, soit par commodité pour l'explication de certaines expressions nécessitant une mise en discours. Ainsi, l'expression *pas folle la guêpe*, installée en fin de l'article

guêpe du *Petit Robert*, fait-elle l'objet d'une **glose définitionnelle** : « il (elle) a trop de ruse pour se laisser tromper ».

4.1.3. Les types d'exemples, leur rôle et leur place

Les exemples sont offerts au lecteur pour le faire bénéficier d'énoncés dans lesquels se trouve le mot qui fait l'objet de l'article. Les exemples sont dits forgés ou cités : les **exemples forgés** sont construits par le lexicographe et ne sont donc pas signés ; les **exemples cités** sont extraits par le lexicographe de l'œuvre d'un auteur – écrivain, scientifique, chanteur, dialoguiste de film, etc. – et ils sont donc signés et souvent référencés.

De manière générale, les exemples, qu'ils soient forgés ou cités, sont destinés à présenter la diversité d'emplois du mot et à éclairer ainsi les définitions. Lorsqu'il s'agit d'exemples forgés, le lexicographe a en principe à cœur de choisir des énoncés caractéristiques choisis en synchronie et à dessein pour le dictionnaire. En revanche, les exemples cités font intervenir des auteurs qui n'ont pas écrit pour le dictionnaire et dont les énoncés sont retenus parce qu'ils se prêtent à illustrer les définitions rédigées par le lexicographe. Ils ne correspondent pas toujours à la synchronie propre au dictionnaire : citer Montaigne, Corneille ou Marivaux dans un dictionnaire du XX^e siècle relève forcément d'un choix culturel échappant à la logique d'un corpus conçu en fonction d'un état de langue précis.

Dans l'idéal, à la manière du *TLF*, les lexicographes partent d'un corpus de textes défini au préalable dans les limites d'une période donnée, ce corpus offrant des attestations d'emplois qui permettent de rédiger les articles en analysant et classant les différents emplois constatés. En ce cas, l'exemple précède méthodologiquement l'acte définitoire, même s'il est installé en définitive après la définition. Il serait cependant utopique de penser que tous les dictionnaires sont ainsi conçus à partir de ce que l'on appelle une linguistique de corpus. Il est très fréquent en effet, notamment pour les dictionnaires fondés sur la révision des éditions précédentes ou qui résultent de compilations, que la citation soit choisie *a posteriori*.

Une rapide comparaison des exemples forgés et des exemples cités permet de nuancer l'affirmation courante selon laquelle l'exemple cité correspond à une attestation indiscutable donnant au dictionnaire une forte légitimité. En réalité, l'exemple cité relève du discours d'un auteur plus que de la langue générale, contrairement à l'exemple forgé, le mot mis en scène

incarne en effet parfois les connotations propres à son auteur et il relève d'un texte porteur d'un style, donc en écart par rapport à la norme moyenne. Il va sans dire que si le lexicographe offrait un exemple forgé en lui donnant un style littéraire, il ne serait pas crédible.

Du même coup, les deux ont leur utilité. L'exemple forgé tient de l'usage, le plus représentatif possible de ce que la langue offre, en tant que somme de discours, et l'on est du côté de la compétence. L'exemple cité tient au contraire du discours personnalisé, et l'on se situe du côté de la performance. En ce qui concerne les exemples forgés, il faut certes partir du principe que le lexicographe est un médiateur privilégié de la langue. Il représente en effet l'interprète de la communauté de par son aptitude à relever et présenter les usages courants d'un mot, avec ses fréquentes collocations et cooccurrences, avec ses différents actants et son usuelle phraséologie. Ainsi s'explique d'ailleurs que l'exemple forgé ne dépasse pas en principe la dimension d'une phrase et peut même se limiter à un syntagme, alors que l'exemple cité représente presque toujours une phrase, parfois davantage. Ajoutons que la citation est parfois choisie pour son panache culturel qui n'est pas sans séduire le lecteur. Ce qui a pu faire dire que la citation relevait de l'encyclopédie..., alors même qu'elle est le fait du dictionnaire de langue.

Il importe enfin de rappeler que l'article de dictionnaire restant un espace-temps mesuré, qu'il s'agisse de la limite d'espace de l'imprimé ou de la limite acceptable du temps de consultation, l'exemple vient souvent au secours de la définition pour la nuancer, la restreindre ou l'élargir en la complétant du côté des savoirs encyclopédiques ou des connotations du mot. Ainsi, « l'huile *nage* sur l'eau » fait office d'exemple et d'information tout comme un mot ordurier fait souvent l'objet d'une citation extraite d'un écrivain reconnu pour en légitimer la présence.

Il va sans dire que l'exemple est aussi le lieu où s'exprime parfois plus ou moins heureusement le lexicographe auquel échappe un sentiment personnel. Ainsi, trouver dans le *Dictionnaire Bordas* (8-12 ans) de 1985 l'exemple suivant pour *dénoter* peut surprendre : « Le grand nez, le haut front de notre camarade dénotaient un caractère hardi et fier ». Qu'il s'agisse du choix plus ou moins partial ou judicieux des citations, du caractère plus ou moins neutre de l'exemple forgé, normatif ou inattendu, général ou singulier, l'exemple, pas moins consulté que la définition, reste l'un des

talons d'Achille du dictionnaire. La liberté ici laissée au lexicographe en fait tout à la fois une pierre angulaire et une pierre de touche de l'article.

4.1.4. Les proverbes, sentences et maximes

Le traitement lexicographique des proverbes, sentences et maximes, adages, dictons, etc., reste une difficulté pour tous les dictionnaires. En tant qu'énoncés présentant des caractères formels stables, relevant de la sagesse pratique et populaire, souvent formulés de manière expressive, ils font partie de la langue tout en relevant d'une forme de citation anonyme. Dans les premiers dictionnaires, ils étaient placés en fin d'article sous l'adresse paraissant la meilleure, précédés de la marque « Prov. » qui, au reste, annonçait aussi les expressions. Ainsi, « À l'impossible nul n'est tenu » sera rangé sous *impossible* comme c'est encore le cas dans le *Petit Larousse*. On les regroupe également en liste, par exemple dans les pages roses du *Petit Larousse* ; ils sont alors donnés dans l'ordre alphabétique du premier mot lexical du proverbe : « Bon sang ne saurait mentir » précède « (Les) bons comptes font les bons amis ». Ce classement formel rattrape la difficulté qu'a le lexicographe à choisir l'article sous lequel installer le proverbe. Leur traitement est très aléatoire : ainsi on ne trouvera « à bon chat, bon rat » ni sous *chat* ni sous *rat* ; en revanche, sous *impossible*, sera mentionné « À l'impossible nul n'est tenu », figurant aussi dans la liste des proverbes.

C'est à bon escient que sont rassemblés dans le *Petit Larousse* au sein des pages roses, les locutions latines, grecques et étrangères (*Alea jacta est*, *time is money*, etc.), les proverbes, sentences et maximes, et depuis 2000 les mots historiques (*L'État c'est moi* ; *Tout est perdu fors l'honneur*) très proches des proverbes. On peut être surpris de trouver parfois un tableau très complet de proverbes à l'article *proverbe*, comme dans le *Dictionnaire usuel Quillet Flammarion* (1956). De fait, difficiles à cerner, relevant de la phraséologie, ces formules figées de la langue restent d'un traitement très aléatoire d'un dictionnaire à l'autre et même d'un proverbe à l'autre.

4.1.5. Les remarques

Elles passent souvent inaperçues dans le regard d'ensemble porté sur un dictionnaire, parce qu'elles concernent peu de mots. Ainsi dans le *Petit Robert* de 1993, on en trouvera 327 disséminées à leur place, en fin de définition ou d'article. Elles permettent d'apporter des informations

ponctuelles sur un mot, informations impossibles à insérer dans la définition ou dans l'exemple. Elles peuvent concerner une collocation presque exclusive (*aborigène* surtout attesté dans *aborigène d'Australie*), un féminin rare (*autrice* ; *acquéresse* pour la langue juridique), un usage régional (*adieu* pour *bonjour* et *au revoir* dans le midi). Elles permettent de signaler un anglicisme sans l'enregistrer (« grasping-reflex » pour *agrippement*), une faute courante (*avoir été* en concurrence avec le familier *être allé* : « je suis allé où vous avez été »), des confusions à éviter (*anoblir* à différencier de *ennoblir*), une conjugaison rare (*becter*, qui ne connaît pour ainsi dire que le participe passé et l'infinitif), signaler un rapport étymologique (le *brésil*, un bois qui a donné le nom au pays), etc.

Au moment où le féminin des noms de métiers et les propositions de rectifications orthographiques mettent souvent dans l'embarras le lexicographe, les remarques constituent le lieu privilégié des justifications et des nuances. La remarque représente un lieu de respiration pour le lexicographe : peut-être pourrait-elle même être développée, elle a en effet le mérite de rappeler que le dictionnaire est un lieu d'interprétation.

4.1.6. Le développement encyclopédique

Ce type de développement ajouté à la partie de l'article consacrée à la langue est né dans le sillage de Dupiney de Vorepierre qui le pratiqua dans son *Dictionnaire français illustré* de 1847 et qui en donna l'idée à Larousse. Si dans le *Grand Dictionnaire universel*, le développement encyclopédique fut hypertrophié, pouvant s'étaler parfois sur plus de dix pages, on en retrouve l'application très raisonnable dans le *Petit Larousse*. Un développement encyclopédique est par exemple proposé, démarqué par un carré noir, à la suite des définitions consacrées à l'*océanologie*, à l'*écologie*, au *cirque* ou à la *dent*. Ces synthèses explicatives, parfois problématisées, peuvent être relayées par des illustrations. Ces développements permettent d'aller au-delà des différents sens du mot et d'ouvrir sur une réflexion qui dépasse le cadre de la description en langue pour répondre à la curiosité du lecteur sur des sujets classiques (les dents) ou en pleine évolution (l'écologie). L'hypertextualité propre aux dictionnaires sur support électronique permet ici des mises en réseaux fructueuses pouvant déboucher sur des sites informatiques, à la manière du *Grand Larousse illustré* (2005).

4.2. De la hiérarchie des sens à l'arborescence des définitions

Confronté à la définition d'un mot, le lexicographe doit choisir une manière d'appréhender la signification de celui-ci. Cependant, comme presque aucun mot n'est limité à un seul sens (monosémie), il lui faut en réalité savoir rendre compte de la polysémie et par conséquent hiérarchiser les sens du mot à définir. Comment alors les organiser ?

En théorie, les choix possibles sont assez clairs et ceux-ci étant décidés, le traitement de tous les articles du dictionnaire pourrait être homogène. Cette homogénéité est en fait utopique. En effet, force mots appelant une description spécifique, les choix premiers sont fréquemment mis en défaut. La simple comparaison de quelques dictionnaires permet par ailleurs de constater que chaque lexicographe découpe la réalité selon sa perception, même lorsque des consignes précises ont été données. Ce qui permet au reste de relativiser l'arbitrage idéal que les non-spécialistes imaginent trouver dans les dictionnaires.

On peut cependant retenir trois perspectives générales. Une première orientation est celle consistant à tenir compte prioritairement de la **fréquence**. Ainsi, le sens le plus fréquent sera donné en premier, puis viendront les sens plus rares. Cette démarche correspond notamment aux dictionnaires présentés en synchronie. Cela étant, mesurer en permanence la fréquence étant chose difficile, cette orientation n'a rien d'absolu. C'était l'option choisie par le *Grand Larousse de la langue française*.

La deuxième orientation, de type **logique**, consiste à partir du **sens général** pour offrir ensuite les **sens spécifiques**. Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, on a commencé à distinguer ce qui relevait des sens propres, prioritaires, de ce qui relevait des sens figurés, qui en découlent par analogie. Partir des sens les plus généraux, relevant de la langue usuelle, pour aboutir aux acceptions scientifiques ou techniques, relevant des langues de spécialités, a le mérite de rendre plus facile l'élaboration de l'article et sa consultation. Les articles de nos grands dictionnaires philologiques du XX^e siècle, le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter et le *TLF*, correspondent en partie à ce choix. C'est aussi globalement le choix opéré par les lexicographes du *Petit Larousse*.

La troisième perspective est celle souhaitée par Littré dans son approche **historique**. Pour ce faire, il fallait attendre les recherches lancées au début

du XIX^e siècle dans le cadre de la linguistique historique et comparée, et dont le *Dictionnaire général* de la fin du siècle sera le meilleur réceptacle. Choisir l'évolution chronologique comme trame est culturellement très satisfaisant, mais c'est inversement condamner le lecteur à lire tout l'article pour retrouver le sens le plus général. Dans les faits, les lexicographes doivent composer entre les trois possibilités offertes pour rendre le meilleur service au lecteur. C'est ainsi qu'il n'est aucun grand dictionnaire destiné au public qui se présente tout d'une pièce quant aux choix théoriques présidant à la hiérarchie des sens.

5. La microstructure : les choix dictionnairiques

Les choix dictionnairiques sont ici très nombreux. Ils concernent en effet la visibilité de l'article en tant que structure complexe que segmentent respectivement les définitions, les exemples cités, forgés, les remarques, etc.

Les choix typographiques, et ceux correspondant à la disposition plus ou moins aérée des différents éléments, sont suffisamment essentiels pour qu'ils soient parfaitement perceptibles pour le lecteur. Il suffit de mettre le *Littre* et le *TLF* côte à côte pour constater combien la critique a eu par exemple raison de louer les choix typographiques opérés pour le *TLF*. Il faut cependant aller au-delà de l'exemple magistral donné par la structuration dictionnairique clairement hiérarchisée (par des chiffres romains, I, II, et arabes, 1, 2) du *Dictionnaire général* (1900) de Hatzfeld et Darmesteter, modélisant pour le XX^e siècle. L'informatisation récente des dictionnaires a rendu en effet encore plus rigoureuse la structuration des articles en contraignant le lexicographe à bien démarquer les différentes parties de l'article par des balises précises, entraînant une analyse toujours plus fine. On retiendra, par exemple, que dans le *TLF*, plus de 40 objets textuels différents sont à prendre en compte (de la vedette aux exemples, en passant par les codes grammaticaux, les indicateurs de domaine, stylistiques, etc.) et qu'un article peut bénéficier d'une profondeur hiérarchique de 20 articulations, la moyenne restant entre la demi-douzaine et la douzaine d'articulations successives.

Cette complexité accrue de la microstructure est également perceptible dans les dictionnaires en un volume. Ainsi, pour l'édition refondue du *Petit*

Robert en 2002, est signalé d'emblée « le balisage logique du texte qui constitue une source d'informations constamment disponibles et modifiables ». Rendue impérative par l'informatisation, la mise en place de balises devient désormais prépondérante dans l'élaboration du dictionnaire. Au-delà des lettres et des chiffres, les balises (losanges, carrés noirs ou blancs, flèches simples, doubles, tirets, etc.) sont aujourd'hui plus nombreuses encore sur le support informatique, visibles ou cachées, prêtes à servir toutes sortes de requêtes informatiques.

C'est ainsi que le métier de lexicographe se métamorphose : de plus en plus d'éditeurs exigent en effet que l'article soit directement rédigé sur l'ordinateur en tenant compte dès le départ de la totalité des paramètres. On élabore ainsi avant la rédaction du dictionnaire une DTD (Description de Type de Document) qui a pour objectif de définir informatiquement toutes les entités alors ordonnées et hiérarchisées pouvant intervenir. Une fois établie, cette DTD permet de concocter un masque de saisie que remplit le lexicographe. Y sont par exemple programmées toutes les catégories grammaticales, toutes les marques de domaine, aisément appelées sur un menu déroulant. À dire vrai, il s'agit d'un progrès dictionnaire certain : le travail informatisé remis à l'éditeur permet effectivement une mise en page automatique, une réduction sensible des délais et des coûts de production, avec surtout, à partir d'une même base, un contenu directement exploitable pour fabriquer le dictionnaire imprimé ou informatisé.

Deux écueils sont cependant à souligner. Tout d'abord, l'élaboration d'une bonne DTD suppose que soient déjà prévus tous les problèmes rencontrés, ce qui peut se concevoir pour les rééditions ou les dictionnaires anciens et ce qui reste aléatoire pour un nouveau dictionnaire. Ensuite, il est fréquent qu'une fois la DTD constituée, à la faveur de l'analyse conduite à propos d'un mot dont on bâtit l'article, surgisse une nouvelle entité qui n'a pas été prévue dans la DTD. Si une DTD doit rester ouverte, dans les faits, elle est souvent difficile à modifier en cours de route. Enfin, tout en reconnaissant les progrès de la lexicographie, on peut se prendre à rêver des articles de l'Académie, jusqu'à la huitième édition, ou du *Petit Larousse* jusqu'au millésime 1988, munis de définitions non numérotées. Elles offraient en effet un avantage : en lisant l'article d'une traite, on y percevait mieux combien le mot n'est pas un élément dissécable à l'infini au gré des analyses, fussent-elles éminemment scientifiques. Qui peut dire qu'un mot polysémique comprend 8, 10, 12 ou 15 sens ? Les gens de lettres et plus

particu-lièrement les poètes savent bien que le sens du mot est souvent entre les sens, en osmose, plus que dans une case prédéterminée. La lecture d'un article sans balisage excessif favorisait cette approche qui mérite aussi d'être rappelée. Quoi qu'il en soit, on ne saurait mieux souligner à travers la DTD, conçue en amont du produit, combien lexicographie et dictionnairique sont indissolublement liées.

6. L'illustration

On terminera ce chapitre en évoquant l'illustration dans les dictionnaires, domaine d'étude peu exploité par les chercheurs et cependant riche d'informations sur les référents et les technoclectes, sans oublier la dimension onomasiologique y correspondant. Proposer une terminologie clarificatrice est donc nécessaire au moment où, par le biais notamment des supports informatiques, l'illustration accompagne de plus en plus l'information linguistique et encyclopédique. On nous pardonnera ici d'utiliser une métalangue : une terminologie s'impose en effet pour la présentation d'une typologie opératoire des illustrations lexicographiques.

Un premier niveau d'analyse est celui portant sur la manière concrète de présenter l'illustration, en somme ce qui concerne le « signifiant », ici visuel. Il faut distinguer tout d'abord l'**illustration monofigurale** de l'**illustration polyfigurale**, c'est-à-dire celle qui, pour un référent donné, n'en donne qu'une figure (une seule ancre pour illustrer l'article *ancre*) de celle qui en donne plusieurs (plusieurs ancres pour le même article). Vient ensuite le traitement même du référent représenté, qui peut correspondre à une **illustration totale** ou **partielle**, le référent étant donné soit dans son intégralité (un oiseau tout entier) ou en n'en présentant qu'une partie significative, considérée comme suffisante (la seule tête de l'oiseau). L'illustration peut également être **syntagmatique** ou **paradigmatique**, c'est-à-dire offrant le référent dans son contexte (le tournevis tenu par une main et fiché dans une vis) ou sans contexte (le tournevis seul). On y ajoutera l'**illustration scalaire** ou **asculaire**, c'est-à-dire l'illustration où le référent bénéficie d'une échelle perceptible, que celle-ci soit donnée en légende ou que le contexte l'explique (un baobab avec un personnage, ou dont la hauteur est mentionnée) ou bien sans échelle (le baobab en découpe, sans contexte). Enfin, il faut évoquer l'**illustration anaphorique**, c'est-à-

amplifie « le réseau analogique initial du *Robert Junior* en autorisant un système de navigation à l'intérieur même des médias », le tout permettant des regroupements thématiques, est-il ainsi précisé dans le guide d'accompagnement.

Au moment où l'informatique permet la navigation rapide d'une information à l'autre, il ne fait pas de doute que l'utilisateur ne restera pas longtemps sans exiger une illustration représentant par exemple une *charpente* pour appuyer la définition du *poinçon*, ainsi libellée dans le *Petit Robert 2005* : « Pièce verticale d'une *ferme* reliant l'*entrait* au *fâtage*, sur laquelle s'appuient les *arbalétriers* ».

CONCLUSION

« Tous les Gens de Lettres sont d'accord qu'il n'y
sçauroit avoir trop de dictionnaires. » Furetière,
Nouveau recueil des factums, 1694.

Il n'est guère utile au terme de ce parcours historique, typologique et méthodologique d'insister sur les richesses souvent insoupçonnées des dictionnaires. Au fur et à mesure qu'on entre en effet dans l'univers propre à ce genre particulier, on perçoit combien il reflète à la fois l'histoire de la langue, l'histoire de la civilisation, tout en apportant des éclairages théoriques sur le lexique de la langue française et sur son fonctionnement.

On espère par ailleurs avoir convaincu chacun, linguiste, littéraire ou historien, ou encore tout simplement curieux, que la consultation des dictionnaires représente un préalable essentiel pour toute étude profonde d'un sujet, quel qu'il soit. Cette consultation ne peut cependant être efficace que si elle est éclairée, c'est-à-dire réinterprétée en fonction de la connaissance des motivations des lexicographes d'une part, et du contexte d'autre part.

La nomenclature retenue, la manière de l'organiser, le traitement des articles, les informations apportées mais aussi celles qui ont été exclues, tout cela doit être décrypté en prenant en compte tous les éléments historiques et analytiques qui ont été présentés. Rien n'est plus dommageable en effet à la recherche qu'une information extirpée d'un dictionnaire et admise telle quelle, de manière naïve, sans toutes les précautions d'interprétation qui s'imposent.

Inversement, s'avère particulièrement riche d'exploitations la multiplicité des éclairages offerts, qu'il s'agisse des types de classements, formels et sémantiques ou bien de tous les paramètres distinctifs différenciant nettement le contenu des dictionnaires. C'est ainsi que pour une même période, on a la chance de disposer de regards très divers sur la langue et l'univers. On y gagne au passage le goût de la nuance sans laquelle il n'est pas d'analyse objective.

Enfin, au-delà de la recherche avec ses diverses finalités, celles propres à chaque quête scientifique, il ne conviendrait surtout pas d'oublier le bonheur simple qu'offrent les dictionnaires d'hier et d'aujourd'hui, celui de la découverte insouciant et propice à l'évasion.

Aussi rejoindra-t-on pleinement Philippe Meyer qui, dans l'une de ses chroniques chaleureuses extraite des *Heureux habitants de l'Aveyron et des autres départements français* (1990, Seuil), déclarait avec le sourire de celui qui arpente avec félicité les dictionnaires : « Vous verrez : en flânant sans but d'un mot à l'autre, vous éprouverez une de ces griseries qui dure sans vous laisser de mal aux cheveux, tant les mots cueillis au hasard peuvent faire éclore dans vos esprits des sensations savoureuses. » Que les dictionnaires soient source vive de progrès et de plaisir : c'est un programme galvanisant auquel on se rallie sans hésiter.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES, ÉTUDES SUR LES DICTIONNAIRES

- BOULANGER, Jean-Claude (1986). *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*, Tübingen, Niemeyer.
- BOULANGER, Jean-Claude (2003). *Les inventeurs de dictionnaires, De l'eduba des scribes mésopotamiens au scriptorium des moines médiévaux*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- BRAY, Laurent (1986). *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique*, Tübingen, Niemeyer.
- CATACH, Nina (dir.) (1971). *Orthographe et lexicographie*, Paris, Didier.
- CHAURAND, Jacques & MAZIERE, Francine (dir.) (1990). *La définition*, Paris, Larousse.
- COLLINOT, André & MAZIERE, Francine (1997). *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.
- CORMIER, Monique, & BOULANGER Jean-Claude, FRANCŒUR Aline (dir.) (2003). *Les dictionnaires Le Robert, Genèse et évolution*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- CORMIER, Monique, & FRANCŒUR, Aline (dir.) (2005). *Les dictionnaires Larousse, Genèse et évolution*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- DELAS, Daniel (dir.) (1991). *Des dictionnaires*, Le français aujourd'hui, n° 94.
- DE VILLIERS, Marie-Éva (2006). *Profession lexicographe*, Les Presses de l'Université de Montréal.
- DIDIER, Béatrice (1996). *Alphabet et raison : le paradoxe des dictionnaires au XVIII^e siècle*, Paris, PUF.
- DUBOIS, Jean & DUBOIS, Claude (1971). *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

- GALISSON, Robert (dir.) (1992). *Dictionnaire et dictionnaires*, Etudes de linguistique appliquée n° 85-86, Didier Érudition.
- GAUDIN, François (dir.) (2006). *Le monde perdu de Maurice Lachâtre (1814-1900)*, Paris, H. Champion.
- GAUDIN, François & GUESPIN, Louis (2000). *Initiation à la lexicologie française, De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Éditions Duculot.
- GLATIGNY, Michel (1998). *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIX^e siècle : jugements portés sur un échantillon de mots et d'emplois par les principaux lexicographes*, Tübingen, Niemeyer.
- G.E.H.L.F. (Groupe d'étude d'histoire de la langue française) (1986). *Autour de Féraud, La lexicographie en France de 1762 à 1835*, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, n° 29.
- HAUSMANN, Franz-Joseph (dir.) (1989-1991). *Wörterbücher, Dictionaries, Dictionnaires, Encyclopédie internationale de lexicographie*, De Gruyter.
- HEINZ, Michaela (dir.) (2005). *L'exemple lexicographique dans les dictionnaires contemporains*, Tübingen, Collection Lexicographica, Niemeyer.
- INSTITUT DE FRANCE (1994). *Le Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1994, sa naissance et son actualité*, Livret de l'exposition du 16 avril au 13 juillet, Château de Langeais, Fondation Jacques Siegfried.
- JACQUET-PFAU, Christine (dir.) (2002). *Autour des dictionnaires*, La Tribune Internationale des Langues Vivantes, n° 32.
- LECA-TSIOMIS, Marie (1999). *Écrire l'Encyclopédie : Diderot, de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford, Voltaire foundations.
- LEHMANN, Alise (dir.) (1995). *L'exemple dans le dictionnaire de langue*, Langages, n° 106.
- LEROY-TURCAN, Isabelle (1991). *Introduction à l'étude du « Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française » de Gilles Ménage (1694) : les étymologies de Ménage, science et fantaisie*, Lyon, Centre d'études linguistiques J. Goudet, Université Lyon III Jean Moulin.
- LITTRÉ, Émile (1880). *Comment j'ai fait mon dictionnaire ; suivi de Émile Littré par Pierre Larousse*, Arles, Coutaz.
- MARGARITO, Mariagrazia (dir.) (2002). *Du culturel dans le lexique et dans les dictionnaires*, Études de linguistique appliquée n° 128, Paris, Didier Érudition.
- MARTIN, Robert (dir.) (1982). *Regards sur la lexicographie*, Le français moderne, 50^e année, Octobre 1982, n° 4, CILF.
- MATORÉ, Georges (1968). *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse.

- MESCHONNIC, Henri (1991). *Des mots et des mondes, Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, Paris, Hatier.
- MOLLIER, Jean-Yves & ORY, Pascal (dir.) (1995). *Pierre Larousse et son temps*, Paris, Larousse.
- PINAUD, Madeleine (1993). *L'« Encyclopédie »*, Paris, Collection Que sais-je ? n° 2794, PUF.
- PIOTROWSKI, David (dir.) (1996). *Lexicographie et informatique*. Paris, Didier Erudition.
- PRUVOST, Jean (2000). *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Paris, Collection Écritures électroniques, PUF.
- PRUVOST, Jean (dir.) (2001). *Les dictionnaires de langue française, Dictionnaires d'apprentissage, dictionnaires spécialisés et dictionnaires de spécialité*, Collection Lexica, Paris, H. Champion.
- PRUVOST, Jean & GUILPAIN-GIRAUD Micheline (2002). *Pierre Larousse, Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*, Collection Lexica, Paris, H. Champion.
- PRUVOST, Jean (2002). « Les dictionnaires d'apprentissage monolingues du français langue maternelle. L'histoire d'une métamorphose, du sous-produit à l'heureux pragmatisme en passant par l'heuristique », *The Tenth Euralex International Congress*, Copenhague, Center for Sprogteknologi, p. 55-84.
- PRUVOST, Jean (2002). *Les dictionnaires de langue française*, Paris, Collection Que sais-je ? n° 3622, PUF.
- PRUVOST, Jean (dir.) (2002). *Les dictionnaires de langue française : tradition et innovation*, Volume 15, n° 1, mars 2002, International Journal of Lexicography.
- PRUVOST, Jean (2004). *La dent de lion, la semeuse et le Petit Larousse, la biographie du Petit Larousse*, Paris, Larousse.
- PRUVOST, Jean (2005). « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI^e siècle » *Éla* n° 137, numéro spécial *Dictionnaires et innovation dans les dictionnaires français*, J. Pruvost (coord.), p. 7-37.
- PRUVOST, Jean (dir.) (2006). *Aspects de la métalexicographie du XVI^e siècle au XXI^e siècle*, Cahiers de lexicologie, n° 88.
- QUEMADA, Bernard (1968). *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)*, Paris, Didier.
- QUEMADA, Bernard (dir.) (1997). *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française (1694-1992)*, Collection Lexica, Paris, H. Champion.
- QUEMADA, Bernard (dir.) & PRUVOST, Jean (1998). *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Collection Lexica, Paris, H. Champion.

- RÉTIF, André (1975). *Pierre Larousse et son œuvre*, Paris, Larousse.
- REY, Alain (1970). *Littré, l'humaniste et les mots*, Paris, Gallimard.
- REY-DEBOVE, Josette (1971). *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague, Paris, Mouton.
- REY-DEBOVE, Josette (dir.) (1970). *La lexicographie*, Langages, n° 19, Paris, Didier-Larousse.
- ROBERT, Paul (1976). *Aventures et mésaventures d'un dictionnaire*, Société du Nouveau Littré, Le Robert.
- ROBERT, Paul (1979). *Au fil des ans et des mots*, Paris, R. Laffont, 2 volumes.
- VAN HOOFF, Henri (1994). *Petite histoire des dictionnaires*, Louvain-la-Neuve, Peeters, Publications linguistiques de Louvain.
- VAN MALE, Thora (2005). *Art Dico, À la découverte des lettres illustrées du dictionnaire*, Collection Écritures, Paris, Éditions Alternatives.
- VAULCHIER, Henri de (1984). *Charles Nodier et la lexicographie française (1808-1844)*, Centre National de la recherche scientifique, Paris, Didier Érudition.
- WAQUET, Jean-Claude (2000). *La conjuration des dictionnaires, Vérité des mots et vérités de la politique dans la France moderne*, Presses universitaires de Strasbourg.
- WAGNER, Robert-Léon (1967). *Définitions, les dictionnaires*, Collection Orientations, Paris, Didier.
- WAGNER, Robert-Léon (1970). *Les tâches de la lexicologie synchronique, glossaire et dépouillements, analyse lexicale*, Collection Orientations, Paris, Didier.

REVUES SCIENTIFIQUES

- Cahiers de lexicologie*, Didier puis Champion, Garnier (depuis 1959). Fondés par Bernard Quemada (dir.), Gaston Gross et Jean Pruvost depuis 2003.
- International Journal of Lexicography*, Oxford University Press. Fondé par Tony Cowie. Paul Bogaards (dir., depuis 1998).
- Lexique*, Presse du Septentrion, n° 1 (1980) à 14 (2004), Pierre Corbin (dir.).
- Étude de linguistique appliquée, Éla*, depuis 1961, Robert Galisson (dir.).
- Méta*, Journal des traducteurs, depuis 1955, André Clas (dir.).

GLOSSAIRE

Article (du lat. *articulus*, articulation, de *artus*, orteil...). Partie d'un dictionnaire ou d'une encyclopédie dans laquelle, derrière un mot qui en constitue l'entrée, sont ordonnées, selon un programme déterminé, des informations correspondant à ce que représente ce mot, en tant qu'unité de la langue ou du monde. Un article classique de dictionnaire de langue comprend des rubriques (catégorie grammaticale, prononciation, étymologie, marque d'usage, de domaine), des définitions, des exemples cités ou forgés, des synonymes, des remarques, etc. (p. 171-182)

Classement. S'il est possible en lexicologie de n'étudier qu'un mot isolé, la lexicographie suppose l'étude d'un ensemble de mots classés, soit sémantiquement, en fonction de leur sens, soit formellement, en fonction de leur forme. Les classements sémantiques sont synonymiques, analogiques, méthodiques ou idéologiques. Les classements formels sont alphabétiques, morphologiques ou étymologiques. (p. 109-118)

Dictionnaire (du lat. *dictio*, action de dire). Recueil de mots d'une ou plusieurs langues, réunis selon un classement et des critères d'information précisés pour un public défini. Il est monolingue ou bilingue, général, de langue ou encyclopédique, spécialisé dans la langue ou de spécialité, de l'entreprise ou de l'institution. En un volume ou plusieurs, imprimé ou sur support informatique, il peut être extensif ou sélectif, descriptif ou prescriptif, de décodage ou d'encodage, offert en diachronie ou en synchronie. (p. 119-157)

Définition (du lat. *definire*, déterminer, délimiter et *definitio*, action de fixer). Information donnée souvent de manière périphrastique sur le sens et le référent d'un mot, en fonction d'une analyse explicite de ce dernier pour un public en quête de renseignements dans un recueil de mots. La

définition peut être logique, ou construite par équivalence ou antonymie, par rattachement notionnel ou morphologique. Elle peut être aussi métalinguistique, conventionnelle ou naturelle. (p. 172-175)

Encyclopédie (du gr. *egkuklios paideia*, cycle du savoir constituant une instruction complète). Ouvrage dans lequel les connaissances humaines, tout ou partie, sont présentées à la suite de mots perçus comme des thèmes, offerts dans un ordre alphabétique ou thématique. (p. 123-125)

Exemple (du lat. *exemplum*, échantillon, de *emere*, prendre). Énoncé forgé par le lexicographe ou tiré d'un auteur – une citation – qui illustre et cautionne l'usage du mot tout en pouvant assumer diverses autres fonctions. (p. 175-177)

Illustration (du lat. *lustrare*, éclairer). Représentation à l'aide d'une figure, gravure, image, photographie, film, en noir et blanc ou en couleurs, qui est adjointe à un article pour compléter, rendre plus claire ou plus attrayante une information. L'illustration peut être monofigurale ou polyfigurale, totale ou partielle, syntagmatique ou paradigmatique, scalaire ou ascalaire, anaphorique, simple ou complexe (terminologique, typologique, plurielle, ordonnée). (p. 182-184)

Lexicographie (du gr. *lexicon* et *graphein*, écrire) / **Dictionnairique** (attesté au XVII^e siècle). Au sens traditionnel du terme, la lexicographie désigne les sciences et techniques d'élaboration de dictionnaires. Depuis la fin du XX^e siècle, on présente en opposition complémentaire la lexicographie, recherche scientifique conduite sur un ensemble de mots, qui peut ne pas aboutir à un dictionnaire, et la dictionnairique, l'ensemble des pratiques et des savoirs mis en œuvre pour présenter les résultats de la recherche dans un dictionnaire conçu à dessein pour un public donné. (p. 100-104)

Macrostructure / **microstructure** (du gr. *makros*, grand, *mikros*, petit). La macrostructure correspond à la manière dont est structurée, organisée la nomenclature du dictionnaire, c'est-à-dire l'ensemble des unités lexicales retenues pour être traitées. La microstructure désigne la structuration choisie pour traiter l'information correspondant aux mots retenus, par exemple l'arborescence des sens. (p. 159-182)

Métalexigraphie (du grec *meta*, ce qui va au-delà, ce qui englobe).
Discipline dont l'objectif est l'étude des dictionnaires, qu'il s'agisse de leurs types, de leurs méthodes ou de leur histoire. (p. 105-109)

Sémasiologie / onomasiologie (du gr. *sêmasia*, signification, *onomasia*, désignation, et *onoma*, mot et *-logie*, étude, science). La sémasiologie correspond à la démarche sémantique consistant à partir du signe, du mot, pour aller vers l'idée, les sens. Inversement, l'onomasiologie part du concept, de l'idée, pour aller vers les signes, les mots et expressions qui en relèvent. (p. 110-114 ; p. 144-145)

INDEX DES NOTIONS

Alphabet alphabétique : 16, 18, 40, 41, 55, 68, 90

Classement : formel : 115-118 ; alphabét. : 115 ; phon. : 116 ; étymologique : 117

Classement : sémant. : 110-114, 137, 147 ; synonym. 56-60, 111 ; analog. : 112 ; méthod. : 113 ; idéolog. : 113

Définition: 33-36, 172, 173

Dégroupement homonym.: 89, 166

Dictionnaire : 119

de langue : 36, 38, 39, 53, 83, 125-127 ; encyclopédique : 36, 37, 125-127 ; descriptif / normatif : 130-132 ; général ou spécialisé de la langue : 58, 136-138 ; bilingue : 23-25, 47-50, 119-122 ; monolingue : 30, 36, 39, 50, 119-122 ; en diachronie ou en synchronie : 46, 47, 132-135 ; de spécialité : 138-142 ; d'apprentissage : 142-144 ; de la réduction : 142 ; de décodage /

d'encodage : 144-147 ; de l'entreprise ou de l'institution : 147-150 ; en un ou plusieurs volumes : 150-153 ; imprimé ou électronique : 153-157 ; de synonymes : 58, 111

Encyclopédie : 51, 61-64, 122 ; dév. encycl. : 178

Entrée : 159

Étymologie : 16, 45, 72, 117, 118, 133-135

Évolution de la langue : 12, 20, 27, 29

Exemples : 175-177

Glose définitionnelle : 91

Glossaire, glose : 18

Grammaire : 32-35

Illustration : 182-184

Informatique : 93-96, 153-157, 181

Lemme, lemmatisation : 165

Lexicographie / dictionnaire : 100-104, 161

Lexicographie institutionnelle :
88, 147-150

Macro, microstructure : 159-161

Métalexigraphie : 105-109

Miroir : 17

Naissance d'un dict. : 15

Néologie : 60

Nomenclature : 159, 161

Norme : 27

Onomasiologie : 110-114, 144,
145, 167

Orthographe : 21, 55, 57, 167, 168

Politique linguistique : 19, 96

Polysémie : 166

Préciosité : 29

Regroupement morphol. : 39, 166

Sémasiologie : 144, 145

Sens : 33, 135, 179

Signifié : 135

Somme : 17

Statuts de l'Académie : 32, 33

Synonymie : 58-60, 11, 112

Terminologie : 96

Typographie : 171

Variation diatopique, diastratique
diachronique : 162-164

Vedette : 159

INDEX DES PRINCIPAUX DICTIONNAIRES CITÉS

On trouvera une bibliographie précise des dictionnaires sur support électronique sur le site internet CNRS du *Musée virtuel des dictionnaires* (J. Pruvost), Université de Cergy-Pontoise : www.u-cergy.fr/metadif

- VII^e siècle Isidore de Séville, *Etymologiae* : 16-17
1266 saint Thomas d'Aquin, *Summa theologica* : 18
1502 Ambrogio Calepino, *Dictionarium* : 23, 24, 126
1538 Robert Estienne, *Dictionarium latino-gallicum* : 20
1539 Robert Estienne, *Dict. françoislatin* : 20, 22
1591 Accademia della Crusca, *Vocabolario* : 31, 37, 126
1606 Jean Nicot, *Thrésor de la langue françoise* : 22, 23, 106
1607 César Oudin, *Tesoro de las dos lenduas francesa y española* : 47
1611 Covarrubias, *Tesoro de la lengua castellana o española* : 48
1611 Randle Cotgrave, *Dictionarie of the French and English tongues* : 24
1631 Somaize, *Grand Dict. des préteieuses* : 30
1635 Monet, *Invantaire des deus langues françoise et latine* : 49
1640 Antoine Oudin, *Curiositez fr. pour servir de suppl. aux dict.* : 48
1645 Antoine Oudin, *le Trésor des langues espagnoles et françoises* : 47
1647 Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise* : 30
1650 Ménage, *Les Origines de la langue françoise* : 45
1660 Arnauld et Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée* : 34
1662 Arnaud et Nicole, *La logique ou l'Art de penser* : 34
1664 Pomey, *Dict. royal des langues françoise et latine*, 49
1677 Guy Miège, *Dictionary of barbarous French* : 48
1680 Pierre Richelet : *Dict. françois* : 36, 40
1690 Antoine Furetière, *Dict. universel* : 11, 12, 36, 40, 43
1694 1^{re} édition, *Dict. de l'Académie françoise* : 30-32, 35, 36, 38, 41-43, 93
1694 Thomas Corneille, *Dict. des Arts et des Sciences* : 45

- 1694 Ménage, *Dict. étymol.* : 45
1704 Jésuites de Trévoux, *Dict. universel (Dict. de Trévoux)* (éd. 1721, 1732, 1743, 1752, 1771) : 52, 53, 106
1718 Leroux, *Dict. comique, satirique, critique, burlesque* : 61, 107, 128
1718 Girard, *Différentes signif. des mots qui passent pour être synonym.* : 59
1718 2^e édition, *Dict. de l'Académie française* : 54
1726 Des Fontaines, *Dict. néologique* : 60
1728 Ephraïm Chambers, *Cyclopaedia* : 61
1736 Girard, *Synonymes français* : 58-60
1740 3^e édition, *Dict. de l'Académie française* : 55
1750 Prévost, *Nouv. Dict. des mots fr.* : 61, 128
1751-1772 Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie* : 61-64, 123
1785 Pierre Roubaud, *Nouveaux synonymes* : 59
1754 Thomas Dyche, *Dict. universel des Sciences et des Arts* : 57
1763 4^e édition, *Dict. de l'Académie française* : 55
1764 Voltaire, *Dict. philosophique* : 116
1782-1832 Panckoucke, *Encyclopédie méthodique* : 64, 107
1787 Féraud, *Dict. critique de la langue française* : 57, 107
1798 5^e édition, *Dict. de l'Académie française* : 56, 61
1800 Boiste, *Dict. universel de la langue française* : 65
1801 De Wailly, *Nouveau vocabulaire français* : 66
1809 François Guizot, *Nouveau Dict. universel des synonymes* : 60
1813 Claude-Marie Gattel, *Dict. universel de la langue française* : 66
1820 Jean-Charles Laveaux, *Nouv. Dict. de la langue fr.* : 67
1826 Noël et Chapsal, *Nouveau Dict. de langue française* : 66
1832 François Raymond, *Dict. général et gramm. des dict.* : 65
1832 William Duckett, *Dictionnaire de la conversation* : 128
1834 Napoléon Landais, *Dict. génér. et gramm. des dict. fr.* : 65, 129
1835 6^e édition, *Dict. de l'Académie française* : 67
1842 Louis Barré, *Complément du Dictionnaire de l'Académie fr.* : 67
1843 Bescherelle, *Dict. national et Dict. usuel de tous les verbes* : 66, 129
1852 Roget, *Thesaurus* : 68
1856 Lachâtre, *Dict. fr. encycl.* : 127
1856 Pierre Larousse, *Nouveau Dict. de la langue fr.* : 71
1858 Pierre Lafaye, *Dict. des synonymes de la langue fr.* : 68
1859 Louis Dochez, *Dict. de la langue fr. contenant... leur étymol.* : 67
1862 Prudence Boissière, *Dict. analogique de la langue fr.* : 68
1863-1873-1878 Émile Littré, *Dict. de la langue fr.* : 70-72, 83

- 1865-1876-1890 Larousse, *Grand Dict. univers. du XIX^e siècle* : 74-75, 93
 1865-1894 Académie française, *Dict. historique de la langue fr.* : 67
 1874 Littré et Beaujean, *Abrégé du Dict. de la langue* : 73
 1878 *Dict. de l'Ac. fr.*, 7^e édition : 68
 1890-1900 Hatzfeld, Darmesteter : *Dict. gén. de la langue fr.* : 75, 83
 1898-1904 Claude Augé, *Nouveau Larousse illustré* : 79
 1905 Claude Augé, *Petit Larousse illustré* : 12, 36, 71, 79
 1907-1957 Claude Augé, Paul Augé, *Le Larousse mensuel illustré* : 79
 1907-1909 Claude Augé, *Le Larousse pour tous* : 80
 1912 Miguel de Toro, *Pequeño Larousse ilustrado* : 81
 1921 Maison Hachette, *Tout en un* : 129
 1926 E. Chancry, R. Dumont, *Le Larousse agricole illustré* : 80
 1928-1933 Paul Augé, *Le Larousse du XX^e siècle* : 81
 1932-1935 8^e édition, *Dict. de l'Académie fr.* : 82
 1934 Raoul Mortier, *Dict. encyclopédique Quillet* : 82
 1936 Paul Augé, *Petit Dictionnaire français* : 81
 1946 Raoul Mortier, *Dict. Quillet de la langue fr.* : 82
 1949 Miguel de Toro, *Larousse des débutants* : 81
 1953-1964 Paul Robert, *Dict. alph. et analogique de la langue fr.* : 83-85
 1960-1964 Claude Dubois (dir.), *Grand Dict. encycl. Larousse* : 88
 1965 *Dict. encycl. Quillet* (2^e éd.) : 82
 1966 Jean Dubois, *Dict. du fr. contemporain (DFC)* : 38, 78, 90-99
 1967 Paul Robert, *Petit Robert* : 84
 1968 *Encyclopaedia Universalis* : 123
 1971 Paul Robert, *Micro Robert* : 90
 1971-1978 Guilbert, Lagane, Niobey, *Grand Larousse de la lang. fr.* : 85, 86
 1971-1994 P. Imbs, B. Quemada, *Trésor de la langue fr. (TLF)* : 86-88, 137
 1972 Davau, Cohen et Lallemand, *Dict. du fr. vivant* : 92
 1975 *Encyclopédie thématique Weber* : 123
 1976 R. Galisson et D. Coste, *Dict. de didactique des langues* : 139
 1977 René Lagane, *Nouveau Larousse des débutants* : 81, 92
 1980 Paul Bonnevie, Philippe Amiel, *Hachette Junior* : 92
 1982 Josette Rey-Debove, *Robert Méthodique* : 39, 90, 137
 1985 Alain Rey, *Grand Robert de la langue fr.* (2^e édition) : 85, 94
 1989 *Robert électronique* : 93
 1992 Jean-Claude Boulanger, *Dict. québécois d'aujourd'hui* : 91
 1994 9^e édition, *Dict. de l'Académie française* (1^{er} vol.) : 95, 96
 1998 Claude Poirier, *Dict. historique du fr. québécois* : 91, 109